

DÉLIBÉRATION N°2021-22_132
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 5 septembre 2022

1 - Validation de l'APD de la BU-BA

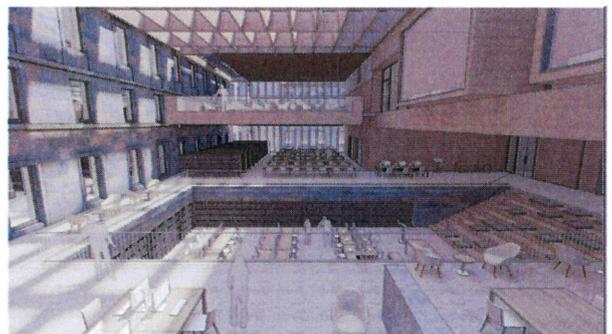
La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 25 Membres représentés : 4 Total : 29	Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

VU la délibération n°2021-22_103 du 31 mai 2022 du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Le projet de la Grande Bibliothèque dite Bibliothèque Universitaire / Bibliothèque d'Agglomération (BUBA) est un projet structurant qui va permettre de réunir sur le site Saint Jacques les bibliothèques de Grand Besançon Métropole (GBM) et de l'université de Franche-Comté.



Le projet en chiffres :

Surface BU : 2987m²

Surface BU/BA : 740m²

Surface BA : 5401m²

Surface Totale (Surface utile BU et BA) : 9128m²



Les objectifs :

- Implanter au cœur du territoire bisontin un établissement culturel s'adressant à un large public (familles, jeunes, personnes en situation de handicap...), bénéficiant d'horaires d'ouverture étendus et proposant une offre de services élargie aux étudiants
- Consolider la dynamique de l'Université de FC au centre-ville et créer une grande bibliothèque universitaire de centre-ville pour accueillir les étudiants de l'UFR SLHS (4.800 étudiants) et ceux résidant dans le Grand Besançon
- Protéger les riches collections patrimoniales de la bibliothèque d'étude et de conservation et de la BU Lettres et Sciences humaines
- Construire une politique intercommunale de lecture publique à la dimension du territoire de GBM et renforcer la coopération entre lecture publique et bibliothèques universitaires.

Les contraintes :

- Fouilles archéologiques (mur Vauban)
- Remontée de nappes (niveau de référence 243NGF)
- Dépollution du sol
- Loi sur l'eau
- Délais plan de relance ministère de la Culture
- Révisions des prix travaux (conjoncture actuelle)

Ce projet est porté par une maîtrise d'ouvrage GBM. Un concours a été organisé en 2019. Il a permis de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte mandataire : Pascale Guédot et Amiot-Lombard associés avec de nombreux bureau d'études spécialistes de structure, fluides, économiste...

L'avant-projet sommaire modificatif a été validé en février 2022.

L'avant-projet définitif a été transmis à l'uFC et GBM le 21 juillet 2022.

L'avant-projet définitif est une étape importante dans l'avancement d'un projet puisqu'il précise les dispositions techniques (armoires électrique, nombre de prises ou un ratio, gaines techniques de ventilation, estimation du coût des fluides et certaines prestations de cloisonnements ou de sols (traitement acoustique) et surtout il fige les éléments financiers, notamment les montants de travaux/rémunération de la maîtrise d'œuvre.

C'est un dossier particulièrement important que les équipes du SCD ont eu à étudier, en lien avec la DPI/DSIN, en un temps très limité et pendant une période de congés.

De nombreuses remarques ont été formulées, du côté de l'université et de la part de Grand Besançon Métropole. Des réunions de travail sont prévues fin août/début septembre pour lever un maximum de doutes et de questionnements. Les remarques non levées seront transmises à la maîtrise d'œuvre pour prise en compte dans la phase ultérieure (phase PRO – Projet).



Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque

Le projet scientifique et culturel (PSC - document obligatoire pour obtenir les subventions du ministère de la Culture côté Bibliothèque d'agglomération), déjà présenté en CA du 13 mars 2018, a été mis à jour à l'été 2022 : sa nouvelle version intègre les changements profonds intervenus au cours de la phase de l'avant-projet sommaire et permet l'actualisation des données chiffrées.

Ce document met en cohérence les missions de la bibliothèque universitaire avec celles de la bibliothèque d'agglomération : il permet de dégager des priorités et une dynamique commune ; de formuler des propositions concrètes d'actions et de services.

Le PSC est le fruit d'une réflexion collective menée par les équipes des deux entités : il répond à la politique d'incitation aux partenariats entre équipements de lecture publique et universitaire menée par l'État.

Il a été approuvé en bureau communautaire du 22 août et est soumis à l'approbation, comme l'avant-projet définitif, du conseil communautaire du 5 septembre.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration valident l'Avant-Projet Définitif (APD)* Bibliothèque Universitaire / Bibliothèque d'agglomération.

Besançon, le 6 septembre 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Camus', is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 1.1 « projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque »

* Au vu de la lourdeur du document numérique, celui-ci est communicable par demande auprès de la direction du patrimoine immobilier

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté





Projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque

Jeanne-Marie Jandeaux,
Directrice du Service Commun de la Documentation
de l'Université de Franche-Comté

Henry Ferreira-Lopes,
Directeur des Bibliothèques et Archives
de la Ville de Besançon



Juillet 2022

Le projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque de Besançon a été rédigé conjointement par les équipes projet des Bibliothèques Municipales de Besançon et du Service Commun de la Documentation (SCD) de l'Université de Franche-Comté sous la direction des directeurs des deux établissements, Jeanne-Marie JANDEAUX, directrice du SCD de l'Université et Henry FERREIRA-LOPES, directeur des Bibliothèques et Archives Municipales de la Ville de Besançon, à savoir :

Pour les bibliothèques municipales :

Pierre-Emmanuel GUILLERAY

Anne STENTA

Anne VERDURE-MARY

Marie-Claire WAILLE

Pour le SCD de l'Université :

Nelly DUTEL

Sylvie GUINCHARD

Anne-Claire HÄGI

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
RESUME	5
PREAMBULE	6
INTRODUCTION	8
UN PROJET AMBITIEUX AU CŒUR D'UN QUARTIER HISTORIQUE	8
UNE INSTITUTION CULTURELLE AU CŒUR DE LA CITÉ DES SAVOIRS ET DE L'INNOVATION	9
I. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA GRANDE BIBLIOTHEQUE	11
I.A. UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE D'UN TYPE NOUVEAU	11
I.B. DEUX ENTITÉS ADMINISTRATIVES, MAIS DES PRATIQUES HARMONISÉES	12
I.C. DES COLLECTIONS COMPLÉMENTAIRES	13
I.D. DES ESPACES ET DES SERVICES MUTUALISÉS	13
I.E. LA VITRINE CULTURELLE DE L'AGGLOMÉRATION ET DE L'UNIVERSITÉ	14
I.F. DU PATRIMOINE AU NUMÉRIQUE	14
II. LA BIBLIOTHÈQUE D'AGGLOMÉRATION	15
II.A. LA LECTURE PUBLIQUE À BESANÇON : ÉTAT DES LIEUX	15
II.A.1. LA LENTE NAISSANCE DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	15
II.A.2. ANALYSE DE LA POPULATION BISONLINE	20
II.A.3. LE RESEAU ACTUEL DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES	24
II.A.4. LE PUBLIC DE PIERRE BAYLE	30
II.A.5. ANALYSE DES PRETS EFFECTUES A PIERRE BAYLE	33
II.A.6. LA BIBLIOTHEQUE D'ÉTUDE ET DE CONSERVATION	39
II.B. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AGGLOMERATION	41
II.B.1. UN PROJET DE CONQUETE DE NOUVEAUX PUBLICS	41
II.B.2. UNE STRATEGIE DE L'ACCUEIL	47
II.B.3. UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE LA LECTURE PUBLIQUE POUR LE TERRITOIRE BISONLINE ET CELUI DE SON AGGLOMERATION	51
II.C. L'ORGANISATION DES COLLECTIONS	54
II.C.1. LA DEPARTEMENTALISATION DES COLLECTIONS	56
II.C.2. L'ACCES AUX COLLECTIONS	68
II.D. L'ANIMATION CULTURELLE AU CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE	69
II.D.1. LES OBJECTIFS	69
II.D.2. LES THEMATIQUES	71
II.D.3. LES ESPACES	72
II.E. L'INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE	77

II.E.1.	L'ETAT DES LIEUX DES SERVICES NUMERIQUES	77
II.E.2.	UNE MODIFICATION DES USAGES ET DE NOUVELLES ATTENTES	80
II.E.3.	VERS UNE LABELLISATION BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE	83
II.F.	LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	85
II.F.1.	RICHESSE ET DIVERSITE DES COLLECTIONS PATRIMONIALES	86
II.F.2.	CONSERVATION DES COLLECTIONS	90
II.F.3.	COMMUNICATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES : LA SALLE PATRIMOINE	92
II.F.4.	LA SALLE DE MISE EN VALEUR	93
II.G.	LES MOYENS	94
II.G.1.	LES BUDGETS D'ACQUISITION DOCUMENTAIRE	94
II.G.2.	LES BUDGETS D'ANIMATION CULTURELLE	97
II.G.3.	LES HORAIRES D'OUVERTURE	99
II.G.4.	LA PROBLEMATIQUE DE LA COMPETENCE	102
II.G.5.	LES BESOINS EN PERSONNEL	105
II.G.6.	LES BESOINS EN FORMATION	112
III. LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE		114
III.A.	L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ	114
III.A.1.	UNE UNIVERSITE PLURIDISCIPLINAIRE ET MULTI-SITES	114
III.A.2.	LE CAMPUS DE CENTRE-VILLE AUTOUR DE L'UFR SLHS	116
III.B.	LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION ET LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES : ÉTAT DES LIEUX	120
III.B.1.	DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE UNIQUE DU XIX ^e SIECLE A LA CONSTITUTION D'UN RESEAU DE BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES	120
III.B.2.	LA BU LETTRES ET SCIENCES HUMAINES AUJOURD'HUI	123
III.C.	ENJEUX ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ	133
III.C.1.	CREER LE CŒUR DU CAMPUS CENTRE-VILLE : UN LIEU DE VIE ET DE RENCONTRES, CONFORTABLE ET CONNECTE	134
III.C.2.	ACCOMPAGNER LES ETUDIANTS DANS LEURS APPRENTISSAGES ET APPUYER LES PROJETS PEDAGOGIQUES DE L'UFC	141
III.C.3.	AMELIORER L'ACCES AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES NUMERIQUES ET IMPRIMEES	146
III.C.4.	DEVELOPPER LES SERVICES PHYSIQUES ET NUMERIQUES EN COHERENCE AVEC LES DISPOSITIFS UNIVERSITAIRES : L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) ET LA CARTE MULTISERVICES.	150
III.C.5.	ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTIVITES DE RECHERCHE	153
III.C.6.	FAIRE DE LA GRANDE BIBLIOTHEQUE UN ESPACE CULTUREL ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE UNIVERSITAIRE	156
TABLE DES MATIERES DES ILLUSTRATIONS		158

RESUME

Grand Besançon Métropole (GBM) et l'Université de Franche-Comté souhaitent édifier, au cœur de la future Cité des savoirs et de l'innovation, sur un site historique et emblématique du centre-ville de Besançon naguère occupé par l'hôpital Saint-Jacques, une bibliothèque d'un genre nouveau.

Bibliothèque de lecture publique, elle rayonne sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et rassemble en un seul lieu des services aujourd'hui séparés entre la médiathèque Pierre Bayle et la bibliothèque d'étude et de conservation. Bibliothèque universitaire du centre-ville, elle abrite les collections et les services nécessaires aux étudiants et à la communauté universitaire de la faculté des lettres et sciences humaines aujourd'hui situés rue Mégevand.

Cette Grande bibliothèque est avant tout un centre culturel largement ouvert et dynamique implanté dans une partie de la ville jusque-là plutôt dédiée aux activités tertiaires, le long de l'avenue du 8 mai 1945, à proximité de la station de tramway Chamars. Elle dépasse par son offre de services et son mode d'organisation, les représentations traditionnelles des bibliothèques : on y trouve certes des documents récents et variés propres à susciter l'intérêt du plus grand nombre, des ressources documentaires nécessaires aux étudiants pour la réussite de leurs études, mais aussi des espaces de détente et de lecture, des jeux à pratiquer en famille ou avec des amis, une offre numérique de qualité en libre-accès... La bibliothèque, lieu de loisir, d'étude et de culture, devient aussi un lieu de rencontre et de sociabilité de la Cité.

Le principe de fonctionnement et d'utilisation par le public de ce bâtiment dual est simple :

- Chaque partenaire conserve son indépendance de gestion et la maîtrise de sa politique documentaire.
- Chaque entité conserve ses espaces propres de bibliothèque avec son personnel, ses horaires, ses collections, ses modalités d'inscription et de fonctionnement.
- Néanmoins, pour le bon fonctionnement du lieu, une harmonisation des pratiques et des horaires sera recherchée dans la limite des possibilités matérielles, la bibliothèque universitaire pour les besoins spécifiques de son public conservant la possibilité d'ouvrir seule ses propres espaces à des horaires matinaux.
- Tous les espaces de collections en libre accès sont ouverts à tous.
- Des espaces mutualisés comme un café sont prévus. Ils sont ouverts au public durant toutes les heures d'ouverture de l'une ou l'autre bibliothèque.
- Vitrine culturelle de la ville, élément de son rayonnement communautaire, la Grande bibliothèque mène une politique active d'animation culturelle. Des espaces de rencontre et d'échange situés au cœur du bâtiment sont conçus pour attirer et diversifier le public fréquentant les lieux. Leur identité est clairement liée aux loisirs et au divertissement, sachant que des espaces propices à l'étude sont prévus dans d'autres endroits de la Grande bibliothèque.

PREAMBULE

On attribue à la décision du roi Ptolémée I^{er} de fonder une bibliothèque à Alexandrie en 288 avant J.C., le fabuleux destin culturel qu'a connu cette cité durant les six siècles suivants. Le principe est simple mais ambitieux : rassembler en un seul lieu le plus grand nombre possible de livres, à destination d'un centre de recherche composé de savants et de lettrés. À une époque où la circulation des textes était très lente, l'atout scientifique était déterminant pour cet établissement.

Aujourd'hui, les missions d'une bibliothèque se sont élargies au-delà du monde de la recherche. Conserver une masse importante et pertinente d'information reste toujours d'actualité. Mais dans une société où l'information et la culture sont accessibles de plus en plus largement, où l'instruction secondaire est généralisée, où l'enseignement supérieur s'est démocratisé, dans un monde où la connaissance devient la seule véritable richesse des nations, les missions des bibliothèques ne peuvent plus s'arrêter aux limites du public cultivé ou universitaire. Elles doivent se donner les moyens d'attirer un public plus large, celui qui en un sens n'a pas de la bibliothèque un usage professionnel. Ce public doit pouvoir trouver des ressources propres à lui permettre d'exercer sa condition de citoyen et à satisfaire sa curiosité, son besoin d'information ou de formation, son désir de se distraire et de se divertir, son aspiration à donner du sens aux activités de l'existence.

Les bibliothèques demeurent des lieux publics très fréquentés. Même si la lecture demeure une pratique solitaire, la bibliothèque est aussi une aventure collective, un lieu de socialisation, d'intégration sociale, de brassage des publics, d'échanges et de débats. C'est ainsi qu'Umberto Eco l'imagine, dans un discours prononcé dès 1981, à l'occasion du 25^e anniversaire de la bibliothèque communale de Milan :

« Si la bibliothèque est comme le veut Borges un modèle de l'Univers essayons de le transformer en un univers à la mesure de l'homme ce qui veut dire aussi, je le rappelle, un univers gai, avec la possibilité d'un café-crème, et pourquoi pas, pour nos deux étudiants, de s'asseoir un après-midi sur un canapé et je ne dis pas de s'abandonner à d'indécentes embrassades, mais de vivre un peu leur flirt dans la bibliothèque pendant qu'ils prennent et remettent sur les rayons quelques livres d'intérêt scientifique ; autrement dit une bibliothèque où l'on ait envie d'aller et qui progressivement se transforme en une grande machine pour le temps libre, comme le Musée d'Art Moderne de New York ou l'on peut tour à tour aller au cinéma, se promener dans le jardin, regarder les statues et manger un vrai repas¹. »

Et l'auteur de poursuivre : « la fonction essentielle de la bibliothèque (...) c'est de découvrir des livres dont on ne soupçonnait pas l'existence et dont on découvre qu'ils sont pour nous de la plus grande importance. » La bibliothèque offre la possibilité de rencontrer, en chair et en os, un livre (ou une personne) que l'on ne cherchait pas, et vers lequel notre milieu, nos envies, nos habitudes ne nous poussaient pas. Cette rencontre pourtant peut nous façonner, nous ouvrir à d'autres aventures, nous bousculer. C'est ce hasard, cette occasion de rencontrer ce que l'on ne cherchait pas, qu'il s'agit de préserver, alors que nos navigations sur Internet sont de plus en plus orientées par les moteurs de recherche, les sites marchands ou les réseaux sociaux.

C'est pourquoi une *Grande bibliothèque* à Besançon, à la fois publique et universitaire, incarne le rêve d'une bibliothèque totale. Elle répond à la multiplicité des usages, induit un brassage des publics, stimule la diversité des goûts de tout un chacun. Michel de Montaigne se percevait comme un être « ondoyant et divers ». Quelle institution culturelle épouse mieux cette plasticité des désirs et des aspirations qu'une grande bibliothèque où l'on peut trouver à la fois, dans un ordonnancement qui ne laisse pas place au désordre, un film de David Lynch, une chanson d'Aldebert, un livre de cuisine, un pamphlet politique et un essai sur la métrique de Cicéron ?

¹ *De bibliotheca*, Umberto Eco, L'Echoppe, 1986.

La bibliothèque, lieu de loisir, d'étude et de culture, devient aussi un lieu de rencontre et de sociabilité de la cité. Patrick Aebischer, président de l'École polytechnique de Lausanne au sein de laquelle a été inauguré en 2010 le Rolex Learning Center, résume notre souhait :

« Nous n'avons pas craint de rêver d'un espace paradoxal, d'où se dégageraient tout à la fois la sérénité toujours fascinante de la bibliothèque et l'animation bigarrée de la grand-place, dans une tension propice à la diffusion de mille savoirs². »

² Rolex Learning Center, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2010.

INTRODUCTION

UN PROJET AMBITIEUX AU CŒUR D'UN QUARTIER HISTORIQUE

La ville de Besançon Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté ont pour projet la construction d'une « Grande Bibliothèque », située au cœur de la future Cité des savoirs et de l'innovation, sur le site historique et emblématique du centre-ville bisontin qu'est l'ancien hôpital Saint-Jacques. Destiné au grand public comme au public universitaire, ce nouvel équipement est à la fois une bibliothèque d'agglomération et une bibliothèque universitaire. Il est le fruit de synergies locales mises au service des habitants de l'agglomération et des usagers de la communauté universitaire.

Besançon, centre d'une agglomération de 195 000 habitants, siège d'institutions administratives, pôle d'attractivité économique, possède la taille nécessaire pour mener à bien un tel projet. Elle abrite aussi une université pluridisciplinaire comptant plus de 25 000 étudiants. Ces grandes institutions universitaires et culturelles dont la ville est dotée depuis longtemps, font d'elle le centre intellectuel et artistique de la Franche-Comté. C'est cette position que l'agglomération de Besançon et l'Université de Franche-Comté souhaitent conforter, en ces temps de recomposition tant du paysage administratif français que de la carte des formations universitaires. Besançon demeure la deuxième agglomération de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté et constitue sa capitale académique (elle abrite le siège de la Comue, la communauté universitaire réunissant les principales institutions d'enseignement supérieur de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté et le siège du CROUS Bourgogne-Franche-Comté).

La capitale comtoise doit relever un défi urbanistique majeur. Le centre hospitalier universitaire a quitté l'hôpital Saint-Jacques. Édifié de 1686 à 1703 à la demande de l'archevêque de Besançon Antoine-Pierre de Grammont, il a succédé à l'ancien hôpital Saint-Jacques des Arènes situé près de l'église de la Madeleine. C'est aujourd'hui une emprise foncière de plus de cinq hectares qui est laissée vacante. Il y a bien évidemment ces magnifiques bâtiments anciens, classés monuments historiques, qui sont à conserver et à restaurer ; mais aussi de nombreux bâtiments modernes sans caractère architectural particulier, pouvant être détruits. Le tout pour une surface d'environ 35 000 m² de plancher.

Saint-Jacques est situé à un emplacement stratégique, en plein centre-ville, à la frange du centre historique, au cœur d'une zone marquée par l'activité tertiaire et administrative. Ce secteur de ville abrite une forte densité de sièges administratifs : Préfecture, Conseil départemental, Police nationale, Trésor public, Centre administratif de la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (de l'autre côté de la rivière). C'est aussi un quartier marqué par l'activité d'enseignement et de recherche. Le collège Victor Hugo et le lycée Louis Pasteur, regroupant plus de 2 000 élèves, occupent la quasi-totalité des bâtiments longeant la rue Girod de Chantrans. Le site de l'Arsenal, en face de l'hôpital Saint-Jacques, accueille une partie des étudiants et chercheurs de l'UFR³ Sciences du langage, de l'homme et de la société (SLHS) (4795 étudiants, en forte croissance) et la toute récente Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) qui fédère les recherches en sciences humaines et sociales. La cité universitaire Canot, récemment rénovée, est sur l'autre rive du Doubs. Enfin, les commerces du centre-ville sont tout proches, (100 m environ), notamment la galerie commerciale de 14 000 m² « Les passages Pasteur », ouverte fin 2014, qui a depuis trouvé sa clientèle. Besançon est une ville

³ UFR : Unité de Formation et de Recherche, une des composantes principales des Universités.

universitaire qui a la particularité d'avoir conservé une grande partie de ses étudiants en son centre historique. C'est un atout considérable dans la compétition que les universités peuvent se livrer entre elles pour attirer les étudiants. Ce point, souligné dans le schéma d'aménagement immobilier de l'université de Franche-Comté, demeure un avantage comparatif déterminant auprès d'étudiants de plus en plus mobiles et consommateurs. Étudier au cœur d'un centre urbain historique constitue une économie de temps et reste un agrément rare dans la poursuite de ses études.

Le site sera rendu accessible par trois côtés du quadrilatère formé par l'hôpital Saint-Jacques : avenue du 8 mai 1945, rue Girod de Chantrans et place Saint-Jacques. Il sera largement ouvert avec des circulations piétonnes traversantes. Il bénéficiera déjà d'une desserte de transport performante : passage du tramway et positionnement d'un pôle multimodal en face. Plusieurs parkings publics sont présents à proximité : le parking Mairie de 650 places, le parking de Chamars de 250 places en aérien, et le parking du centre commercial des passages Pasteur de 250 places. Le site se situe également à proximité immédiate de la promenade de Chamars, parc public, et des berges aménagées du Doubs. L'ouverture de Saint-Jacques sur cet espace arboré et la rivière qui coule en contre-bas constituerait un atout supplémentaire pour la future Cité des savoirs et de l'innovation.

La Bibliothèque d'étude et de conservation de Besançon, la médiathèque Pierre Bayle et les bibliothèques de l'Université en centre-ville sont logées dans des bâtiments anciens qui ne répondent plus aux attentes des publics. Des problématiques de conservation des documents, voire de sécurité des biens et des personnes, se posent dans ces locaux du XVIII^e et du XIX^e siècle. D'autre part, le cloisonnement et la dispersion de ces équipements culturels et universitaires sont sources de surcoûts de fonctionnement, tant en personnel qu'en fluides. **Le projet de Grande Bibliothèque fait le pari de la coopération entre les collectivités territoriales et l'Université, afin d'offrir des espaces, des services et des ressources adaptés aux besoins des habitants de l'agglomération bisontine et des membres de la communauté universitaire. La complémentarité des investissements permettra la création d'un équipement culturel et d'apprentissage unique, inscrit dans un vaste programme de réaménagement urbain, pour le plus grand profit de Grand Besançon Métropole, de l'Université de Franche-Comté et plus globalement de la communauté universitaire de Bourgogne Franche-Comté.**

UNE INSTITUTION CULTURELLE AU CŒUR DE LA CITÉ DES SAVOIRS ET DE L'INNOVATION

La Grande Bibliothèque constitue un des volets de cet ambitieux projet d'aménagement du centre-ville. Elle s'insère aussi dans le projet universitaire de renforcement du campus de centre-ville à destination des étudiants et chercheurs des disciplines des Lettres, Sciences humaines et Éducation. Elle est l'un des moteurs de la Cité internationale des savoirs et de l'innovation qui doit permettre au cœur de ville selon le cahier des charges établi par la Ville sur le précédent mandat :

- « *de s'ouvrir à la culture et au savoir* »⁴ par l'implantation de la Grande Bibliothèque. Équipement phare, elle sera édifiée le long de l'avenue du 8 mai 1945, principalement dans des bâtiments neufs adaptés au fonctionnement moderne des bibliothèques publiques. Seul le bâtiment Saint-Bernard, situé en fond de cour, sera réutilisé pour les besoins du programme. Les activités de la Grande Bibliothèque seront interconnectées avec celles de la Maison

⁴ <http://saintjacques.besancon.fr/>

Universitaire de l'Éducation qui devrait s'installer à proximité, regroupant à la fois l'INSPE, Canopé et les services de formation continue des enseignants de l'académie de Besançon. Ce pôle dédié à la pédagogie, à la transmission et à la culture serait implanté sur le site de l'Arsenal,

- « de s'ouvrir au business et à l'esprit start-up »⁵ par l'implantation dans les bâtiments historiques de la place Saint-Jacques d'un village de l'Innovation, soutenu par le Crédit Agricole. Il rassemblera des petites entreprises innovantes et des start-ups, constituant un pôle d'innovation et de compétitivité économique,
- « de s'ouvrir au tourisme et au tourisme d'affaire »⁶ par la création d'un centre des congrès d'une jauge d'environ 500 places et d'établissements touristiques tels qu'hôtel, café, restaurant, etc.
- « de s'ouvrir à l'habitat durable, connecté et intergénérationnel »⁷ grâce à un programme de logements neufs.

Figure 1 : Un projet urbain en plein cœur de centre-ville dans l'ancien hôpital Saint-Jacques⁸



⁵ Ibid.
⁶ Ibid.
⁷ Ibid.
⁸ Ibid.

I. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA GRANDE BIBLIOTHEQUE

La Grande Bibliothèque a pour double ambition d'accroître le rayonnement de l'agglomération bisontine et de renforcer l'attractivité de l'Université de Franche-Comté dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

Faisant le pari que la Bibliothèque d'étude et de conservation, la médiathèque Pierre Bayle et la Bibliothèque universitaire de lettres et sciences humaines sont complémentaires, projet est lancé de les regrouper en un lieu unique avec une mutualisation mesurée des services : la bibliothèque d'agglomération et la bibliothèque universitaire resteront distinctes à l'intérieur du bâtiment, mais les lecteurs auront le loisir d'aller de l'une à l'autre librement.

I.A. UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE D'UN TYPE NOUVEAU

La mission de la Grande Bibliothèque est d'être à la fois au service des étudiants de l'UFR SLHS, et plus généralement de tous les étudiants de l'Université de Franche-Comté, mais aussi au service de la population du Grand Besançon. Elle réunit en un seul lieu des ressources documentaires aujourd'hui dispersées entre la médiathèque Pierre Bayle, la Bibliothèque d'étude et de conservation et la Bibliothèque universitaire de lettres et sciences humaines située rue Mégevand.

Investissement collectif et social, la Grande Bibliothèque constitue un lieu de vie ouvert, ludique et inclusif, un espace de socialisation et de loisir, mais aussi un lieu de travail individuel et collaboratif, offrant des espaces pour échanger, enseigner, animer, former et favoriser la transmission et le partage d'informations et de connaissances sur le modèle des Learning Centers. Celui de l'Université Lille 1 (LILLIAD) ouvert au public à la rentrée 2016-2017, constitue si ce n'est un modèle, tout au moins un exemple pertinent. Le principe de fonctionnement de la Grande Bibliothèque demeure pragmatique et vise à permettre une utilisation du lieu par le public la plus simple possible.

Si on excepte le cas de La Rochelle, il n'existe pas en France et même en Europe, de grande bibliothèque regroupant à la fois une médiathèque de lecture publique et une bibliothèque universitaire. Il y a dans cette aventure inédite un vrai défi à relever. Le cas – réussi bien que perfectible – de La Rochelle incite à l'optimisme. Le projet de la Grande Bibliothèque s'inscrit dans une dynamique nationale d'incitation au partenariat entre équipements de lecture publique et universitaire en vue d'améliorer le service aux usagers. En 2015, la sénatrice Sylvie Robert dans son *Rapport sur les*

*adaptations et les extensions des horaires d'ouverture*⁹ aborde la question de la coopération entre bibliothèques relevant de tutelles différentes :

« S'il a pu y avoir par le passé quelques tentatives de création de bibliothèques communes lecture publique/Université (Clermont-Ferrand, La Rochelle, Valence), projets qui n'ont malheureusement pas rencontré le succès espéré, il n'en reste pas moins que la mutualisation de moyens entre les collectivités et les Universités peut être envisagée avec intérêt. En effet, l'objectif partagé par tous est bien que les étudiants d'une ville universitaire donnée aient accès à une offre documentaire satisfaisante, notamment en matière d'horaires, et qu'ils puissent trouver dans le lieu bibliothèque un espace d'accueil connecté, bienveillant et collectif »¹⁰.

La 16^{ème} préconisation du rapport de Mme Robert stipule : « Expérimenter des projets de coopération entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques universitaires à l'échelle d'un territoire. Un appel à projets lancé et cofinancé par le MCC¹¹ et le MESR¹² pourrait permettre à certaines villes candidates d'avancer sur la question de l'accueil des étudiants et des horaires d'ouverture et d'enclencher un véritable processus de collaboration »¹³.

I.B. DEUX ENTITÉS ADMINISTRATIVES, MAIS DES PRATIQUES HARMONISÉES

Comme cela a été rappelé par Françoise Legendre, Inspectrice générale des bibliothèques, dans son rapport de l'automne 2016 sur ce projet, chaque partenaire conserve son indépendance de gestion et la maîtrise de sa politique documentaire :

- Chaque entité a ses espaces propres de bibliothèque, son personnel, ses horaires, ses collections, ses modalités d'inscription et de fonctionnement, ses tarifs.
- Malgré tout, pour le bon fonctionnement du lieu, une harmonisation des pratiques et des horaires reste recherchée dans la limite des possibilités matérielles.
- Chaque bibliothèque, pour les besoins spécifiques de ses publics, conserve la possibilité d'ouvrir seule ses propres espaces à des horaires spécifiques.
- Tous les espaces de collections en libre-accès sont ouverts à tous dans le respect de leur destination.
- De manière générale, l'organisation des services veille à simplifier la vie de l'utilisateur en définissant et en appliquant une politique d'information commune, un règlement intérieur partagé et un usage concerté des fonctionnalités du bâtiment.

⁹ Rapport à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques, Sylvie Robert, 2015. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Documentation/Rapports/Extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques> (Consulté le 17/10/2017).

¹⁰ Ibid., p. 58.

¹¹ MCC : Ministère de la Culture et de la Communication

¹² MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

¹³ Ibid., p. 59.

I.C. DES COLLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

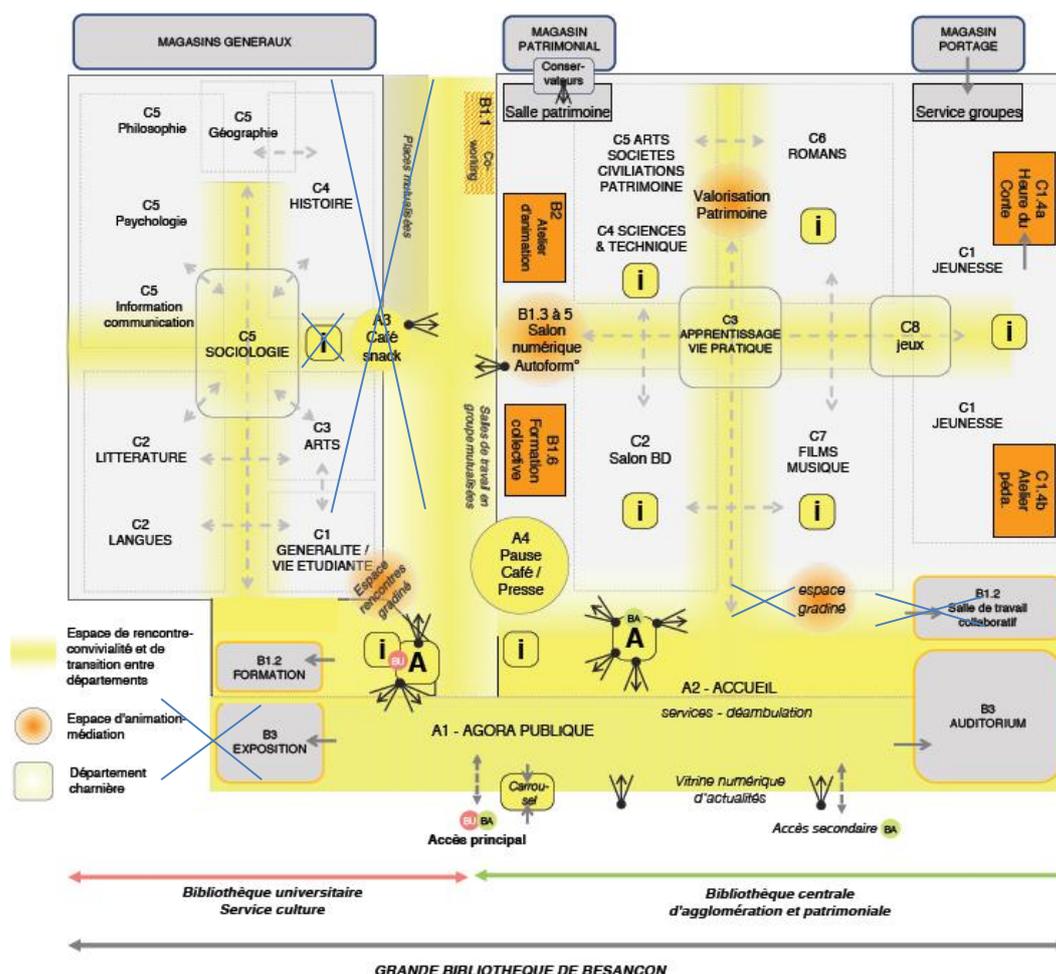
En matière documentaire, il existe d'ores et déjà une concertation naturelle entre les deux bibliothèques :

- La Bibliothèque d'agglomération se tourne résolument vers ses missions premières de démocratisation culturelle et d'offre de loisirs.
- La Bibliothèque universitaire, elle, consacre l'ensemble de ses collections à l'étude et la recherche.

Des commissions réunies à échéances régulières auront pour mission d'échanger sur la politique documentaire, de veiller à son harmonisation et de faire part des demandes des lecteurs.

I.D. DES ESPACES ET DES SERVICES MUTUALISÉS

Figure 2 : Schéma fonctionnel de la Grande Bibliothèque¹⁴



¹⁴ Etude de programmation, Cabinet Aubry & Guiguet

Des espaces mutualisés créent le lien nécessaire et permettent des circulations fluides et évidentes entre les deux entités : ainsi, l'accès aux deux bibliothèques se fera via un **hall commun**, lieu chaleureux et vivant dans lequel peuvent se dérouler des manifestations et une **salle café-détente** d'une cinquantaine de places.

Ces **espaces mutualisés** sont accessibles à partir de chacune des deux bibliothèques. Ils sont ouverts au public dès lors que l'une ou l'autre des bibliothèques est ouverte.

Ce sont deux lieux de passage et de mixité pour les publics qui permettent d'accéder naturellement aux collections et espaces de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque d'agglomération.

I.E.LA VITRINE CULTURELLE DE L'AGGLOMÉRATION ET DE L'UNIVERSITÉ

La Grande Bibliothèque mène une politique active d'animation culturelle, qui est un élément-clé de son rayonnement. Elle est dotée d'un **Tiers Lieu** géré par la bibliothèque d'agglomération.

I.F.DU PATRIMOINE AU NUMÉRIQUE

La Grande Bibliothèque offre aux lecteurs la possibilité d'accéder tout à la fois à des collections patrimoniales très riches, à des fonds généraux et spécialisés dans tous les secteurs de la connaissance et à une offre numérique à la fois universitaire et grand public.

- Un espace de consultation unique est dédié aux documents patrimoniaux des deux bibliothèques.
- La Grande Bibliothèque nourrit l'ambition de mettre à disposition du public de vastes ressources documentaires numériques. La médiation numérique est au cœur des services de cet établissement, en particulier par la mise à disposition d'équipements spécifiques et par la formation aux compétences informationnelles.

II. LA BIBLIOTHÈQUE D'AGGLOMÉRATION

Nota bene : nous avons choisi de nous baser sur les statistiques les plus récentes hors Covid, soit l'année 2019.

II.A. LA LECTURE PUBLIQUE À BESANÇON : ÉTAT DES LIEUX

II.A.1. LA LENTE NAISSANCE DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

II.A.1.1. De Boisot à Castan

La Ville de Besançon s'enorgueillit à juste titre de posséder une des plus anciennes bibliothèques publiques de France. La bibliothèque publique a ouvert ses portes en 1694, dans les bâtiments de l'abbaye bénédictine Saint-Vincent (l'actuelle faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Franche-Comté). Selon les conditions du legs effectué par l'abbé Boisot, la toute nouvelle bibliothèque est placée sous la surveillance et le contrôle de la municipalité. Ses collections au départ sont celles de l'abbé, ecclésiastique érudit issu d'une des grandes familles de la ville. Ce fonds initial rassemble les livres que cet abbé savant et cultivé a acquis soit en Franche-Comté, soit au cours de ses différents voyages, en particulier en Italie. Il comprend surtout les restes des bibliothèques de la famille Granvelle, en particulier celle du cardinal Antoine, un des principaux ministres de Charles Quint et Philippe II. Et aussi un des plus fastueux mécènes et collectionneur de son temps. Les pièces les plus rares du fonds bisontin proviennent, pour leur écrasante majorité, des collections de cette famille.

Cette collection a été régulièrement enrichie au long du XVIII^e siècle par les différents moines bibliothécaires qui se sont succédé à sa direction, avec l'aide de crédits municipaux. Saisies à la Révolution, ces collections sont déposées dans la chapelle des Carmes transformée en dépôt littéraire. Les bibliothèques des couvents et des émigrés, les bibliothèques de la famille Chifflet, famille de juristes et d'érudits francs-comtois, connaissent le même sort.

En 1803, un décret consulaire confie aux municipalités le soin de conserver et de communiquer à la population, les collections saisies par la Nation. Cette décision marque la véritable naissance de la bibliothèque municipale de Besançon. Le XIX^e siècle constitue probablement l'âge d'or de la bibliothèque municipale.

D'une part, cette institution bénéficie tout au long de ce siècle du travail de bibliothécaires de premier ordre. Louis Coste tout d'abord, puis surtout Charles Weiss, probablement le plus grand bibliothécaire que cette institution a pu connaître. Il a mené une époustouflante (tout du moins tel qu'on peut en juger aujourd'hui) politique d'achat d'éditions rares et anciennes. Nombre de ces dernières qui font la renommée du fonds bisontin, ont été acquises par ses soins, essentiellement sur le marché parisien. Il reçoit le legs de l'architecte Pierre-Adrien Pâris qui confère à cette bibliothèque sa teinte artistique si particulière dans le paysage des bibliothèques municipales françaises. On ne peut la comparer à nulle autre en France sur ce plan, sauf Rouen. Avec ce legs, c'est non seulement un ensemble remarquable de livres d'art et d'architecture qui intègre les collections municipales, mais aussi plus de 5 000 dessins d'architecture et les collections artistiques de l'architecte. Auguste Castan lui succède. Chartiste, érudit, il a été une autorité scientifique de son temps. Il a publié de nombreux inventaires et catalogues, dont celui des incunables de la collection bisontine, qui font toujours référence.

D'autre part, la municipalité décide dès l'Empire de faire l'acquisition d'un terrain pour y édifier un bâtiment neuf et moderne de bibliothèque. Il s'agit du bâtiment actuel de la bibliothèque d'étude et de conservation, situé le long de la rue qui porte aujourd'hui son nom. Sa construction s'est étirée sur plus de vingt ans, des années 1810 jusqu'aux années 1830. Ce bâtiment est emblématique du patrimoine architectural de la ville et de nombreux Bisontins y demeurent très attachés.

II.A.1.2. De la bibliothèque érudite à la bibliothèque populaire

Malheureusement, le XXe siècle pour la bibliothèque ne se montra pas à la hauteur des ambitions nourries par le précédent. La place pour les collections commence de manquer. Malgré la présence de bibliothécaires de talent comme Georges Gazier ou Maurice Piquard, le rayonnement de la bibliothèque s'étiolle. À la suite de sa visite d'inspection effectuée en 1906, Henri Osmont, spécialiste des manuscrits à la bibliothèque nationale, pointe dans son rapport la question de l'exiguïté des locaux. Il engage la ville à prendre des mesures rapides, comme une extension, une nouvelle construction ou la multiplication du nombre de travées dans les salles de lecture. Il souligne aussi dans son rapport, la médiocrité des crédits d'achat et d'entretien. Ils sont de 3 550 fr. à Besançon, contre 5 800 fr. à Dijon, 11 900 fr. à Grenoble ou 12 640 fr. à Nancy. Une nouvelle inspection en 1923 pointe de nouveau la question des locaux. Le rapport évoque aussi la question des droits d'inscription, le nombre de lecteurs trop faible et la question de l'autorisation du prêt à domicile, jusqu'alors interdit (il ne sera permis jusqu'en 1988 que sur demande auprès du Maire après avis du conservateur...).

La bibliothèque municipale ne parvient pas à s'adapter aux transformations de la société, en particulier au mouvement massif et continu d'augmentation du niveau moyen d'instruction de couches entières de la société française. Elle reste sur sa mission de satisfaire le seul public érudit et cultivé. Ses collections se concentrent sur l'érudition locale, l'histoire ou les témoignages d'acteurs engagés (les fonds de la bibliothèque regorgent par exemple de livres de souvenirs des différents acteurs de la guerre d'Algérie). Peu de romans, peu de livres de niveau grand public ou de délassement.

Dès les années 1950, faute de place, les anciennes salles de lecture sont transformées en magasin. Pour ce faire, comme cela se fait à l'époque, on a recours à des étagères métalliques autoportées qui constituent paradoxalement aujourd'hui la plus grande menace pesant sur ces collections en cas de feu. La salle de lecture est transférée dans l'ancien cabinet d'hiver où elle se trouve toujours aujourd'hui. Saturée, ne présentant plus les conditions minimales de sécurité des collections, touchant un public minoritaire, la bibliothèque municipale de conservation (que de vieux Bisontins continuent aujourd'hui de nommer « la municipale » par opposition aux autres bibliothèques de lecture publique de la ville) est à la fin des années 1980 une institution à bout de souffle.

Parallèlement à la naissance et au développement de la bibliothèque municipale, une bibliothèque populaire est créée en 1879, à l'instigation philanthropique d'Adolphe Veil-Picard. Cette création s'inscrit dans le courant d'éducation populaire que la France connaît dans la seconde moitié du XIXe siècle. Cette initiative est soutenue par des fonds publics, mais elle recourt aussi à des formes administratives diverses comme l'association. Contre un abonnement trimestriel de deux francs, payable d'avance, l'abonné a la possibilité d'emprunter deux ouvrages durant un mois. L'ambition affichée par ses promoteurs est l'instruction des couches ouvrières et urbaines françaises par la lecture des auteurs classiques ou d'ouvrages de vulgarisation scientifique. Mais dès l'origine, le projet des créateurs est bousculé par les usages et les demandes des lecteurs. Ernest Chapuis, chef de bureau de la ville de Besançon et bibliothécaire de la bibliothèque populaire, écrit dans une note le 16 janvier 1884 :

« En ce qui concerne le roman surtout, il semble en vérité que sa génération toute entière se sente, d'une manière irrésistible, entraînée vers les productions de l'imagination qui pullulent »

De quelques centaines de livres au départ, les fonds dépassent très rapidement les 15 000 volumes. Dès 1883, les romans représentent 44% des fonds. 52% en 1912. Après avoir déménagé un nombre important de fois, la bibliothèque s'installe au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville en 1969. Elle dispose alors de 180 m² de surface au public et pour la première fois à Besançon installe des collections en libre-accès. Il n'y a pas de bandes dessinées.

Entre 1950 et 1970, Besançon double le nombre de sa population. Elle passe de 60 000 à 120 000 habitants. La ville connaît une des progressions démographiques les plus importantes de France. Durant cette époque de croissance démographique, des *centres d'initiation à la lecture et aux arts de l'enfance* sont créés dans différents quartiers de la ville en construction. Ils sont le fruit du travail de la Commission culturelle municipale. Ils s'adressent aux enfants de 7 à 14 ans et leur proposent à la fois les services d'une bibliothèque jeunesse et ceux d'un centre de loisirs avec de nombreuses activités créatrices. Le premier naît en octobre 1970 au palais Granvelle. Il est l'ancêtre de la bibliothèque jeunesse de Pierre Bayle. Le second est implanté à Planoise, rue de Cologne, en 1973. Il déménagera par la suite avenue d'Île de France. Le dernier est installé en 1975 dans une maison de maître de la colline des Clairs-Soleils où se trouve aujourd'hui la médiathèque Aimé Césaire.

D'autres points de lecture naissent dans d'autres quartiers à l'initiative d'acteurs locaux, dans le sillage des Maisons pour Tous. C'est le cas à Montrapon, à la Grette et à Palente. Peu à peu ces initiatives sont municipalisées et dessinent le réseau municipal actuel.

En 1973, porté par le courant philosophique de ces années, Albert-Maxime Kohler, adjoint à la culture, lance une initiative controversée. Il crée le CRI (Centre de recherche et d'information) dans un ancien bâtiment militaire devenu propriété de la ville, la caserne Lyautey, située le long de la rue de la République. Le lieu est rebaptisé à cette occasion centre Pierre Bayle du nom de théologien protestant auteur d'un traité sur la tolérance, (ce qui est révélateur des ambitions sociétales portées par ses concepteurs). Ce centre abrite des expérimentations théâtrales et audiovisuelles. En 1978, à l'image de la récente Bibliothèque publique d'information du centre Beaubourg, est créé le service de la documentation de presse et d'actualité. L'idée est de mettre à la disposition du citoyen les moyens d'information propres à la constitution de sa conscience politique et au plein exercice de ses droits. Environ 300 titres de presse sont disponibles et des professionnels élaborent des dossiers thématiques. Seule la lecture sur place est autorisée.

Malgré cette inventivité et cette ébullition, les résultats sont minces. En 1984, uniquement 7,5% des Bisontins sont inscrits dans une bibliothèque.

II.A.1.3. La consolidation du réseau

En 1985, la municipalité prend la décision d'ouvrir une véritable médiathèque centrale de lecture publique (ce sera la médiathèque Pierre Bayle qui ouvre l'année suivante dans l'ancienne caserne Lyautey) et d'unifier sous une même direction l'ensemble des services, publics ou associatifs, de lecture publique. C'est la naissance de la direction des bibliothèques et archives municipales, d'abord placée sous la direction de Jacques Mironneau puis deux ans plus tard d'Hélène Richard. C'est sous l'impulsion de cette dernière que le service prend sa forme actuelle avec l'informatisation du catalogue et la lente instauration d'un réseau unifié de lecture publique. Ses principales caractéristiques n'ont que peu évolué depuis :

- Une bibliothèque d'étude et de conservation qui maintient au début du XXI^e siècle, dans des locaux dangereux, une séparation désuète entre lecture érudite et lecture populaire.
- Une médiathèque centrale qui ne possède malheureusement pas les dimensions de sa centralité. Dès sa conception, la faible surface est pointée et son extension sur la cour est prévue dans une seconde tranche de travaux qui n'aura finalement jamais lieu. Occupant des locaux inadaptés, la médiathèque pâtit de freins qui brident son rayonnement.
- Un réseau de médiathèques de quartier qui a été entièrement rénové depuis vingt ans pour la plus grande satisfaction du public qui le fréquente.

En 1999, il est décidé par le Conseil municipal d'aligner les tarifs d'abonnement des habitants des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) sur ceux des Bisontins. Sans à l'époque aucune compensation financière. Il y a alors une prise de conscience du rayonnement communautaire de certains équipements publics, en particulier culturels, de la ville centre.

En 2003 est mise en place la possibilité pour les usagers de rendre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau les documents empruntés ; c'est la création du service de navette qui permet aux documents de circuler dans l'ensemble du réseau et d'aller à la rencontre des lecteurs plutôt que d'attendre que ceux-ci se déplacent. Ce moment est crucial dans la constitution du réseau actuel : désormais l'offre documentaire est la même pour tous les usagers, qu'ils fréquentent la plus petite bibliothèque de quartier ou la centrale. Ils peuvent ainsi faire venir au plus près de leur domicile un document situé dans une bibliothèque de l'autre côté de la ville, et le rendre à un arrêt du Bibliobus à proximité de leur travail. Cette possibilité est encore aujourd'hui l'un des atouts les plus appréciés des usagers et un argument important au moment de l'inscription des nouveaux lecteurs. Le principe constitutionnel d'égalité du service public¹⁵ est alors pleinement appliqué, à deux titres :

- les services de proximité, qui vont au plus près des habitants et notamment les plus défavorisés, que ce soient les bibliothèques de quartier, le Bibliobus ou les actions hors les murs en pied d'immeuble, ont désormais derrière eux le poids des 200 000 documents du réseau. Tous peuvent avoir accès à tous les documents.
- en matière de fonctionnement interne, cette possibilité de faire circuler les documents obligent les bibliothécaires à formaliser des procédures applicables partout dans le réseau pour s'assurer que chaque usager soit accueilli partout de la même façon. Les acquisitions de documents se font en concertation et selon le principe de constitution d'une collection unique, les politiques de prêt et les procédures d'accueil sont harmonisées.

Aujourd'hui, c'est plus de 150 000 documents par an qui circulent via la navette, soit après avoir été rendus dans une autre bibliothèque que celle où ils ont été empruntés, soit après avoir été envoyé à la demande d'un usager dans sa bibliothèque de proximité. À Rennes ou à Strasbourg, le passage de la centrale à la communauté d'agglomération a rompu ce principe, et si les documents peuvent toujours

¹⁵ Conseil d'État, Sect, 9 mars 1951, Société des concerts du conservatoire, Rec. 151.

être empruntés et rendus dans n'importe quelle bibliothèque de quartier, ils ne peuvent par contre plus l'être à la centrale, ce qui est incompréhensible pour le public.

En 2012 a lieu un autre moment-clef du réseau bisontin : le Conseil municipal instaure la gratuité de l'abonnement au réseau des bibliothèques de la ville. Les motivations de cette décision étaient doubles : d'une part ôter toute barrière financière à l'inscription en bibliothèque dans une préoccupation de démocratisation culturelle, d'autre part accroître le rayonnement de ce service. Ces deux objectifs ont été largement remplis avec, comme nous le verrons par la suite, une forte augmentation du nombre d'inscrits et une transformation de la composition sociologique du lectorat.

Cependant, malgré ce succès public, la surface des bibliothèques du réseau municipal est clairement sous-dimensionnée : les bibliothèques des territoires de plus de 100 000 habitants offrent en moyenne 6m² pour 100 habitants¹⁶, or à Besançon ce chiffre est d'à peine 4,7m². C'est que la question de la construction d'une centrale digne de ce nom, à la hauteur des enjeux de lecture publique qui peuvent se poser à une ville de plus de 100 000 habitants, n'est toujours pas réglée. Il y a eu un projet de Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale dans les années 1990 qui a avorté, laissant alors des équipes professionnelles désemparées.

Mais aujourd'hui, dans le contexte de l'intercommunalité et de la modification des modes de vie, la centralité d'un équipement culturel structurant nécessite une réflexion de plus grande ampleur, à l'échelle de l'agglomération bisontine. La mise en place d'une politique raisonnée de lecture publique à l'échelle d'une agglomération peut prendre différentes voies. De nombreux exemples en France en témoignent : simple déclaration d'utilité communautaire, transfert partiel, transfert total... Il n'y a pas une architecture organisationnelle type.

¹⁶ *Bibliothèques municipales et intercommunales. Données d'activité 2014. Synthèse nationale*, MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, 2016. p. 68. [en ligne]. <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliothèques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliothèques-municipales-et-intercommunales/Bibliothèques-municipales-Donnees-d-activite-2014> (Consulté le 17/10/2017).

II.A.2. ANALYSE DE LA POPULATION BISONTINE

Besançon compte en 2019 près de 118 000 habitants. Elle se situe dans la strate des villes dont la population est comprise entre 100 000 et 150 000 habitants comme Metz, Limoges ou Caen pour ne s'en tenir qu'à ces exemples. Si on additionne la population de sa communauté d'agglomération, on atteint près de 195 000 habitants. Elle constitue la seconde agglomération de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, derrière Dijon.

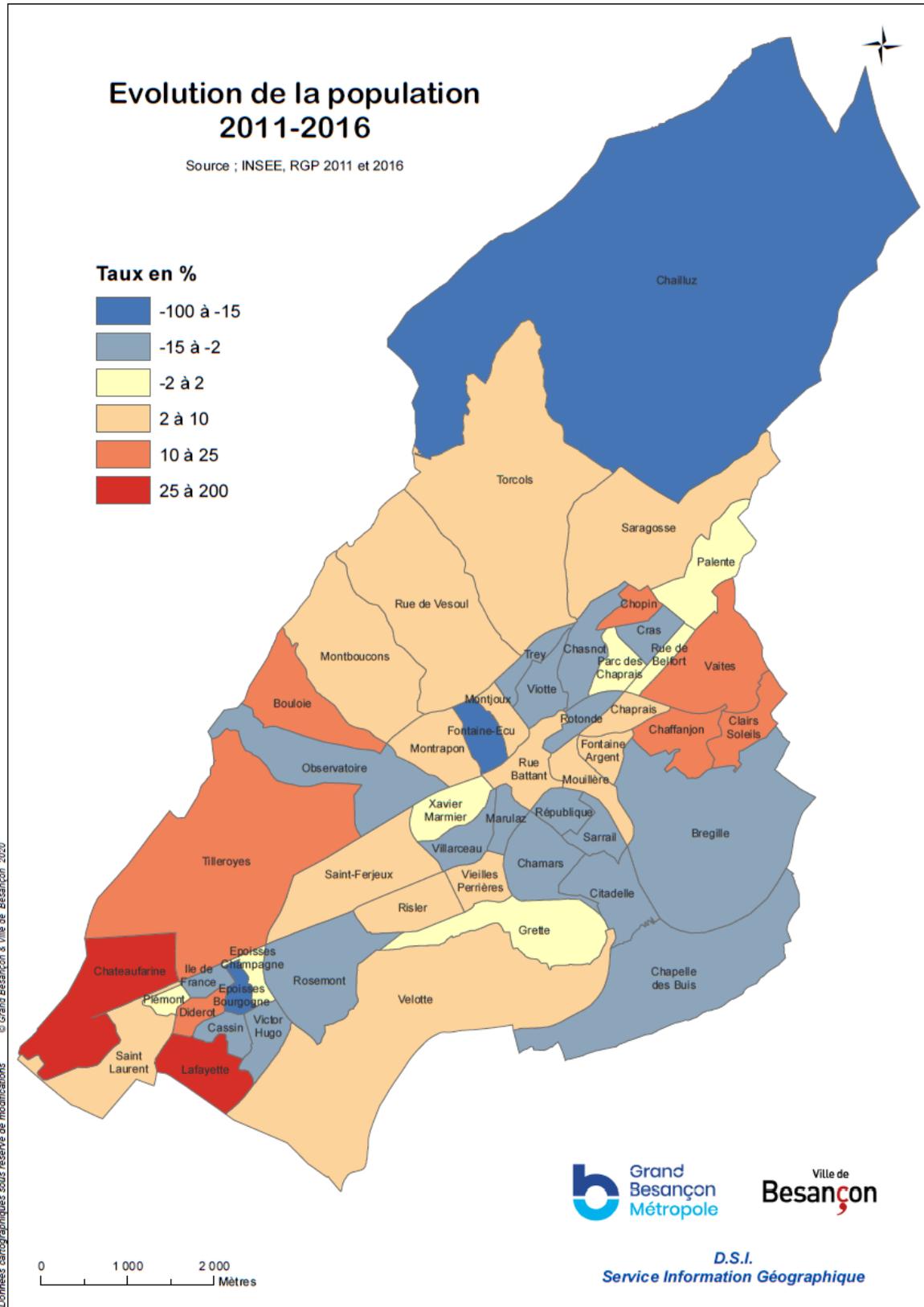
Malgré la perte récente du statut de capitale régionale qu'elle détenait jusqu'alors, la ville reste un centre administratif important et le siège de nombreuses administrations ou établissements publics. Un centre hospitalier universitaire et une université pluridisciplinaire d'environ 25 000 étudiants au premier chef, mais aussi une cour d'appel ou des directions régionales de services déconcentrés de l'État comme la DREAL ou la DRFP. Par ailleurs, après la crise économique du secteur de l'horlogerie, un secteur industriel de petites entreprises spécialisées autour des microtechniques s'est développé. Enfin il convient de rappeler qu'après la réforme de la carte militaire, Besançon demeure le siège d'un des principaux états-majors de l'armée de terre. On ne dénombre pas moins de 5 000 militaires, entre Besançon et Le Valdahon.

Pour étudier la population de son territoire, les bibliothèques municipales de Besançon ont la chance de pouvoir compter, ce qui est loin d'être le cas dans la majorité des villes, sur l'*Analyse partagée des besoins sociaux* réalisée tous les ans par le CCAS de Besançon et la Direction Performance et Conseil de gestion mutualisée entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ; il s'agit, comme l'indique Danielle Dard, 1^{er} adjointe de la Ville de Besançon et Vice-Présidente du CCAS, dans l'avant-propos de l'édition 2017 « *d'une contribution attendue par l'ensemble des opérateurs de l'action sociale qui ont à cœur d'adapter leurs interventions aux problématiques des territoires. Cette analyse rend plus proches et plus prégnantes les réalités sociales et économiques vécues dans notre Ville, dans nos quartiers.* » Toutes les données démographiques et cartes sur la ville de Besançon contenues dans ce Projet Scientifique et Culturel sont issues de ce travail¹⁷, de celui du Service d'Information Géographique de GBM ainsi que des données de l'INSEE. Cela permet tous les ans aux bibliothèques municipales de comparer la composition et l'évolution de son lectorat par rapport à celles de l'ensemble de la population, quartier par quartier, et d'obtenir ainsi des indications sur les publics à desservir en priorité.

Depuis une vingtaine d'années, le chiffre de la population de Besançon demeure relativement stable. Il s'élève à près de 118 000 personnes après avoir atteint au plus haut 122 000 habitants. L'évolution du nombre d'habitants entre 2011 et 2016 représente +0,1% pour la ville de Besançon (avec des variations importantes selon les quartiers comme le montre la figure 3 et +0,4% pour Grand Besançon Métropole (GBM), avec des hausses importantes pour certaines tranches d'âge, notamment les 55-79 ans (+13,3%) et les plus de 80 ans (+27,2%).

¹⁷ *Analyse partagée des besoins sociaux 2019*, CCAS de Besançon et Direction mutualisée Performance et Conseil de gestion de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

Figure 3 : Évolution de la population par iris à Besançon entre 2011 et 2016 (Données du Service d'Information Géographique, GBM)



Malgré tout, la population bisontine reste globalement jeune puisque 44% a moins de 30 ans. Le vieillissement y est moins prononcé que dans le reste de l'agglomération.

Figure 4 : Répartition de la population bisontine par classe d'âge en 2019

Âge	Répartition de la population par classe d'âge
moins de 20 ans	23,7%
20 – 59 ans	52,9%
60-64 ans	5%
plus de 65 ans	18%

Plus d'un ménage sur deux, soit 53,4% des ménages, n'est constitué que d'une personne seule. Les couples avec enfant ne représentent que 14,7% des ménages et les familles monoparentales 9%.

Le revenu médian mensuel 2019 (calculé en unité de consommation) reste inférieur à Besançon à la fois à la moyenne nationale, mais aussi à la moyenne de Grand Besançon Métropole ou du département du Doubs. Il s'élève à 1 658€, en comparaison de 1 837€ pour l'ensemble du territoire français (Métropole uniquement). Il est comparable au revenu médian des villes de la même strate, bien qu'inférieur (mis à part Limoges).

Figure 5 : Comparaison des revenus médians mensuels par territoire en 2019 (Données INSEE)

Ville	Revenu médian mensuel
Limoges	1 643 €
Besançon	1 658 €
Metz	1 667 €
Orléans	1 701 €
Rouen	1 718 €
Caen	1 730 €
Grand Besançon Métropole	1 835 €
Ensemble de la France métropolitaines	1 837 €
Département du Doubs	1 895 €

À l'image de ces mêmes villes, il est aussi inférieur au revenu médian de la communauté urbaine, ainsi qu'à celui du département. Ce phénomène s'explique aisément. Dans toutes ces villes, l'édification des quartiers populaires provoquée par l'urbanisation massive des années 1960 et 1970, s'est effectuée sur le territoire municipal de la ville centre. Parallèlement on a assisté à un mouvement massif d'urbanisation des périphéries par une population de classes moyennes intégrées, bénéficiant en règle générale de deux revenus. Ceci explique que le revenu fiscal médian soit plus élevé dans les communes de la communauté d'agglomération que dans la ville centre qui concentre à la fois les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale.

Néanmoins, et de façon classique, cette moyenne bisontine masque des disparités importantes en fonction des quartiers de la ville.

Figure 6 : Evolution de la précarité dans les quartiers (extrait de l'Analyse des Besoins Sociaux 2019, p.16)

ÉVOLUTION DE LA PRÉCARITÉ DANS LES QUARTIERS

➔ Le quartier de Centre/Chapelle-des-Buis enregistre une hausse significative des ménages à bas revenus dans tous les iris du quartier (passage de 12 % à 16 %). Cependant, les signaux de fragilité restent à des niveaux inférieurs à ceux de la moyenne bisonline.

➔ À l'inverse, le quartier Butte-Grette se caractérise par des signaux de fragilité les plus faibles des quartiers de la ville de Besançon. L'iris Grette a connu la plus forte décroissance du nombre de ménages à bas revenus (passage de 17,4 % à 12,4 % en un an).

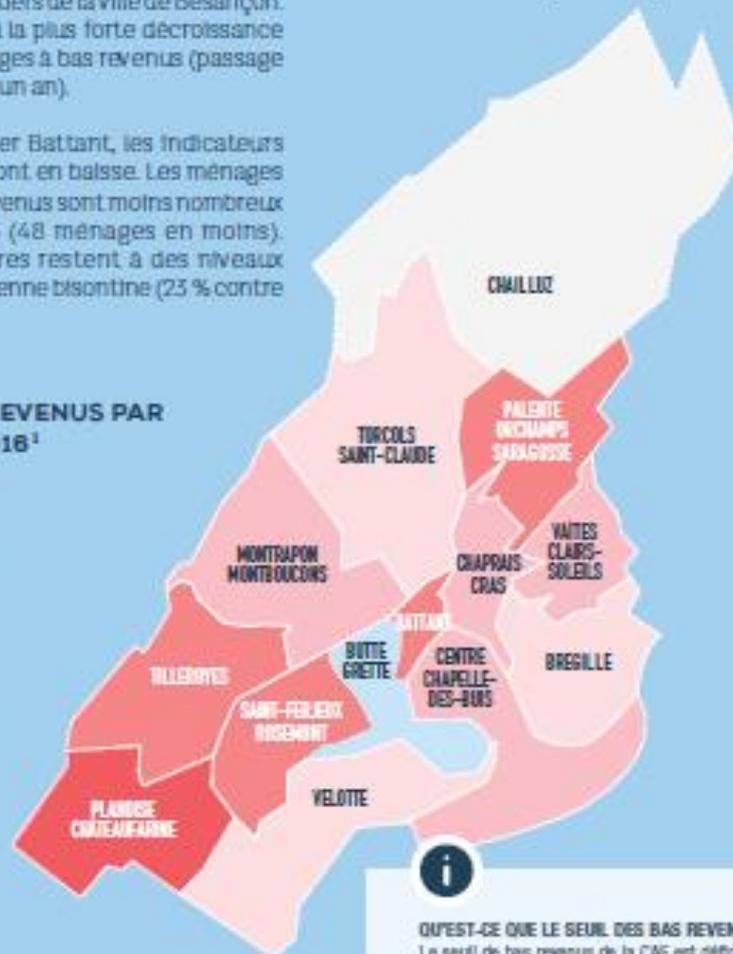
➔ Pour le quartier Battant, les indicateurs de précarité sont en baisse. Les ménages allocataires à bas revenus sont moins nombreux entre 2014 et 2015 (48 ménages en moins). Toutefois, les chiffres restent à des niveaux au-dessus de la moyenne bisonline (23 % contre 19,4 %).

Effectifs des ménages sous le seuil de bas revenus¹

COMMUNES DE RÉFÉRENCE	ANNÉE 2017	Évolution 2016/2017
BESANÇON	12 092	➔ +2 %
CAEN	12 030	➔ +1 %
LIMOGES	13 235	➔ +1 %
METZ	12 621	→ 0 %
ORLÉANS	11 007	➔ +3 %
ROUEN	13 263	➔ +2 %

SEUIL DES BAS REVENUS PAR QUARTIER EN 2016¹

- > à 35 %
- de 20 à 34 %
- de 16 à 19 %
- de 13 à 15 %
- de 10 à 12 %
- non étudié



QU'EST-CE QUE LE SEUIL DES BAS REVENUS ?

Le seuil de bas revenus de la CAF est défini pour une population de référence. Ne sont pas pris en compte les allocataires et conjoints de plus de 85 ans, les étudiants percevant uniquement l'allocation logement, les allocataires des régimes spéciaux et certains publics spécifiques (handicapés hébergés...). Le montant mensuel prend en compte les revenus déclarés N-1, les prestations perçues en décembre, le barème des UC et un coefficient majoré pour les familles monoparentales. En 2016, le seuil de bas revenu était de 1045 €/UC.

II.A.3. LE RESEAU ACTUEL DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

II.A.3.1. Une bonne couverture du territoire municipal

Figure 7 : Le réseau actuel des bibliothèques municipales de Besançon



Aujourd'hui, on peut estimer que la couverture du territoire municipal par le service des bibliothèques est satisfaisante.

- Aucun quartier important de la ville n'est dépourvu de médiathèque. Les médiathèques Nelson Mandela, Pierre de Coubertin, des Tilleuls, respectivement à l'ouest, nord et est de la ville, à proximité des voies d'entrées, répondent à la fois aux besoins des habitants de leur quartier et aussi à ceux des habitants de GBM transitant par ces voies d'accès. Modernes, récentes, impliquées dans la vie locale, elles ont trouvé leur public et leur rôle malgré des surfaces parfois sous-dimensionnées.
- Le service du Bibliobus permet de toucher un public plus éloigné, géographiquement et culturellement des bibliothèques : personnes âgées, familles à la sortie des écoles, public fragile des cités populaires... Sa souplesse d'utilisation complète utilement et à faible coût le maillage urbain des médiathèques.

- Seul le quartier de Saint-Claude qui dans sa totalité dépasse 10 000 habitants, ne bénéficie pas de médiathèque. Deux arrêts du bibliobus assurent une desserte. Ce public, en fonction de son lieu de résidence, se dirige vers Pierre de Coubertin, les Tilleuls ou Pierre Bayle.
- La médiathèque Aimé Césaire est la seule médiathèque à ne pas rayonner au-delà de son quartier d'origine. Cela est probablement dû à la fois à l'absence d'une voie de communication passagère entre ce quartier et la périphérie de la ville, au peu de commerces et services attractifs et à la réputation d'un quartier pourtant complètement reconfiguré par des opérations de renouvellement urbain.

II.A.3.2. Le bilan de la gratuité

Notons tout d'abord qu'il faut bien différencier :

- le nombre d'emprunteurs actifs, qui compte les lecteurs qui ont emprunté au moins un document dans l'année,
- le nombre d'inscrits actifs : qui compte en plus des emprunteurs actifs ceux qui ont profité d'un autre service que le prêt au moins une fois dans l'année, c'est-à-dire pour la majorité d'entre eux ceux qui ont utilisé Internet.

Ce chiffre des inscrits actifs est le plus pertinent aujourd'hui pour juger de l'activité de la bibliothèque, car il prend en compte presque tous les usages que l'on peut faire du lieu, au lieu de se concentrer uniquement sur la fonction de prêt des bibliothèques.

Ce qui n'apparaît par contre dans aucun de ces deux chiffres, c'est une fonction très importante dans une bibliothèque 3^e lieu, à savoir la fréquentation des usagers non-inscrits qui profitent du lieu sans avoir accès à aucun des services nécessitant de s'identifier (emprunt, connexion internet, réservations...), pour lire sur place ou simplement se retrouver et discuter.

Malgré une évolution nettement à la baisse du nombre de lecteurs au niveau national, à Besançon depuis l'instauration de la gratuité en 2012 les objectifs de démocratisation culturelle et d'accroissement du rayonnement du service ont été largement remplis :

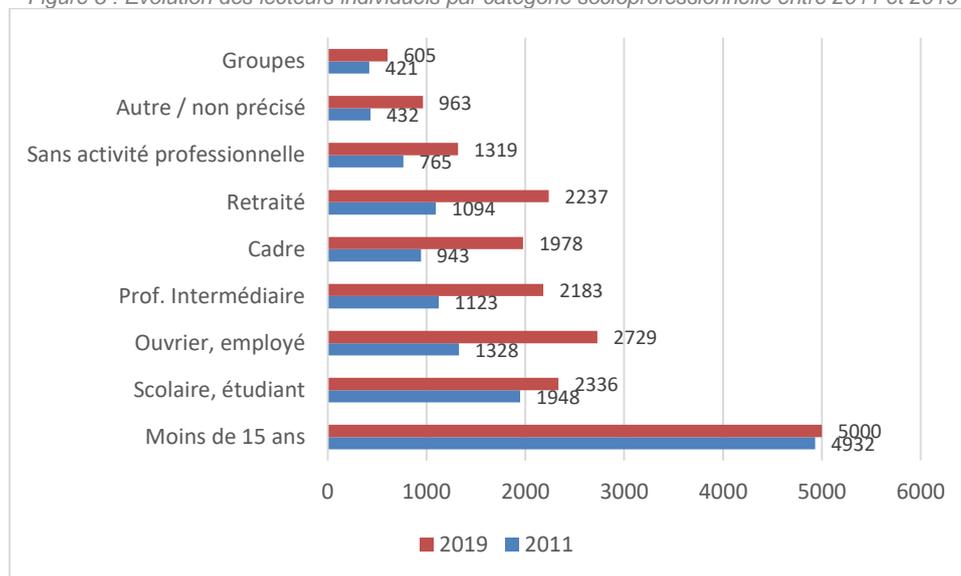
- le nombre d'inscrits croît nettement et régulièrement de 2012 à 2019, alors même que dans le même temps il baisse dans l'ensemble de la France. Si l'on en croit les chiffres publiés par le Ministère de la Culture et de la Communication dans l'arrêté déterminant chaque année « le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt » pour déterminer « le montant de la part de la rémunération au titre du droit de prêt en bibliothèque à la charge de l'État », le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques publiques en France est passé de 5 784 218 en 2011¹⁸ à 6 032 051 en 2019¹⁹, soit une hausse de 4,3%. Dans le même temps à Besançon le nombre d'inscrits actifs augmentait de plus de 80%, passant de 14 573 à 26 312, et le nombre d'emprunteurs actifs augmentait de 48%, passant de 12 986 (12 618 lecteurs individuels et 368 groupes) à 19 306 (18 716 lecteurs individuels et 590 groupes).

¹⁸ MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Arrêté du 25 octobre 2011 déterminant pour l'année 2016 le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt et le montant de la part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État. [en ligne]. Journal officiel, n°0256 du 4 novembre 2011. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2011/10/25/MCCE1125383A/jo/texte> (Consulté le 13/10/2017).

¹⁹ MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Arrêté du 18 novembre 2019 déterminant pour l'année 2019 le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt et le montant de la part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État. [en ligne]. Journal officiel, n°0269 du 20 novembre 2019. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039398092> (Consulté le 11/05/2022).

- la composition sociologique²⁰ des emprunteurs inscrits s'est aussi transformée : en nombre absolu entre 2011 et 2019, comme le montre la Figure 8, les cadres emprunteurs ont augmenté de 110%, les professions intermédiaires ont augmenté de 94%, les ouvriers et employés de 105%, les retraités de 104%, les personnes sans activité professionnelle de 72%.

Figure 8 : Évolution des lecteurs individuels par catégorie socioprofessionnelle entre 2011 et 2019

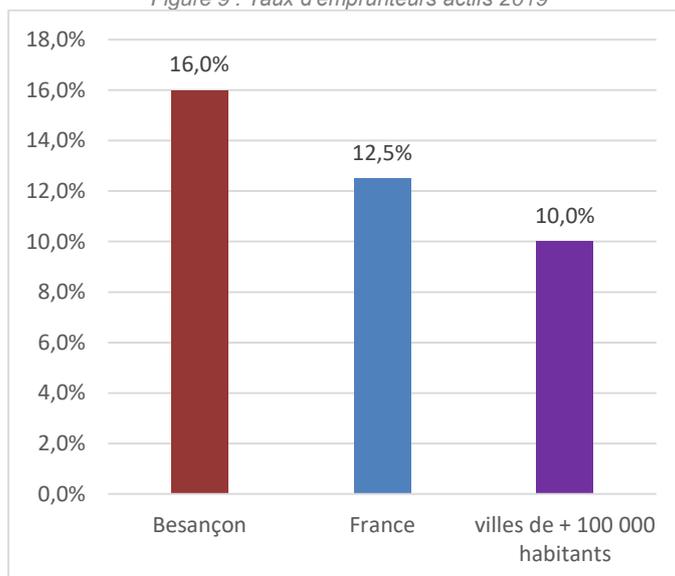


En 2019, le nombre d'emprunteurs actifs individuels à Besançon a atteint 18 716, soit un taux de 16% de la population, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale pour l'ensemble des bibliothèques qui est à 12,5%, et bien plus élevé que la moyenne des villes entre 100 000 et 150 000 habitants qui est à 10%²¹.

²⁰ Les données concernant les catégories socioprofessionnelles du lectorat bisontin sont issues des déclarations des lecteurs au moment de l'inscription.

²¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Bibliothèques municipales. Données d'activité 2018. Synthèse nationale* éditée en 2021 [en ligne]. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Synthese-nationale-des-donnees-d-activite-2018-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales-editee-en-2021-par-le-Ministere-de-la-Culture> [consulté le 12 mai 2022].

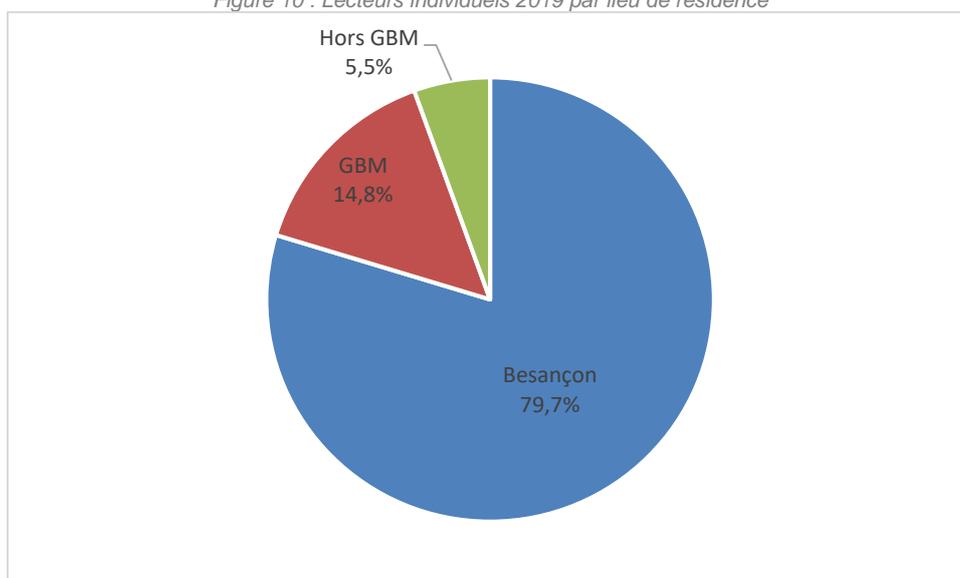
Figure 9 : Taux d'emprunteurs actifs 2019



II.A.3.3. L'aire d'influence du réseau municipal

Les habitants de la ville-centre représentent 79,7% des usagers, les habitants des autres communes de GBM uniquement 14,8% des usagers alors qu'ils regroupent 39% des habitants. Avec 28 656 emprunteurs actifs sur une population (GBM hors Besançon) d'environ 77 000 habitants, on est sur un taux de pénétration du service faible, compris de 3,7%. Il est vrai qu'une partie de ces habitants disposent dans leur commune de bibliothèques de proximité, dont certaines sont très attractives. On compte également 5,5% d'usagers extérieurs au territoire de GBM principalement régionaux (on ne compte qu'une poignée d'abonnés résidant en dehors de la région Bourgogne Franche-Comté, dont une partie sont des usagers de la bibliothèque d'étude et de conservation).

Figure 10 : Lecteurs individuels 2019 par lieu de résidence



Le service des bibliothèques municipales de Besançon reste donc majoritairement tourné vers le public de sa compétence. Malgré l'alignement des tarifs décidé en 1999 ou la gratuité votée en 2012, son rayonnement n'a pas encore atteint pleinement l'échelle de l'agglomération bisontine.

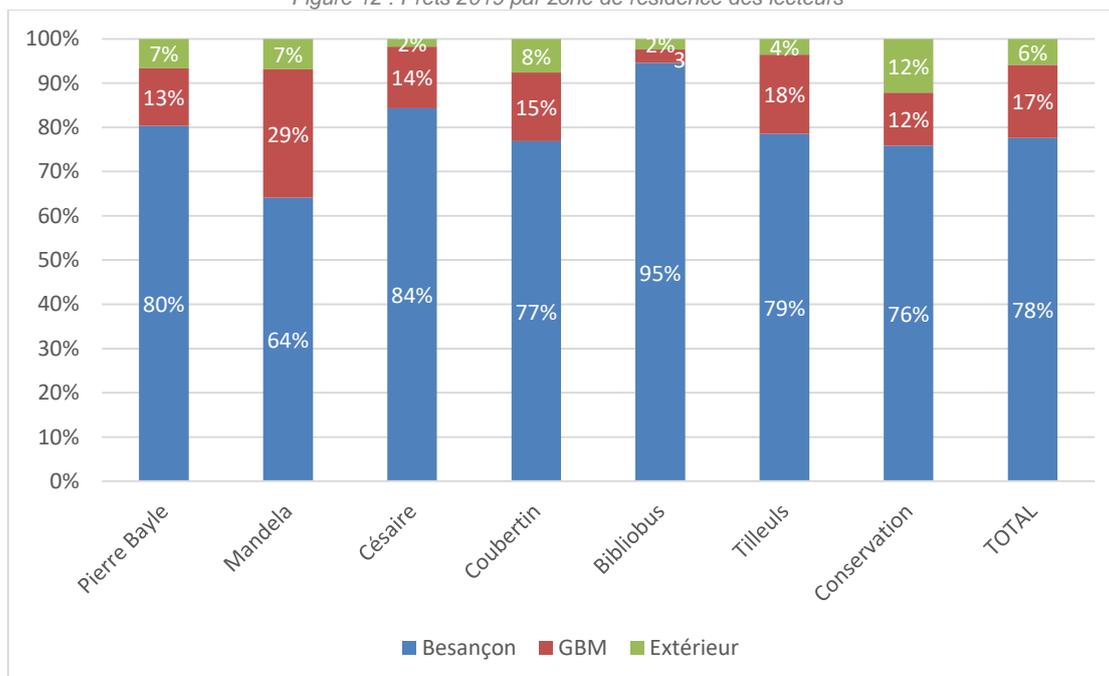
Figure 11 : Lecteurs individuels 2019 de GBM par bibliothèque d'inscription

Bibliothèque d'inscription	Emprunteurs actifs de GBM par type de lecteur			Total inscrits	Part inscrits GBM
	Enfants/Jeunes	Adultes	Total GBM		
Pierre Bayle	717	293	1010	8229	12,3%
Mandela	491	264	755	3345	22,6%
Césaire	34	44	77	762	10,1%
Coubertin	174	70	244	1979	12,3%
Bibliobus	30	17	47	763	6,2%
Tilleuls	241	179	420	3380	12,4%
Conservation	18	1	19	258	7,5%
TOTAL	1705	868	2573	18716	13,8%

La médiathèque Nelson Mandela, la plus grande des bibliothèques de quartier, située près des centres commerciaux et à proximité de parkings, est le lieu d'une véritable mixité des publics : avec 22,6% des lecteurs qui habitent GBM (hors Besançon) et 4,4% de lecteurs habitant à l'extérieur du territoire de GBM, un quart des emprunteurs de la médiathèque habitent hors de Besançon. A l'inverse, à la médiathèque Aimé Césaire ce taux dépasse à peine les 10%.

Si l'on observe maintenant sur la Figure 12 les prêts réalisés par l'ensemble des lecteurs du réseau, on peut voir que les 13,8% d'utilisateurs venus des autres communes de GBM réalisent 17% des prêts annuels.

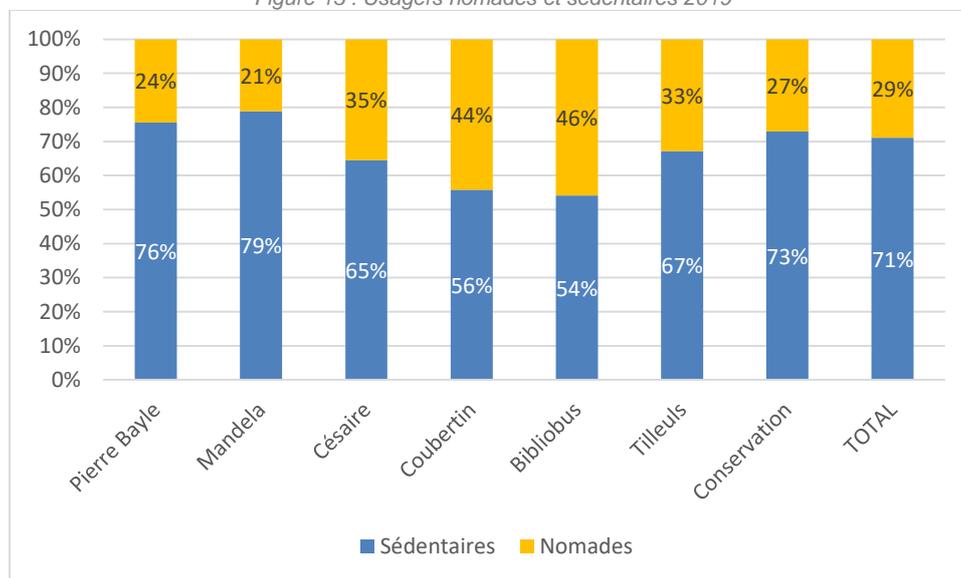
Figure 12 : Prêts 2019 par zone de résidence des lecteurs



Une analyse plus fine des publics et de leurs usages montre que 29% des abonnés du réseau municipal fréquente plusieurs bibliothèques.

On dénomme « nomade » l'utilisateur ayant fréquenté dans une période déterminé au moins deux bibliothèques du réseau et « sédentaire » celui qui ne fréquente que sa médiathèque d'origine.

Figure 13 : Usagers nomades et sédentaires 2019



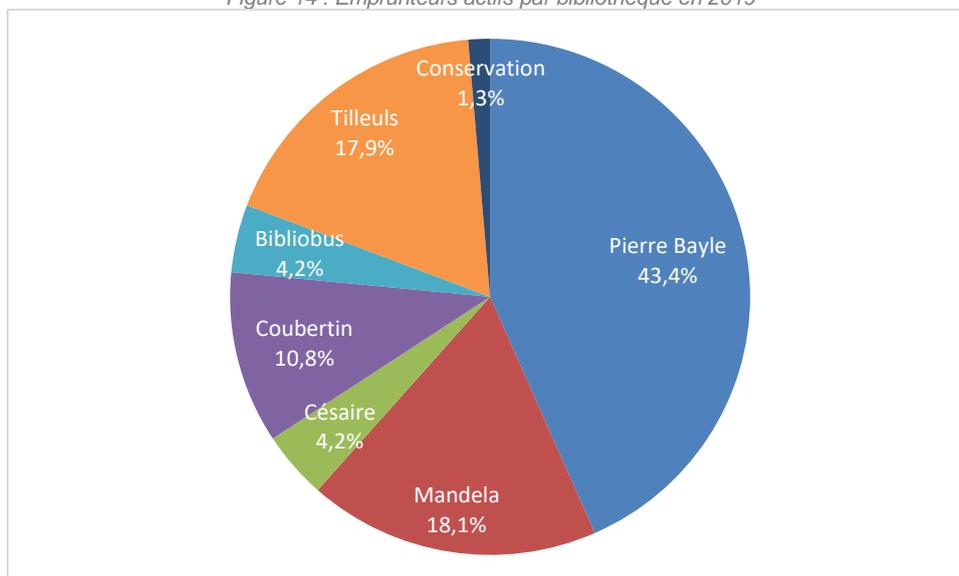
Ainsi, 76 % des usagers ayant emprunté des documents à Pierre Bayle en 2019 n'a pas emprunté dans une autre médiathèque, tandis que 24 % d'entre eux se sont également rendus dans une autre bibliothèque. À l'inverse, parmi les lecteurs de Pierre de Coubertin, seuls 56% ne se sont pas rendus dans une autre bibliothèque, tandis que 44 % d'entre eux ont également emprunté dans d'autres bibliothèques du réseau.

Les usagers de Pierre Bayle, de Nelson Mandela et des Tilleuls ont accès à des fonds suffisamment riches : ils sont donc moins nombreux à papillonner dans le réseau que ceux du Bibliobus et de Coubertin. À l'arrivée, cela explique qu'un peu moins de 30% des lecteurs fréquente de manière habituelle plusieurs équipements, avec d'importantes variations selon les bibliothèques. Cet usage du réseau municipal souligne néanmoins la nécessité de disposer d'une centrale d'envergure capable de compléter une demande de « second niveau » par une offre éditoriale plus abondante et plus diversifiée.

II.A.4. LE PUBLIC DE PIERRE BAYLE

La médiathèque Pierre Bayle malgré l'exiguïté et la compartimentation de ses locaux reste la bibliothèque la plus active du réseau : elle concentre plus de 43% des emprunteurs actifs (8 379 sur 19 306) et 47% des prêts du réseau (300 822 sur 673 500). Elle remplit pleinement le rôle de centrale que ses concepteurs lui avaient assigné. Cette prédominance se vérifie aussi bien pour le secteur jeunesse que pour le secteur adulte.

Figure 14 : Emprunteurs actifs par bibliothèque en 2019

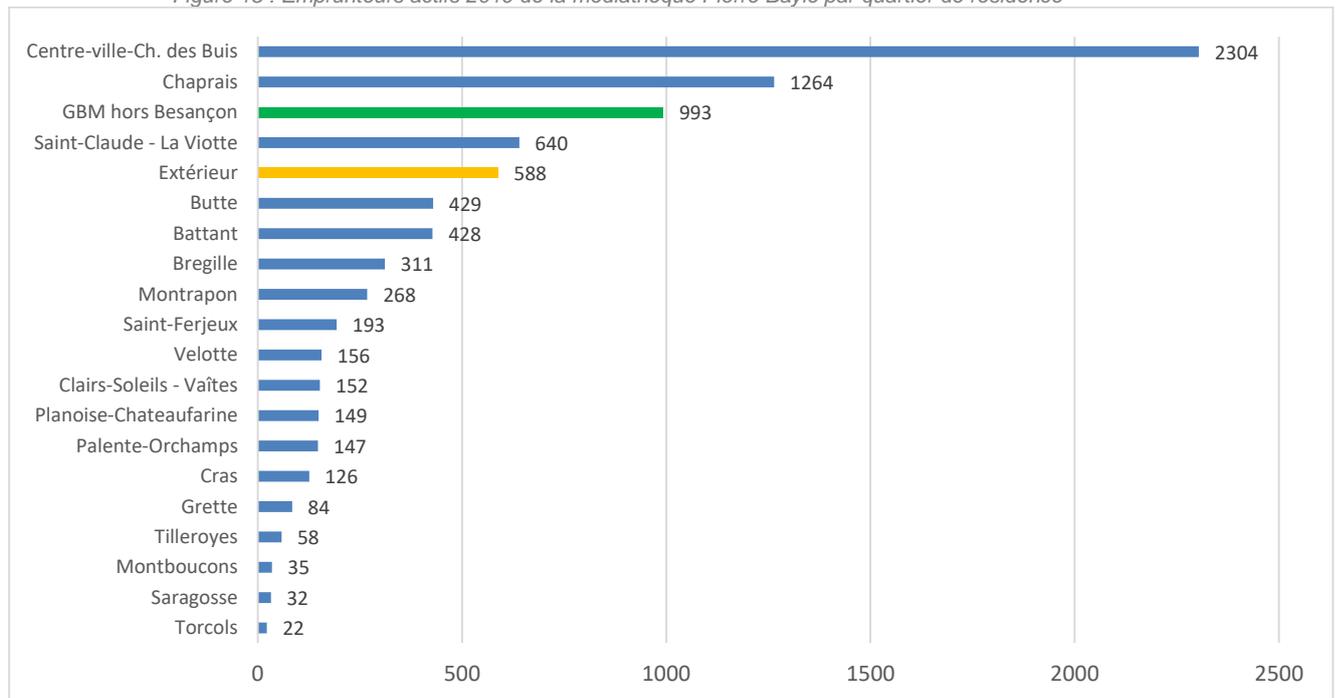


II.A.4.1. L'aire d'influence de la médiathèque Pierre Bayle

Pour paradoxal que cela puisse paraître, les usagers de la médiathèque Pierre Bayle sont dans leur écrasante majorité, à 81%, des Bisontins. Les usagers de Pierre Bayle habitant le territoire de GBM représentent près de 12%, et ceux habitant hors de Grand Besançon Métropole 7%. Le rayonnement de cette centrale dépasse donc difficilement les frontières de la ville ; il est vrai que les bibliothèques de quartier sont situées à immédiate proximité de places de parking.

De façon assez logique, les usagers de Pierre Bayle proviennent de l'ensemble de la ville, avec des proportions plus faibles quand le quartier est desservi par un équipement de proximité. On peut noter, par ordre décroissant : le centre-ville, les Chaprais, Saint-Claude/Viotte, la Butte, Battant, Bregille ...

Figure 15 : Emprunteurs actifs 2019 de la médiathèque Pierre Bayle par quartier de résidence



Avec 2 304 inscrits habitant le centre-ville et La Chapelle des Buis, qui comptent ensemble 10 803 habitants, la médiathèque Pierre Bayle atteint un taux de pénétration de la population du quartier supérieur à 21%. Ce quartier concentre la population étudiante, grande consommatrice de produits culturels et une partie des cadres et professions intellectuelles supérieures (19% contre 11% pour la moyenne bisontine), plus enclins à s'inscrire à la médiathèque.

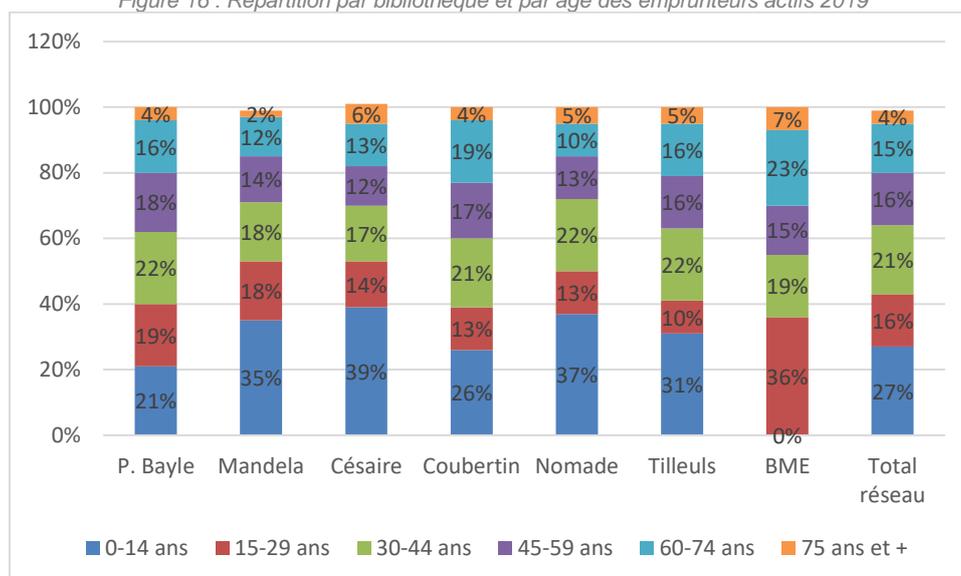
II.A.4.2. La répartition des lecteurs par âge et sexe

Le secteur jeunesse de la médiathèque Pierre Bayle demeure la première bibliothèque jeunesse du réseau bisontin. Toutefois, cette supériorité n'est pas écrasante. Environ 34% des lecteurs inscrits dans le réseau de la tranche d'âge 0-14 ans fréquente le secteur jeunesse de la médiathèque Pierre Bayle (23% fréquentent la médiathèque Nelson Mandela et 22% la médiathèque des Tilleuls).

Il est à noter que ce public des moins de 15 ans constitue 27% des emprunteurs du réseau bisontin, alors qu'il représente 15% de la population bisontine. Ce n'est pas une surprise, car les bibliothèques municipales de Besançon remplissent pleinement le rôle classique de sensibilisation du jeune public au livre et à la lecture. Ce succès repose principalement sur l'implication des médiathèques implantées dans les différents quartiers de la ville, et notamment grâce au travail très important effectué en accueil de classes et de groupes : près de 870 accueils sont réalisés annuellement dans le réseau, dont 220 à Nelson Mandela et 195 à Pierre Bayle jeunesse.

La caractéristique principale de la médiathèque Pierre Bayle, qui la distingue en ce sens des autres médiathèques du réseau, c'est la prédominance du secteur adulte. Au demeurant, ce trait est classique et se retrouve dans nombre de réseaux de lecture publique. 79% des usagers de Pierre Bayle ont plus de 15 ans. C'est la proportion la plus forte du réseau, si on excepte bien évidemment la bibliothèque d'étude et de conservation.

Figure 16 : Répartition par bibliothèque et par âge des emprunteurs actifs 2019



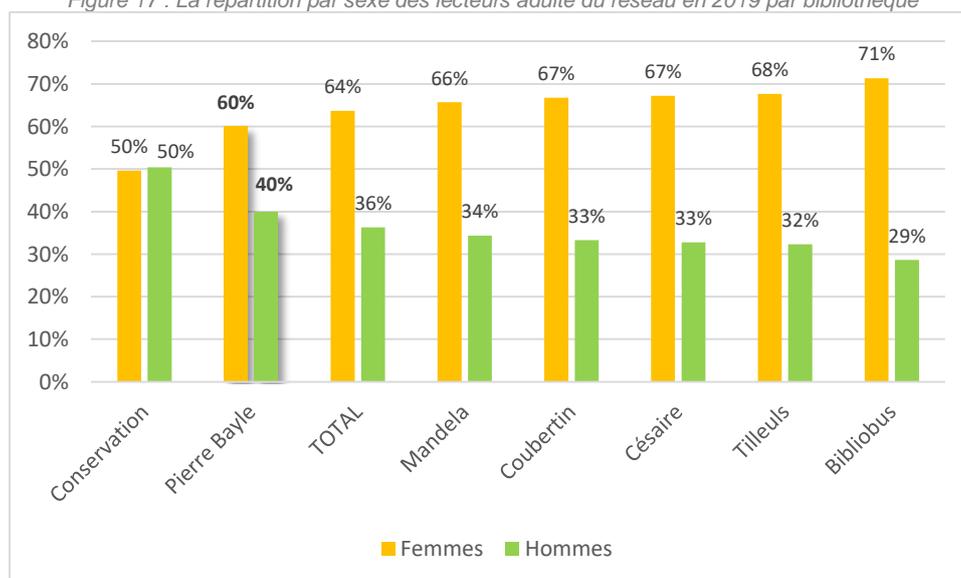
Néanmoins, certaines classes d'âge sont sous-représentées dans le lectorat de Pierre Bayle. Les 15-29 ans constituent 29% de la population bisontine, mais uniquement 19% des usagers. Contrairement au cliché qui fait des personnes âgées un des publics les plus assidus en bibliothèque, les + de 75 ans, soit 9% de la population bisontine, ne représentent que 4% des usagers de Pierre Bayle.

La classe d'âge la plus représentée est celle des 30-44 ans (22% des lecteurs contre 18% des Bisontins), Les 45-59 ans représentant 18% des habitants comme des usagers.

La répartition des usagers par sexe est classique dans les médiathèques publiques, et Besançon n'échappe pas à la règle. On retrouve la nette prédominance d'un public féminin, en particulier chez les abonnés adultes.

On peut noter toutefois qu'avec près de 40% de public masculin, Pierre Bayle joue là aussi son rôle de centrale : son offre de services plus importante, ses collections plus riches et plus variées, moins centrées sur la fiction, attirent un public plus varié et plus masculin.

Figure 17 : La répartition par sexe des lecteurs adulte du réseau en 2019 par bibliothèque



II.A.5. ANALYSE DES PRETS EFFECTUES A PIERRE BAYLE

En 2019, 300 825 prêts ont été réalisés à la médiathèque Pierre Bayle sur les 673 500 prêts du réseau.

II.A.5.1. Le type de documents empruntés selon le profil des emprunteurs

Pendant presque une décennie, les DVD étaient les documents les plus empruntés, avec un taux de rotation (c'est-à-dire le nombre d'emprunts par an de chaque document du fonds) proche de 10 : un DVD était en moyenne emprunté près de 10 fois par an. A titre de comparaison, ce chiffre est à 2,6 pour les romans adultes. Après des efforts faits en matière budgétaire, le fonds de DVD physiques a atteint une taille correcte et l'offre de cinéma en streaming désormais offerte en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Doubs via l'offre en ligne Media-Doo, complète les DVD physiques. Le taux de rotation des DVD fiction adulte est de 4,7. Dans cette baisse il est certain aussi que joue l'évolution des pratiques culturelles, avec les services de streaming type Netflix ou Salto ; cela questionne d'ailleurs sur la place future du DVD physique dans les collections des bibliothèques. En ce qui concerne les DVD documentaires, avec un taux de rotation inférieur à 1,4, ils sont devenus très peu attractifs.

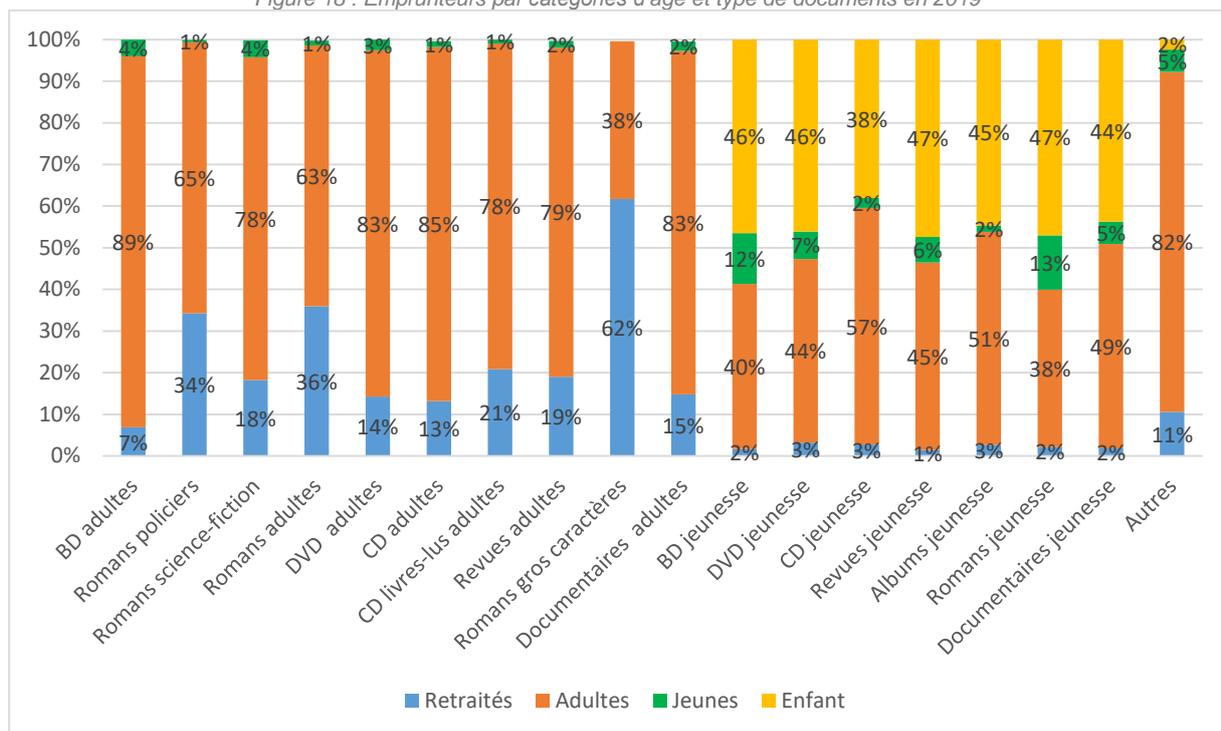
Désormais, ce sont les bandes-dessinées qui ont le plus fort taux de rotation : les BD tous fonds confondus font jeu égal avec les DVD fiction adulte avec un taux de rotation de 4,7, et les bandes-dessinées pour enfants ont un taux de rotation de 7,6, alors que le taux de rotation moyen annuel des collections de Pierre Bayle est de 3,5. Le fonds de bandes-dessinées mis à disposition du public est de 11 400 volumes pour 52 000 prêts annuels et peine à satisfaire la demande, en terme de quantité comme de qualité avec un mauvais état physique général. Un effort a donc été fait ces dernières années pour remettre à jour ces fonds.

La typologie de documents empruntés obéit classiquement aux catégories d'âge et de sexe.

En ce qui concerne l'âge, la figure 18 indique par type de documents le nombre de prêts réalisés par catégorie d'âge : 89% des prêts de BD adultes sont effectués par des personnes entre 18 et 60 ans, 4% par des jeunes entre 13 et 18 ans et 7% par des personnes de plus de 60 ans. Logiquement, la part de cette catégorie dans les prêts de documents en gros caractères est élevée, avec 62% des prêts effectués, mais cela signifie aussi que 38% des prêts de ces documents que l'on pensait au départ réservé à un public très âgé sont effectués par des personnes de moins de 60 ans, que cela soit pour une question de confort visuel, de dyslexie ou préférence esthétique. 36% des prêts dans les romans adultes du fonds général sont également effectués par des personnes de plus de 60 ans.

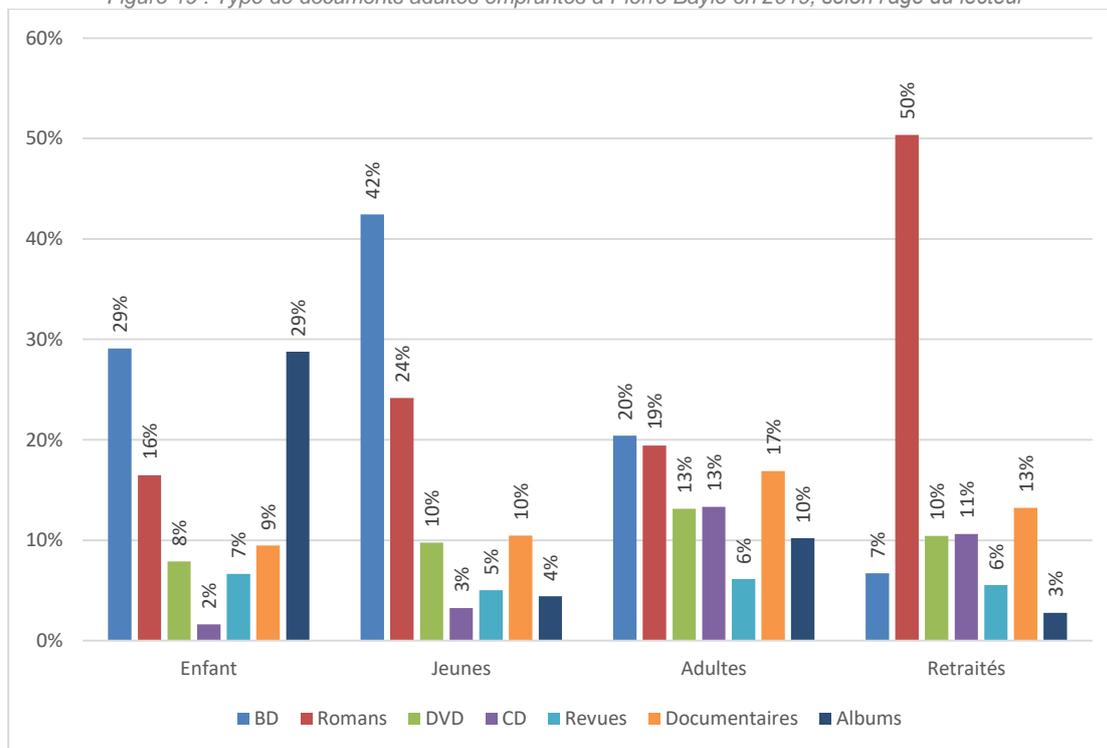
Pour les BD jeunesse, les prêts sont effectués à 46% par des enfants de moins de 13 ans et à 12% par des jeunes, tandis que 40% sont effectués par des adultes et 2% par des retraités, que ce soit pour les lire eux-mêmes ou pour les faire découvrir à leurs enfants ou petits-enfants. Même si la part des adultes empruntant des documents sur la carte de leurs enfants a beaucoup baissé depuis la mise en place de la gratuité, c'est encore le cas pour certains, notamment pour ceux qui ne sont pas intéressés par les types de documents non empruntables sur une carte enfant (BD et DVD adultes).

Figure 18 : Emprunteurs par catégories d'âge et type de documents en 2019



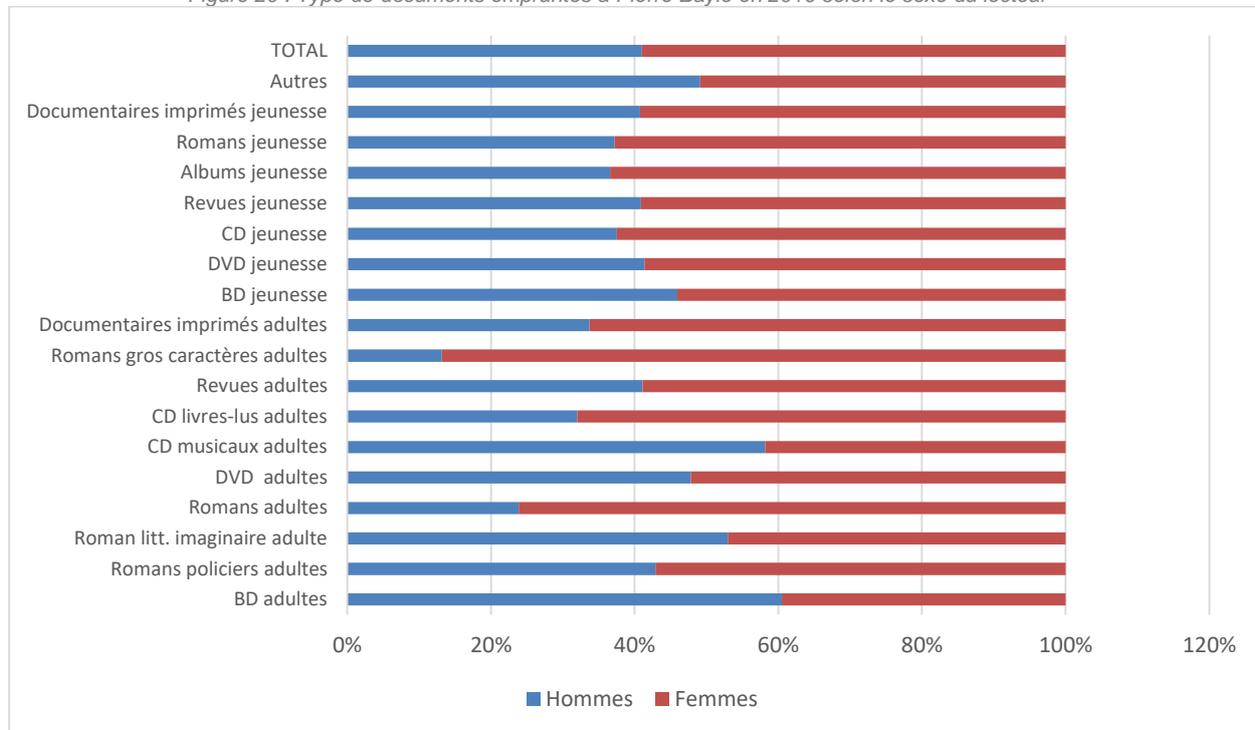
En observant sur la figure 19 la répartition des prêts pour chaque catégorie d'âge, on voit les différences d'usages des lecteurs ont en fonction de leur catégorie d'âge : 50% des emprunts des retraités sont des romans, alors que dans les autres catégories ce sont les bandes-dessinées qui l'emportent, de manière importante chez les jeunes (42% des prêts), et à égalité avec les albums (29%) chez les enfants. Chez les adultes de 18 à 60 ans, les prêts sont beaucoup plus équilibrés entre toutes les catégories de documents, même si la bande-dessinée reste en tête avec 20%.

Figure 19 : Type de documents adultes empruntés à Pierre Bayle en 2019, selon l'âge du lecteur



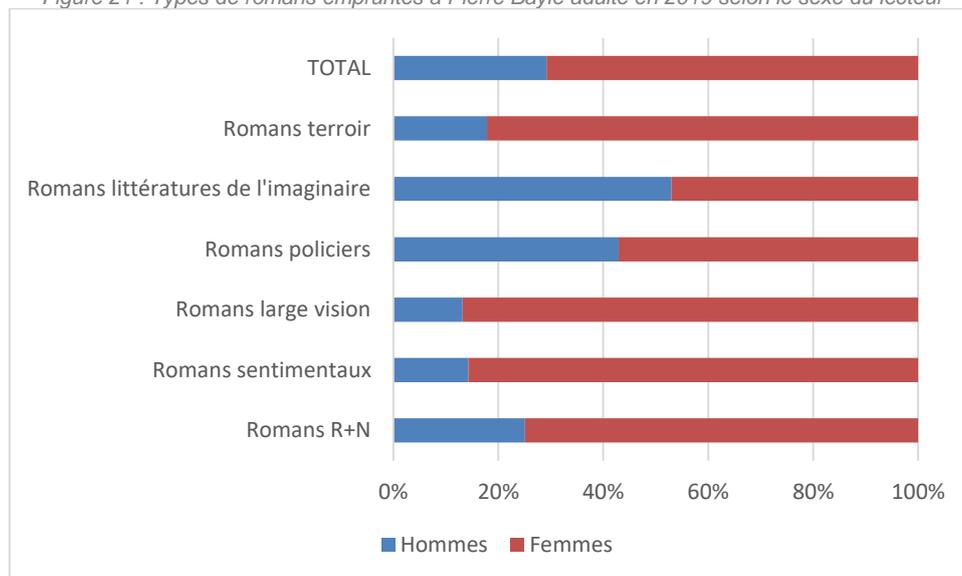
Classiquement, la catégorie du sexe marque aussi de façon très prononcée la typologie des prêts. Le roman attire toujours un public nombreux mais essentiellement féminin. À l'inverse, la BD comme les CD sont plus empruntés par les hommes. Cette différence est cependant moins marquée pour les documents jeunesse

Figure 20 : Type de documents empruntés à Pierre Bayle en 2019 selon le sexe du lecteur



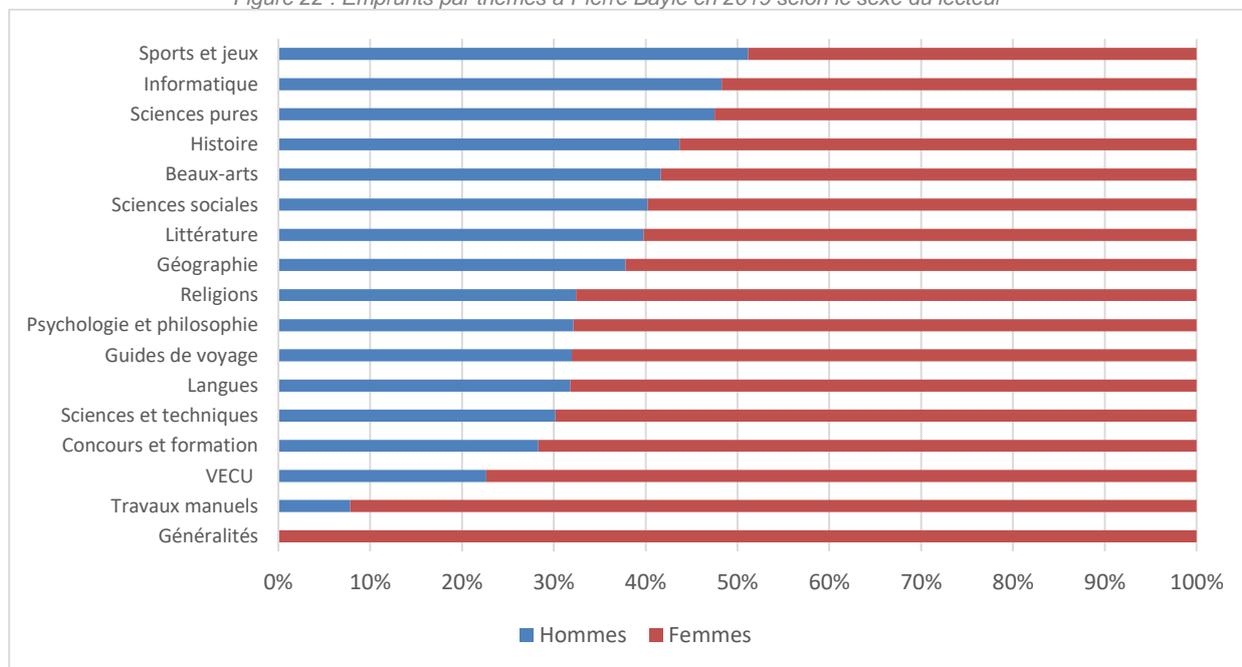
Pour la fiction, une analyse plus fine renforce le constat initial : les emprunteurs sont surtout des lectrices, à 86% pour les romans sentimentaux, 75% pour les romans du fonds général ; mais le profil s'équilibre beaucoup plus pour les romans de science-fiction, fantastique et fantasy, pour lesquels les hommes représentent 53% des lecteurs.

Figure 21 : Types de romans empruntés à Pierre Bayle adulte en 2019 selon le sexe du lecteur



Les documentaires obéissent aussi à cette même logique, mais les résultats sont plus contrastés en fonction du sujet des documents empruntés.

Figure 22 : Emprunts par thèmes à Pierre Bayle en 2019 selon le sexe du lecteur

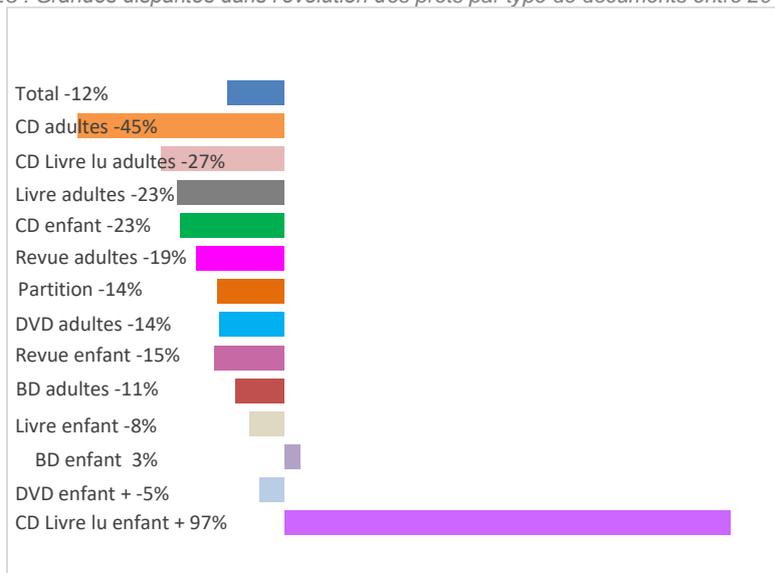


II.A.5.2. Une évolution à la baisse depuis plusieurs années

Alors que les lecteurs augmentent, les statistiques de prêt baissent depuis quelques années.

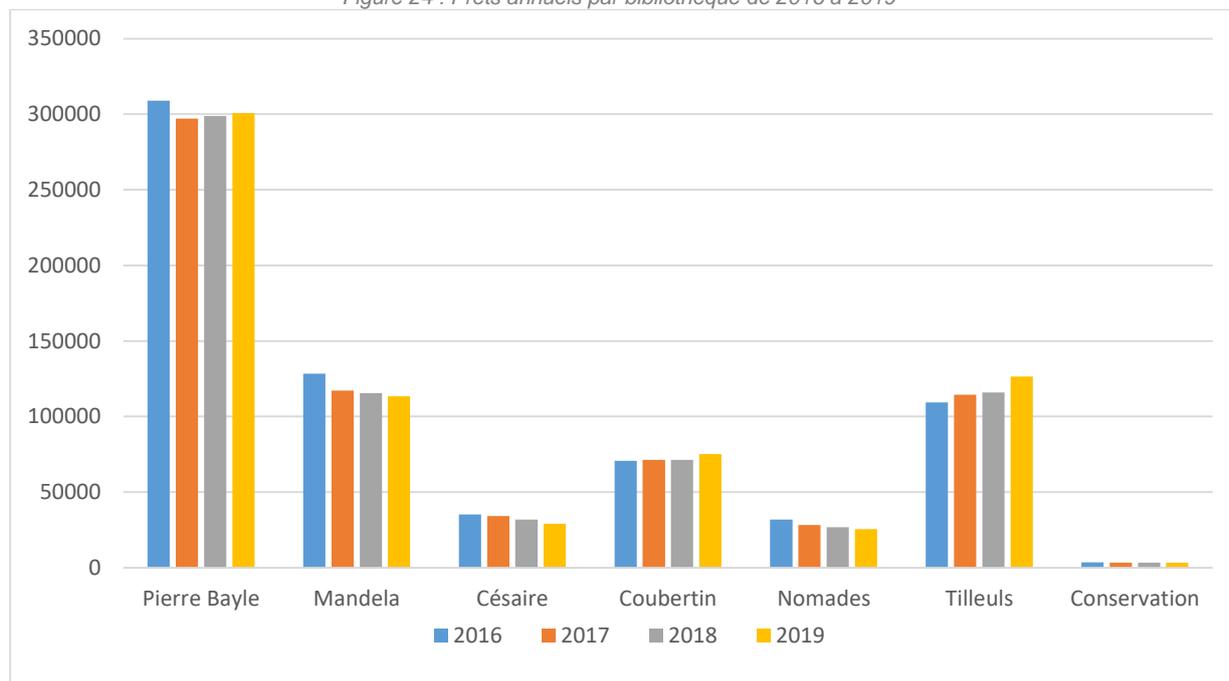
La première raison en est sans doute la baisse, dès le début des années 2000 mais surtout à partir de 2007, du nombre de prêts des CD musicaux, qui suit en cela les difficultés économiques de ce secteur culturel. La Figure 23 indique que si les prêts de CD adultes ont baissé de 45% entre 2015 et 2019, les prêts de CD-lus enfants ont doublé.

Figure 23 : Grandes disparités dans l'évolution des prêts par type de documents entre 2015 et 2019



La seconde raison doit être liée à la démocratisation culturelle des bibliothèques municipales associée à la gratuité : le public est plus nombreux, mais emprunte moins de documents et cherche d'autres services que celui du prêt, en particulier l'accès à internet. Il s'agit d'un effritement et non d'un effondrement, qui touche, comme le montre la Figure 24 toutes les bibliothèques du réseau, et certaines bibliothèques montrent une légère augmentation sur l'année 2019, comme la Médiathèque Pierre Bayle, celle des Tilleuls et la médiathèque Pierre de Coubertin.

Figure 24 : Prêts annuels par bibliothèque de 2016 à 2019



Enfin, il faut souligner l'état général des collections : le niveau d'acquisitions était très bas pour une ville de cette strate jusqu'en 2019 : alors que les villes de 100 000 habitants dépensaient en moyenne 329€²² pour 100 habitants, à Besançon la dépense était de 213€ seulement. Par conséquent, il fallait 20 ans

²² MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Bibliothèques municipales. Données d'activité 2014. Synthèse nationale* éditée en 2016, p. 68. [en ligne]. <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliothèques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliothèques-municipales-Donnees-d-activite-2014> (Consulté le 21/10/2017)..

pour remplacer tout le fonds en accès direct. Une partie des collections était donc âgée et dans un mauvais état physique. Le nombre de nouveautés achetées par an était faible, ce qui signifiait que ces nouveautés étaient sur-réservées et n'étaient donc jamais visibles en rayon. Or les travaux du sociologue de la lecture Claude Poissenot montre que le facteur le plus important pour qu'un usager ait envie de continuer à fréquenter une bibliothèque est la qualité des documents présents en rayon lors de ses visites. A partir de 2020, le budget annuel d'acquisitions documentaires des bibliothèques a été abondé de 100 000€, permettant d'abaisser sensiblement l'âge moyen des documents en circulation : en 2017, l'âge moyen du fonds documentaire était de 9 ans et demi, avec 44% de documents de plus de 10 ans ; en 2022, il est de 6 ans et demi avec 34% de documents de plus de 10 ans.

II.A.6. LA BIBLIOTHEQUE D'ETUDE ET DE CONSERVATION

La bibliothèque a une mission de conservation de la mémoire écrite. Comme nous l'avons vu précédemment, par son histoire et celle de la constitution de ses fonds, elle abrite un fonds de livres anciens et précieux important, tant numériquement que qualitativement. Elle conserve pour une durée illimitée les fonds imprimés antérieurs à 1945, les dessins, les manuscrits, les objets et les médailles. Elle assure toutes les missions liées au patrimoine écrit. Les documents sont consultés dans la salle de lecture de la bibliothèque, sous le contrôle d'un agent du service. La communication est indirecte mais immédiate.

Mais, lié aussi à son histoire et à une conception ancienne de la bibliothèque, la bibliothèque municipale d'étude et de conservation (BME), abrite un fonds d'étude de type universitaire principalement constitué à partir des années 1950.

Il s'agit donc d'un établissement particulier qui conserve des collections relevant de deux statuts très différents : une partie des collections, les collections patrimoniales, sont uniquement communiquées sur place et nécessitent pour la bonne conservation des documents la plus grande vigilance du personnel. Une autre partie des collections, bien qu'en accès indirect, est empruntable à domicile.

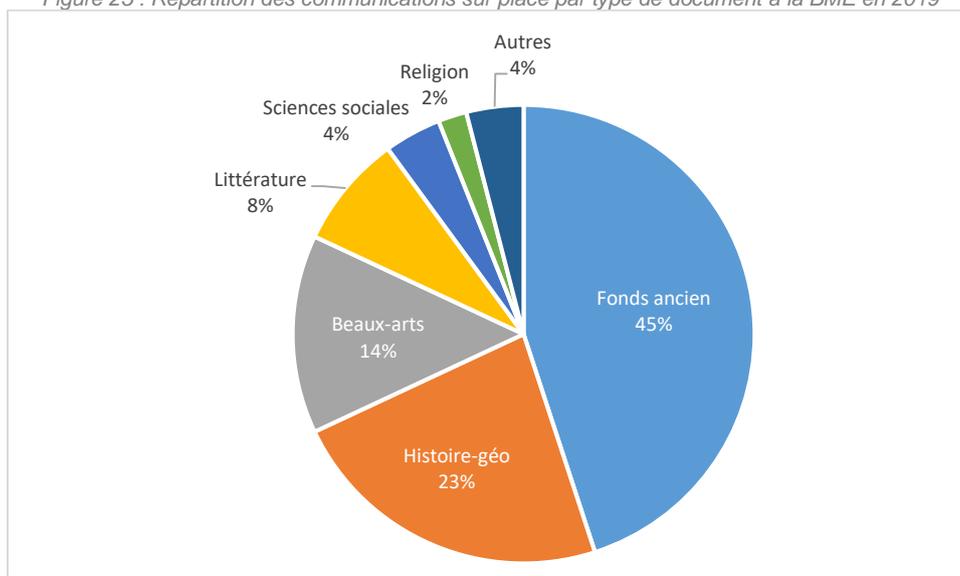
Vue à travers ses seuls chiffres de consultation, la bibliothèque d'étude représente une activité secondaire du service.

Le nombre de lecteurs ayant consulté des documents de la bibliothèque d'étude et de conservation (bibliothèque + archives) en 2019 s'élève à 850. Un certain nombre de ces usagers sont des lecteurs extérieurs à Besançon et même à sa région : universitaires parisiens, chercheurs étrangers... qui ne viennent consulter que des documents anciens ou des archives. Environ 550 usagers, soit deux tiers des lecteurs de la bibliothèque d'étude et de conservation, ont consulté exclusivement des documents anciens ou d'archives. 268 usagers ont emprunté au moins un document du fonds d'étude à domicile. L'activité d'étude de la bibliothèque demeure minoritaire en regard de sa mission patrimoniale.

Les chiffres de communication de documents anciens ne sont pas négligeables si on les compare à ceux des bibliothèques municipales similaires : imprimés anciens et précieux, manuscrits et collections spécialisées qui à Besançon sont importantes, soit en tout 7 086 communications annuelles de documents patrimoniaux. Ce chiffre inclut aussi les communications sur place pour le fonds d'étude.

Il convient d'ajouter à ces chiffres le prêt à domicile des documents d'étude qui en 2019 s'est élevée à 3 305 documents.

Figure 25 : Répartition des communications sur place par type de document à la BME en 2019



Il convient par ailleurs d'ajouter l'activité du service des Archives municipales. En effet, spécificité bisontine, la bibliothèque d'étude et de conservation abrite les archives municipales. Le conservateur de la bibliothèque d'étude et de conservation a autorité sur ce service composé de 4 archivistes titulaires, mais la spécificité professionnelle des archivistes est préservée. Les documents d'archives nécessitent des conditions de conservations, de communication et de valorisation similaires aux documents patrimoniaux de la bibliothèque. Ils doivent recevoir la même attention et le même traitement.

En 2019 les Archives municipales ont communiqué 1032 articles d'archives en salle de lecture et 1902 aux services administratifs de la Ville, de Grand Besançon Métropole et du CCAS.

Ces activités de conservation et de communication ne représentent qu'une partie des activités effectuées par les agents de la bibliothèque d'étude et de conservation. Depuis dix ans en effet, une politique de numérisation active a été menée en partenariat avec la DRAC et la région Franche-Comté. Le site *Mémoire vive, patrimoine numérisé de Besançon*²³ propose aux usagers plus de 1,5 millions de pages numérisées.

Par ailleurs, la notoriété croissante des collections bisontines, et en particulier des collections graphiques (probablement liée à leur numérisation et leur mise en ligne) a entraîné depuis plusieurs années une forte croissance des demandes de prêt pour des expositions, en France ou à l'étranger. L'activité de régisseur d'œuvres n'est pas négligeable.

²³ <http://memoirevive.besancon.fr/>

II.B. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AGGLOMERATION

II.B.1. UN PROJET DE CONQUETE DE NOUVEAUX PUBLICS

II.B.1.1. De nouveaux publics

La construction de la Grande bibliothèque doit permettre de renforcer le travail de démocratisation culturelle du service et donc une augmentation de l'impact de la politique de lecture publique sur le territoire métropolitain. Le premier des critères demeure le nombre d'inscrits. Il est aujourd'hui de 8 360 à la médiathèque Pierre Bayle et de 860 à la bibliothèque d'étude et de conservation.

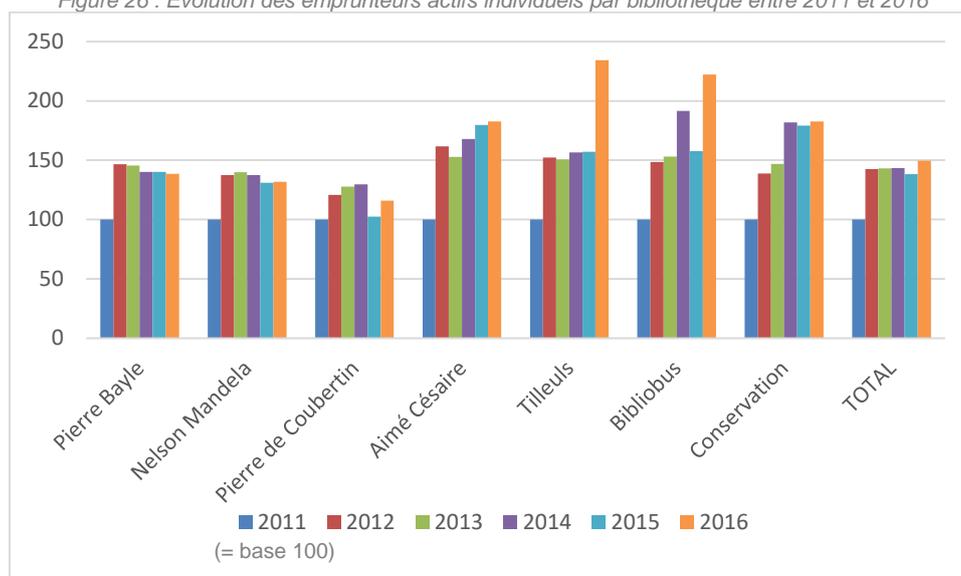
Mais à côté de cet objectif général, des objectifs prioritaires, ciblés, sont fixés.

Trois publics seront plus spécifiquement visés :

- Un public vivant dans l'agglomération : la Grande bibliothèque doit devenir un élément structurant du paysage culturel de Grand Besançon Métropole. La part de ces inscrits doit croître non seulement en valeur absolue, mais tendre aussi en proportion des inscrits à s'approcher de la part des Grands bisontins dans le territoire de GBM (autour de 30%). La question du stationnement à proximité de l'équipement sera un facteur important pour faciliter l'accès d'un public se déplaçant en voiture ; cependant l'équipement se trouvera à proximité de l'une des plus importants stations de tramway et de bus.
- Un public modeste, éloigné de la lecture : la Grande bibliothèque doit réaffirmer la vocation sociale des bibliothèques. Elle doit proposer une offre documentaire et de service aux catégories populaires qui fréquentent peu les équipements de lecture publique. Elle doit notamment s'imposer comme l'institution culturelle de l'intégration linguistique et civique des nouveaux arrivants, à l'image de ce qui se pratique sur le continent nord-américain. Cette mission illustre la fonction intégratrice des bibliothèques municipales. Elle doit également se positionner sur la réduction de la fracture numérique et sur la question de l'emploi.
- Un public familial qui trouve à la bibliothèque des espaces et des documents propres à favoriser le lien parental, la détente et le jeu, avec une attention spécifique portée au public adolescent, mais aussi à un public de jeunes adultes, celui des 15-29 ans, sous-représenté pour l'instant dans le lectorat de la médiathèque et en attente de supports multimédia et numériques. Plus globalement, il faut travailler sur l'intergénérationnalité et que la bibliothèque soit un lieu de mixité des générations comme des milieux sociaux ; il ne doit pas s'agir d'une simple coexistence entre générations mais du développement d'actions contribuant à faire interagir des générations différentes, en particulier les jeunes et les personnes âgées.

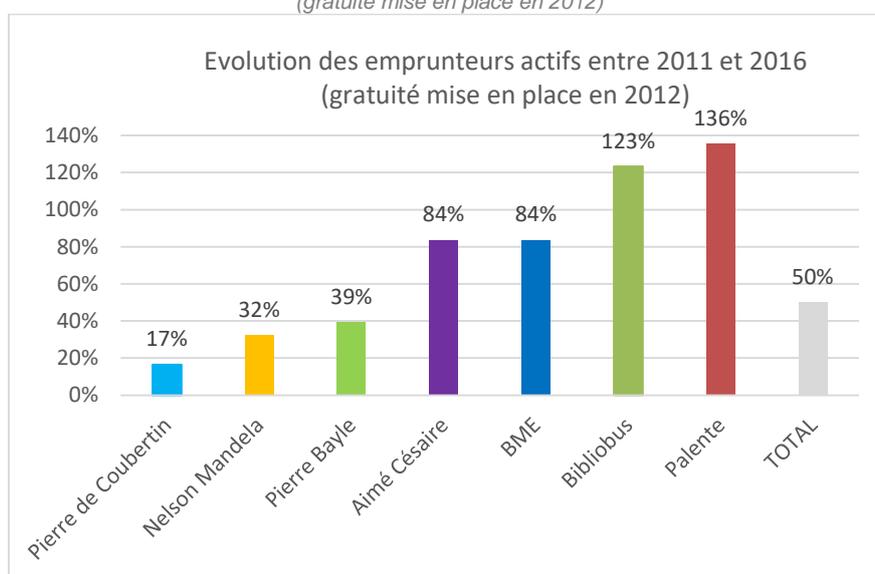
Pour favoriser cette conquête de nouveaux publics et éviter tout frein à l'inscription du nouveau public attendu, la gratuité de l'abonnement doit être maintenue. Le bilan réalisé quatre ans après son introduction en 2012, fait état de résultats très positifs.

Figure 26 : Évolution des emprunteurs actifs individuels par bibliothèque entre 2011 et 2016



- Hausse de 33% des inscrits la première année, puis stabilisation sur les 3 années suivantes (légère baisse en 2015 imputable à la fermeture de Pierre de Coubertin).
- Le réseau municipal est passé de 13 000 à 19 000 lecteurs emprunteurs actifs inscrits ou réinscrits.
- Chaque mois, 400 nouveaux lecteurs sont inscrits en moyenne, et l'abonnement de 1 100 usagers déjà inscrits est renouvelé.
- En matière d'âge, les lecteurs individuels adultes ont augmenté de 76% (7 800 en 2011, 13 500 en 2016). et même les lecteurs de moins de 15 ans, à qui la gratuité s'appliquait déjà, ont augmenté de 13%.

Figure 27 : L'avant et l'après gratuité : évolution des emprunteurs actifs entre 2011 et 2019 (gratuité mise en place en 2012)



- En matière de bibliothèque d'inscription, entre 2011 et 2016 le nombre d'emprunteurs actifs a augmenté au total de 49%, avec des disparités :
 - 17% pour Pierre de Coubertin (mais avant la fermeture pour travaux pendant six mois en 2015, ce chiffre était de 30%)
 - 32% pour Nelson Mandela
 - 39% pour Pierre Bayle

- 84% pour Aimé Césaire et la bibliothèque d'étude et de conservation
- 123% pour le Bibliobus
- 136% pour les Tilleuls (avant l'ouverture de la nouvelle médiathèque des Tilleuls en 2015, ce chiffre était de 57%)

Cette augmentation de 50% se maintient dans le temps, puisqu'entre 2011 et 2019 le nombre d'emprunteurs actifs a augmenté de 48%,

Dans la mesure où la gratuité de l'abonnement est maintenue, l'objectif quantitatif en nombre est de passer des 8 800 emprunteurs actifs actuels (Pierre Bayle + BME) à au minimum 11 500 emprunteurs actifs une année après l'ouverture, soit une hausse de 30%. Atteindre 13 000 inscrits, soit près de 50% de hausse des inscriptions, serait un idéal.

Mais il faut aussi désormais s'attacher non plus uniquement à l'indicateur ancien des emprunteurs actifs, correspondant à une époque des bibliothèques, mais à celui des lecteurs inscrits actifs, c'est-à-dire à ceux ayant profité au cours de l'année d'au moins d'un des services nécessitant une inscription (prêt, accès à internet, réservation de salles, consultation de documents numériques...). L'objectif est de passer des 26 300 inscrits actifs actuels sur l'ensemble du réseau à 34 000 à 40 000 inscrits. Le nombre de lecteurs nomades, c'est-à-dire fréquentant plusieurs bibliothèques, et en particulier la centrale et une ou plusieurs autres bibliothèques, devrait aussi être favorisé par un tel équipement : il faut donc prévoir une solution informatique qui permette de simplifier le fonctionnement en réseau et de repérer facilement ces lecteurs nomades et les bibliothèques qu'ils fréquentent.

II.B.1.2. De nouveaux usages

Les troisièmes lieux, définis par le sociologue américain Ray Oldenburg, sont des espaces neutres et vivants, qui se distinguent du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail : dédiés à la vie sociale de la communauté, ils se rapportent à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. Par nature fragiles parce que reposant uniquement sur la libre adhésion de chacun à un idéal communautaire, ils sont l'incarnation de la volonté d'un vivre-ensemble. Les *idea stores* anglais en sont un exemple de réalisation réussi.

Pour l'historien britannique des bibliothèques, Alistair Black, la bibliothèque a toujours opéré comme un troisième lieu :

« Aux côtés d'autres établissements de la vie de tous les jours, où l'on peut traîner et se détendre, à l'instar des cafés, librairies, tavernes, lunch clubs et centres communautaires, elles [les bibliothèques] ont historiquement témoigné des qualités essentielles propres au "troisième lieu" : elles représentent des endroits neutres, gommant les clivages sociaux, plutôt sans prétention, communautaires ; elles constituent des territoires familiers, confortables, accessibles, qui favorisent l'interaction, la conversation (dans certaines limites) et une ambiance enjouée ; elles sont fréquentées par des "habitués" et font fonction de second chez-soi, soulageant les individus du train-train quotidien, procurant réconfort et distraction. »²⁴

En Allemagne, c'est la notion de « second chez soi » qui rend compte de la nécessité pour les bibliothèques d'être des lieux de convivialité et de proximité, proposant des espaces de détente d'une part et de travail d'autre part, pour ceux qui ont du mal à travailler chez eux notamment : l'enquête d'Hervé Glevarec, *La culture de la chambre*²⁵, montre que, dans les milieux défavorisés en particulier,

²⁴ Black Alistair, « Socially controlled space or public sphere 'third place' ? Adult reading rooms in early British public libraries » in : Marian Koren (dir.), *Working for Five Star Libraries. International Perspectives on a Century of Public Library Advocacy and Development*, Vereiniging openbare bibliotheken/Bibliion, 2008, p.27-41. Traduction : Mathilde Servet.

²⁵ Hervé Glevarec, *La culture de la chambre- Préadolescence et culture contemporaine dans l'espace familial*, La Documentation française, 2011.

les pré-adolescents (7-13 ans) ne disposent pas toujours d'un espace propre leur permettant de travailler ou s'isoler.

En tant que bibliothèque 3^e lieu, la Grande Bibliothèque doit donc s'attacher non seulement à la conquête de nouveaux publics, mais aussi à la mise en place de nouveaux usages de la bibliothèque :

- la fonction classique de prêt doit certes se poursuivre et montrer ainsi que l'offre documentaire proposée est adaptée aux attentes du public. Elle ne doit pas cependant augmenter autant que le lectorat car la démocratisation culturelle touche un public qui emprunte moins de documents. On peut donc poser comme objectif, au lieu des 330 000 prêts annuels cumulés de la médiathèque Pierre Bayle et de la bibliothèque d'étude et de conservation, d'atteindre les 400 000 prêts annuels, soit une augmentation de 20%. Ce chiffre doit aussi prendre en compte une activité pour l'instant inexistante, à savoir l'emprunt de documents numériques, qui correspond aux attentes d'un public plus jeune et plus masculin.
- la fonction de lieu de vie est un des objectifs premiers de la Bibliothèque d'agglomération ; c'est un lieu ouvert à tous, inscrits ou non, dans lequel les usagers sont encouragés à rester au lieu de se contenter d'emprunter des documents. Cette fonction est beaucoup plus difficile à mesurer : aujourd'hui les chiffres de fréquentation, c'est-à-dire le nombre de passages annuels de la médiathèque, sont difficilement exploitables étant donné la complexité du bâtiment, mais doivent se situer autour de 200 000 visites. Il faudrait envisager un objectif de 280 000 visites, soit une augmentation de 40%. Techniquement, il faut donc réussir à faciliter et rendre plus fiable dans le nouvel équipement le recueil de ces données qui sont le véritable révélateur de la place de cet équipement dans la vie locale, en obtenant :
 - une seule entrée pour le public, avec des compteurs de passage à l'entrée du hall d'accueil commun, ainsi qu'à l'entrée de la partie bibliothèque d'agglomération et des lieux de passage depuis la Bibliothèque Universitaire pour obtenir un chiffre global fiable. Ce chiffre général doit ensuite pouvoir être étudié département par département, jour par jour et heure par heure pour pouvoir adapter l'offre et la présence du personnel au public selon les périodes.
 - enfin, la fonction de lieu de rencontres, de débat citoyen et de mixité est le plus difficile à mesurer. Le nombre d'animations proposées, et en particulier le nombre d'ateliers présentés par des usagers bénévoles, est l'un des premiers moyens de le mesurer. La participation du public au fonctionnement du lieu doit être encouragée, que ce soit dans les animations comme dans le fonctionnement (participation aux animations, implication dans l'évolution du règlement...). Il faut cependant veiller à ce que cette implication ne porte pas préjudice à l'égalité du service public et à la démocratisation culturelle, en veillant que soient représentés les intérêts d'un public ciblé par la démocratisation culturelle et donc sociologiquement moins susceptible de s'impliquer dans un tel bâtiment. Il faut aussi tenir compte du public ne maîtrisant pas le français et du public handicapé, mental ou physique, et les encourager par des services et des accueils spécifiques. Enfin, les actions permettant de travailler autour de la question de l'intergénérationnalité doivent être développées et quantifiées.

II.B.1.3. L'évaluation

Toutes ces données doivent être suivies de manière quantitative et régulièrement étudiées pour effectuer à la clef une analyse des correctifs à étudier. Cependant les critères quantitatifs ne doivent pas être les seuls éléments d'évaluation de l'impact de la Grande bibliothèque, et il faut évidemment y associer des éléments qualitatifs ; pour les animations par exemple, il faut non seulement envisager de compter systématiquement le nombre de participants, mais leur demander de faire une évaluation

rapide consistant en un recueil d'éléments statistiques (lieu de résidence, âge...) et de données qualitatives (estimation de l'intérêt du contenu, de la qualité de l'accueil...). Il est important de noter qu'il faut favoriser l'anonymat et limiter le plus possible le nombre de questions : et donc de ne pas mettre de barrière symbolique à la fréquentation de ces animations en réclamant obligatoirement une carte de lecteur pour y avoir accès.

De manière plus générale, il faut développer les enquêtes à caractère qualitatif : avec le label Marianne/ Services Publics +, une première évaluation du service en tant que lieu d'accueil du public est effectuée, mais elle reste très généraliste et n'est pas forcément adaptée au fonctionnement d'une bibliothèque. Il faut donc la compléter par des enquêtes plus spécifiques permettant à la fois de recueillir des données quantitatives difficilement exigibles par ailleurs (en premier lieu le nombre de visiteurs non-inscrits) mais aussi des données qualitatives (le type d'usage du lieu de ces visiteurs non-inscrits, leur degré de satisfaction, la durée de leur visite et les raisons de leur non-inscription). C'est pourquoi il faut développer un partenariat plus structuré avec l'Université pour régulièrement accueillir des stagiaires (en sociologie, géographie, littérature de jeunesse, mais aussi langues) pour assurer l'évaluation de la bibliothèque d'agglomération et, sur certains aspects et en accord avec la bibliothèque universitaire, de l'ensemble de la Grande Bibliothèque.

C'est en particulier sur l'évolution des indicateurs ci-dessous avant et après ouverture qu'il faudra être particulièrement attentif ; l'analyse de cette évolution permettra de suivre la réalisation des objectifs en matière de publics et d'usages et adapter le fonctionnement de la bibliothèque.

Figure 28 : Données à étudier pour évaluer la Grande Bibliothèque

DONNÉES À SUIVRE	DONNÉES QUANTITATIVES	DONNÉES QUALITATIVES
LECTEURS - Lecteurs inscrits actifs - Lecteurs emprunteurs actifs - Nouveaux inscrits	- Par catégorie d'âge - Par catégorie socioprofessionnelle - Par lieu de résidence - Par sexe	- Satisfaction par rapport à l'accueil global du lieu
VISITEURS - Nombre de visiteurs	- Nombre global - Inscrits / non-inscrits	- Satisfaction générale (différente entre lecteurs inscrits/ non-inscrits ?) - Type d'usages et de services plébiscités - Type d'usages et de services à créer
USAGERS NON-INSCRITS / NON-USAGERS - Public non-inscrits - Non-usagers	- Par usager/non usager - Par catégorie d'âge - Par catégorie socioprofessionnelle - Par lieu de résidence - Par sexe	- Raisons de la non-inscription ou de la non-fréquentation - Suggestions d'évolutions susceptibles de faciliter leur usage du lieu
PRÊTS - Prêts de documents physiques par type de documents - Consultation de documents numériques par type de documents	- Par catégorie d'âge - Par catégorie socioprofessionnelle - Par lieu de résidence - Par sexe - Par jour et heure - Par âge du document - Par type d'accès (sur place/ en ligne)	- Satisfaction par rapport à l'état des documents, à l'offre générale, à l'offre de nouveautés - Suivi des suggestions de documents par les usagers
SERVICES - Consultation du site internet - Connexion à internet - Réservations de salles - Consultation des périodiques - Consultation des jeux vidéo et jeux de plateau	- Par catégorie d'âge - Par catégorie socioprofessionnelle - Par lieu de résidence - Par sexe - Par jour et heure - Taux d'utilisation des salles de travail - Taux d'utilisation des tables de jeux	- Adaptation du site au public handicapé - Satisfaction par rapport à l'offre de jeux (médiation, places disponibles, jeux proposés) - Satisfaction par rapport à l'offre de périodiques (consultation papier ou numérique, nombre d'exemplaires, disponibilité des exemplaires)

DONNÉES À SUIVRE	DONNÉES QUANTITATIVES	DONNÉES QUALITATIVES
ANIMATIONS - Nombre et audience des animations	- Pour tout-public /tout-petits/ enfants/ famille/ ados/ jeunes adultes/ personnes âgées/ handicapés/ primo-arrivants / public défavorisé/ intergénérationnel - Autour de l'intergénérationnalité/ le plurilinguisme/ l'emploi/ le jeu - Par département - Proposées par lecteur bénévole	- Satisfaction du public par rapport au contenu - Satisfaction du public par rapport aux conditions d'accueil (horaire, lieu, conditions, communication...)
PARTENARIAT - Nombre et types de partenariats - Partenariat avec BU	- Associations ou institutions autour de la petite enfance/ du handicap/ du plurilinguisme/ de l'emploi/ du jeu... - Nombre d'étudiants inscrits à la Bibliothèque d'Agglomération - Nombre de lecteurs non étudiants inscrits à la Bibliothèque Universitaire	- Satisfaction du public (différente de la satisfaction de l'ensemble des animations ?) - Satisfaction du partenaire - Satisfaction des usagers utilisant et la Bibliothèque d'Agglomération et la Bibliothèque Universitaire
...

II.B.2. UNE STRATEGIE DE L'ACCUEIL

Les nouveaux bâtiments de bibliothèque édifiés aujourd'hui mettent l'accent sur la qualité de l'accueil. L'expérience que vivra l'utilisateur dans la bibliothèque est au cœur de la réflexion sur la bibliothèque moderne. Expérience verticale classique entre l'utilisateur, le personnel et les collections proposées ; expérience horizontale née des interactions entre utilisateurs suscitées par le lieu. Les différents publics qui fréquentent la bibliothèque doivent pouvoir se rencontrer sans se gêner. Pour répondre aux enjeux des bibliothèques « 3^e lieu », l'aménagement intérieur du bâtiment doit favoriser la multiplication des lieux de sociabilités. En ce sens, la conception intérieure du bâtiment fait pleinement partie du projet scientifique et culturel de la bibliothèque.

Il est aujourd'hui indispensable de casser les représentations classiques des bibliothèques publiques : grandes salles vides et froides, alignements des étagères de livres, étagères hautes et remplies de documents, esthétique de centre commerciaux... Au contraire, on doit pouvoir y rencontrer des objets insolites comme des babyfoots, des jeux, des niches, des rayonnages modulables sur roulettes, des possibilités de présenter des collections de face comme en librairie, etc.

Figure 29 : Librairie jeunesse the Poplar Kids Republic, Pékin, Chine, SAKO Architects

L'objectif est de définir des modes originaux de présentation des collections, de favoriser des modalités diversifiées d'utilisation des espaces et de l'offre documentaire, de faire coexister astucieusement les activités ludiques et studieuses, le collectif et l'individuel.



II.B.2.1. L'organisation des espaces en ambiances différenciées

Les espaces sont aérés et la circulation fluide, l'orientation dans le bâtiment est aisée. Très facilement, d'un simple coup d'œil, l'utilisateur parvient à comprendre l'architecture intérieure du bâtiment et ses principes de fonctionnement. Peu d'espaces cloisonnés autres que vitrés (ou alors pour une destination précise), des perspectives visuelles entre les différents niveaux du bâtiment. Différentes ambiances sont proposées, jouant sur la différence des décors, de la luminosité, de l'acoustique. Il y a un jeu permanent entre le décroisement des espaces qui permet la découverte de l'étendue et la diversité des collections et la multiplication de petits espaces chaleureux et intimes.

Les collections sont véritablement mises en scène avec la multiplication de présentoirs, de meubles de hauteurs différentes et jamais trop haut (1m50 en général, au plus 1,80m).

II.B.2.2. Les services à l'utilisateur

Des services qui facilitent la vie de l'utilisateur sont mis à sa disposition : rangements vélo ou trottinettes, local poussette, tables à langer, chauffe-biberons en accès-libre, casiers individuels, accessibilité des handicapés, café, boîte extérieure de retour 24h/24h... Les fonctionnalités d'une bibliothèque moderne dépassent largement le seul magasin en libre-accès de documents. Le maximum est mis en œuvre pour permettre à l'utilisateur d'y séjourner le plus agréablement possible.

Une attention particulière est portée à la qualité et à la diversité de l'assise et de toutes les positions de lecture : studieuse, assise, couchée... Le long d'une table de travail, autour d'une table basse, sur des poufs... La facilité d'entretien doit également être un élément important pour toutes les assises.

Tout concourt à encourager une évolution des comportements des usagers favorisant leur autonomie : automates de prêts RFID²⁶ en libre-accès, prise de possession autonome des documents réservés, orientation, réservations de salles ou de box....

II.B.2.3. La posture d'accueil

Cette stratégie de l'accueil trouve aussi une application dans la conception des bureaux d'accueil du personnel : ils favorisent une plus grande proximité, sont moins larges et moins hauts et n'ont plus rien à voir avec les traditionnelles « banques » d'accueil qui le plus souvent sont de véritables remparts. Les inscriptions sont possibles à chaque bureau de la bibliothèque. Une information sur les actualités culturelles de la ville et de la région est disponible sur écrans numériques et affichage papier à plusieurs endroits de la bibliothèque.

La posture du personnel en service public évolue aussi. Il est disponible pour l'accompagnement et le renseignement. Par l'utilisation d'automates RFID pour le prêt, il est déchargé des tâches répétitives derrière lesquelles il n'est plus possible de se réfugier. La fonction d'accueil sera profondément renouvelée et dynamisée, avec comme préoccupation principale la satisfaction du public sur place. Bibliothécaire est aujourd'hui un métier de rapport au public.

II.B.2.4. Les ambiances sonore et thermique

Pour s'adapter aux multiples usages des visiteurs et aux multiples fonctions du lieu, quatre ambiances sonores sont proposées :

²⁶ L'application de la technologie RFID (pour *Radio Frequency Identification* ou identification par radio fréquence) en bibliothèque permet de remplacer à la fois le code-barres et le système antivol : grâce à une étiquette contenant une puce réinscriptible et une antenne permettant de transmettre les données par fréquence radio, l'antivol se désactive automatiquement au moment du prêt du document et se réactive au retour du document. La lecture et la modification des puces se fait sans contact, et facilite donc la mise en place d'automates de prêt et de retour. La RFID permet donc de libérer les bibliothécaires des opérations répétitives de prêts et de retours, pour leur permettre de se recentrer sur le conseil aux lecteurs. Cette technologie innovante a soulevé ces 10 dernières années des questions de santé publique, de liberté de la vie privée et d'écologie.

- « jeu » : ambiance décontractée, niveau sonore qui peut être élevé mais avec un traitement acoustique soigné. Dans l'espace jeu essentiellement.
- « conversation » : discussion à voix normale. Dans les espaces jeunesse, le département BD, les carrels privatifs, le Café mutualisé.
- « voix basse » : dans les espaces des collections adulte, notamment dans le département Savoirs.
- « silence absolu » : pour ceux qui veulent lire ou travailler sans aucun bruit, comme dans les salles de travail individuel, la salle de consultation du patrimoine.

Des codes visuels simples sont mis en place pour rappeler de façon aisée et immédiate aux usagers quel seuil de tolérance sonore est admis dans l'espace qu'il fréquente.

Une attention toute particulière doit être portée au confort thermique : pour être un lieu de sociabilité convivial, il ne doit faire ni trop froid (notamment dans les espaces proches de la sortie ainsi que dans les espaces où les usagers restent longuement assis sans bouger, tels que les salles de travail) ni trop chaud. Un système de ventilation perfectionné doit permettre de limiter le plus possible les odeurs désagréables (notamment dans le Café mutualisé, les espaces des jeux vidéo et jeux de plateaux, les salles de travail en groupe...), mais il ne saurait se passer d'une ventilation manuelle (possibilité pour le personnel de faire des courants d'air en ouvrant fenêtres ou vantaux).

II.B.2.5. L'Accueil physique

L'accueil des usagers – en tant que lieu physique et en tant que parcours d'entrée dans l'équipement – a une importance cruciale pour le projet ; il se fera en trois étapes :

II.B.2.5.1. L'esplanade extérieure

L'esplanade extérieure, en partie couverte, est la zone de rencontre de la Grande Bibliothèque avec l'environnement extérieure ; située le long de l'Avenue du 8 mai 1945, devant les rails du tram, elle permet de créer une zone de recul depuis cette avenue qui facilite la lecture et la visibilité du bâtiment.

Une boîte de retour des documents doit être accessible depuis l'esplanade en dehors des horaires d'ouverture, si possible liée au carrousel de tri des automates de prêt.

II.B.2.5.2. Le Hall commun

Le hall commun, hall d'entrée partagé avec la Bibliothèque Universitaire, incite le public à entrer plus avant et à profiter des services de la bibliothèque. Il doit communiquer l'envie de visiter le reste du bâtiment. Éventuellement grâce à de grands écrans numériques, visibles depuis l'extérieur comme depuis l'intérieur, les usagers doivent depuis l'extérieur comprendre d'un coup d'œil la fonction de l'établissement : ainsi on pourrait voir défiler les nouveautés achetées et les animations proposées par l'un ou l'autre des partenaires. On doit pouvoir également y installer un stand mobile destiné à la présentation de services proposés par des partenaires (Université, Pôle Emploi, Carte Avantage Jeune...).

Ce hall commun, dans laquelle les usagers sont en autonomie, doit permettre un usage décontracté, avec par exemple une quinzaine de places assises permettant par exemple aux usagers de se donner rendez-vous ou de discuter de manière décontractée. Cet espace doit aussi permettre d'afficher et mettre à disposition du public toutes les brochures présentant l'actualité du lieu mais aussi toute l'actualité culturelle locale. Il comporte également une maquette en relief permettant au public souffrant de handicap de se repérer dans le bâtiment.

Il permet de passer ensuite dans l'accueil de l'une ou l'autre des bibliothèques, en donnant envie d'accéder aux services proposés et en gommant le plus possible la barrière symbolique lourde et intimidante que représente pour une partie du public l'entrée dans une bibliothèque.

II.B.2.5.3. L'Accueil

Côté Bibliothèque d'Agglomération, c'est l'accueil qui doit porter en grande partie l'esprit troisième lieu du service.

Cet accueil comprend :

- un espace d'accueil et d'inscription des usagers, comprenant quatre postes professionnels (plus un poste en back-office) et la place pour que les usagers puissent s'asseoir pour remplir confortablement les formulaires d'inscription. Il doit illustrer un rapport plus proche à l'utilisateur, mais néanmoins prévoir assez d'espace et de mobilier pour ranger tout le matériel nécessaire à l'accueil et l'inscription des usagers (imprimante/photocopieuse, papier, cartes de lecteur, etc.). Cet espace doit être visible immédiatement depuis l'entrée de la Bibliothèque d'Agglomération, mais il ne doit surtout pas donner le sentiment d'être une zone de passage obligatoire et nécessitant de « montrer patte blanche ».
- des automates de prêts ainsi qu'un carrousel de retour. Le carrousel permet de trier les collections par étage, en mettant de côté les documents des autres bibliothèques du réseau ainsi que les réservations. Les automates doivent être en vue directe des postes d'accueil et d'inscription et très proches, pour que le personnel puisse repérer tout de suite les usagers en difficulté face à l'utilisation des automates et s'y déplacer rapidement. S'ajoutent également quelques postes de consultation du catalogue et d'accès à Internet ainsi qu'un espace reprographie.
- la presse quotidienne et hebdomadaire avec des places assises confortables.
- les animations et les collections sont mises en valeur via une zone d'affichage de l'actualité des bibliothèques, des rayonnages permettant aux usagers de récupérer leurs réservations en autonomie, et des présentoirs de documents permettant de mettre en valeur les collections sur une thématique particulière, en lien avec les animations ou l'actualité. Ces collections doivent être présentées sur le modèle des tables des librairies, couvertures visibles.

Cet espace doit être traité avec pertinence ; il est déconseillé de mettre les collections dans un espace de transition, où elles deviennent invisibles car l'utilisateur cherche avant tout à s'orienter. Mieux vaut donc les lier à une autre fonction, et donc les mettre à proximité des files d'attente, là où les gens attendent d'être reçus à l'accueil ou d'utiliser les automates.

II.B.3. UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE LA LECTURE PUBLIQUE POUR LE TERRITOIRE BISONTIN ET CELUI DE SON AGGLOMERATION

II.B.3.1. Le maintien d'un réseau au service des usagers

Depuis bientôt vingt ans, les bibliothèques municipales bisontines ont renforcé le travail commun en réseau. Non seulement elles relèvent de la même direction hiérarchique, mais elles ont élaboré des procédures d'accueil identiques et une politique documentaire, pour satisfaire le public, à l'échelle de la ville.

- La collection de documents proposée au public est unique. Les bibliothécaires veillent à ne pas multiplier les documents achetés en multiples exemplaires, sauf lorsque c'est nécessaire. Les documents circulent par une navette interne d'une bibliothèque à l'autre et peuvent être restitués dans n'importe quelle autre bibliothèque du réseau municipal. En 2019 cette navigation représente plus de 150 000 documents par an.
- Les acquisitions documentaires sont effectuées en réseau, c'est-à-dire en commun, par des groupes d'achat constitués de représentants de chaque bibliothèque. Elles sont traitées par un même service et un même circuit du livre.
- Le dossier du lecteur est unique et les règles de prêt, comme le règlement intérieur, sont les mêmes pour tout le réseau.
- Tout document empruntable à domicile peut être, sur demande d'un usager, mis à disposition dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.
- Une équipe de remplacement des bibliothèques a été créée pour intervenir dans l'ensemble des bibliothèques lors d'absences inopinées pour assurer l'ouverture des médiathèques municipales au public.
- Un standard téléphonique commun a été créé, ainsi qu'une adresse postale unique.

Toutes ces procédures servent à assurer l'égalité de traitement des usagers et renforcer la démocratisation culturelle des bibliothèques ; nonobstant la forme juridique que prendra la Grande Bibliothèque, l'usager ne doit pas voir la disparition des services les plus porteurs, en premier lieu la libre circulation des documents entre bibliothèques.

L'avènement de la Grande bibliothèque ne doit pas détricoter l'action d'une politique publique qui a fait ses preuves. Le transfert de compétence qui vise à donner au futur établissement central de la politique de lecture publique au niveau de l'agglomération les moyens de son rayonnement, ne doit pas se faire au détriment de l'usager bisontin, en particulier des habitants des quartiers excentrés. Il doit demeurer transparent à l'usager. Ce sont les médiathèques des différents quartiers de la ville qui reçoivent en proportion le plus d'usagers de GBM, en particulier la médiathèque Nelson Mandela dont les lecteurs de Grand Besançon Métropole représentent 23% de l'ensemble des lecteurs.

II.B.3.2. Une politique publique à l'échelle de l'Agglomération

II.B.3.2.1. L'environnement

L'enjeu majeur de la Grande bibliothèque ne doit pas se limiter à l'organisation du réseau bisontin : il s'agit de concevoir et d'organiser la politique publique de la lecture à l'échelle du territoire de Grand Besançon Métropole, selon un modèle propre, qui corresponde à la fois aux besoins de ses usagers et à la fois à la volonté politique du Grand Besançon comme des communes le constituant. Il n'existe pas de solution prête à l'emploi. Il revient à l'ensemble des acteurs locaux d'élaborer ce schéma d'organisation de la lecture publique à l'échelle de l'agglomération, en respectant les initiatives communales.

En plus de la ville centre qui dispose du réseau constitué et professionnel le plus important, il y a aussi le Conseil départemental du Doubs avec sa Médiathèque Départementale ainsi que les bibliothèques, quand elles existent, des communes de l'agglomération. Chemaudin, Dannemarie-sur-Crète, Devecey, École-Valentin et Saint-Vit offrent à leurs habitants des bibliothèques qui, en termes de surface, d'horaires d'ouverture et d'emploi de professionnels, répondent aux critères de la Médiathèque Départementale pour être classées au niveau 1, le niveau d'offre le plus élevé des bibliothèques de l'agglomération. Trois bibliothèques de niveau 2, une dizaine de bibliothèques de niveau 3 et près d'une trentaine de points lecture complètent l'offre au niveau intercommunal.

II.B.3.2.2. Un projet au service des grands bisontins

Cette dynamique doit être non seulement préservée, mais aussi renforcée. Véritable outil moderne et innovant de développement de la lecture publique, la Grande Bibliothèque ne doit pas se résumer à un bâtiment : elle doit rayonner sur l'ensemble du territoire intercommunal, dans comme hors ses murs. La Grande Bibliothèque devrait pouvoir s'appuyer sur des services de proximité innovants comme un Bibliobus numérique, en mesure d'apporter les grandes thématiques retenues (numérique, emploi, jeu) auprès des habitants. L'offre aux grands bisontins peut donc prendre plusieurs aspects :

→ Une aide à l'animation

GBM organise de grands événements culturels comme Livres dans la Boucle ou Les mardis des rives. Les équipes de la Grande bibliothèque pourraient, en partenariat avec le personnel des bibliothèques du territoire de GBM, être une aide logistique et organisationnelle pour la bonne tenue et le succès de ces événements.

→ Un service innovant de grande proximité

- Un Bibliobus numérique permettrait d'étendre à l'agglomération les services innovants proposés dans le cadre de la Grande Bibliothèque. L'offre de formation aux outils numériques dans Grand Besançon Métropole reste faible et l'objectif de réduction de la fracture numérique est un enjeu important. Le projet de bibliobus numérique pour l'agglomération présenterait une

valeur ajoutée à l'offre actuelle des bibliothèques du territoire. En effet, il permettrait de développer au sein de l'agglomération plusieurs axes du projet scientifique et culturel de la Grande Bibliothèque :

- les jeux vidéo qui toucheraient le public adolescent et permettraient également de proposer des actions intergénérationnelles.
 - les ateliers « emploi » avec aide à la recherche et l'insertion professionnelle, la réalisation de CV et lettres de motivation, en partenariat avec par exemple la mission locale, Pôle emploi.
 - la culture scientifique pour sensibiliser les jeunes aux sciences et créer du lien social. Cela peut se mettre en place grâce à des partenaires comme le Jardin botanique ou Fabrika Sciences, l'Observatoire de Besançon.
 - l'apprentissage des langues et l'autoformation, le français langue étrangère.
 - le numérique avec le téléchargement de livres numériques, des ateliers pour appréhender l'informatique et réduire la fracture numérique.
- Le bibliobus numérique aurait pour vocation de permettre à la population de Grand Besançon Métropole de comprendre et utiliser les outils actuels. Les tournées pourraient se faire à la demande des communes en fonction de leur actualité et des événements culturels. Le bibliobus numérique serait un outil complémentaire des institutions culturelles existantes. Il pourrait également proposer une programmation culturelle annuelle au plus près du territoire et en fonction de sa typologie (âge, infrastructure, associations...).

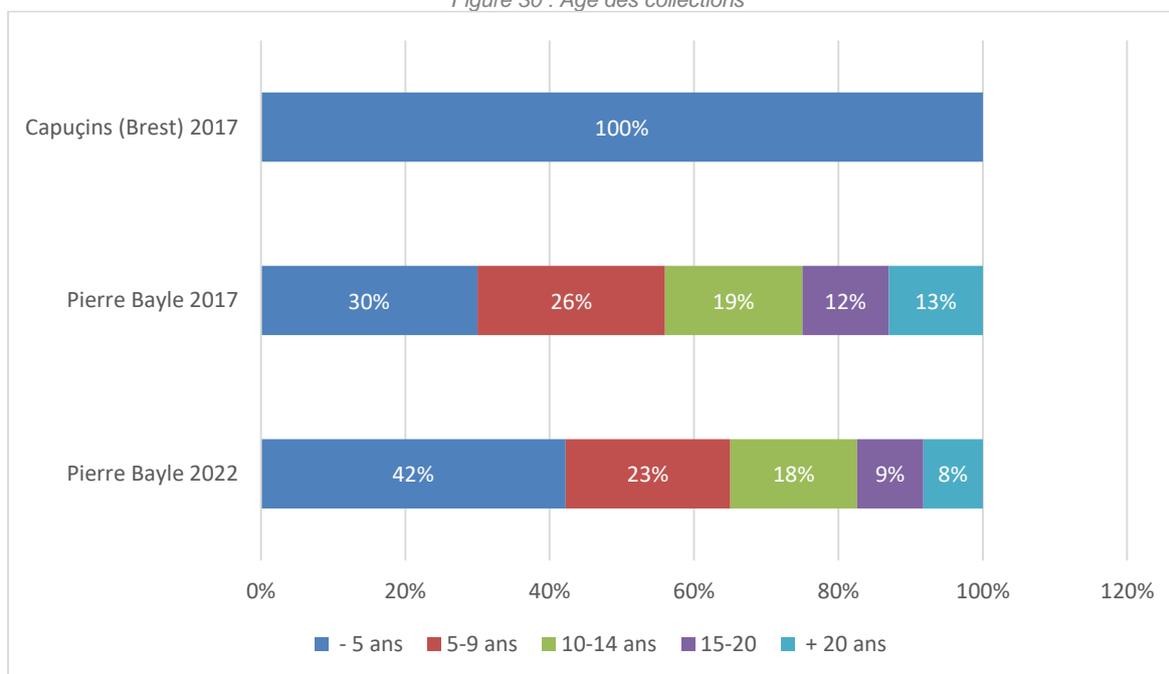
Ce projet d'organisation mettra du temps à être élaboré. Le nombre des partenaires est important, avec non seulement les bibliothèques des collectivités de l'agglomération, mais aussi la Médiathèque départementale. La concertation n'en est que plus complexe. Le principe de subsidiarité doit constituer le fondement des discussions à venir. Il ne s'agit pas de défaire ce qui fonctionne à l'échelle locale. La coopération en vue de l'accomplissement d'une politique publique est primordiale. La mise en réseau, la coopération documentaire, l'offre et la médiation numérique représentent donc des pistes de travail à élaborer dans la concertation.

II.C. L'ORGANISATION DES COLLECTIONS

L'objectif principal de la Grande bibliothèque n'est pas d'augmenter le nombre de documents en libre-accès par rapport à la situation actuelle. L'analyse est faite que l'attractivité d'une bibliothèque ne se résume pas uniquement au nombre de documents proposés au public. Le critère quantitatif ne constitue pas à lui seul un critère de qualité. Cette dernière résulte d'un mélange de différents facteurs.

- Une offre éditoriale large, diversifiée et adaptée au public et à son hétérogénéité.
- Une offre éditoriale récente, et en tout cas inférieure à 10 ans (la médiathèque des Capucins à Brest a ouvert en 2017 avec 100% de documents de moins de 5 ans, alors que la même année à la médiathèque Pierre Bayle, seulement 30% des documents avaient moins de 5 ans, 26% entre 5 et 10 ans et 44% avaient plus de 10 ans). Grâce aux efforts budgétaires de la collectivité depuis 2020, c'est désormais 42% des collections qui ont moins de 5 ans et 35% qui ont plus de 10 ans.

Figure 30 : Âge des collections



- Une offre éditoriale organisée dans l'espace de façon simple et intuitive.

On dénombre aujourd'hui environ 75 000 documents à la médiathèque Pierre Bayle. Le propos n'est pas d'augmenter excessivement ce chiffre en offrant une collection en libre accès de 80 000 documents. Ce nombre est jugé suffisant en regard de la taille de la ville et de son agglomération. Il est comparable à la volumétrie proposée en libre-accès dans des médiathèques de villes françaises de même taille

Un groupe de travail a été constitué à partir de 2016 sur la politique documentaire pour analyser par type et sujet des documents, les collections du réseau et de la médiathèque Pierre Bayle : volumétrie spatiale occupée, niveaux des prêts réalisés, crédits d'acquisition octroyés. Le but poursuivi est la correction des distorsions existantes entre les moyens consacrés (mètres linéaires de rayonnage, crédits d'acquisition) et la demande du public, dans le but d'obtenir une meilleure allocation des ressources.

Il ressort que :

- Les DVD sont en baisse mais conservent un taux de rotation encore relativement élevé malgré la dématérialisation des supports. Les prêts de CD commencent à stagner à un niveau bas après plus d'une décennie de baisse importante.
- Les BD manquent de place physique, ce qui a pour conséquence un désherbage trop systématique des collections alors que c'est le type de document le plus demandé.
- Au contraire, certaines collections pâtissent d'un manque d'emprunt, alors même qu'elles représentent un nombre important de documents (par exemple les collections beaux-arts) ; dans d'autres cas, ce manque d'emprunt résulte d'un abandon relatif de certains domaines. Ainsi les collections relatives aux sciences et techniques, qui en théorie devraient être parmi celles remises à jour le plus régulièrement, étaient en 2017 les plus anciennes des collections documentaires adultes avec 67% de documents de plus de 10 ans et 45% de documents non empruntés depuis plus de 3 ans. Elles avaient un taux de sortie de 10% seulement (c'est-à-dire que 10% seulement des documents étaient empruntés au même moment, contre 22% en moyenne pour l'ensemble des collections en 2017). Elles ont été largement reprises et ont désormais 67% de documents de moins de 10%, un taux de sortie de 17% et moins de 3% de documents non empruntés depuis plus de 3 ans.
- Le niveau éditorial acquis est globalement trop élevé. Il convient de veiller à alimenter le premier niveau de documentation en particulier dans les documentaires, en mettant l'accent sur les documents pratiques (bricolage, faire soi-même, soin du corps...). Dans les romans adultes, les romans français sont sur-représentés, les romans policiers sous-représentés : il y a un rééquilibrage à faire pour proposer aux usagers des romans populaires, de tous les pays, avec un classement qui mette en avant des thématiques attendues par les usagers. Les ouvrages identifiés Faciles à lire dans notre catalogue, avec le logo visible, seront mis en valeur dans la bibliothèque.

II.C.1. LA DÉPARTEMENTALISATION DES COLLECTIONS

La départementalisation des collections représente une première réponse apportée à ce constat. L'attrait renouvelé pour les collections mises à disposition du public passe aussi par une réorganisation de leur présentation au public. Il ne s'agit plus forcément de répartir la collection par rapport à une organisation savante du savoir (en règle générale la classification décimale de Dewey), mais de proposer un mode plus intuitif d'orientation fondé sur un regroupement des documents par centres d'intérêt. Par ailleurs, une séparation par niveau d'âge est opérée : en dessous de 15 ans, les documents sont au secteur jeunesse, au-dessus ils sont répartis dans les autres départements.

Six départements thématiques sont créés :

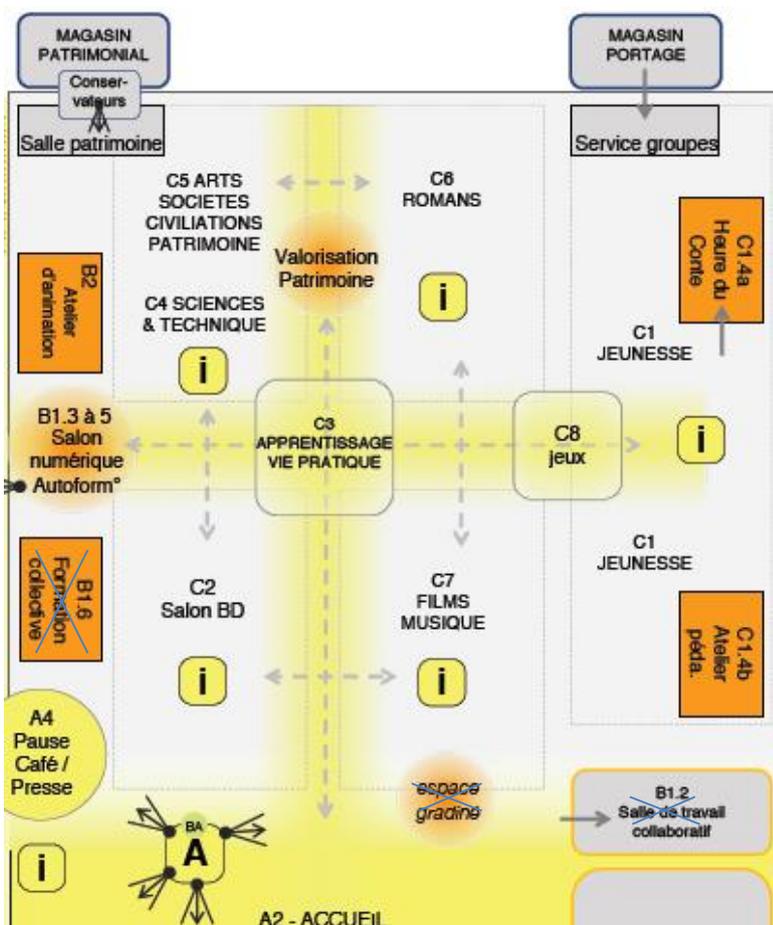
- le département Jeunesse (27 000 documents)
- le département BD adultes et adolescents (7 600 documents)
- le département Savoirs (16 000 documents)
- le département Romans (16 500 documents)
- le département Musique et cinéma (12 000 documents)
- le département Jeux (900 documents).

Une place est en effet faite à un type de collection particulier que l'on voit de plus en plus présent avec beaucoup de réussite dans de nombreuses médiathèques, comme à Brest : le jeu. Il faut penser le jeu en bibliothèque non pas seulement comme un "produit d'appel", notamment en direction d'un public peu touché par les bibliothèques (les jeunes adultes de sexe masculin), mais aussi comme une collection au même titre que les livres ou les films, c'est-à-dire comme un « *bien culturel commun* »²⁷ dont il est tout aussi légitime de montrer la diversité des univers, des narrations et des auteurs. Comme les livres ou les films, il a une large étendue, du jeu à vocation uniquement de divertissement au *serious game*, en passant par le jeu éducatif, le jeu coopératif, le jeu de société, le jeu de plateau, etc.

Le cheminement du lecteur à travers les départements demeure un point important dans la réussite du projet.

²⁷ Céline Meneghin, dans *Jouer en bibliothèque* sous la direction de Julien Devriendt, Presses de l'ENSSIB, 2015.

Figure 31 : Le schéma fonctionnel des départements de la Bibliothèque d'Agglomération²⁸



II.C.1.1. Le département Jeunesse

II.C.1.1.1. L'organisation des collections

Ce département propose tous les documents pour les 0 à 15 ans, soit 27 000 tous supports confondus. Les 35 revues sont réparties dans les différents sous-départements. Il est organisé en six sous-départements :

- un sous-département Petite Enfance (2 800 documents), positionné le plus loin possible de l'entrée du département Jeunesse, pour éviter les effets d'encombrement liés à la présence des poussettes et les nuisances liées au bruit ; à proximité de la salle du conte, il offre des tapis pour les enfants et des canapés pour les parents, des collections centrées autour des albums pour petits, des comptines, des premiers documentaires et des jeux de construction ; il est à proximité de sanitaires adaptés aux plus petits avec table à langer.
- un sous-département Fiction pour les 3-8 ans (8 900 documents), avec albums, premiers contes, livres-jeux, premières BD, premières lectures, livres d'humour, contes ; il offre un espace goûter et allaitement pour 6 personnes.

²⁸ Étude de programmation, Cabinet Aubry & Guiguet

- un sous-département Fiction pour les 8-15 ans (9 000 documents) avec les albums, contes et romans.
- un sous-département Multimédia (2 000 documents), qui regroupe aussi bien les fonds de CD et DVD que les postes d'accès à Internet et les postes d'écoute et de visionnage.
- un sous-département Documentaires (4 300 documents), qui propose dans la mesure du possible le même classement que dans le département Savoirs et offre deux carrels et une salle de travail.

II.C.1.1.2. Les espaces et l'ambiance

Espace convivial et chaleureux, le département Jeunesse doit aussi surprendre et stimuler l'imagination, par des éléments de décor comme par la multiplicité des places assises (chauffeuses, niches, canapés, poufs, etc.). Il doit cependant rester flexible et adaptable au fil des années. Le mobilier bas permet d'embrasser toute le département Jeunesse dès l'entrée ; la disposition des rayonnages et bacs doit éviter un aménagement trop rigide (type lignes droites parallèles) et proposer des ambiances différentes, sans toutefois créer un effet labyrinthe. Les murs doivent permettre d'afficher des décors, de présenter des documents ou des vitrines, avec un système esthétique et modulable. Les circulations sont larges et fluides pour permettre aux poussettes de circuler sans gêner les autres usagers. Les mobiliers sont certes adaptés aux différentes tailles des enfants, mais plus qu'un simple travail de « mise à l'échelle » c'est une réelle proposition créative qui est ici attendue : des endroits atypiques voire insolites (niches, cabanes, nids, yourtes ou tipis, ...) seront prévus à l'échelle des enfants pour stimuler leur curiosité autant que leur imaginaire. L'acoustique sera ici, plus qu'ailleurs, un enjeu majeur pour garantir un environnement vivant sans pour autant être bruyant.

Tous les sous-départements forment un seul grand espace non cloisonné sur un même niveau ; seules certaines salles spécifiques sont cloisonnées :

- la salle du conte, qui fait le lien entre les sous-départements Petite Enfance et Fiction 3-8 ans. Elle permet d'accueillir 50 personnes pour l'heure des histoires ou pour des projections ; le reste du temps, elle est accessible en autonomie par le public, permettant ainsi de proposer des places assises supplémentaires pour que parents, grands-parents et assistantes maternelles puissent lire des histoires ou feuilleter des albums avec les enfants.
- l'atelier jeunesse, qui fait le lien entre les sous-départements Petite Enfance et Multimédia. Cet atelier d'animation de trente places permet d'accueillir les classes ou d'organiser des ateliers en arts plastiques, travaux manuels, sciences, calligraphie, sophrologie...
- la salle de travail et deux carrels de quatre places, situés dans le sous-département Documentaires, permettent de travailler dans le calme ou en groupe.

Le département Jeunesse offre également des services pratiques : espace de rangement des poussettes, espace goûter avec chauffe-biberon, table à langer dans les sanitaires, postes informatiques, postes d'écoute et de visionnage, casiers à chaussures, etc.

II.C.1.1.3. Le cheminement des usagers

La circulation du public se fait des espaces les plus calmes aux espaces les plus bruyants, des collections pour les plus grands aux collections pour les plus petits, pour ne pas créer un effet « mur de bruit » dès l'entrée du département Jeunesse :

- proche de l'entrée : sous-départements Documentaires et Fiction 8-15 ans.
- au milieu : sous-départements Fiction 3-8 ans
- loin de l'entrée : sous-départements Petite Enfance et Multimédia.

Pour faciliter l'accès aux parents avec poussettes, le département jeunesse sera accessible sans rupture de charge.

L'atelier jeunesse, outil majeur pour changer l'image de la bibliothèque traditionnelle, donne une visibilité aux diverses activités proposées par la bibliothèque, même quand il n'y a pas d'animation, avec une valorisation des œuvres réalisées. Il doit donc être largement visible, même s'il se trouve à l'opposé de l'entrée dans le département Jeunesse ; il sert de zone tampon entre l'espace Petite Enfance (bruyant) et l'espace Multimédia (calme).

De même, la salle du conte sert de zone tampon entre l'espace petite Enfance et l'espace Fiction 3-8 ans, plus calme.

Trois postes de renseignement, aisément repérables, regroupent les services aux usagers : poste de renseignement/inscriptions, automate de prêt, poste de consultation du catalogue, totem tactile, reprographie.

II.C.1.2. Le département Jeux

II.C.1.2.1. L'organisation des collections

Ce département charnière doit contribuer à une modernisation de l'image des médiathèques : il a une fonction d'appel pour un public qui ne fréquente pas les bibliothèques, fait la promotion du jeu comme objet culturel, et encourage la pratique du jeu sur place, seul, en famille ou entre amis.

Il ne s'agit pas ici de se substituer aux ludothèques telles que la ludothèque associative des Orchamps ou la ludothèque municipale de la maison de quartier de la Grette, qui prêtent des jeux à domicile ; mais il s'agit de se servir du jeu comme d'un outil pour faire de la bibliothèque une bibliothèque 3^e lieu, en offrant la possibilité de rester sur place et jouer, seul ou en famille, toutes générations confondues, en autonomie ou avec la médiation des bibliothécaires qui devront se former ici à un nouveau médium.

Toutes les collections proposées, soit 400 jeux vidéo et 400 jeux de plateau ainsi que 100 documentaires et revues, sont donc utilisables sur place uniquement.

II.C.1.2.2. Les espaces et l'ambiance

Le département Jeux doit recevoir un traitement spatial, esthétique et acoustique particulier. Vitré et visible, il est divisé en deux salles cloisonnées car proposant deux ambiances très différentes :

- le sous-département des jeux vidéo. De nombreux présentoirs muraux éclairés permettent de mettre en valeur les collections (jaquettes des jeux proposés). L'ambiance sera plutôt calme, avec cinq zones différenciées :
 - 5 box de 3 places chacun pour les jeux sur console, dans un esprit « cocon ».

- 8 postes d'ordinateur pour les jeux en réseau ou en ligne.
- 8 places pour les jeux sur tablettes, dans une ambiance petit salon.
- la salle console groupe de quatre places est la seule cloisonnée (mais vitrée) car ce sera l'espace le plus bruyant.

S'il est évident que cette offre séduira immédiatement les adolescents, l'enjeu pour les bibliothécaires sera de montrer que ce médium très riche peut séduire toutes les générations et, à l'inverse de l'image du joueur cloîtré et isolé, peut créer du lien et des échanges dans la bibliothèque et au-delà.

L'ambiance lumineuse de la salle est adaptée à la meilleure perception possible des écrans et sera donc plus tamisée que le reste des espaces. La ventilation et l'acoustique doivent être très efficaces et limiter les bruits venant de la salle console groupe et du sous-département jeux de plateau.

- le sous-département des jeux de plateaux. Il doit permettre de réunir et faire jouer sur place trente personnes de tout âge, avec des assises et des tables de toute taille. Ici la luminosité doit permettre de voir et lire sans problème des inscriptions sur des pions, et l'ambiance globale doit être, à l'évidence, ludique, et jouer sur la convivialité, le partage, le divertissement. Le mobilier doit être aisément déplaçable, pour que la salle puisse être reconfigurée en fonction des groupes présents.

Tout en restant chaleureuse, l'ambiance lumineuse doit être adaptée à la lecture de petites pièces de jeu. La ventilation et l'acoustique doivent également être très efficaces.

Dès l'entrée du sous-département, l'utilisateur doit comprendre la fonction du lieu, il doit avoir une vision globale et attrayante des jeux proposés, le tout par le biais de rayonnages adaptés, d'une signalétique compréhensible et attrayante et d'une zone vitrine pour présenter un jeu avec sa mise en place (visible depuis l'intérieur comme l'extérieur du département).

II.C.1.2.3. Le cheminement des usagers

Département charnière, le département Jeux doit être mis en avant et visible depuis d'autres espaces, tout en étant à l'écart des circulations principales.

Il doit être en lien avec le département Musique et Cinéma et les départements Jeunesse et Romans. Il ne doit par contre pas être en lien direct avec l'accueil, pour éviter un effet « repoussoir » dû aux bruits pour les autres usagers dès l'entrée de la bibliothèque.

Le personnel est très présent tant pour conseiller, informer, installer les usagers, présenter des jeux, faire de la médiation et surveiller. Les postes de renseignement de la salle Jeux vidéo et de la salle Jeux de plateaux sont en liaison directe, via un accès badgé, et un espace suffisamment grand dégagé à l'arrière pour faciliter le passage du personnel d'une salle à l'autre. Cela permet de gérer au mieux l'accueil du public suivant la fréquentation des deux salles.

II.C.1.3. Le département BD ado/adulte

II.C.1.3.1. L'organisation des collections

Les collections regroupent 6 000 BD ados et adultes et 1 500 mangas ainsi que 100 documentaires. L'autonomie des usagers est encouragée par le rangement des collections, avec d'une part les séries (rangées sur tablette, tranche visible, au titre de la série, avec reproduction d'une couverture de face pour chaque série afin de visualiser facilement, puis de repérer rapidement le numéro désiré sur la tranche) et d'autre part les « one-shot » rangés par nom du scénariste, dans des bacs, de face.

II.C.1.3.2. Les espaces et l'ambiance

La capacité à feuilleter et lire des BD sur place, d'une manière décontractée, dans une ambiance sonore de type « conversation » et « voix basse » permet de sortir de l'image traditionnelle de la bibliothèque.

C'est un espace ouvert, confortable et ludique propice à la lecture prolongée sur place d'adolescents et d'adultes, avec une déambulation non linéaire et des assises de toutes sortes (chauffeuses, poufs et niches en retrait des circulations principales). Une belle part est faite à la valorisation des documents sur tables thématiques et présentoirs muraux. Les lecteurs ont la possibilité de lire sur place sur les 20 places confort du département BD ou dans le Tiers-Lieu tout proche.

II.C.1.3.3. Le cheminement des usagers

Le département BD est un département central, qui donne à voir dès l'entrée de la Bibliothèque d'Agglomération un lieu dans lequel un art populaire est mis en avant. L'ambiance ne doit pas être trop bruyante pour ne pas avoir un effet « repoussoir » sur les personnes dès l'entrée de la bibliothèque. Il est en lien direct avec trois espaces majeurs :

- l'accueil de la Bibliothèque d'Agglomération : le département BD est ouvert sur celui-ci (non cloisonné), mais à l'écart des principales circulations.
- le café : la lecture des BD se fait de la même façon que celle de la presse, on peut vouloir lire en buvant un café.
- le Tiers Lieu : il est largement visible depuis le département BD et accessible directement, permettant ainsi d'y lire des BD si toutes les places assises sont occupées dans le département BD.

Le personnel est présent pour ranger et conseiller, via un poste de renseignement.

II.C.1.4. Le département Musique et Cinéma

II.C.1.4.1. L'organisation des collections

Ce département permet la lecture, consultation et prêt des documents en musique et cinéma pour adolescents à partir de 15 ans et adultes et permet également d'encourager la pratique numérique musique et vidéo.

Il est divisé en deux sous-départements non cloisonnés, qui regroupent une dizaine de titres de revues et 12 000 documents sur différents types de supports :

- l'espace Musique offre 8 000 documents (200 monographies, 300 DVD, 500 partitions et 7 000 CD), classés par genres musicaux (rock, chanson française, jazz, etc.)
- l'espace Cinéma offre 4 000 documents (200 monographies et 3 800 DVD), dont 2 000 en fiction adulte, 900 en documentaires et 900 en séries (classés au nom de la série).

II.C.1.4.2. Les espaces et l'ambiance

Dans les espaces Musique et Cinéma, l'ambiance est conviviale et décontractée tout en veillant au confort et au respect des pratiques des usagers (chacun trouve sa place entre les ambiances sonores, le visionnage et le travail). Le lieu est sonorisé pour mettre en valeur les collections. Les postes d'écoute et de visionnage sont confortables, avec de nombreuses prises pour faire évoluer le service.

L'espace Musique comprend un espace d'écoute avec deux postes qui permettent de découvrir le fonds de la Bibliothèque d'Agglomération ou de partager sa propre musique entre amis au casque (borne d'écoute streaming, mp3). L'espace Cinéma comprend une zone de visionnage de 4 places. On pourra également orienter les usagers vers les cabines de langues du département Savoirs qui seront équipées de logiciels de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) et d'un Banc de Montage Numérique (BNM). L'espace doit être modulable et évolutif pour s'adapter à l'évolution des pratiques du public et de l'évolution de l'offre éditoriale.

Un atelier numérique cloisonné et vitré de douze places complète le département.

II.C.1.4.3. Le cheminement des usagers

La zone avec postes d'écoute et de visionnage est à l'écart des circulations principales, pour que les usagers qui les utilisent ne soient pas dérangés. Un poste de renseignement, un totem et deux postes de consultation du catalogue permettent d'accompagner le public dans ses recherches et réservations.

II.C.1.5. Le département Romans

II.C.1.5.1. L'organisation des collections

Au lieu de proposer une partition limitée, comme c'est le cas actuellement à la médiathèque Pierre Bayle, le département Romans offre avec 16 500 documents et douze revues de nombreux îlots différents moins intimidants qu'un grand ensemble, et s'organise en neuf sous-départements :

- le sous-département Romans et Nouvelles (5 400 documents), qui comprend également une sélection d'ouvrages Facile à lire, rangés dans une section à part ou repérables par un symbole spécifique, ainsi que les essais sur la littérature
- le sous-département Romans policiers (4 400 documents), qui comprend également les ouvrages documentaires sur l'espionnage, la police, les délits
- le sous-département Poésie-Théâtre (1 000 documents), qui comprend textes et essais
- le sous-département Littératures de l'imaginaire (1 100 documents), qui comprend science-fiction, fantasy et fantastique ainsi que les ouvrages documentaires sur les légendes
- le sous-département Romans sentimentaux (800 documents), qui regroupe romans d'amour, littérature érotique et « Feel good books »
- le sous-département Terroir (350 documents), qui comprend également les ouvrages documentaires sur les coutumes et traditions ainsi que les contes régionaux
- le sous-département Romans en gros caractères (2 400 documents)
- le sous-département livres lus sur CD/mp3 (500 documents)
- le sous-département Vécu (1 050 documents), qui regroupe les témoignages, récits de voyages et biographies.

II.C.1.5.2. Les espaces et l'ambiance

Lieu de choix de livres plutôt que lecture sur place, le département Romans doit faire une large place à la valorisation des collections : tables thématiques, présentoirs, bibliographies... On ne doit pas se retrouver ici avec une forêt d'étagères remplies à ras bord, mais avec un espace dégagé et visuellement attractif, plus proche des mises en valeur des secteurs jeunesse. Ainsi l'espace doit surprendre et développer l'imagination (niches, présentoirs muraux...), évitant ainsi de créer un contraste trop important avec un département Jeunesse ludique et un département Romans qui serait plus rébarbatif.

L'espace est dégagé et visuellement attractif malgré l'importance des collections, pour attirer un public peu habitué aux bibliothèques et dépoussiérer une vision trop « intellectualisée » de ces supports (notamment pour des collections telles que la poésie ou le théâtre). Il faut privilégier une cohérence d'ensemble et une certaine neutralité, non clivante, ni caricaturale (penser à la facilité de modularité des collections), tout en prévoyant des assises et mobiliers diversifiés s'adaptant aux usages et publics dans chaque sous-département : par exemple en Littératures de l'imaginaire, avec un public « Young adults », l'ambiance doit être plus ludique, offrir des possibilités de « vaufrage » et des places insolites,

des niches, etc ; à l'inverse en Romans gros caractères et livres audio, avec une partie du public plus âgé, les assises et rayonnages ne doivent être ni trop haut, ni trop bas.

S'ajoutent quelques espaces spécifiques, tous décloisonnés :

- Un salon de lecture numérique de 8 places se situe à la croisée de tous ces sous-départements, avec huit tablettes/liseuses sécurisées.
- Entre les Romans et nouvelles généralistes, la Poésie et le théâtre et le salon de lecture numérique, il faut prévoir une mise en valeur pour une sélection de collections « faciles à lire », ainsi qu'un mur d'affichage pour QR codes (facilement modifiables, repositionnables) pour renvoyer les usagers vers les textes classiques intégraux libres de droit en ligne.
- une trentaine de places de confort à répartir et envisager comme de mini-salons, avec des types d'assises différentes (chauffeuses, niches, poufs...).

II.C.1.5.3. Le cheminement des usagers

Les neuf sous-départements, non cloisonnés, regroupent les collections par îlots pour éviter l'effet forêt d'étagères, avec une déambulation non linéaire et beaucoup de présentation de face, sur tables ou murs. La circulation du public se fait des zones « d'appel », propices à des séjours courts (choix de documents et feuilletage) aux espaces propices à des séjours plus longs (travail, visionnage, sieste) :

- Les romans et témoignages en Vécu, ainsi que les romans sentimentaux, fonds d'appel pour un public qui fréquente peu les bibliothèques, sont mis en valeur dès l'entrée.
- Les romans policiers, très recherchés, sont aisément repérables sans avoir besoin d'être proches de l'entrée.
- Des espaces de valorisation à plat accompagnent chaque sous-département. Il s'agit de mélanger, sur une même thématique, la valorisation, les fonds et les places assises plutôt que regrouper par usage.

Deux postes de renseignement permettent d'accueillir et conseiller les usagers. Deux totems et deux postes de consultation du catalogue permettent de mettre en valeur les collections en faisant la part belle aux sélections thématiques des bibliothécaires comme des usagers.

II.C.1.6. Le département Savoires

II.C.1.6.1. L'organisation des collections

Les 16 000 documents et 140 revues du département Savoires s'organisent en cinq sous-départements et sont classés par centres d'intérêt :

- le sous-département Vie pratique (4 200 documents). Il permet la lecture, consultation et prêt des collections utiles pour le quotidien des familles : la santé et le bien-être, la psychologie (livres pratiques), le développement personnel, la parentalité et l'éducation, la famille (des démarches administratives au couple et à la sexualité), et enfin les loisirs, des travaux manuels à la cuisine, au jardinage, au bricolage et au sport.

- le sous-département Apprentissage (3 200 documents). Les collections Apprentissage regroupent tout ce qui concerne l'enseignement et la formation, le parascolaire, les concours, l'informatique, le monde du travail et la recherche d'emploi, les collections adaptées aux publics handicapés, les langues ainsi que le français langue étrangère ; c'est d'ailleurs le seul département transversal au niveau de l'âge. En effet y sont réunies toutes les collections en langue étrangère et bilingue, y compris les documents pour les moins de 15 ans, avec un fonds d'albums bilingues assez développé. Cela permet de faciliter l'accès des personnes maîtrisant mal le français en regroupant au même endroit les documents qui peuvent les intéresser. Ici l'ambiance est studieuse mais propose des zones pour travailler en groupe.
- le sous-département Sciences et Techniques (2 000 documents) regroupe tous les documentaires en nature, sciences et techniques. Ce sous-département vise à approfondir les connaissances des usagers dans les domaines techniques et scientifiques, en formation continue ou en découverte. C'est l'un des plus petits fonds, mais il doit être extrêmement visible et rayonner pour contrecarrer la forte empreinte littéraire de la Grande Bibliothèque, par une mise en valeur importante des collections. Il devra montrer l'étendue des sujets scientifiques et techniques abordés dans les bibliothèques, mettre en avant les techniques développées localement (automobile, horlogerie...) et mettre en valeur des partenariats avec des organismes scientifiques.
- le sous-département Sociétés/Civilisations/Patrimoine (5 600 documents). Cet espace permet la lecture, la consultation et le prêt des documents sur tous supports en accès libre de ce fonds, l'un des plus grand fonds documentaires. Vu le nombre de documents et la variété des sujets traités, il s'agit d'éviter de créer un bloc uniforme pour privilégier des îlots thématiques avec une signalétique très lisible séparant histoire-géographie (histoire, patrimoine, géographie, récits de voyage, fonds comtois et guides de voyage), société (sociologie, actualités, politique, psychologie, psychanalyse, économie et droit) et spiritualité (philosophie, religion et ésotérisme). Il s'agit de faire découvrir les sociétés et civilisations du monde entier tout en accordant une part spécifique à la Franche-Comté.
- le sous-département Beaux-arts (1 000 documents). Cet espace propose les collections par thématiques : peinture, sculpture, arts décoratifs, street-art, photographie, dessin, etc. Par contre les ouvrages pratiques d'apprentissage des techniques du dessin, de la peinture ou autres art se trouveront dans la thématique Loisirs du sous-département Vie pratique.

II.C.1.6.2. Les espaces et l'ambiance

Le département Savoirs est un département charnière, c'est le cœur de la Bibliothèque d'Agglomération, un point de rencontre et de convergence entre différents usages et publics (étude, apprentissage, loisirs et familial). L'ambiance est décontractée et chaleureuse, propice aux conversations calmes. L'espace ouvert, chaleureux et ludique allie travail au calme et détente, avec pour les usagers une déambulation non linéaire et un accès à des assises de toutes sortes.

C'est à travers ce département que se jouera le rôle social de la bibliothèque et que la bibliothèque 3^e lieu pourra se transformer en « *bibliothèque quatrième lieu, espace physique d'apprentissage social [...], où l'apprentissage, l'activité (faire) et la conversation se croisent. Et comme les personnes vont et viennent, il y a la possibilité d'y transférer la connaissance aussi bien que celle de construire sur ce que les autres sont capables d'y mettre en contribution. C'est un lieu où la seule règle est "apprendre"* »²⁹. L'enjeu pour les bibliothécaires sera de rendre les usagers acteurs de leur citoyenneté, en participant à

²⁹ La bibliothèque quatrième lieu, espace physique et/ou en ligne d'apprentissage social, Victoria Pérès-Labourdette Lembé, Agence Gutenberg 2.0, 2012, p.14-15. [en ligne]. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56998-la-bibliotheque-quatrieme-lieu-espace-physique-etou-en-ligne-d-apprentissage-social.pdf> (Consulté le 21/10/2017).

des débats et en échangeant des savoirs et techniques sur le modèle des réseaux d'échange des savoirs.

Les sous-départements Apprentissage et Vie pratique ont une place centrale et mettent en avant la capacité de la bibliothèque répondre à des problématiques quotidiennes des habitants. Une place centrale est en particulier donnée à l'atelier adulte ; outil majeur pour changer l'image de la bibliothèque traditionnelle, avoir un esprit collaboratif, cet atelier donne une visibilité aux diverses activités proposées par la bibliothèque, même quand il n'y a pas d'animation, avec une valorisation des œuvres réalisées (affichage dessins, objets réalisés, etc.). Il doit être aisément repérable, tant grâce à la signalétique que par son esthétique.

L'ambiance est adaptée à chaque sous-département :

- le sous-département Vie pratique offre un espace d'échanges et de mixité sociale. Les travaux manuels sont mis en avant, notamment via l'atelier d'animation adulte. L'ambiance est décontractée et chaleureuse, propice aux conversations calmes. La priorité est au confort, à la détente, à la convivialité, aux échanges : ainsi les assises proposées dans les collections sont surtout des places confort avec neuf places, auxquelles s'ajoutent quatre places de travail, deux postes informatiques et un carrel de quatre places pour le travail en groupe.
- le sous-département Apprentissage doit permettre différents types d'usages et de pratiques allant du simple butinage entre les rayonnages au travail prolongé sur les documents. Les discussions et échanges entre usagers y sont encouragés, mais ne doivent pas gêner les autres sous-départements. Sept places confort, huit places de travail et deux postes informatiques sont répartis dans les collections ; s'y ajoutent un carrel de quatre places pour le travail en groupe ainsi qu'un carrel de deux postes adaptés au public handicapé avec matériel et logiciels spécifiques, qui devront être d'accès simple mais permettre de protéger les utilisateurs du bruit et des flux de circulation. L'ergonomie du mobilier, la circulation fluide et les outils informatiques doivent être particulièrement adaptés pour répondre aux contraintes d'un public atteint de handicap moteur, visuel, auditif ou mental. Une signalétique adaptée dès le hall commun et sa maquette en relief doit accompagner l'utilisateur jusqu'à ces postes spécifiques, mais aussi vers d'autres espaces équipés tel Tiers Lieu.
- le sous-département Sciences et techniques doit être extrêmement visible ; il offre une ambiance plus ludique que studieuse. Entre les collections de la Bibliothèque Universitaire de lettres et celles de la médiathèque Pierre Bayle elle-même très tournée sur les sciences humaines, il donne toute sa place à la culture scientifique et technique, en proposant peu de documents, mais totalement revus et présentés le plus possible de face, mettant en avant l'évolution de l'édition grand public dans ce domaine. Des partenariats avec les composantes scientifiques de l'Université telles la Fabrika, comme avec des associations comme les Petits débrouillards, permettront de mettre en valeur par des ateliers pratiques ou des conférences des collections qui mélangent écologie, botanique, agriculture, zoologie, physique, chimie, astronomie, mathématiques, géologie, paléontologie, techniques industrielles et transports. Quatre places confort, quatre places de travail et deux postes informatiques sont répartis dans les collections ; s'y ajoute un carrel de 4 places pour le travail en groupe.
- le sous-département Sociétés/Civilisations/Patrimoine offre une ambiance plus calme et studieuse. Il offre quatre places confort, huit places de travail, un poste informatique. L'espace doit permettre différents types d'usages et de pratiques allant du simple butinage (guides de voyage) au travail prolongé sur les documents (histoire, sociologie).
- le sous-département Beaux-arts offre un totem ainsi que quatre places confort. Les places de cet espace sont à mi-chemin entre places de travail et places confort : l'usage les rapproche des places confort mais le format et le poids des ouvrages impliquent de prévoir des tables et chaises à hauteur normale.

Outre ces cinq sous-départements, se trouve un espace de valorisation du patrimoine qui permet de présenter des collections patrimoniales au grand public dans un lieu de passage, de déambulation, ouvert sur le reste du département Savoires.

Les cinq sous-départements forment un seul grand espace non cloisonné sur un même niveau ; seules certaines salles spécifiques sont cloisonnées mais largement vitrées :

- dans le sous-département Vie pratique, l'atelier adulte de 16 places est dédié aux activités manuelles, loisirs créatifs, sur différents supports : couture, calligraphie, écriture, expressions corporelles, expériences scientifiques, relaxation, etc. Il doit être extrêmement polyvalent et flexible pour s'adapter à ces diverses activités, et totalement reconfigurable.
- dans le sous-département Apprentissage, une salle groupe de 15 places permet d'accueillir les ateliers sociolinguistiques et cours d'alphabétisation et cinq cabines individuelles permettent de s'exercer en langues à l'oral.
- depuis le sous-département Sociétés/Civilisations/Patrimoine, on accède à une salle Patrimoine de 14 places pour la consultation des archives et documents précieux par des chercheurs et étudiants.

Enfin une salle de travail individuel de 24 places accueille les usagers qui veulent travailler en silence.

II.C.1.6.3. Le cheminement des usagers

La circulation du public se fait des espaces les plus calmes (Société/Civilisations/Patrimoine) aux espaces les plus animés (Vie quotidienne et Apprentissage), pour offrir une ambiance de tout en préservant des espaces tranquilles.

- proche de l'entrée : sous-département Société/Civilisation/Patrimoine
- au milieu : sous-département Sciences et techniques et postes handicap ; l'atelier adulte est repérable dès l'entrée
- loin de l'entrée : sous-départements Vie Pratique et Apprentissage.

L'espace de valorisation du Patrimoine n'est pas forcément lié à la salle Patrimoine : il permet de valoriser un fonds précieux auprès d'un public qui ne se déplace pas forcément pour cela, et doit donc être un lieu de passage, tout en offrant la sécurité et les conditions d'exposition et de conservation nécessaires, notamment en matière de lumière.

La salle de travail de 24 places commune à tous les sous-départements sert aux usagers qui veulent travailler individuellement en silence : elle est donc située loin de l'entrée et peut servir de zone tampon entre le sous-département Société/Civilisations/Patrimoine, calme, et les autres sous-départements plus bruyants.

Le personnel est très présent tant pour conseiller, informer, accompagner les usagers que pour ranger les collections. Les deux postes de renseignement et leurs services associés (totems tactiles, automates, consultation du catalogue, reprographie) sont aisément repérables dans l'espace ; celui du sous-département Apprentissage doit se situer à proximité des postes handicap pour pouvoir repérer les usagers ayant besoin d'aide.

II.C.2. L'ACCES AUX COLLECTIONS

On peut distinguer trois types de collections mises à disposition du public en fonction de leur statut :

- Les collections en libre-accès, empruntables à domicile (à l'exception des usuels). Les collections sont réparties dans les espaces publics. Elles sont empruntées par les lecteurs à l'aide des bornes automatiques de prêt. Les usagers peuvent réserver, sur place ou depuis chez eux, les documents déjà empruntés par d'autres usagers ou disponibles en rayon, ou en faire venir d'autres bibliothèques du réseau. De la même façon, un document disponible peut être transféré à la demande d'un usager dans une autre bibliothèque du réseau. Ces collections sont variées, récentes et en bon état physique : elles constituent l'image de la bibliothèque auprès de la population de Grand Besançon Métropole auxquelles elles sont prioritairement destinées. Elles vont des ouvrages grand public aux ouvrages pour public motivé, mais font une large place aux documents pratiques facilitant la vie des usagers ou leur permettant de se forger une opinion de citoyen éclairé. Une politique de désherbage exigeante est indispensable pour maintenir ce niveau de qualité.
- Les collections en accès indirect, empruntables à domicile. Elles sont constituées des documents édités après 1945. Ces documents, environ 40 000 volumes, sont à rotation lente. Ils constituent le fonds d'étude de la bibliothèque et s'adressent majoritairement à un public cultivé, de Grand Besançon Métropole ou de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Pour des raisons de demande limitée et d'économie de moyens, il n'est pas prévu un point de demande en magasin spécifique comme cela peut exister dans des bibliothèques anciennes classiques. La demande s'effectue de façon dématérialisée, par l'intermédiaire du catalogue et est délivrée au lecteur dans un lieu et selon une temporalité qu'il conviendra de définir (par exemple sur les étagères des réservations à l'accueil ou à l'îlot d'information du département Sociétés/Civilisations/Patrimoine).
- Les collections patrimoniales. Elles sont en accès indirect et avec une communication sous surveillance dans la salle Patrimoine. Leur emprunt à domicile est interdit sauf cas exceptionnel et motivé par le conservateur du fonds ancien. Elles représentent une masse considérable de documents avec au premier chef l'important fonds ancien de Besançon. Ces collections sont essentiellement destinées à des universitaires ou des chercheurs du monde entier (certains viennent à Besançon spécialement). Cette mission patrimoniale de haut niveau est le privilège des bibliothèques de grandes villes au passé ancien et prestigieux. Dans la grande région Bourgogne-Franche-Comté, seule la ville de Dijon conserve des collections anciennes de ce niveau, et dans le Grand Est, Nancy, Metz, Colmar et Strasbourg. Cette mission relève d'une politique de rayonnement et de prestige de l'agglomération bisontine.

II.D. L'ANIMATION CULTURELLE AU CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE

II.D.1. LES OBJECTIFS

L'animation culturelle a été développée à partir des années 1970 par les bibliothécaires pour mettre en valeur leurs collections, toucher de nouveaux publics peu sensibilisés à la lecture, et se faire l'écho de l'actualité. Garante de la vitalité de la bibliothèque, l'animation culturelle propose des événements, des rencontres littéraires, des projections de films, des concerts... Du temporaire dans un lieu culturel qui jusqu'alors était perçu comme le lieu du savoir et de la permanence. Cette confrontation entre l'actuel et le permanent est un stimulant de la vie culturelle.

L'animation culturelle en médiathèque favorise la rencontre entre les bibliothécaires et les publics par des échanges qui dépassent les demandes plus banales d'orientation ou de renseignement bibliographique. Cette connaissance plus personnelle du public demeure essentielle pour améliorer la pertinence des acquisitions. Par ailleurs, elle représente souvent le seul moment où les publics eux-mêmes peuvent se rencontrer et se mélanger autour d'un intérêt commun pour un concert, un film ou un auteur. Cette dimension d'agora publique des rencontres, des débats et des discussions est essentielle et relève aujourd'hui de l'identité des médiathèques publiques. Peu d'institutions publiques offrent cette possibilité qui permet à la société de faire corps.

Certaines animations sont destinées à l'ensemble du public venant à la médiathèque. Ce sont les plus connues et les plus classiques, celles qui sont mises en avant par la communication de l'établissement. D'autres animations peuvent être destinées à des publics spécifiques : classes, groupes constitués divers (alphabétisation, associations, personnes en recherche d'emploi...). Ces animations obéissent à des objectifs plus resserrés et plus précis visant à favoriser la fréquentation de l'établissement par des publics souvent éloignés de la lecture.

Figure 32 : Groupes accueillis à la médiathèque Pierre Bayle en 2019

Visites	Accueil par un bibliothécaire	Hors les murs	Visites libres	TOTAL
Petite enfance	7	41	6	54
Assistantes maternelles	6	0	0	6
Ecoles maternelles	6	0	0	6
Écoles élémentaires	29	9	6	44
Accueils périscolaires	0	0	42	42
Collèges	0	0	0	0
Lycées	0	0	1	1
Education adaptée (IME, ITEP, SEGPA...)	2	0	38	40
Autres	2	0	1	3
Total général	52	50	94	196

Le réseau des médiathèques de Besançon accueille des centaines de classes de la ville chaque année. A la médiathèque Pierre Bayle, cela représente en 2019 près de 200 accueils distincts, avec une

majorité de classes du primaire (50 classes) ; des enfants avec des handicaps physiques ou mentaux sont aussi régulièrement accueillis. Par contre il n'y a quasiment aucune demande de la part de classes de collèges et lycées, hors éducation adaptée.

La bibliothèque d'étude et de conservation s'est investie depuis plusieurs années dans la conception et l'animation de parcours culturels et artistiques auprès des classes élémentaires de la ville de Besançon. Cette politique de sensibilisation et d'initiation à l'univers du livre ancien demeure un axe important de la politique d'animation. Deux parcours ont été élaborés qui ont concerné en fonction des années entre six et huit classes des écoles élémentaires de la ville. Cette politique doit être poursuivie et étendue si possible à des écoles des collectivités de l'agglomération.

Les objectifs en matière de médiation culturelle pour la Bibliothèque d'Agglomération sont triples :

- la médiation culturelle doit être un outil de la démocratisation culturelle : elle doit faire venir un nouveau public, et notamment un public éloigné culturellement, socialement ou géographiquement des bibliothèques, en particulier un public familial mais aussi un public de primo-arrivants, d'adolescents, d'hommes, de personnes handicapées et de personnes âgées ; le jeu, mais aussi les actions autour du plurilinguisme et du français langue étrangère, les actions hors les murs, l'accueil de groupes, sont autant d'outils à développer pour y parvenir ;
- la médiation culturelle doit contribuer à faire de la Bibliothèque d'Agglomération une bibliothèque troisième lieu : elle doit faire de la bibliothèque un lieu vivant, proche des préoccupations quotidiennes des usagers, dans lequel ils sont invités à séjourner, un espace de « *convivialité en ce qu'elle induit d'échanges, de partage chaleureux, de plaisir à être ensemble*³⁰ » ; ici encore on s'appuiera sur le jeu, mais aussi sur les actions autour de l'emploi, les actions intergénérationnelles, les clubs de lecture, les ateliers, l'accueil autour du Café mutualisé, les concerts, lectures d'histoire, projections et autres spectacles ;
- enfin, la médiation culturelle doit faire de la bibliothèque un espace de réflexion et de débat sur la société, de mixité des publics et d'échanges, de formation des citoyens et d'apprentissage social ; vont notamment y contribuer les conférences, la valorisation du patrimoine, l'échange des savoirs entre usagers, la médiation numérique, la valorisation de la culture scientifique, l'accueil des associations et des migrants.

³⁰ *Jeu et bibliothèque : pour une combinaison fertile*, Françoise Legendre, Rapport de L'Inspection générale des bibliothèques, 2015, p.57

II.D.2. LES THEMATIQUES

Pour réaliser à ces objectifs, plusieurs thématiques sont développées :

- le jeu : jeux vidéo et jeux de plateaux, médiation familiale et intergénérationnelle. Support transversal, il peut irriguer l'ensemble des thématiques et « *susciter des liens entre les ressources de la bibliothèque [...], lieu d'excellence où les médias, les usages, les univers peuvent être reliés, traversés, explorés, expérimentés*³¹ » ; il doit s'appuyer sur des partenariats, par exemple avec les différents intervenants du festival Ludinam ;
- la médiation numérique, autre thématique transversale : la réduction de la fracture numérique passe par des formations à l'utilisation d'un ordinateur, de la bureautique ou d'internet, à l'utilisation de l'informatique adaptée aux personnes handicapées, aux liseuses et à la lecture numérique, aux tablettes et applications ;
- la citoyenneté : emploi, apprentissage, questions de société doivent être abordés à travers des accueils de migrants et de public handicapé, des ateliers d'échanges des savoirs, des conférences, des ateliers sociolinguistiques, des ateliers d'arts plastiques ou conversation en langue étrangère, des ateliers d'aide à la recherche d'emploi en lien avec Pôle emploi, la mission locale, le CRIJ, etc., sur le modèle de la médiathèque des Capucins à Brest ;
- la culture populaire, à travers l'image, le cinéma, la musique : festival du film documentaire, fête du cinéma, conférences-concerts avec la Rodia, clubs de lecture autour de la bande dessinée ou des littératures de l'imaginaire et projections rythment le quotidien de la bibliothèque ;
- la littérature, qu'elle soit de jeunesse ou pour les adultes : accueils de classes, heures du conte, spectacles, parcours culturels, accueil d'auteurs en partenariats avec des libraires ;
- la mise en valeur du patrimoine, à travers des animations « Une heure un livre », des expositions thématiques, des accueils de classes et groupes ;
- la culture scientifique et technique, l'innovation, à travers des conférences et ateliers, en partenariat avec le Fab-lab de Planoise, l'Université de Franche-Comté et la Fabrika.

Les espaces développés sont adaptés à l'accueil de ces différentes activités.

³¹ Ibid, p.78.

II.D.3. LES ESPACES

II.D.3.1.1. Le Tiers Lieu

Espace évolutif et flexible, ouvert à tous en journée, espace de conférence, de projection, de débats voire de spectacles en soirée, il devra réussir le pari d'être un lieu hybride :

- à la fois espace visible depuis l'accueil, très ouvert et convivial, les gens puissent se retrouver et discuter en dehors des animations, s'asseoir voire se vautrer, lire ;
- et espace où l'on puisse s'enfermer pour assister de manière confortable à des conférences, projections, débats et petits spectacles en journée ou en soirée.

Son nom est encore à trouver, mais il devra porter les notions de « tiers lieu » ou d'intersection (lieu de rencontre entre deux espaces), de croisement (entre deux idées), d'intervalles (entre deux animations), de carrefour (entre deux publics).

Le Tiers Lieu propose 90 places fixes, permettant d'être assis de manière confortable pendant des spectacles d'1h30. Cet espace doit attirer, surprendre et donner envie de rester.

Tout l'espace est accessible pour les personnes handicapées (PMR, handicap sensoriel et psychologique) avec les outils nécessaires pour les recevoir (boucle d'induction magnétique, sous-titrage sourds et malentendants, audiodescription).

II.D.3.1.2. Un espace consacré au jeu

Dans le futur bâtiment, la place donnée au jeu a plusieurs implications :

- en matière de collections : elle nécessite d'offrir un panel de jeux différents pouvant s'adresser à tous types de publics et d'âges : jeux vidéo, jeux de construction, jeux de cartes, jeux de société... Il s'agit de prévoir des jeux dont les parties sont courtes et les règles simples à assimiler, car l'objectif est non pas de prêter ces jeux mais de les utiliser sur place.
- en matière d'architecture du lieu : elle nécessite l'intégration d'espaces permettant de jouer, seul ou en groupes, en privilégiant la visibilité mais aussi en travaillant de manière très pointue sur l'acoustique pour ne pas être un lieu trop bruyant susceptible de créer des conflits entre les usagers. Ce sont deux espaces séparés, l'un pour les jeux vidéo et l'autre pour les jeux de plateau, qu'il faut créer, chacun avec des usages et une ambiance bien spécifiques pour entrer dans deux véritables univers différents. La diversité des formes de jeux impliquera des espaces différenciés où l'on peut jouer à un jeu de plateau à deux en face à face, mais aussi côte à côte sur des consoles de jeux ou des écrans tactiles ; il faudra aussi envisager des espaces pour des groupes ou des équipes plus importantes, et notamment un lieu qui puisse servir à l'animation : présentation de jeux, concours, formations. La place accordée à cet espace devra être à la mesure de son rôle central dans le projet, avec une trentaine de places pour les jeux de plateau, et une trentaine de place pour les jeux vidéo.
- en matière d'équipement : espace pour jeux de société ou de construction, espace pour les jeux de console en groupe type Wii, connexions pour les différentes consoles et pour des tablettes tactiles. Il serait aussi judicieux de prévoir intégré dans l'architecture le moyen de jouer à

différents jeux, par exemple des plateaux de jeux variés pour jouer aux échecs, dames, solitaires, etc., dessinés sur les escaliers, les lieux d'assises informelles du hall commun ; mais on pourrait prévoir également des zones de jeux en extérieur ou des jeux muraux, par exemple dans le sous-département Sciences et techniques.

On joue sur place, en groupe ou en famille, sans pouvoir emprunter à domicile, puisqu'il ne s'agit pas de faire concurrence aux ludothèques mais de permettre la rencontre de publics différents, favoriser la venue dans les espaces de la médiathèque de groupes d'amis ou de familles pour y séjourner et passer des moments de détente agréables et donner une image différente de la bibliothèque, loin du lieu austère dans lequel on ne fait que passer pour choisir des documents. L'expérience, notamment brestoise, démontre que le jeu, situé au cœur de l'offre de services de la médiathèque, favorise le mélange des générations et des milieux sociaux.

II.D.3.1.3. Les ateliers d'animation

L'atelier jeunesse, situé dans le département Jeunesse, permet d'avoir un espace où les enfants pourront dessiner, peindre, bricoler, faire des expériences scientifiques, du yoga etc. Il permet d'accueillir une classe et de la faire travailler sur des enluminures après avoir vu des manuscrits, ou sur de l'illustration après avoir écouté une histoire. Il permet de développer des ateliers ouverts à tous, notamment le samedi, pour apprendre à réaliser un livre pop-up, créer un sac à livres grâce au recyclage ou fabriquer un robot.

L'atelier adulte, situé dans le département Savoirs, est un outil majeur pour changer l'image de la bibliothèque traditionnelle, avoir un esprit collaboratif. Cet atelier donne une visibilité aux diverses activités proposées par la bibliothèque, même quand il n'y a pas d'animation, avec une valorisation des œuvres réalisées (affichage dessins, objets réalisés, etc...) grâce à un système d'accrochage devant les parties vitrées. Dans le département Savoirs, son esthétique doit le rendre aisément repérable et donner envie d'y entrer. Il permet par sa grande polyvalence aussi bien des ateliers d'écriture, d'art plastique, de couture, de bricolage, de découverte scientifique, de musique, voire de mini tournage. C'est aussi un lieu de création de tapis à histoire qui pourront être utilisés dans l'ensemble du réseau pour les « heures des histoires ». L'un des enjeux principaux de cet atelier est de réussir à y développer des moments de type « réseau d'échanges des savoirs », où des usagers apprennent à d'autres usagers à coudre, bricoler, parler anglais, faire du « Do It Yourself » ; indicateur déterminant pour montrer que le public s'est emparé de la Grande Bibliothèque.

Ces deux ateliers doivent être extrêmement polyvalents et flexibles pour s'adapter à ces diverses activités, et totalement reconfigurables. Clos et semi-vitrés, ils sont ouverts au public en dehors des temps d'animation. Ils offrent la possibilité de s'isoler du regard des autres pour certaines activités (sophrologie...), mais aussi de voir les animations qui s'y déroulent pour donner envie aux usagers d'y participer et, en dehors des heures d'animation, d'y exposer des œuvres réalisées dans le cadre des ateliers.

II.D.3.1.4. La salle du conte

Lieu central de l'animation du département Jeunesse, pouvant accueillir 50 personnes, la salle du conte est le lieu des « heures des histoires » des mercredis ou samedis ou des accueils de classes. Son architecture lui permet d'être utilisée de deux manières différentes :

- accessible facilement depuis le reste du département Jeunesse, elle est ouverte en autonomie en dehors des temps d'animation par les enfants et les familles pour lire sur place à voix haute, en particulier le public de l'espace petite enfance à proximité duquel elle est.
- fermée pour l'isoler phoniquement du département Jeunesse, elle permet d'effectuer des animations, parfois dans le noir complet, telles des projections ou des lectures théâtralisées ou autres théâtres d'ombres.

Cette salle chaleureuse aide à développer l'imagination grâce à des décors modulables et offre la possibilité d'ambiances lumineuses différentes, adaptée à des lectures théâtralisées et de petits spectacles, mais aussi à de la lecture en famille en accès libre. Les places assises sont disposées sur des gradins arrondis pour que les enfants puissent voir facilement les livres lus par les bibliothécaires.

De nombreux rangements permettent d'avoir à disposition le matériel et les livres nécessaires aux animations.

II.D.3.1.5. Un pôle d'apprentissage

La force du lien humain est ce qui distingue le bibliothécaire des *Moocs*, d'Amazon, de Wikipédia, de l'offre audio-visuelle, des plateformes de téléchargement. Une grande mission des bibliothèques reste la socialisation par la culture, que le savoir partagé soit sur support physique ou numérique. Bâtir ce lien doit demeurer une obsession. Face aux transformations du travail, le bibliothécaire a la possibilité de prendre sa part pour accompagner la formation continue et contribuer à combler le fossé entre diplômés et non diplômés. L'objectif est l'échange culturel et linguistique, l'enrichissement culturel commun, le lien social.

Outre un sous-département dédié à l'apprentissage, à l'emploi et à la formation, riche de 3 200 documents, la bibliothèque propose différents espaces et activités pour favoriser l'apprentissage seul ou en groupes.

L'apprentissage seul est favorisé à travers des salles qui offrent une ambiance très silencieuse, nécessaire pour des personnes qui ne disposent pas chez eux de place de travail ou de tranquillité :

- Plusieurs salles de travail (une de 16 places dans le département Jeunesse, une de 24 places dans le département Savoirs).
- Deux cabines de langues fermées, permettant de s'entraîner à la prononciation des langues étrangères et d'avoir accès à des logiciels de MAO et BNM.

L'apprentissage en groupe est lui favorisé à travers les salles suivantes :

- Une salle groupe, salle de formation collective qui permet d'accueillir les partenaires tels les ateliers sociolinguistiques.
- Un atelier numérique de 12 postes informatiques avec accès aux ressources numériques, vidéo et à des cours informatiques.
- Cinq carrels de 4 places (trois dans le département Savoirs, deux dans le département Jeunesse) qui permettent le travail en petits groupes.
- Les ateliers d'animation jeunesse et adulte.

Ces salles permettent de développer plusieurs actions, en lien avec différents partenaires :

→ Le Français Langue Étrangère ou Langue Seconde

L'un des objectifs est de promouvoir l'apprentissage des langues et du français, en lien avec les ressources imprimées et numériques. La médiation est assurée par les bibliothécaires et/ou par des partenaires.

Il s'agit de créer des ateliers qui peuvent prendre les formes suivantes :

- Un café des langues ouvert à tous, dans le Café ou le Tiers Lieu, sous forme de speed-dating pendant les horaires d'ouverture avec une périodicité à définir. Il sert à favoriser les échanges culturels et il s'adresse à tous les publics.
- Des ateliers de conversation en langues étrangères, en envisageant un partenariat avec les étudiants du Centre de Linguistique Appliquée (CLA).
- Des ateliers de conversation en Français Langue Étrangère : apprentissage du français sous la forme d'un rendez-vous mensuel. Le partenariat avec les associations est privilégié pour favoriser le suivi et la progression.
- Des visites de présentation des ressources pour les nouveaux arrivants, avec un accent particulier mis sur les primo-arrivants. Valorisation sur le site et sous forme papier d'un accueil multilingue.
- Des jeux autour de l'apprentissage du français en s'amusant, en accès libre ou en ateliers.

→ L'autoformation

Des sites d'autoformation, autour des langues et de l'informatique, mais aussi sur le code de la route et le soutien scolaire sont proposés sur place et à distance ; la médiation est notamment faite autour de l'accompagnement à l'emploi et la formation à l'e-administration. Avec deux cabines de langue et un atelier numérique, le partenariat avec les Espaces Publics Numériques (EPN) peut se poursuivre autour de formations d'initiation aux outils informatiques.

Les besoins de formation en informatique ne faiblissent pas. La généralisation de l'administration en ligne (e-administration) impose à la population une pratique qui se démocratise mais qui n'est pas encore acquise, en particulier chez les seniors. La bibliothèque se doit d'être le lieu de cet apprentissage.

→ L'accueil des personnes handicapées

L'inclusion du public en situation du handicap est au cœur du projet social et culturel, à la fois dans l'aménagement du bâtiment, la conception des services et le choix des collections. Un espace de consultation spécifique a été prévu à cet usage. Cela sera un effort porté par la direction et l'ensemble des agents qui recevront des formations spécifiques pour y faire face. La labellisation 3DS est visée.

Au-delà de la simple conformité légale, les conditions générales d'accès, de circulations et de repérage, notamment la signalétique, les caractéristiques des mobiliers (intégrés ou rapportés) doivent être conçus pour faciliter l'usage des espaces et l'accès à l'ensemble des locaux pour toutes les personnes en situation de handicap. Outre les collections adaptées (livres en braille ou en gros caractères, livres lus, films en audiodescription ou en langue des signes, collections pour personnes dyslexiques...), il s'agit de penser la médiation culturelle pour les personnes handicapées, ou pour aider le tout public à découvrir la culture liée au handicap : spectacles et conférences en langue des signes; équipements spécialisés (boucle magnétique, plage braille, télé agrandisseur, machine à lire, lecteurs Daisy...), initiation à l'informatique adaptée, visites de groupes. Les personnes souffrant de handicap mental ne doivent pas être oubliées, avec le développement des accueils des Instituts médico-éducatifs (IME),

Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des partenariats pour l'accueil d'adultes handicapés mentaux avec des structures telles que l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI).

→ Le développement des partenariats

Il s'agit de maintenir et développer les partenariats existants, avec les structures suivantes : maisons de quartier, associations d'apprentissage du français, éducation nationale avec l'accueil des Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPEAA), le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV), le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA).

De nouveaux partenariats sont à développer : CLA, Université de Franche-Comté, Maison de l'Europe dans le cadre de la Semaine des Langues qui constitue un temps fort pour encourager la pratique des langues.

La médiation étant au centre de l'accueil des usagers, des formations sont indispensables pour faire vivre le pôle d'apprentissage de même que la présence de bibliothécaires ressources formés à l'accueil des migrants et des publics handicapés. Il y a un vrai enjeu dans l'évolution des compétences et du positionnement des bibliothécaires.

II.E.L'INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE

La notion même de ressource numérique demeure vague. Sa délimitation est difficile à entreprendre. On peut considérer comme ressources numériques tous les services proposés par une médiathèque qui permettent l'accès à l'information et à des contenus stables et validés pour les usagers. On distingue trois grandes catégories :

- la présence en ligne de l'établissement (site, réseaux sociaux, etc.),
- les services en ligne (accéder à son compte lecteur, réservation, etc.),
- les ressources électroniques (livres, musique, vidéo, jeux, etc.) sur différents supports (poste informatique, tablette, liseuse) et leur accessibilité (session des utilisateurs, accessibilité des postes informatiques, etc.).

II.E.1. L'ETAT DES LIEUX DES SERVICES NUMERIQUES

Les bibliothèques municipales proposent des services numériques avec, notamment, plusieurs postes informatiques dont une salle multimédia, une connexion Wifi, un site internet reliant son catalogue et ses informations générales (agenda, horaires, etc.), ainsi que de nombreux services et ressources numériques sur Internet.

Le bilan d'utilisation en 2019 de ces services est éloquent. Il témoigne à la fois d'une prise en compte par les professionnels des besoins du public et aussi de la demande très forte autour de ces services à distance.

- 6 000 usagers se sont connectés à leur compte lecteur en ligne (pour 100 000 connexions)
- 45 000 mails de rappel, de réservation ou de demande ont été envoyés avec le logiciel Absys
- 45 000 réservations ont été activées (dont 51% effectuées en ligne)
- 44 000 renouvellements de prêt ont été effectués en ligne
- 700 suggestions d'achat ont effectuées en ligne (81% du total)
- 2 000 réponses ont été faites aux remarques (via le SIGB) et aux mails des lecteurs concernant l'activité de leur compte
- 27 000 connexions ont été dénombrées sur des postes internet publics et 6 000 sessions sur le réseau Wifi municipal
- 1 700 comptes ont été ouverts sur Média-Doo, avec 16 000 sessions d'utilisation d'une ou plusieurs ressources.

De nombreuses ressources pourraient encore être ajoutées, que ce soit directement en ligne (musique/vidéo à la demande, jeux vidéo ludiques, etc.) ou via des supports électroniques (livre numérique sur liseuse et livre enrichi sur tablette par exemple).

La bibliothèque d'étude et de conservation a développé depuis une dizaine d'années une bibliothèque numérique ambitieuse en numérisant des corpus définis et constitués de ses collections patrimoniales. Ces ressources numériques sont accessibles sur le site *memoirevive.besancon.fr* qui regroupe les collections numérisées de l'ensemble des institutions patrimoniales de la Ville (archives, bibliothèques, musées).

Aujourd'hui *memoirevive.besancon.fr* met à disposition des internautes environ 2. millions de vues numérisées, sous format image (format jpeg essentiellement). On y trouve pour les collections de la bibliothèque, des corpus entiers de la presse régionale, des manuscrits d'érudits pour l'histoire régionale, les dessins de la collection Pâris, les reliures de la collection Granvelle, les registres paroissiaux de Besançon et son état-civil, les photographies de presse de Bernard Faille, un corpus de monnaies antiques...

Parallèlement à la mise à disposition de ces ressources numériques, des contenus éditoriaux didactiques ont été élaborés pour permettre à un lectorat néophyte de découvrir des pièces ou collections remarquables de la bibliothèque d'étude et de conservation ou des archives municipales. C'est la rubrique *À la loupe* du site *memoirevive.besancon.fr*. Tous les mois, une présentation brève et illustrée d'un document est rédigée par un agent de la bibliothèque, ou les cas échéant des musées.

D'après l'outil statistique Matomo, en 2021, 88 000 internautes différents ont consulté 123 000 fois le site *memoirevive.besancon.fr*. Ces internautes proviennent de 102 pays différents. Ces données sont relativement stables dans le temps ; une stabilité probablement due à la variété des collections mises en ligne et à leur masse critique. Cependant, les statistiques fournies depuis mi-2020 par l'outil Matomo sont plus importantes que celles que fournissait l'outil Google analytics depuis 2012 ; il faudra observer l'évolution sur plusieurs années.

Figure 33 : Origine géographique des consultations de Mémoire vive en 2021

123 387 visites



Figure 34: Les dix pays ayant le plus consulté Mémoire vive en 2021

PAYS	VISITES
 France	107 355
 États-Unis	4 802
 Espagne	1 547
 Italie	1 417
 Royaume-Uni	1 085
 Allemagne	1 021
 Pays-Bas	964
 Suisse	920
 Belgique	711
 Canada	589

II.E.2. UNE MODIFICATION DES USAGES ET DE NOUVELLES ATTENTES

II.E.2.1. La fracture numérique

Souvent employée pour désigner les disparités d'accès au réseau sur le territoire, la fracture numérique comprend également des fossés générationnels, sociaux et culturels. Le constat est déjà ancien, et date du moment où une majorité de Français a disposé d'un accès internet à domicile :

« Alors même que le réseau offre un potentiel illimité d'échanges et d'accès à l'information et à la connaissance à ceux qui sont connectés, il a un effet multiplicateur des inégalités, car ce sont les plus éduqués et les plus informés qui en tirent le mieux profit. L'économie numérique donne une prime à ceux qui bénéficient déjà des avantages que leur confère leur situation sociale³². »

La fracture numérique soulève de fortes disparités entre les personnes : même si les différences se sont un peu résorbées ces dernières années, le niveau de diplôme reste le premier facteur de non usage du numérique : la part des internautes chez les personnes sans diplômes est la plus faible, avec seulement 66% de personnes connectées, selon le CREDOC³³.

Les acteurs de la médiation numérique que sont les bibliothèques jouent un rôle essentiel sur les territoires pour les aider à monter en compétences. La Bibliothèque d'Agglomération, soutenue hors les murs par un outil de type Bibliobus numérique, aura un rôle essentiel à jouer dans cette réduction de la fracture numérique.

II.E.2.2. Les nouvelles pratiques du public

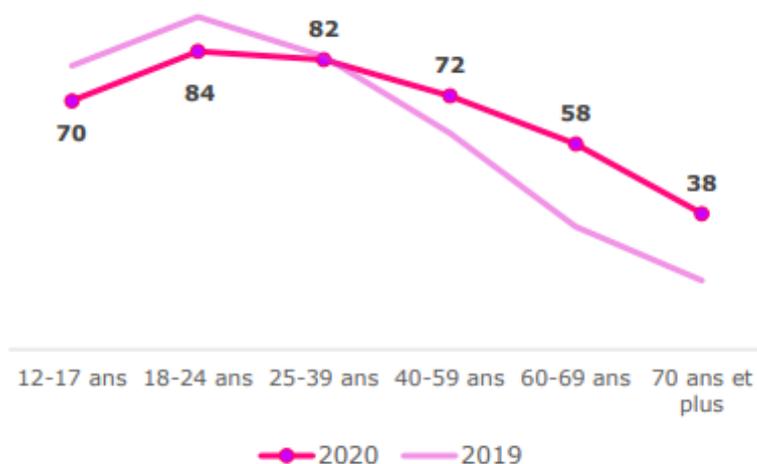
D'après une enquête du CREDOC sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française de 2021, les adolescents mais aussi les adultes ont une forte consommation de produits numériques. L'adhésion à un réseau social est un phénomène bien connu. 84% des 18-24 ans sont membres d'une communauté sur Internet, avec une légère baisse récente, et au contraire une augmentation chez les seniors : une majorité des 60-69 ans est désormais membre d'un réseau social (ils n'étaient que 35% à l'être dans la précédente enquête).³⁴

³² « La nouvelle fracture numérique », Marc Bertrand et David Belliard, dans *Alternatives économiques*, hors série n°100, 2014.

³³ *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française : baromètre du numérique (édition 2021), rapport du Crédoc. [en ligne], p.64. Disponible sur <https://www.credoc.fr/publications/barometre-du-numerique-edition-2021> (Consulté le 31/03/2022).*

³⁴ Ibid., p.120

Figure 35: Evolution contrastée de la participation aux réseaux sociaux entre 2019 et 2020



Source : CREDOC, Baromètres du numérique.

Mais ce ne sont pas là les seules pratiques qui interrogent le fonctionnement des médiathèques. Pour toutes les générations, l'écoute quotidienne de musique a connu une progression particulièrement marquée au cours des dix dernières années, encouragée notamment par un usage croissant des technologies numériques³⁵. 85% des 15-24% et 34% des plus de 60 ans, écoutent de la musique en ligne³⁶.

Le visionnage ou le téléchargement de films, de séries et de vidéo via Internet connaît la même évolution. L'usage d'internet pour l'audiovisuel s'est généralisé : « *Le temps où l'on regardait, tous ensemble et en même temps, un programme sur une chaîne de télévision semble révolu : la vidéo à la demande et les programmes en replay offrent désormais toute latitude pour choisir le moment le plus opportun pour visionner un programme, un film ou une vidéo ; les supports où visionner des programmes audiovisuels se multiplient et l'offre ne cesse de se diversifier* ». Notons en particulier le cas du visionnage des replays en streaming, sur smartphone (41% des personnes interrogées) ou sur la télévision (86%).

Depuis quelques années, Internet est devenu une évidence pour le public, que ce soit pour écouter ou télécharger de la musique, participer aux réseaux sociaux, regarder des films ou des séries, s'amuser ou communiquer entre amis, ou encore faire des démarches administratives. Les médiathèques doivent en tenir compte, comme du fait qu'il y a encore 8% de non-internautes en France et 15% de la population qui n'a pas accès à Internet à domicile (hors smartphone). Il y a également une hausse du nombre d'internautes quotidiens.

Autre constat : les jeunes générations ne s'interrogent pas forcément ni sur les traces qu'elles laissent ni sur le sens de leurs usages. Une plus grande éducation aux usages du numérique et à ses enjeux, notamment via le système scolaire et les bibliothèques, serait une des clés pour résoudre ce décalage. Sensibiliser les jeunes internautes au fonctionnement des algorithmes pourrait ainsi affiner leur esprit critique et renforcer leur vigilance face au potentiel de manipulation que constituent ces outils. C'est le sens donné à la loi sur la République promulguée en octobre 2016.

³⁵ *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Philippe Lombardo et Loup Wolff, Ministère de la Culture, Collection Culture études, 92 p., 2020

³⁶ *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française : baromètre du numérique (édition 2021), rapport du Crédoc. [en ligne], p.138. Disponible sur <https://www.credoc.fr/publications/barometre-du-numerique-edition-2021> (Consulté le 31/03/2022).*

II.E.2.3. L'exemple d'une bibliothèque municipale : Grenoble

Le réseau grenoblois regroupe 13 bibliothèques proposant toutes des postes informatiques avec Internet et une à deux imprimantes. Pour ce qui est de l'accès Wifi ouvert, 9 bibliothèques le proposent et l'accompagnement est permanent tous les jours d'ouverture. Toutes les bibliothèques du réseau sont également dotées de tablettes et/ou de liseuses à disposition du public pour la lecture de livres numériques, le feuilletage de bandes dessinées, de journaux et magazines et la découverte d'applications de tous types. Au niveau des ressources numériques, une des bibliothèques municipales de Grenoble propose :

- l'accès au cinéma documentaire avec plus de 600 films documentaires au format numérique et issus des collections de la Bibliothèque Publique d'Information de Paris.
- l'apprentissage des langues ou son perfectionnement sur cédérom avec Rosetta Stone mettant à disposition des cours portant sur 8 langues (anglais, français, espagnol, italien, allemand, arabe, chinois, portugais).
- l'accès au bouquet Pressens regroupant 150 quotidiens nationaux et régionaux ainsi que des revues généralistes dans 8 bibliothèques du réseau.

Mais le réseau des bibliothèques de Grenoble propose également une offre numérique à distance développée avec :

- l'interface Bibook qui permet de télécharger des livres numériques empruntés à distance
- CinéVOD (plus de 1 000 films visibles en ligne, 5 heures par semaine par abonné, avec des nouveautés tous les mois et disponibles sur tablettes et Smartphones)
- Lekiosk (permettant de feuilleter les derniers numéros de certains magazines à distance pour tous les abonnés)
- Medici (pour les amateurs de musique classique, propose des films de musique et de danse, des captations live, des films d'archives, des portraits d'artistes, etc. consultable en ligne et en accès illimité)
- Trois offres d'autoformation en accès à distance qui sont ToutApprendre (soutien scolaire, code de la route, logiciels, langues étrangères), MyCow (amélioration de l'anglais), Orthodidacte (amélioration des compétences à l'écrit)
- une FAQ avec différentes rubriques en fonction des différents services.

Pour sa présence en ligne, la Bibliothèque Municipale de Grenoble possède également une page Facebook sur laquelle elle communique sur ses ateliers et ses animations. Elle y poste aussi des informations générales (localisation, horaires, histoire, etc.), des photos/vidéos, des mentions «J'aime», un journal d'événements. Elle met aussi à disposition un accès au catalogue en ligne renvoyant directement au site internet.

II.E.3. VERS UNE LABELLISATION BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE

Face à la généralisation croissante des pratiques numériques, il convient de moderniser l'offre informatique et numérique des bibliothèques bisontines. En ce sens, cette offre nouvelle pourrait bénéficier de l'appui de l'État et du dispositif de financement de la Dotation Générale de Décentralisation, par l'attribution du label de Bibliothèque numérique de référence (BNR).

Ce financement peut s'étaler sur plusieurs années et participer à plusieurs types de dépenses, en particulier pour des usages innovants du numérique : achat de contenus numériques natifs et de matériels innovants, de jeux vidéo... Il peut être additionné à des financements européens de type FEDER. Pour les investissements plus classiques comme la numérisation du patrimoine ancien, la réinformatisation, la RFID, le portail numérique, d'autres types de financements peuvent être mobilisés, le tout formant un schéma numérique cohérent.

Pour l'accès aux ressources numériques, le partenariat avec la Médiathèque départementale du Doubs (MDD) est un atout important : la mutualisation financière des abonnements permet d'augmenter très significativement le volume de l'offre proposée. En effet, depuis plusieurs années la MDD propose à son réseau de partenaires un abonnement à sa plateforme numérique de contenus en ligne Media-Doo, laquelle comprend assez classiquement de la presse en ligne, des films et de la musique en VOD, des logiciels d'auto-formation. La mutualisation des moyens permet de développer une offre enrichie auprès des habitants du département du Doubs. Le numérique efface les frontières territoriales et permet de développer des coopérations jusqu'alors impensables.

Il y a un enjeu de démocratisation numérique que la Grande bibliothèque doit relever, en favorisant l'accès à la ressource (c'est-à-dire au matériel : il existe plus de personnes qu'on ne croit dépourvues d'ordinateur personnel et d'accès au réseau), et en favorisant l'accès à l'information numérique. La Grande bibliothèque devra offrir de nombreux postes informatiques en accès libre ou réservables pour des créneaux horaires définis. Ils pourront être disposés dans les espaces ou dans des carrels spécifiques. Un accès gratuit à des contenus payants sera prévu par un abonnement à des éditeurs de contenus en ligne et la mise à disposition de la ressource (tablettes, ordinateurs)

Le visionnage adapté du cinéma et l'écoute de la musique nécessitent des espaces et des matériels adaptés. Il peut aussi être avantageux de placer des bornes tactiles de grandes dimensions à disposition du public dans les espaces de la Grande bibliothèque pour l'information du public et l'animation du lieu.

Des liens avec le Fab-lab aujourd'hui implanté à Planoise devront être tissés par la mise à disposition dans les locaux de la Grande bibliothèque du programme de formation de ce dernier, ainsi que par l'organisation d'ateliers informatiques ponctuels.

Le numérique constituera un axe essentiel de l'offre de services au public, à travers plusieurs dimensions :

- Un portail internet actif avec une mise en valeur des collections, une programmation culturelle annoncée et vivante, la tenue d'une *newsletter* avec une périodicité régulière, alimentation de quelques réseaux sociaux bien choisis en fonction des cibles recherchées : bref, tout un travail de *Community manager*.
- Des contenus numériques en ligne en quantité : e-book, méthodes d'apprentissage, presse en ligne, numérisation patrimoniale et expositions virtuelles
- Du jeu numérique, individuel et collectif

- De la démocratisation numérique ; ateliers divers, apprentissage au maniement des tablettes et autres liseuses dans l'atelier numérique avec prêt éventuel de matériels, ... Ces services pourront être proposés aux médiathèques du territoire de GBM après conclusion de conventions spécifiques
- La gestion des différents équipements numériques proposés, relations avec les fournisseurs et maintenance de premier niveau. Gestion du logiciel métier et de la base des lecteurs. Production des outils statistiques.

Actuellement, il y a relativement peu de personnes dont le profil est dédié au numérique :

- un conservateur mis à disposition en tant que chef de projet numérique
- deux personnes côté patrimoine pour le site Mémoire vive
- un responsable informatique pour la lecture publique, principalement pour le catalogue et les ressources numériques

A ces personnes s'ajoute un informaticien de la Direction des Services d'Information, référent pour les logiciels métiers des bibliothèques et des archives.

Les autres collègues du réseau de lecture publique font partie de groupes de travail, pour les réseaux sociaux ou le portail internet des bibliothèques, en plus de leurs missions bibliothéconomiques.

Cette mission numérique devra être étoffée rapidement, dès l'année 2023, avec la montée en puissance progressive du schéma numérique de la direction. Celui-ci englobe le changement du logiciel métier des bibliothèques, la création et l'animation d'un portail Internet donnant accès à des ressources en ligne, l'ajout d'ouvrages électroniques à notre catalogue, l'automatisation du prêt grâce à la mise en place de la RFID en 2023 et 2024 dans l'ensemble du réseau, ainsi que l'équipement numérique du futur bâtiment à partir de 2025 avec notamment la création d'un espace jeux vidéo.

A terme, il paraît raisonnable d'estimer les besoins à quatre ou cinq agents pour la lecture publique, comme c'est le cas dans d'autres bibliothèques de même importance (Brest).

II.F. LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le patrimoine livresque est une spécificité des grandes bibliothèques municipales. Sa conservation et sa mise à disposition auprès d'un public spécialisé constituent les missions les plus anciennes confiées aux bibliothèques publiques, particulièrement celles des grandes villes. Cette présence du passé est une chance pour une bibliothèque contemporaine. Dans l'ensemble des services qu'elle propose au public, le livre ancien est ce qu'elle a de propre et de caractéristique en comparaison avec une librairie ou un espace de loisir. Il serait regrettable qu'une grande bibliothèque ressemble à une grande librairie débarrassée de la transaction marchande. Dans la notion de bibliothèque, dans l'imaginaire que ce mot peut susciter, il y a aussi l'idée d'accumulation, de masse, de volume... La visite des magasins d'une grande bibliothèque de conservation fait immédiatement comprendre que la somme des livres précédemment écrits submerge les capacités de lecture d'un individu. Le visiteur comprend tout aussi intuitivement que les livres qui occupent aujourd'hui les rayons du libre accès sont appelés pour certains d'entre eux à rejoindre des magasins de conservation, ici ou ailleurs.

Il a été beaucoup écrit avant nous, il en sera de même après. Ce que nous pouvons lire au cours d'une vie représente une infime quantité de ce qui a été écrit. Nous prenons conscience de notre finitude de lecteur. Nous sommes incités à relativiser nos jugements et nos croyances.

Pour les lecteurs les plus curieux, cette conscience peut susciter le goût d'en savoir plus sur ce qui a été écrit avant nous, sur ce qui a motivé nos prédécesseurs, leurs goûts, leurs passions, leurs folies.

Si la bibliothèque n'est pas un musée, et loin s'en faut, elle tient aussi dans une certaine mesure, du musée. Il revient aux bibliothécaires de surmonter cet écart paradoxal.

Nous estimons qu'une bibliothèque contemporaine, fût-elle une bibliothèque 3^e lieu comme il est nécessaire qu'elle le soit, doit conserver la trace du passé. La bibliothèque de Besançon en a d'ailleurs l'obligation depuis son classement il y a plus d'un siècle. Cette trace doit trouver sa traduction dans l'architecture du lieu. Classiquement par la réalisation d'une salle spécifique de consultation et par une salle de valorisation du patrimoine, mais aussi pour tous les usagers qui n'ouvriront jamais de leur vie un livre ancien, la claire perception dans leur fréquentation régulière du bâtiment de l'existence de cette réalité. Cela peut être la vue plongeante sur une partie des magasins, un rappel numérique de la richesse des collections conservées à certains endroits...

II.F.1. RICHESSE ET DIVERSITE DES COLLECTIONS PATRIMONIALES

II.F.1.1. Rappel historique

En 1694, Jean-Baptiste Boisot, abbé de Saint-Vincent, lègue ses collections à son abbaye, à la condition qu'elles soient mises à la disposition du public selon des jours et horaires réguliers. Il est aussi stipulé que la Ville exercera un contrôle sur cette bibliothèque publique et que des crédits seront régulièrement affectés à l'acquisition de livres correspondant aux besoins de « *toutes sortes de personnes* ».

L'inventaire, dressé dès 1695, fait état de collections numismatiques, de centaines de livres et manuscrits et d'œuvres d'art. Ces dernières ont formé la première collection muséographique comtoise. Il s'agit davantage d'une bibliothèque que d'un musée, où la collection de livres est accompagnée de peintures, sculptures et médailles. La collection comprend 246 manuscrits, 2 247 volumes imprimés, 2300 médailles, 11 tableaux et 4 sculptures. Ouverte au public à partir de 1696, elle fonctionne selon les conditions souhaitées par son fondateur, grâce à une rente qu'il avait constituée.

Les ouvrages et œuvres d'art réunis par Jean-Baptiste Boisot proviennent d'origines diverses. La partie la plus prestigieuse est issue des collections de la famille Granvelle. Nicolas bien évidemment, mais surtout son fils Antoine, le cardinal. Hommes politiques de premier plan, courtisans de Charles Quint et Philippe II, ce sont de grands collectionneurs et des mécènes. Cette magnifique collection eût été totalement dispersée par les héritiers des Granvelle si Jean-Baptiste Boisot n'avait cherché à en réunir les restes en vue de les acquérir en 1664.

Ouverte au public le 7 juillet 1696, la bibliothèque n'a cessé depuis lors de s'enrichir. La Révolution "*met sous la main de la nation*" ce fonds d'origine, aux côtés de ceux des autres monastères, des émigrés et des corporations (Académie, Université...). En 1803, l'État confie ces confiscations révolutionnaires à la Ville de Besançon, pour les mettre à disposition du public. Au XIXe siècle, la gestion des Archives communales échoit au conservateur de la bibliothèque municipale.

Les dons, legs faits à la bibliothèque enrichissent les collections de cette dernière de pièces majeures. Le legs effectué par Pierre-Adrien Pâris (1745-1818) demeure l'un des plus importants. Architecte et dessinateur de Louis XVI, il lègue à sa ville natale l'ensemble de son cabinet : tableaux, dessins, antiquités et livres... Mais la bibliothèque reçoit aussi les legs du sculpteur Jean Petit, de l'architecte Alfred Ducat, du peintre Jules Grenier, du bibliophile Charles Clerc...

À la suite des lois de séparation de l'Église et de l'État en 1905, le fonds de l'archevêché intègre les collections municipales, en particulier le fonds de livres liturgiques réunis par le cardinal Mathieu. La création du musée en 1843 amène à retirer des collections de la bibliothèque une partie des tableaux, sculptures, objets d'art et d'archéologie qui s'y trouvaient pour certains depuis l'origine.

En 1965, les petites filles de Pierre-Joseph Proudhon donnent à la bibliothèque l'ensemble des manuscrits et de la correspondance du théoricien socialiste, ce qui enrichit de façon considérable ses collections. D'autres dons sont entrés récemment : les manuscrits de l'écrivain Pierre Gascar, les dessins d'architecture de Marcel et Maurice Boutterin. En 2003 la veuve du critique d'art George Besson a confié au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, qui l'a déposé à la bibliothèque, l'ensemble de la correspondance reçue par son époux (lettres de Matisse, Signac, Bonnard, Aragon, Maillol, Ravel..).

II.F.1.2. Les collections

Si la ville de Besançon est l'une des premières à avoir eu une bibliothèque publique, elle conserve surtout l'une des plus riches collections françaises de livres manuscrits et imprimés, de dessins, de gravures, de monnaies et médailles.

La bibliothèque conserve :

- 4 000 manuscrits, de la fin du VIII^e au XX^e siècle, dont 300 médiévaux ;
- 1 100 incunables ;
- près de 200 000 ouvrages et périodiques imprimés du XVI^e au XXI^e siècle dont 60 000 avant 1811 ;
- environ 5 000 dessins, 20 000 estampes, cartes postales, affiches ;
- 18 000 monnaies et médailles ;
- 200 tableaux et sculptures.

Ces collections occupent environ 8,5 kilomètres de rayonnages.

II.F.1.3. Les « trésors »

Le livre le plus ancien est le *Liber de natura rerum* d'Isidore de Séville (fin VIII^e siècle). Les manuscrits médiévaux remarquables sont nombreux : le *Psautier de Bonmont* exécuté dans une abbaye cistercienne au XIII^e siècle, les *Traité philosophiques et moraux enluminés* pour le roi Charles V en 1372, les *Chroniques* de Froissart dans une version importante pour l'élaboration du texte, au XV^e siècle, les *Œuvres* de saint Denis l'Aréopagite réalisées à Florence pour le roi de Hongrie Mathias Corvin, de nombreux livres d'heures du XV^e siècle, ainsi que des livres liturgiques du Xe au XV^e siècle.

Les papiers d'État du cardinal de Granvelle occupent quatre-vingts volumes. Les collections recèlent d'autres types de manuscrits : documents littéraires, historiques ou scientifiques, correspondances, autographes (jusqu'au XX^e siècle), et un fonds de partitions musicales manuscrites où l'on trouve des œuvres de Lully.

Parmi les imprimés on trouve en particulier le *Rationale divinarum officiorum* imprimé à Mayence par les collaborateurs de Gutenberg (1459) et le premier livre imprimé en France, les *Lettres* de Gasparin de Bergame (1470). Les incunables illustrés ou très rares (premières impressions comtoises) y sont nombreux. Outre deux éditions uniques de Rabelais, on trouve le *Tewrdannck* de Pfintzing imprimé sur vélin à Augsbourg, la *Promesse* de Ronsard avec une dédicace de l'auteur et de très nombreuses éditions originales du XIX^e siècle réunies par Charles Weiss.

Le livre le plus célèbre parmi ces livres rares est le *Livre d'heures* de l'empereur Maximilien (la première partie est conservée à la Staatsbibliothek de Munich). Les marges en sont ornées de dessins originaux à la plume réalisés sous la direction d'Albrecht Dürer par Hans Burgkmair, Hans Baldung Grien, Albrecht Altdorfer... On découvre également à Besançon les travaux des grands illustrateurs du XVI^e au XX^e siècle : Geoffroy Tory, Hans Holbein, Jacques Callot, Sébastien Leclerc, Jean-Baptiste Oudry, François Boucher, Tony Johannot, Jean Gigoux, Grandville, Gustave Doré, Gavarni, Célestin Nanteuil, Mathurin Méheut, Maurice de Vlaminck.

II.F.1.4. Diversité des fonds

Le fonds de reliures doit beaucoup aux collections d'Antoine de Granvelle. Celui-ci faisait relier ses ouvrages dans des ateliers vénitiens qu'il estimait particulièrement, ou par des français. Ce qui est conservé à Besançon forme aujourd'hui un ensemble de reliures du XVI^e siècle d'une cohérence exceptionnelle. S'y ajoutent plus de 400 reliures à décor des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi que pour le XIX^e siècle des reliures romantiques.

Le fonds de gravures et de dessins est d'une très grande richesse. S'il comporte des dessins de Hubert Gravelot, de Jean-Michel Moreau le Jeune, de Jules Grenier, de Gaston Coindre, c'est surtout à la collection de Pierre-Adrien Pâris (plus de 3 000 dessins) qu'il doit sa célébrité : à côté de ses propres œuvres et de ses études d'architecture, Pâris a réuni un exceptionnel ensemble de dessins d'Hubert Robert (une centaine de contre-épreuves), Jean-Honoré Fragonard, François Boucher, François-André Vincent... dont certains sont en dépôt au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Par l'acquisition des collections du docteur Roland, érudit comtois, le fonds de cartes et de plans de la bibliothèque s'est beaucoup enrichi. Il est très complet pour la Franche-Comté, mais concerne le monde entier : planisphères, cartes anciennes, cartes modernes, vues de villes...

Le fonds des monnaies et médailles, 18000 entrées, est composé d'une belle collection de monnaies grecques, gauloises, romaines et de divers monnayages européens. La Franche-Comté y est largement représentée.

La création du musée, en 1843, amena à retirer certains objets du musée mais sont restés quelques tableaux, essentiellement des portraits de célébrités locales, des sculptures de James Pradier, Luc Breton, Pierre-Jean David d'Angers et des meubles dont le coffre en fer renfermant le trésor de la ville – c'est à dire ses titres de propriété – depuis le XVI^e siècle ; ainsi que le bureau de Pierre-Adrien Pâris qu'il avait lui-même dessiné.

Le fonds régional, régulièrement enrichi, constitué de manuscrits (en particulier ceux réunis par Charles Duvernoy, historien du XIX^e siècle, sur l'histoire de Montbéliard), de livres contemporains et anciens, de périodiques, de dessins, de monnaies, de cartes et de plans, cultive l'ambition d'être exhaustif.

La base bibliographique comtoise, accessible à partir du catalogue informatisé des bibliothèques regroupe plus de 48 000 références : ouvrages et articles portant sur la Franche-Comté présents dans les bibliothèques municipales ou universitaires.

Pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France, la bibliothèque municipale reçoit depuis 1956 le Dépôt légal des imprimeurs des quatre départements de Franche-Comté. Elle assure la collecte et la conservation de ce fonds très varié (monographies, brochures, périodiques, tracts, affiches, cartes postales, plans...) ainsi que sa diffusion par l'intermédiaire de son catalogue.

Les archives de la Ville de Besançon, dont les collections remontent à 1290, sont placées sous l'autorité du directeur de la bibliothèque. Ses fonds sont constitués des documents produits par les services de la commune. Très divers (registres paroissiaux puis d'état-civil, budgets et comptes, dossiers techniques de bâtiments, etc.) ils permettent de retracer l'histoire de la ville.

II.F.1.5. Enrichissement des collections

Une charte des acquisitions patrimoniales précise les domaines d'acquisition de la Grande bibliothèque, autour de trois missions :

- demeurer la bibliothèque de référence pour le fonds régional comtois
- développer la médiation autour du livre ancien
- poursuivre une politique d'acquisition autour des points forts du fonds : collection Granvelle, fonds d'arts décoratifs Pierre-Adrien Pâris, fonds Pierre-Joseph Proudhon

Les efforts d'acquisitions patrimoniales sont à concentrer dans les directions suivantes :

- les livres illustrés et d'arts décoratifs, en particulier ceux de la seconde moitié du XVIIIe siècle, de façon à enrichir le fonds Pâris.
- des reliures remarquables pour compléter la réserve des reliures.
- les livres reliés pour le cardinal de Granvelle ou lui ayant appartenu ; la correspondance et les papiers de Nicolas et d'Antoine de Granvelle.
- la correspondance et les manuscrits de Pierre-Joseph Proudhon et des socialistes comtois. Et plus largement, les documents en relation avec la maison Victor Hugo, les engagements politiques de l'écrivain, les textes sur la pensée sociale au XIXe siècle.
- dans le domaine contemporain, la Grande bibliothèque acquiert d'une part la création régionale (artistes et éditeurs travaillant en Franche-Comté, en visant une représentativité de la production comtoise plutôt que son exhaustivité) ; d'autre part acquiert des gravures et des livres gravés par des artistes qui s'inspirent des thèmes de l'architecture et des jardins (en complément et miroir du fonds Pierre-Adrien Pâris).

Les dons, legs ou datations proposés par des particuliers ou des institutions font l'objet d'une acceptation ou d'un refus ou fonction des critères énoncés ci-dessus. C'est également à travers les axes développés par cette charte qu'est organisé le désherbage des collections récentes.

II.F.2. CONSERVATION DES COLLECTIONS

II.F.2.1. Les magasins

Conserver durablement le patrimoine écrit et graphique implique le respect d'un certain nombre de dispositions architecturales et techniques. La Grande bibliothèque respecte les préconisations de la Charte de la conservation dans les bibliothèques élaborée en 2011 par le Service du livre et de la lecture au Ministère de la culture et de la communication et la Mission de l'information scientifique et technique et des réseaux documentaires au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La notion de conservation porte sur les conditions techniques nécessaires à la pérennisation de l'usage des documents. Celles-ci décrivent l'environnement de stockage, les pratiques de communication et de protection, les modalités de mise en valeur, ainsi que les méthodes de restauration. La conservation ne concerne pas seulement les collections les plus anciennes, mais l'ensemble des collections de la bibliothèque.

Les magasins sont à compartimenter par espaces de 200 m² environ, en utilisant au mieux l'inertie climatique afin de créer des conditions de conservation limitant l'usage des systèmes artificiels.

Les documents de grand format et les périodiques anciens seront rangés à plat sur des étagères adaptées ; les documents graphiques (dessins, estampes ...) seront rangés en meubles à plans, les objets d'art (statues, bustes, tableaux ...) dans des racks prévues à cet effet. Des espaces de consultation sont à prévoir dans les magasins pour éviter le transport de ces derniers.

La lumière - et particulièrement les UV - constitue un facteur important de dégradation des collections, aussi est-il nécessaire de veiller à maintenir les magasins dans la pénombre. Dans un souci de préservation des documents (effet de vieillissement, prolifération d'insectes ou de moisissures), la température et l'humidité doivent respecter les recommandations suivantes :

- éviter l'installation d'instruments de rafraîchissement artificiel de l'air (armoires ATA)
- valeurs 15°/25° pour les bornes inférieures et supérieures
- variations maximales de température de 1°C/24 h et de 2°C/semaine.
- taux d'humidité relative entre 40% et 55%
- installation de batteries froides pour le contrôle de l'humidité relative dans les magasins
- renouvellement d'air (à réglage variable de 0,1 volume / heure au minimum)
- brassage d'air homogène de 3 volumes / heure ;

Un dépoussiérage régulier des magasins et des collections permet d'atténuer les effets de la pollution et diminue les risques de contamination ou d'infestation. Il est nécessaire de maintenir fermées les ouvertures et portes de communication afin d'éviter la propagation dans les magasins des poussières (résidus de combustion, spores, micro-organismes...) véhiculées et soulevées par la circulation des personnes.

D'une façon générale et sauf exception, n'ont accès aux magasins patrimoniaux, ainsi qu'aux espaces de traitement des collections patrimoniales de la bibliothèque et des archives (salle de tri, salle de numérisation, atelier de conservation) que les personnels chargés du magasinage, de la conservation, du signalement et de la valorisation de ces collections, et formés à ces tâches. Les magasins intermédiaires (fonds général après 1945, prêté à domicile) sont accessibles à tout le personnel.

II.F.2.2. Le conditionnement et l'estampillage

Un conditionnement adapté des documents a pour but de les protéger lors de la manipulation et de leur assurer une durée de vie maximale. Il s'effectue soit sous la forme d'une mise en boîtes, la mise sous étui.

L'estampillage s'effectue à l'aide d'un timbre de cuivre et d'une encre indélébile de couleur noire ou rouge. Cela reste la meilleure protection contre le vol. La cote est inscrite au crayon sur la page de titre. Elle figure également sur une étiquette de papier permanent collée sur le dos du livre ou sur un signet pour les livres les plus précieux. Aucun code barre (ou puce électronique) ne sera posé directement sur le document.

II.F.3. COMMUNICATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES : LA SALLE PATRIMOINE

Les livres anciens conservés dans les magasins doivent pouvoir être saisis aisément par les magasiniers spécialisés, en proscrivant impérativement leur saisie par la coiffe. Ils sont manipulés correctement lors du transport sur les chariots.

Les documents patrimoniaux et, d'une façon générale, tous les documents édités avant 1945 ne sont consultables que sur place, dans une salle patrimoine adaptée à cette consultation, sous surveillance du personnel.

La salle patrimoine est accessible aisément pour le personnel depuis les magasins, avec des circulations horizontales et/ou verticales permettant le transport des documents, notamment de grand format, sur des chariots.

La salle dispose d'une quinzaine de places assises dont au moins quatre sont équipées pour recevoir de grands documents graphiques. Tout est prévu pour que les documents, dont beaucoup sont fragiles et nécessitent beaucoup de soin, soient communiqués dans les meilleures conditions de conservation possible.

Des casiers personnels transparents sont prévus pour les utilisateurs de cette salle qui doivent impérativement y déposer leurs effets personnels. Ne sont admis sur table que des ordinateurs portables, des feuilles et des crayons.

De façon plus générale, l'ambiance de cette salle est feutrée et chaleureuse, mais résolument contemporaine. Rien de « simili », dans « le style de » ou évoquant une atmosphère de bibliothèque de château anglais : ces réalisations sombrent la plupart du temps dans un kitsch de mauvais goût. Une réalisation récente comme la salle de consultation du département des Arts du spectacle à la Bibliothèque nationale de France, est un exemple réussi, sans toutefois être érigé en modèle.

Une attention particulière est portée au confort de consultation des documents par les lecteurs : place sur la table de consultation, éclairage...

Un certain nombre d'œuvres d'art emblématiques de l'histoire des collections bisontines décorent la salle. Elles perpétuent la mémoire de la bibliothèque et inscrivent ce nouveau bâtiment dans sa longue histoire. Le marbre de l'abbé Boisot par Jean Petit au premier chef, mais aussi les gaines surmontées des bustes de Mairet et Desault, les médaillons de Weiss et Castan...

II.F.4. LA SALLE DE MISE EN VALEUR

Un espace d'exposition d'un nouveau type est prévu dans la bibliothèque. Il permet classiquement une mise en valeur des riches collections anciennes de la bibliothèque au moyen de vitrines murales, mais c'est un espace ouvert, loin dans son esprit des traditionnelles salles d'exposition rejetées le plus souvent sur les côtés des bâtiments, isolées, désertées.

Cette salle de mise en valeur du patrimoine est traversante : on y accède sans pousser de porte, et on en sort de même. Ses dimensions demeurent modestes et elle peut accueillir facilement une quarantaine de personnes debout. Des vitrines blindées intégrées dans les parois permettent d'exposer une quarantaine de documents, livres essentiellement, mais aussi des dessins ou des sculptures, sans surveillance particulière. Les objets sont exposés durant une période brève pour des raisons de conservation. L'atmosphère est plus sombre que dans le reste de la bibliothèque pour permettre une bonne conservation des documents exposés. Les conditions modernes d'éclairage permettent, sans dépenses scénographiques supplémentaires, de mettre en valeur les documents.

De ce fait, sans budget supplémentaire, il est possible pour le conservateur des fonds anciens de concevoir des expositions temporaires thématiques de qualité. Il peut recevoir un groupe pour une visite guidée et parler à voix haute sans que les autres usagers de la bibliothèque en soient incommodés. Le but recherché est de multiplier les expositions de portées diverses. Des expositions ambitieuses avec édition de catalogue et élaboration d'un propos historique complexe, des expositions plus faciles avec des documents graphiques sans catalogue, de simples mises en valeur de document par une exposition brève (un mois)...

Ces expositions peuvent être visitées en autonomie complète par un usager de passage. Mais l'expérience montre que la médiation du « sachant » est souvent recherchée par le public. C'est à travers une politique ambitieuse de visites guidées régulières que l'on souhaite conquérir un public plus large curieux de découvrir un patrimoine, le plus souvent inconnu. C'est la raison pour laquelle dans ce lieu, la parole du bibliothécaire doit pouvoir librement s'exprimer.

La nouvelle rotonde des arts du spectacle du bâtiment Richelieu de la Bibliothèque nationale de France constitue un exemple pertinent du dispositif souhaité. Elle réunit les qualités recherchées : ouverture, lieu de passage néanmoins espace resserré, vitrine blindées intégrées dans les murs, éclairage de type muséal réglable, possibilité d'exposer tous types de documents (livres, documents d'archives, documents graphiques, objets...), atmosphère plus feutrée...

II.G. LES MOYENS

On ne saurait trop insister sur le fait que la réussite de la Grande bibliothèque ne repose pas uniquement sur l'édification d'un bâtiment, aussi pertinent et ingénieux soit-il. La bibliothèque doit disposer pour assumer ses missions de moyens de fonctionnement à la hauteur des ambitions nourries pour sa conception. Ce point est important. Les budgets de fonctionnement actuels de la bibliothèque municipale, et en particulier de la médiathèque Pierre Bayle et de la bibliothèque d'étude et de conservation ne sont absolument pas à la hauteur du fonctionnement ultérieur de la Grande bibliothèque. Ils ne sont pas du même ordre de grandeur.

Les éléments ci-après permettent d'appréhender au mieux cette nouvelle étape.

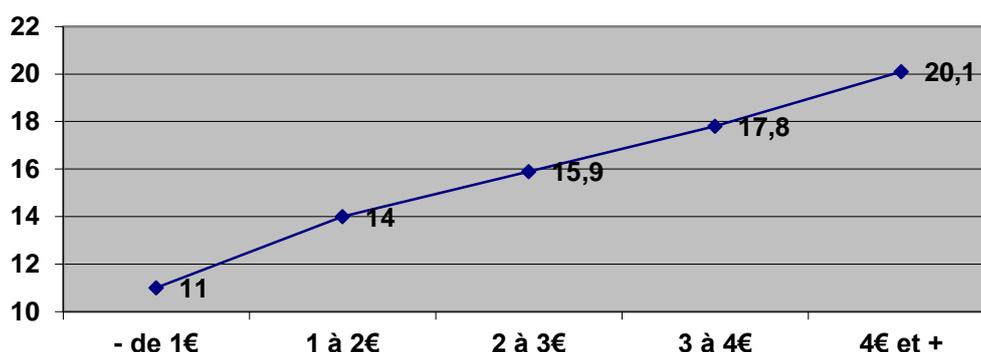
II.G.1. LES BUDGETS D'ACQUISITION DOCUMENTAIRE

Il a été précédemment noté que les collections placées en libre-accès à la médiathèque Pierre Bayle, pour suffir qu'elles soient en terme volumétrique, sont anciennes. Jusqu'en 2019, il fallait plus de 22 ans en moyenne pour renouveler la totalité du fonds, alors que cette durée ne devrait pas dépasser 10 ans. C'est d'ailleurs ce qui frappe l'œil quand on visite les autres médiathèques des grandes villes françaises où les documents à emprunter ont l'air récent et en bon état. Aucun livre jauni ou rafistolé sur les étagères. Aucun livre au contenu dépassé ou vieillot. Lors des ouvertures récentes des médiathèques de Brest et de Caen, aucun document mis en rayon n'excède 8 ans

Les statistiques sont formelles : le prêt d'un document vieux de plus de 5 ans diminue sensiblement. Après 10 ans, il chute. Ce sont les nouveautés éditoriales qui constituent le produit d'appel des médiathèques de lecture publique.

À partir des statistiques nationales, le sociologue de la lecture, Claude Poissenot a pu mettre en évidence une corrélation nette entre le nombre d'inscrits à la bibliothèque et le montant dépensé pour les acquisitions documentaires³⁷.

Figure 36 : Taux moyen des inscrits selon les dépenses d'acquisition par habitant



En moyenne, les bibliothèques disposant d'au moins 4€ par habitant de dépenses d'acquisition attirent à elles 20,1% de la population de la commune dans laquelle elles sont implantées.

³⁷ L'effet bibliothèque : caractéristiques et fréquentation des bibliothèques publiques, Claude Poissenot, 2006. [en ligne]. https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00172648 (Consulté le 03/06/2022).

Le taux d'inscrits augmente quand les budgets d'acquisition documentaire augmentent. Faire venir les gens à la bibliothèque passe par la constitution d'une collection renouvelée, large et diverse. Nous avons déjà par le passé pointé la faiblesse des crédits d'acquisitions documentaires du réseau bisontin.

Figure 37 : Comparaison des budgets d'acquisition documentaire entre différentes villes

Comparaison des budgets d'acquisition documentaire entre différentes villes de France de la même strate que Besançon ou proches de Besançon			
VILLE (nombre d'habitants)	2015 en €	2016 en €	Rapport €/h 2016
Caen (110 000h)	550 000	615 000	5,59
Dole (agglo – 52 000h)	nc ³⁸	204 000	3,92
Limoges (140 000h)	568 000	539 000	3,85
Poitiers (89 000h)	324 640	324 640	3,64
Clermont-Ferrand (agglo – 280 000h)	nc	988 000	3,49
Versailles (85 000h)	300 000	288 000	3,38
Dijon (155 000h)	494 000	460 000	2,96
Nancy (105 000h)	310 000	300 000	2,85
Angers (150 000h)	420 000	410 000	2,73
Épinal (agglo – 82 000h)	213 000	192 000	2,34
Reims (186 000h)	456 241	422 446	2,27
Toulon (165 000h)	nc	375 000	2,27
Metz (120 000h)	nc	270 000	2,25
Roubaix (95 000h)	221 000	210 000	2,21
Mulhouse (112 500h)	nc	245 300	2,17
Tours (135 000h)	265 000	nc	1,96
Besançon (117 000h)	265 000	235 000	1,96
Aix-en-Provence (140 000h)	265 000	nc	1,89

En 2012, le Ministère de la Culture a effectué une enquête sur les bibliothèques des villes de 70 000 à 100 000 habitants. L'échantillon comprenait 38 bibliothèques. La moyenne de dépense documentaire par habitant s'élevait à **2,70€** par habitant. (Source *Observatoire de la lecture publique*).

En 2012, le Ministère de la Culture a effectué cette même enquête pour les villes de 150 000 à 250 000 habitants. L'échantillon comprenait 17 bibliothèques. La dépense documentaire par habitant s'élevait à **2,89€** par habitant. (Source *Observatoire de la lecture publique*).

En 2017, le budget total d'acquisition documentaire de la médiathèque Pierre Bayle était de 70 000€, auquel s'ajoutaient 14 000€ de la bibliothèque d'étude et de conservation. C'est au minimum un doublement de ce budget qu'il convient de prévoir, d'autant que l'abonnement à des contenus numériques ou vidéo est très onéreux. À Brest, le budget d'acquisition de seule la médiathèque centrale des Capucins est supérieur à la totalité du budget d'acquisition documentaire de l'ensemble des bibliothèques municipales bisontines.

Par ailleurs, il est primordial de prévoir avant l'ouverture du bâtiment un budget exceptionnel d'acquisition de façon à remettre à jour les collections le jour de l'ouverture. Les référentiels professionnels (Ministère de la culture) recommandent qu'une collection de lecture publique se renouvelle d'un dixième de son fonds chaque année. Par voie de conséquence, une collection de lecture publique ne devrait comporter aucun document de plus de 10 ans d'âge. Or en 2017, 70% des documents de la médiathèque Pierre Bayle avaient plus de 5 ans et 44% plus de 10 ans... le retard à combler était considérable. C'est plus de 50.000 documents qu'il conviendrait d'acheter entre 2020 et 2025... Soit un montant supérieur à 800.000€. Depuis 2020, le budget d'acquisitions documentaires des bibliothèques a été abondé annuellement de 100 000 €, permettant d'abaisser sensiblement l'âge

³⁸ nc : chiffres non connus.

moyen des documents en circulation. Cela a permis de rajeunir notablement les collections puisqu'aujourd'hui seuls 35% des documents ont plus de 10 ans.

A Brest, ce montant exceptionnel du budget d'acquisition avant l'ouverture a été de 460.000€, étalé les sur trois ans précédant l'ouverture. Il faut avoir à l'esprit que le budget d'acquisition courant des bibliothèques brestoises avant l'ouverture, plus élevé qu'à Besançon puisqu'il était de 328.000€ annuels, leur permettait de proposer seulement 18% de documents de plus de dix ans. Ce qui explique que le pas à franchir ait été moins important. Cet effort financier a permis une ouverture de la médiathèque des Capucins avec uniquement des documents de moins de 5 ans.

Il est utile de rappeler à ce sujet que la constitution d'un fonds initial à l'ouverture d'un nouveau bâtiment est finançable à hauteur d'au moins 50% par le concours particulier des bibliothèques.

II.G.2. LES BUDGETS D'ANIMATION CULTURELLE

Le réseau des médiathèques municipales ne bénéficie pas aujourd'hui de la totalité des moyens nécessaires à l'organisation d'une politique d'animation culturelle à la hauteur d'un réseau de lecture publique d'une grande ville. Avec 15.000€ annuels pour l'ensemble des bibliothèques, les animations culturelles aujourd'hui proposées dans les médiathèques bisontines sont forcément modestes, peu nombreuses et toujours réalisées en collaboration avec un autre partenaire culturel local.

Les budgets moyens d'animation selon la taille des communes, chiffres compilés d'après les données 2008, apparaissent dans *Concevoir et construire une bibliothèque*, publié par le Ministère de la Culture :

Figure 38 : Budget moyen selon le nombre d'habitants³⁹

Habitants	Budget moyen
2000 hab.	1 359 €
5000 hab.	2 683 €
10 000 hab.	5 628 €
15 000 hab.	8 911 €
20 000 hab.	11 180 €
35 000 hab.	17 557 €
50 000 hab.	22 270 €
70 000 hab.	28 077 €
85 000 hab.	46 131 €
100 000 hab.	46 640 €
150 000 hab.	83 395 €
200 000 hab.	90 748

La dépense moyenne est de 0,44€ par habitant. À Brest, ce budget s'élève aujourd'hui à 40 000€ pour le réseau des bibliothèques municipales.

Un budget d'animation de 50 000€ annuels pour la Grande bibliothèque constituerait un budget raisonnable, dans la moyenne française.

Ces crédits servent essentiellement à rémunérer des intervenants : écrivains, musiciens, cinéastes, conteurs... Ils peuvent aussi servir à payer des fournitures nécessaires à la tenue de ces animations (en particulier au secteur jeunesse lors des animations du mois de décembre précédant Noël), des frais de scénographie, des frais liés à la communication entreprise autour de ces manifestations, des frais d'édition de catalogues, plus rarement à la prise en charge de frais liés à la venue de certains intervenants (déplacement, logement...).

De nouveaux services seront développés. Ceux qui seront offerts dans le nouveau bâtiment ne sont pas la duplication en plus grand, de ceux qui sont aujourd'hui délivrés à la médiathèque Pierre Bayle. On change non seulement d'échelle mais aussi de nature.

L'attractivité de la Grande bibliothèque sera fondée sur une politique d'animation culturelle et sociale ambitieuse avec un auditorium de 90 places, une salle du conte, un atelier enfant, un atelier adulte, une

³⁹ *Concevoir et construire une bibliothèque*, Ministère de la culture et de la communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, sous la direction de Laure Collignon, Colette Gravier, 2011, p.63.

salle de valorisation du patrimoine, une salle informatique, un département jeu... Il conviendra de faire vivre ces lieux d'animation par une programmation culturelle riche et variée.

L'animation avec l'ensemble des tâches que cela implique, deviendra une mission importante des agents de la structure : programmation, prise de contact, élaboration avec les partenaires pressentis, suivi administratif et financier, communication, lien avec les équipes sur place...

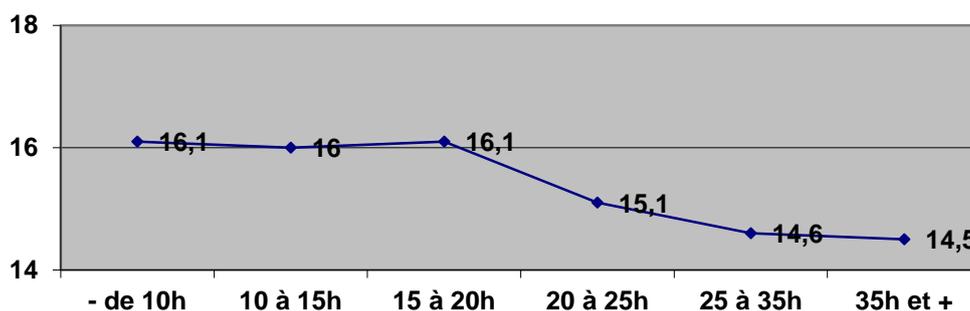
Cela nécessite la création d'une équipe structurée dont une partie du service est dédiée à cela. Les premiers recrutements sont à envisager dès 2025, soit deux ans avant l'ouverture publique prévue.

II.G.3. LES HORAIRES D'OUVERTURE

Selon Claude Poissenot, les horaires d'ouverture ne constituent pas forcément la variable déterminante de la fréquentation des médiathèques publiques, même si 34% des personnes ne fréquentant pas ces établissements avancent cette explication pour justifier leur choix. Comme l'explique Claude Poissenot :

« Si on mesure ce que font les non usagers (et non ce qu'ils disent ou pensent), le fait d'élargir notablement les horaires ne les fait pas venir davantage. Si les horaires ne modifient pas la tendance à fréquenter des non usagers, en revanche ils affectent d'abord les usagers : comme ils viennent nettement plus souvent que les non-inscrits, ils ne peuvent pas venir autant qu'ils le souhaiteraient. La limitation des horaires d'ouverture concerne donc d'abord l'intensité des visites des usagers plutôt que la venue des non usagers. Ce résultat nous semble de nature à alimenter la réflexion professionnelle autour de cette question⁴⁰. »

Figure 39 : Taux moyen d'inscrits selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque



En moyenne, les bibliothèques ouvertes au moins 35 heures par semaine attirent à elles 14,5% de la population de la commune dans laquelle elles sont, alors que les bibliothèques ouvertes moins de 20h par semaine attirent plus 16% de la population.

Ce résultat, qui va à la fois contre l'intuition et un discours dominant permet d'aborder la question des horaires d'ouverture avec plus de prudence. Certes, les études démontrent que des horaires plus larges riment avec une fréquentation plus élevée. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il suffise d'ouvrir plus pour que plus de gens viennent, mais plutôt que le fait d'ouvrir davantage favorise la fréquentation.

La question des horaires est au cœur de la mutation des bibliothèques et soulève la question de l'identité des bibliothèques comme lieu du « collectif » et de la socialisation. Le développement du numérique permet à une partie du public d'accéder aux ressources documentaires en ligne. La définition d'une bibliothèque ne se résume plus à l'accès au document. Elle doit satisfaire d'autres besoins de la population. En ce sens, les horaires d'ouverture constituent l'un des premiers services.

Cela a pour conséquence, que le volume global compte, mais aussi sa répartition tout au long de la semaine. Le but est bien de répondre à la demande principale exprimée par le public et pas forcément d'ouvrir tout le temps. Et pas uniquement avec du personnel titulaire. À Rennes, un effectif de 40 étudiants est mobilisé uniquement le week-end (et le mardi matin pour le rangement) par roulement de 20.

Concomitamment à cette problématique de la question de l'étendue des horaires, liée à cette dernière mais bénéficiant d'une problématique propre, il y a la question de l'ouverture dominicale. Cette question a fait l'objet de nombre de publications dans la presse professionnelle depuis environ dix ans. De nombreuses BMVR (Toulouse, Montpellier, Reims...) ouvrent aujourd'hui le dimanche. Essentiellement le dimanche après-midi, et en règle générale plutôt d'octobre à avril. Les nouvelles bibliothèques ouvertes récemment comme Épinal, Caen ou Brest proposent une ouverture dominicale.

⁴⁰ L'effet bibliothèque : caractéristiques et fréquentation des bibliothèques publiques, Claude Poissenot, 2006. [en ligne]. https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00172648 (Consulté le 03/06/2022).

Comme le résume Gilles Gudín de Vallerin, l'ancien directeur du réseau d'agglomération montpellierain :

« Le dimanche est le jour de plus forte fréquentation, tant pour les entrées que pour les prêts, quand on rapporte l'activité au nombre d'heures d'ouverture⁴¹. »

À Montpellier, en 2009, les prêts effectués le dimanche représentaient 6,9% des prêts totaux pour une durée d'ouverture représentant 4,5% du temps annuel d'ouverture. Un tiers des usagers dominicaux n'avait jamais franchi la porte de l'établissement. À Rennes, on recense environ 7 000 passages en moyenne par dimanche ouvert (ouverture de 14h à 19h) avec des pointes certains dimanches à 10 000 passages.

Différents modes d'organisation et de compensation ont été mis en place dans les collectivités qui se sont lancées dans cette aventure, en accord avec le personnel : participation de volontaires, participation des agents de tout le réseau, indemnités particulières, rattrapage double... À Rennes, une prime annuelle de 1 000€ a été octroyée pendant une décennie aux agents effectuant des permanences le dimanche, et chaque week-end travaillé ouvrait droit à une récupération horaire majorée de 4h30, pouvant le cas échéant être monétisée. Les agents effectuaient un week-end travaillé par mois et bénéficiaient de trois week-ends chômés de trois jours consécutifs (samedi, dimanche, lundi). À Brest, à l'ouverture en 2017, les agents travaillent obligatoirement du mardi au samedi. La rémunération des heures effectuées le dimanche est majorée d'un coefficient de 1.6. Par ailleurs toute heure travaillée ce jour ouvre droit à une récupération supplémentaire de 20 minutes.

À la ville de Besançon, une majoration horaire de 5,91€ est aujourd'hui prévue pour un travail dominical.

Les horaires de la nouvelle médiathèque Les Capucins à Brest sont les suivants :

Figure 40 : Horaires d'ouverture de la médiathèque des Capucins à Brest de septembre à juin

Jour	Horaires
Mardi	12h30-18h30
Mercredi	12h30-18h30
Jeudi	12h30-18h30
Vendredi	12h30-18h30
Samedi	10h-18h
Dimanche	14h-18h
TOTAL	36 heures

Ces horaires sont valables de septembre à octobre, avec des horaires d'ouverture réduits durant les deux mois d'été (fermeture à 18h au lieu de 18h30, fermeture le dimanche). De plus, la médiathèque ferme totalement ses portes au public durant les deux premières semaines du mois d'août⁴².

La médiathèque ouvre 36 heures par semaine, six jours sur sept. Aucune ouverture publique n'est assurée en matinée. Il est à noter que le mercredi matin, qui fut avant la modification des rythmes scolaires, la demi-journée la plus fréquentée des bibliothèques jeunesse, devient une demi-journée comme les autres. Aucune ouverture non plus en soirée, problématique qui n'est pas forcément pertinente pour des villes de moins de 150 000 habitants. En revanche, une ouverture régulière le dimanche après-midi est prévue durant l'année scolaire. Dès la fin de l'année universitaire et l'arrivée des beaux jours, cette ouverture dominicale cesse.

⁴¹ *Les mardis de Tempo – Ouvrir les médiathèques le dimanche*, Tempo territorial, septembre 2011, p.29. [en ligne]. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56573-les-mardis-de-tempo-ouvrir-les-mediathèques-le-dimanche.pdf> (Consulté le 17/10/2017).

⁴² <http://www.capucinsbrest.com/actualites2/129-mediathèque-francois-mitterrand-les-capucins-horaires-d-ete.html> (Consulté le 21/10/2017).

À Caen (Alexis de Tocqueville), la nouvelle médiathèque ouvre ses espaces de façon différenciée :

- Le Forum (Hall RDC) : du mardi au samedi de 9h à 18h30, soit 47h30
- Les collections (niveaux 1 et 2) : du mardi au samedi de 11h à 18h30, soit 37h30
- Le dimanche de 15h à 18h30, soit 3h30

La médiathèque ouvre donc la totalité de ses services 41 heures par semaine, ce qui constitue une demi-journée supplémentaire par rapport à au cas brestois. Néanmoins, cela reste dans le même ordre de grandeur. Ce gain est essentiellement dû à l'ouverture du niveau RDC : il y a peu de collections disponibles et empruntables. L'utilisateur y vient pour lire la presse, disposer d'espaces de travail et profiter de l'accès internet. Toutes ces activités doivent pouvoir être réalisées avec le minimum de personnel possible.

Un scénario possible d'ouverture publique de la Grande bibliothèque pourrait être le suivant :

- Une ouverture mardi, jeudi, vendredi : 13h-19h30 (pour fermer à la même heure que la BU)
- Mercredi : 10h-19h30
- Samedi : 10h-18h30
- Un dimanche sur deux (de début octobre à fin avril) : 15h-18h30

Soit environ 39h en moyenne d'amplitude horaire, six jours sur sept.

II.G.4. LA PROBLEMATIQUE DE LA COMPETENCE

Il existe plusieurs possibilités d'organisation administrative de la lecture publique à l'échelle de l'agglomération. Les réflexions antérieures ont montré qu'une grande souplesse était envisageable dans l'organisation du service, que cela soit par le transfert total ou partiel de compétence, la mutualisation ou la délégation de service d'une collectivité en faveur de l'autre.

Sur ces bases, une série de discussions a été menée avec les différents acteurs de la politique publique afin de déterminer les degrés souhaités d'interactions entre la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, les collectivités de la périphérie et le Conseil départemental du Doubs : qui organise quoi, avec quels moyens et quelle coopération entre les autres acteurs de la politique publique ?

Lors de ces discussions, plusieurs idées structurantes se sont dégagées :

1. Prise de la compétence de la Grande Bibliothèque par GBM avec transfert à GBM des équipes et mise à disposition des collections de la médiathèque Pierre Bayle et de la bibliothèque d'étude et de conservation (moyennant attribution de compensation)
2. Maintien de l'unité de gestion de l'actuel service municipal
3. Maintien de la compétence municipale bisontine sur la politique de lecture publique des médiathèques de quartiers de la ville
4. Maintien de la compétence des communes de l'agglomération sur leurs équipements de lecture publique
5. Élaboration de nouveaux services de la Grande bibliothèque à destination des bibliothèques de la périphérie du territoire, sur la base du volontariat et du conventionnement

1- Prise de la compétence de la Grande Bibliothèque par GBM avec transfert des équipes et mise à disposition des collections des bibliothèques Pierre Bayle et d'étude et de conservation

76 agents titulaires sont aujourd'hui affectés à la direction bibliothèques et archives municipales. Les effectifs se décomposent de la manière suivante :

- Administration (directeur, directeur adjoint, personnel administratif) : 4 postes
- Pool transversal des bibliothèques (service de remplacement, gestion de la base informatique, service d'équipement des livres, politique documentaire, navette...) : 11.5 postes dont 4 réservés à des agents reclassés (nombre évoluant parfois en fonction des possibilités de reclassement)
- Médiathèque Pierre Bayle : 18 postes
- Médiathèque nomade / Bibliobus : 3 postes
- Dépôt légal : 1.5 postes
- Bibliothèque d'étude : 10 postes
- Archives municipales : 4 postes (service bénéficiant déjà d'une délégation de service de la GBM à la Ville)
- Médiathèques de quartier : 24 postes

Les 18 postes supplémentaires qui seraient nécessaires au fonctionnement optimal de la Grande Bibliothèque, seront à la charge financière exclusive de GBM, mais devront fonctionner en articulation avec le réseau bisontin.

Dans cette hypothèse, les 24 postes des agents des médiathèques de quartier restent à la charge de la Ville, ainsi qu'un prorata (à déterminer) des services transversaux (administration, pool, bibliobus, archives). Le reste serait transféré à GBM, avec pour la ville de Besançon une attribution de

compensation à verser calculée sur cette base. La coordination étant assurée au niveau de la direction. On aurait donc les situations statutaires suivantes :

- des agents GBM (agents travaillant au sein de la Grande bibliothèque)
- des agents rattachés à GBM et mutualisés avec la Ville (direction, administration, pool, bibliobus, archives) contre rétribution de cette dernière à GBM
- des agents Ville (agents travaillant dans les médiathèques de quartier)

Le service de la médiathèque nomade est un cas particulier. Aujourd'hui ses agents délivrent un service dans les quartiers de la Ville et auprès des différents partenaires institutionnels ou associatifs. Cela pourrait évoluer à l'avenir avec un soutien à l'animation auprès de bibliothèques des communes de l'agglomération. Le coût sera réparti en fonction de la définition de son périmètre d'action. Ces agents sont aujourd'hui basés à Pierre Bayle et ont vocation à rejoindre les locaux de la Grande Bibliothèque.

2- Maintien de l'unité de gestion de l'actuel service municipal par la mutualisation et la mise à disposition auprès de la Ville des services ressources

Les processus internes sont fortement intégrés. Il n'est ni envisageable, ni rationnel d'un point de vue organisationnel, de scinder le réseau en deux : un double circuit d'acquisition et d'équipement des documents, une double administration, deux pools de remplacement, etc...

Il est proposé de retenir le principe de la mutualisation de la direction et des services supports comme l'administration, le pool, les services numériques, le bus et les archives.

Cette décision implique que la carte de lecteur est unique, comme le compte lecteur : elle ouvre les mêmes droits à l'utilisateur. La séparation administrative est transparente pour l'utilisateur. De ce fait, le tarif d'inscription – aujourd'hui la gratuité – est commun à la Ville et à GBM. Il ne peut être modifié par une collectivité sans l'accord préalable de l'autre. Les éventuelles recettes, facturations de documents non rendus ou mesures disciplinaires d'exclusion temporaire des bibliothèques devront aussi faire l'objet d'un accord explicite et préalable.

3- Confirmation de la compétence municipale bisontine sur la politique de lecture publique des quartiers de la ville

Il serait donc proposé une direction mutualisée avec d'une part GBM comme pilote d'une politique publique communautaire (avec l'équipement phare de la Grande Bibliothèque), et d'autre part la ville de Besançon pour une politique de lecture publique de proximité. Les budgets d'acquisition et d'animation sont distincts (mais on autorise la libre circulation des documents dans une logique de satisfaction de l'utilisateur), les charges communes (informatique documentaire, circuit du document, pool, administration...) sont réparties selon une clef, et la mise à disposition du personnel mutualisé fait l'objet d'une comptabilité précise.

Dans cette perspective, la politique de lecture publique des structures municipales, relève exclusivement de la ville de Besançon, tant dans l'allocation des moyens que dans la définition des buts poursuivis : nombre d'agents dédiés, horaires d'ouverture, budgets de fonctionnement et d'investissement propres...

La direction du service a donc deux élus de référence et une instance de concertation doit être envisagée pour la bonne marche du service et la satisfaction du public. La direction commune du service doit faciliter ce dialogue. En l'espèce, un fonctionnement de ce type existe déjà pour des services fonctionnels (RH, DSI par exemple).

4- Maintien de la compétence des communes de l'agglomération sur leurs équipements de lecture publique

Il s'agit là d'un point important à l'ouverture du futur bâtiment : en 2027, GBM limitera sa compétence à la Grande Bibliothèque de Saint-Jacques. Aucun autre transfert d'équipement d'une commune n'est envisagé à court terme.

La constitution progressive d'un réseau communautaire avec les bibliothèques volontaires de la périphérie, est à construire en parallèle sur la base d'un nouveau dialogue à nouer avec les communes et le CD25.

5- Élaboration de nouveaux services de la Grande bibliothèque à destination des bibliothèques de la périphérie du territoire, sur la base du volontariat et du conventionnement

Un rôle de coordination de la lecture publique à l'échelle du territoire de l'agglomération est à proposer pour la Grande Bibliothèque, en concertation avec la Médiathèque départementale.

Les premières discussions ont porté sur l'animation culturelle tant pour des événements majeurs déjà portés par GBM (Livres dans la Boucle, les Mardis des rives) que pour une politique d'animation à vivifier : accueils d'auteurs, animations autour du patrimoine écrit, autour du numérique, du jeu...

On peut aussi évoquer :

- Extension éventuelle du périmètre d'action du bibliobus (en ciblant des communes prioritaires de GBM).
- Animations à développer en partenariat avec les bibliothécaires des communes : tournois de eSport (rencontre avec des gamers professionnels partenariat BSK), job dating, ateliers d'écriture, cours de langues étrangères (partenariat avec le CLA), fabrique de youtubeurs/éducation à l'image et à l'information (partenariat avec Dans la boucle productions), initiation à l'art dans l'espace public (partenariat Bien Urbain), conférence sur les musiques actuelles (partenariat avec la Rodia)...
- Mise en place de solutions de « Streaming » pour partager sur tout le réseau (Ville + Périphérie) les animations qui peuvent se dérouler dans une bibliothèque de Besançon.

L'objectif est aussi de faire de la Grande Bibliothèque une vitrine de GBM en accueillant des manifestations à fort rayonnement : Livres dans la Boucle, Ludinam...

Les moyens humains nécessaires à cette politique d'accompagnement des bibliothèques des communes seront à la charge exclusive de GBM. Ils détermineront le niveau des ambitions de GBM pour développer des services supplémentaires en direction des usagers du Grand Besançon.

Schématisation graphique récapitulative :

VILLE DE BESANÇON	MEDIATHEQUES DE QUARTIER DE BESANÇON
MUTUALISATION	SERVICES TRANSVERSAUX : DIRECTION, POOL, ARCHIVES, BIBLIOBUS
GBM	PERSONNEL DE LA GRANDE BIBLIOTHEQUE
	ACTIONS VERS LES MEDIATHEQUES DE LA PERIPHERIE
COMMUNES DE LA PERIPHERIE	MEDIATHEQUES DE LA PERIPHERIE

II.G.5. LES BESOINS EN PERSONNEL

Un rapport de l'Inspection générale des bibliothèques de 2012 sur *L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles*, dû à Dominique Arot, rappelait la contrainte de la fonctionnalité du bâtiment dans la capacité à ouvrir davantage les bibliothèques :

« Qu'il s'agisse de bibliothèques municipales ou de bibliothèques universitaires, la taille des locaux, leur disposition sur un seul ou plusieurs niveaux, le degré de cloisonnement des services, agissent sur les moyens à mettre en œuvre pour étendre les horaires d'ouverture. Un bâtiment comme celui de la Bibliothèque municipale centrale de Bordeaux sur le site de Mériadeck nécessite pour son ouverture la présence simultanée de 25 agents. Autant dire que la moindre extension d'horaire demande des efforts importants⁴³. »

Et de continuer :

« On ne peut cependant écarter entièrement la question des moyens. En France, nombre de bibliothèques municipales fonctionnent en effet avec des effectifs insuffisants, mal organisés et trop peu formés et des moyens documentaires dont la médiocrité ne garantit pas une offre attractive pour les publics. Ainsi, à titre d'exemple, la médiathèque d'Oullins (25 000 habitants) ouverte en 2010 dans un bâtiment de 2500 m² sur 3 niveaux n'ouvre que 27 heures par semaine : elle ne compte que 19 agents. Une organisation peu économique en personnel (4 postes de retour des documents sans centralisation) accentue encore les difficultés⁴⁴. »

Une conception pertinente du bâtiment permettant une organisation du travail efficace et économe en personnel, est un préalable obligatoire à l'organisation d'un service de qualité au public.

Le temps de travail consacré aux activités internes doit être contrôlé. Aujourd'hui à Besançon, il est de 50% du temps de travail des agents B et C et de 33% pour les bibliothécaires de catégorie A en situation de responsabilité d'équipe. Cette répartition est comparable à celles pratiquées dans d'autres bibliothèques.

On rappellera que dans la nouvelle médiathèque d'agglomération de Caen ouverte au public au début de l'année 2017, 17 agents sont au minimum nécessaires pour ouvrir. Il en faut 25 (en comptant les étudiants) aux heures d'affluence.

Dans la nouvelle médiathèque des Capucins de Brest, 11 agents sont nécessaires à l'ouverture du bâtiment au public aux heures creuses, plus de 20 aux heures d'affluence ; et ce nombre est jugé insuffisant par les équipes en poste. Il y a aujourd'hui 41 postes d'agents effectuant du service public affectés dans cette médiathèque et 25 dans les services transversaux (direction, logistique, ménage, circuit du livre...). À Rennes, ce chiffre monte à 70 rien que pour la médiathèque centrale, *Les champs libres*, auxquels il convient d'ajouter les 80 agents du réseau des annexes qui est resté municipal.

Selon les plans établis par le maître d'œuvre, les plateaux ouverts au public auront une surface utile d'un peu moins de 900 m². Il est pertinent de compter au minimum 4 agents par niveau public pour ouvrir la médiathèque. Probablement plus aux heures d'affluence. Si le bâtiment comporte 4 niveaux publics, cela signifie que 16 agents sont nécessaires au minimum pour ouvrir le bâtiment au public.

Pour 36 heures d'ouverture publique hebdomadaire nécessitant 16 agents présents, cela donne 576 heures d'agent par semaine. Soit le chiffre de 32 agents (en partant de la base de 18h/semaine de service public pour chaque agent) auquel il convient d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,2 (absences, congés, formations...) : 39 agents nécessaires de façon optimale.

⁴³ *L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles*, Dominique Arot, Inspection générale des bibliothèques, 2012, p.36. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Documentation/Rapports/Extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques> (Consulté le 17/10/2017).

⁴⁴ Ibid., p.37.

Une ouverture dominicale a aussi un coût. Pour 3h30 d'ouverture dominicale, et 20 agents présents (titulaires comme vacataires), on a un coût de 70 heures par dimanche.

Si la tenue du service public est une chose, l'exercice d'autres missions est nécessaire au bon fonctionnement d'une telle bibliothèque. Des équipes informatiques constituées d'agents formés et en nombre nécessaires sont indispensables au bon fonctionnement d'une offre informatique grand public de qualité. À Brest cette équipe regroupe 5 agents (2 dédiés à la maintenance du SIGB, trois pour la maintenance du parc de 90 machines, du réseau wifi, des jeux vidéo, des tablettes...). À Rennes cette équipe s'élève à 7 agents. Aujourd'hui dans le réseau bisontin, un seul agent exerce cette mission...

Il y a aussi les fonctions annexes comme le ménage ou la sécurité qui peuvent être externalisées ou être assurées en régie, mais qui sont d'un autre ordre que les moyens aujourd'hui alloués à ces fonctions dans les bâtiments actuels. Brest dispose d'une équipe de 7 agents en régie pour effectuer le ménage de cet équipement de plus de 7 000 m2... Cette médiathèque dispose aussi d'un PC de sécurité pour les missions de protection contre l'incendie, etc.

Aujourd'hui les effectifs existants sont les suivants (en postes théoriques) :

Services	TOTAL des postes	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Remarques
MÉDIATHÈQUE PIERRE BAYLE					
Administration	4	3		1	2 conservateurs dont 1 conservateur d'État + 1 poste attaché + 1 poste adjoint administratif
Secteur Adulte	11	1	7	3	
Secteur Jeunesse	7	1	3	3	
Pool réseau	6	2	1	3	
Service technique	4			4	4 postes en reclassement n'effectuant pas de SP
Service des entrées	1.5		0,5	1	
Dépôt légal	1.5		0.5	1	
Bibliobus	3	1	1	1	
BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDE ET DE CONSERVATION					
Direction	2	2			2 postes de conservateur d'État
Archives	4	1	3		SP uniquement en patrimoine
Bibliothèque	8	2	2	4	
TOTAL					
TOTAL des postes	52	13	18	21	
MÉDIATHÈQUE NELSON MANDELA					
	10	1	4	5	
MÉDIATHÈQUE PIERRE DE COUBERTIN					
	5	1	3	1	
MÉDIATHÈQUE DES TILLEULS					
	5	1	3	1	
MÉDIATHÈQUE AIMÉ CÉSAIRE					
	4	1	1	2	
TOTAL des postes	24				

La masse salariale de la direction des bibliothèques représente aujourd'hui 2,9 M€ par an (dont environ 200 000€ de vacances pour combler les rompus de temps partiel) sur un budget de fonctionnement total de 3,3 M€ hors coût de maintenance et de fonctionnement des bâtiments. Soit **90% du coût du service**. Il est à noter que l'on retrouve ce taux dans toutes les grandes bibliothèques publiques de France (entre 85% et 92%). La principale dépense en bibliothèque, c'est de très loin le personnel, parce que **la principale plus-value qu'apporte une bibliothèque au public c'est l'humain** : accueil, conseil de lecture, écoute, continuité du service...

Mis à part l'administration du service, le personnel affecté au service technique des bibliothèques (personnel reclassé qui réalise les tâches d'équipement des documents), les agents de la direction effectuent tous une partie importante de leur service en présence du public (service public) : accueil du public, renseignement, inscription, conseil, orientation, surveillance...

Il est à noter que l'automatisation du prêt-retour, impérative pour le fonctionnement de la Grande bibliothèque dans le futur bâtiment, ne permettra pas de faire l'économie de la présence d'agents dans les espaces dévolus au public. Elle permettra en revanche de mobiliser les agents sur des missions à plus forte valeur ajoutée. Le retour d'expérience montre qu'une part résiduelle des emprunts/retours nécessite toujours une intervention humaine (environ 8%).

La part de service public par agent peut varier à la marge d'une bibliothèque à l'autre, en fonction aussi des missions exercées, mais pour la grande majorité des cas, elle représente la moitié du temps de travail. L'autre moitié est consacrée à des missions internes : acquisition des documents, catalogage, accueil de classes dans les sections jeunesse, conception et préparation des animations pour développer le public, etc...

- 1- Dans le cadre du projet de Grande bibliothèque, actuellement **27 agents de la direction pourraient effectuer la totalité de leur service public dans les espaces publics de la future bibliothèque** :
 - 18 agents de la médiathèque Pierre Bayle
 - 6 agents de la bibliothèque d'étude
 - 3 agents du Dépôt légal et du service des entrées

- 2- Les archivistes, les deux conservateurs d'État de la bibliothèque d'étude et deux agents C – **soit 8 agents – effectueront leur temps de service public dans la salle patrimoine de la future bibliothèque**, adaptée à la communication des documents rares et précieux qui ne sont pas empruntables à domicile. Cette salle autonome au sein de la Grande bibliothèque (au deuxième étage) aura des horaires distincts, plus restreints qui ne sont pas encore arrêtés (uniquement les après-midi du mardi au samedi ?).

- 3- **Les 6 agents du Pool** (les 4 agents du service technique en reclassement n'effectuant pas de SP) **continueraient d'effectuer leur service public sur l'ensemble du réseau métropolitain et municipal**, en fonction des besoins de remplacement. Service qui serait à la charge du demandeur.

Aujourd'hui, en additionnant les prêts/retours des deux bibliothèques du centre-ville, on obtient le tableau horaire d'activité suivant :

Affluence	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10h - 11h		459		220	497
11h - 12h		434		160	587
12h - 13h		168		148	
13h - 14h	189	174	146	142	
14h - 15h	283	427	215	201	367
15h - 16h	303	527	253	238	515
16h - 17h	317	470	236	268	583
17h - 18h	456	550	367		643
18h - 19h	189	215	138	169	

En vert, activité inférieure à 350 prêt/retour par heure ; en orange, activité comprise entre 350 et 500 prêt/retour par heure ; en rouge, activité supérieure à 500 prêt/retour par heure.

En partant sur une hypothèse d'ouverture hebdomadaire, additionnée d'une ouverture dominicale (15h-18h30) de début octobre à fin avril, et en extrapolant les résultats actuels, on obtient le tableau de fréquentation suivant de la Grande bibliothèque :

Affluence	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10h-11h						
11h-12h						
12h-13h						
13h-14h						
14h-15h						
15h-16h						
16h-17h						
17h-18h						
18h-19h						
19h-20h						

Le projet architectural retenu prévoit 4 niveaux publics qui chacun a une surface plancher supérieure à 900 m².

Niveau 1 rez-de-chaussée rue : accueil, presse, livres réservés, BD, accès Tiers-Lieu

5 emplacements de travail au public ont été prévus :

- 3 emplacements renseignement/accueil/inscription/aide aux automates de retour
- 1 emplacement retour/rangement
- 1 emplacement renseignement BD/inscription

En période basse (vert) 3 emplacements devraient être occupés : 1 accueil/1 retour/1 renseignement

En période moyenne (orange) 4 emplacements occupés : 2 accueil/1 retour/1 renseignement

En période haute (rouge) 5 emplacements occupés : 3 accueil/1 retour/1 renseignement

Niveau 2 jeunesse

6 emplacements de travail ont été prévus :

- 4 emplacements renseignement/accueil/inscription/aide aux automates de prêt/animation
- 2 emplacements rangement

En période basse (vert) 3 emplacements occupés : 2 renseignement/1 rangement

En période moyenne (orange) 5 emplacements occupés : 4 renseignement/1 rangement

En période haute (rouge) 6 emplacements occupés : 4 renseignement/2 rangement

Niveau 3 vie pratique / société

4 emplacements ont été prévus :

- 3 emplacements renseignement/accueil/inscription/aide aux automates de prêt
- 1 emplacement rangement

En période basse (vert) 3 emplacements occupés : 2 renseignement/1 rangement

En période moyenne (orange) 3 emplacements occupés : 2 renseignement/1 rangement

En période haute (rouge) 4 emplacements occupés : 3 renseignement/1 rangement

Niveau 4 jeux /romans

5 emplacements de travail ont été prévus :

- 2 emplacements département jeux
- 2 emplacements renseignement/accueil/inscription/aide aux automates de prêt
- 1 emplacement rangement

En période basse (vert) 3 emplacements occupés : 2 jeux/1 rangement

En période moyenne (orange) 4 emplacements occupés : 2 jeux/1 renseignement/1 rangement

En période haute (rouge) 5 emplacements occupés : 2 jeux/2 renseignement/1 rangement

Au total, pour ouvrir la bibliothèque, il faut :

- En période basse (20h) : 12 emplacements occupés, soit 240 heures-poste
- En période moyenne (9h) : 16 emplacements occupés, soit 144 heures-poste
- En période haute (12h) : 20 emplacements occupés, soit 240 heures-poste

Soit du mardi au samedi, 554 heures-poste auxquelles il convient d'ajouter 70 heures-poste pour une ouverture dominicale.

A partir de ces besoins, on élabore un planning type qui respecte les conditions de travail suivantes :

- Travail un samedi sur deux
- Deux fermetures hebdomadaires à 19h30 (plus des fermetures à 18h30).
- Eviter autant que possible les plages de service public excédant 3h d'affilée

La question de l'organisation du service public le dimanche (de début octobre à fin avril, soit 28 dimanches) n'est pas encore étudiée. La réponse dépendra des décisions politiques et de l'issue de négociations avec le personnel :

- L'ensemble des agents rattachés à GBM sera concerné par les rotations dominicales, les archivistes, les conservateurs et le personnel administratif dans un élan de cohésion et de solidarité aussi. En revanche le personnel Ville des quartiers ne sera pas concerné.
- Les heures du dimanche seront-elles intégrées dans le planning normal des agents ? Considérées comme des heures supplémentaires ? Indemnisés ou rattrapées ?

Le dimanche, comme dans les autres villes, on aura recours à de nombreux vacataires de façon à épauler les titulaires et à diminuer le nombre de dimanches effectués par agent, dans une proportion de 50%. Au minimum **2 ETC** de vacances doivent être prévus : un (36h) pour intervenir sur place et un autre au minimum pour remplacer les agents titulaires qui récupéreront leurs heures la semaine suivante.

Il ressort, en dehors de la tenue du dimanche qui devra faire l'objet d'une étude spécifique selon son mode d'organisation, qu'il faille compter au minimum 30 titulaires réellement présents par semaine et l'équivalent de 2 ETC de vacances. Avec un taux d'absentéisme de 30% (congés, maladies, formations), il est pertinent d'estimer à **39 postes** de titulaires et **2 ETC** de vacances les effectifs nécessaires au fonctionnement optimal de l'établissement.

Il convient de prévoir un service minimum aux communes de l'agglomération sur l'aide à l'animation et le numérique. Des discussions sont en cours avec les bibliothécaires des communes de l'agglomération

et la Médiathèque départementale. Il est encore trop tôt pour élaborer des schémas concrets d'intervention. Un chiffrage sera effectué ultérieurement.

Il est à noter que dans une hypothèse minimaliste, ce développement de l'activité peut être reporté à une date ultérieure, postérieure à l'ouverture du bâtiment au public.

Il apparaît prudent de prévoir un poste pour la bonne gestion d'un bâtiment de cette taille de prévoir l'équivalent d'un poste d'agent polyvalent (*factotum*), capable à la fois d'accueillir les livraisons, d'accompagner les entreprises intervenant sur site, d'effectuer des tâches de petit entretien (changement d'ampoules, etc...). Des discussions en ce sens sont en cours avec la Direction du Parc-Auto-Logistique dans le cadre de l'implantation du PC2S sur le site de la Grande Bibliothèque.

II.G.6. LES BESOINS EN FORMATION

La réussite d'un projet d'une telle envergure repose principalement sur l'implication des personnels, le partage des objectifs poursuivis et l'accord sur les méthodes à mettre en œuvre pour y parvenir. En ce sens, ce projet ne se résume pas à un projet de nouveaux bâtiments : le fonctionnement de cette bibliothèque, la composition du public qui la fréquentera comme ses attentes seront différents d'aujourd'hui.

Les modes de fonctionnement de la bibliothèque et des bibliothécaires doivent en parallèle évoluer et anticiper ces changements. Les tensions sociales, le ressentiment et l'amertume perceptibles dans les équipes professionnelles de certaines médiathèques récemment construites sont aussi en partie dus à une mauvaise anticipation du changement radical d'échelle. L'afflux du public, les nouvelles questions pouvant être posées (en particulier sur des nouveaux supports comme le jeu), l'abandon des tâches de prêt-retour, la masse des documents à ranger quotidiennement... peuvent déstabiliser une partie des agents.

Un plan de formation ambitieux sera élaboré dans les années précédant l'ouverture du nouveau bâtiment. Plusieurs besoins peuvent déjà être distingués :

- Formation sur le jeu : l'offre de jeu (vidéo et de plateau), la façon d'animer un tel espace, les règles de comportement à faire respecter, le conseil à prodiguer, etc.
- Formation sur le comportement en service public en situation de prêt et retour automatisé
- Formations plus spécifiques sur la maintenance informatique (en particulier pour les problématiques tournant autour du jeu vidéo).

Le passage en bibliothèque 3^e lieu imposera donc, pour réussir, de passer par des formations autour de l'accueil du public, autour des collections et autour des aspects techniques.

Thématiques	Formations à prévoir
Accueil du public	Accueillir du public dans un 3 ^e lieu
	Gérer des situations conflictuelles
	Mettre en œuvre une politique d'action culturelle
	Faire de la médiation par le jeu / autour du jeu
	Faire de la médiation autour des collections patrimoniales
	Accueillir en anglais en bibliothèque
	Accueillir des adolescents
	Accueillir du public handicapé
	Accueillir des migrants
	Accueillir des publics français langue étrangère/langue seconde
	Faire de la médiation autour de l'autoformation
	Faire de la médiation autour de l'emploi
	Développer des actions hors les murs
Collections	Conduire une politique documentaire
	Intégrer des collections numériques et en être médiateur
	Créer un fonds jeux vidéo et en être médiateur
	Créer un fonds jeux de plateau et en être médiateur
	Développer le fonds apprentissage et vie pratique et en être médiateur
	Refondre le fonds sciences et techniques et en être médiateur
Aspects techniques	Manager une bibliothèque 3 ^e lieu et conduire le changement
	Choisir et utiliser un nouveau SIGB pour le réseau des bibliothèques
	Équiper et gérer des documents en RFID
	Utiliser un robot de tri et des automates
	Organiser la maintenance informatique autour des jeux vidéo

Thématiques	Formations à prévoir
	Passer le permis poids lourd pour conduire les bibliobus
	Organiser une coopération avec un réseau de petites bibliothèques
	Mettre en œuvre les nouvelles normes catalographiques

Cette liste sera à compléter et à mettre en œuvre et au fur et à mesure du projet, mais il sera également essentiel que les formations se poursuivent aussi après l'ouverture, pour accompagner le personnel dans les changements, par exemple pour ce qui concerne le jeu par le biais de partenaires extérieurs (institutions, associations ou prestataires venant nous présenter des nouveaux jeux - on peut penser à l'association de retrogaming Pixel bisontin ou à l'atelier Canopé 25 - et par le biais d'ateliers entre bibliothécaires de l'équipement (référents autour du jeu présentant des jeux et des idées de médiation aux autres bibliothécaires).

III. LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

III.A. L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

III.A.1. UNE UNIVERSITE PLURIDISCIPLINAIRE ET MULTI-SITES

L'Université de Franche-Comté (uFC), née à Dole en 1423 sous la forme de trois facultés (théologie, droit canon et droit civil, médecine) devient bisontine en 1691 avec son transfert dans la capitale comtoise par Louis XIV.

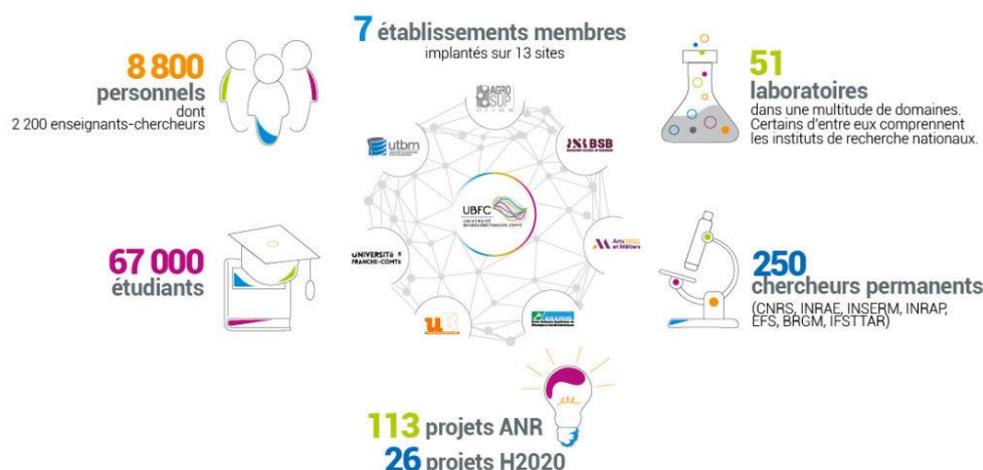
Avec la croissance rapide des effectifs étudiants depuis la Seconde guerre mondiale (780 étudiants en 1945, 11 000 en 1972, 25 000 en 2022), l'Université sort de ses anciens locaux situés au centre-ville de Besançon et crée de nouveaux campus à l'extérieur de la Boucle :

- Bâtiment des sciences naturelles place Leclerc (1957)
- Campus de La Bouloie (à partir de 1962)
- Implantation de l'UFR⁴⁵ Médecine-Pharmacie sur le site de Châteaufarine (2003)

Seuls subsistent au centre-ville, la Présidence de l'Université (rue Goudimel), l'UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société entre les rues Mégevand, Chifflet et l'Arsenal.

L'Université est désormais implantée dans 5 villes de la région : Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul et Lons-le-Saunier. Elle est un des membres fondateurs de l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), communauté d'universités et d'établissements créée le 01 avril 2015 qui regroupe environ 67 000 étudiants et plus de 8000 personnels.

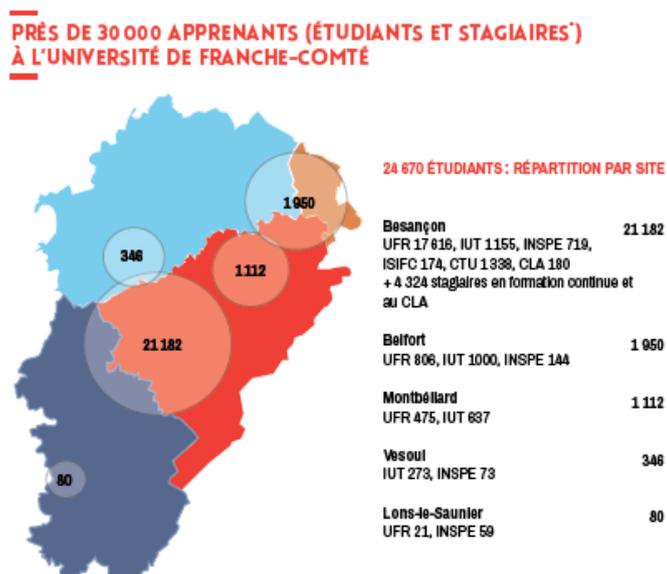
Figure 41 : L'UBFC en chiffres



⁴⁵ UFR : Unité de Formation et de Recherche, une des composantes principales des Universités.

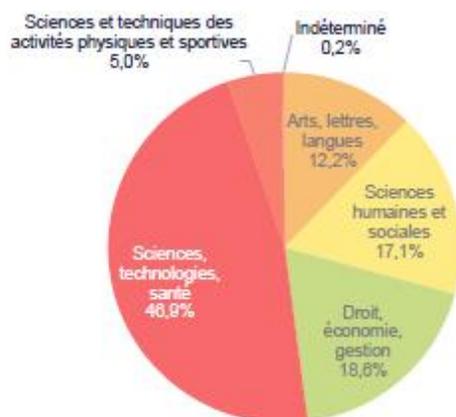
En hausse constante depuis plusieurs années, le nombre d'étudiants de l'université de Franche-Comté est passé de 21 827 en 2013-2014 à 23 690 en 2016-2017, et à plus de 25 044 en 2021-2022⁴⁶.

Figure 42 : Répartition des étudiants de l'Université de Franche-Comté sur l'année scolaire 2019-2020



L'uFC est une université pluridisciplinaire, couvrant tous les grands domaines d'enseignement : sciences fondamentales et appliquées, santé, technologie, lettres, langues, sciences du langage, sciences humaines et sociales, sciences du sport, droit, économie, gestion.

Figure 43 : Répartition des étudiants par domaines de formation en 2020-2021



Source : Apogée, Université de Franche-Comté – base au 15 janvier 2021

⁴⁶ Chiffres au 15 janvier 2022

À Besançon, les lieux de formation et de recherche sont répartis sur 4 pôles :

- Le pôle Santé sur les Hauts du Chazal avec l'UFR Sciences médicales et pharmaceutiques
- Le campus de la Bouloie réunissant entre autres les UFR Sciences et Techniques, Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion, l'UPFR Sports et 4 départements de l'IUT Besançon-Vesoul
- L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) à Montjoux
- Le centre-ville avec l'UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS) et le Centre de linguistique appliquée (CLA).

III.A.2. LE CAMPUS DE CENTRE-VILLE AUTOUR DE L'UFR SLHS

L'UFR SLHS⁴⁷ est implantée sur deux sites éloignés de 500 mètres : le site Mégevand situé entre la rue Mégevand et la rue Chifflet, et d'autre part, le site de l'Arsenal en face de l'hôpital St Jacques.

En 2017, la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement a rejoint le site de l'Arsenal.

Le Centre de linguistique appliquée est quant à lui situé sur les quais du Doubs à l'extérieur de la Boucle.

Le campus de centre-ville est en cours de restructuration : la rénovation des bâtiments de l'UFR sur le site de l'Arsenal a débuté courant 2022 avec le déménagement provisoire d'une partie des salles de formations et des laboratoires de recherche et des services administratifs de l'autre côté du Doubs sur le site de Canot.

A moyen terme, le site de l'Arsenal pourrait s'étoffer et accueillir la Maison Universitaire de l'Éducation (MUE) réunissant l'INSPE, le Réseau Canopé et les services du rectorat d'académie de Besançon associés à la formation continue, au numérique pour l'enseignement, aux relations internationales, ainsi que les corps d'inspection⁴⁸. Le projet de Grande Bibliothèque concerne donc actuellement essentiellement l'UFR SLHS, mais le périmètre du projet pourrait être amené à évoluer.

III.A.2.1. Les étudiants

En 2021-2022, l'UFR SLHS compte près de 4800 étudiants. Ils représentent 19 % des effectifs de l'Université, et constituent l'essentiel des étudiants des domaines Arts, lettres, langues (ALL) et Sciences humaines et sociales (SHS).

⁴⁷UFR SLHS : UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société.

⁴⁸ Cf. Lancement du projet de Maison Universitaire de l'Éducation : Journée d'étude du 18 septembre 2017.

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ Inscriptions administratives principales Chaque étudiant n'est compté qu'une fois	Inscriptions validées au 15/01/2022
UFR SCIENCES DU LANGAGE, DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ	
Licence 1e année	1619
Licence 2e année	1111
Licence 3e année	1021
Licence professionnelle	40
Cursus Licence	3791
Master 1e année	314
Master 2e année	317
Master 1e année UBFC	17
Master 2e année UBFC	12
Cursus Master	660
Doctorat et HDR UBFC	248
Cursus Doctorat	248
DEUST 1e année	16
DEUST 2e année	
Autres diplômes	13
Autre Cursus	29
Total UFR SCIENCES DU LANGAGE, DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ	4728

Figure 44 : Profil des étudiants de l'UFR SLHS 2020-2021

UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société – SLHS	
Les profils	
Proportion de filles	68,6%
Proportion d'étudiants internationaux	8.1 %
Proportion de boursiers	42,1
Proportion de salariés	9,7%
Proportion de bacheliers non francs-comtois	24.7 %

La carte de formation de l'UFR SLHS couvre l'ensemble des disciplines des domaines Arts, lettres, langues (ALL) et Sciences humaines et sociales (SHS).

Dans le cadre du LMD⁴⁹, la maquette des formations pour la période 2017-2024 compte 13 licences (19 parcours), 2 licences professionnelles, 1 DEUST⁵⁰, 14 masters (26 parcours).

Les étudiants peuvent ensuite poursuivre vers l'une des 17 spécialités de doctorat.

⁴⁹ LMD : Organisation du cursus universitaire français autour de trois diplômes nationaux : la Licence, le Master et le Doctorat, dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens.

⁵⁰ Le Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) est un diplôme de premier cycle de l'université à vocation professionnelle obtenu après deux années d'études.

Figure 45 : Liste des formations proposées à l'UFR SLHS pour la période 2017-2024

	Arts, lettres, langues	Sciences humaines et sociales
Licence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Licence Arts du spectacle ▪ Licence Information-communication (1 parcours auquel est adossé un parcours CMI⁵¹) ▪ Licence Langues étrangères appliquées ▪ Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (4 parcours : allemand, anglais, espagnol, italien) ▪ Licence Lettres (2 parcours : lettres classiques, lettres modernes) ▪ Licence Musicologie ▪ Licence Sciences du langage (2 parcours : sciences du langage, français langue étrangère) ▪ DEUST Arts du spectacle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Licence Géographie et aménagement (+ CMI) ▪ Licence Histoire ▪ Licence Histoire de l'art et archéologie ▪ Licence Philosophie ▪ Licence Psychologie ▪ Licence Sociologie ▪ Licence Pro : Développement et protection du patrimoine culturel, spécialité Métiers de l'exposition et technologies de l'information (METI) ▪ Licence Pro : Industrie agro-alimentaire, alimentation, spécialité Responsable d'atelier de production fromagère de terroir
Master	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Master Sciences du langage : analyse du discours ▪ Master Information Communication (parcours : conseil en communication) ▪ Master FLE⁵² : (2 parcours : Didactique du FLE, Politiques linguistiques) ▪ Master LEA⁵³ : parcours management international et savoir-faire d'excellence ▪ Master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (5 parcours : anglais, allemand, espagnol, italien, traitement automatique des langues) ▪ Master Lettres et humanités (2 parcours : Sciences de l'Antiquité, Littérature de jeunesse) ▪ Master Arts de la scène et du spectacle vivant : pratiques scéniques et théâtres du monde 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Master Philosophie : philosophie des pratiques ▪ Master Sociologie Enquêtes socio-anthropologiques et territorialisations ▪ Master Psychologie (4 spécialités : Psychologie cognitive et neuropsychologie, Clinique psychopathologique, clinique de la famille, Intervention psychosociologique : travail et santé, recherche en psychologie) ▪ Master Histoire Sociétés, politique et cultures ▪ Master Histoire, Civilisation, Patrimoine (2 parcours : Sociétés, politique et cultures ; Sciences pour l'histoire de l'art) ▪ Master Archéologie, sciences pour l'archéologie (ASA). (2 parcours) ▪ Master Géographie, aménagement, environnement et développement (parcours ADAUR⁵⁴, parcours CMI)

⁵¹ Le Coursus Master en Ingénierie (CMI) est un label national attribué à des diplômés de Master ayant réalisé un cursus de Licence et Master renforcé pendant cinq ans, cohérent et exigeant, débouchant sur des fonctions d'ingénieur.

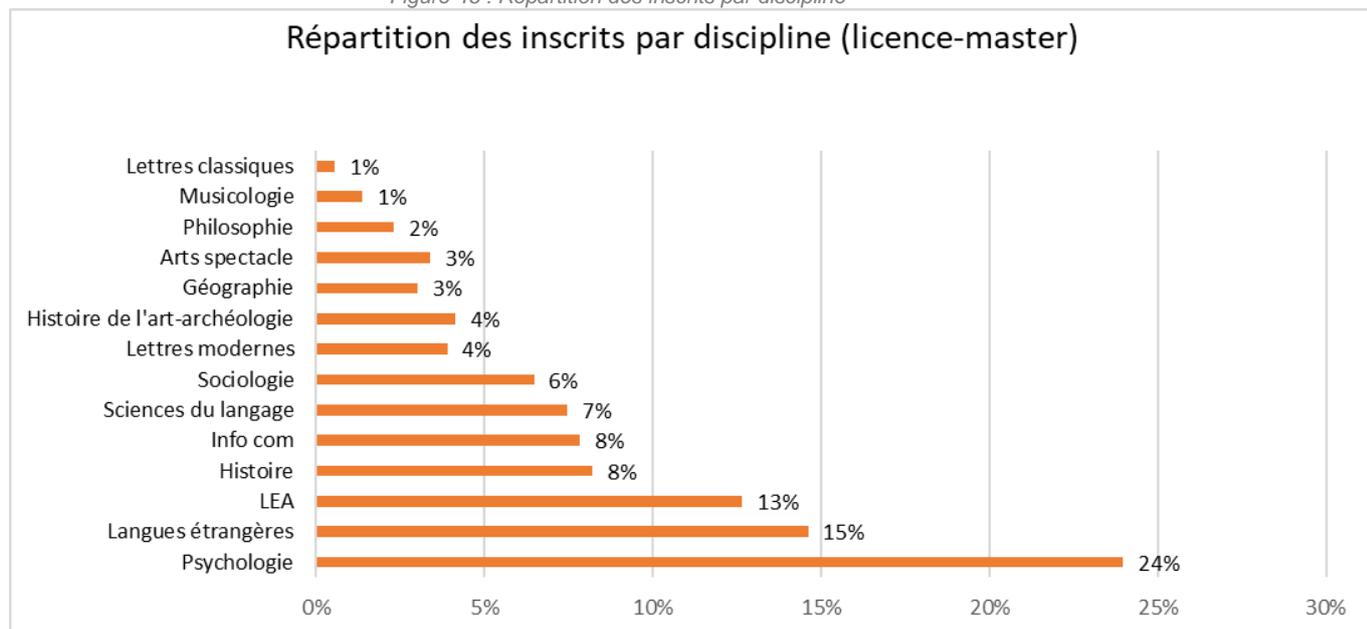
⁵² FLE : Français Langue Étrangère.

⁵³ LEA : Langues Étrangères Appliquées.

⁵⁴ ADAUR : Aide à la Décision en Aménagement Urbain et Régional.

L'UFR SLHS se caractérise par la très forte représentation des étudiants de licence (79 % de ses effectifs). Les étudiants de master représentent 18 % et les doctorants 5 %.

Figure 46 : Répartition des inscrits par discipline



III.A.2.2. Les enseignants et les enseignants-chercheurs

En 2021-2022, l'UFR SLHS compte 278 enseignants, dont 173 enseignants-chercheurs (50 professeurs des universités et 123 maîtres de conférences), auxquels viennent s'ajouter les chargés de cours.

Les équipes de recherche composées des enseignants-chercheurs, des ingénieurs de laboratoires et des doctorants sont réparties dans :

→ 8 équipes d'accueil (EA) :

- EA 2273, [Centre Lucien Febvre](#)
- EA 3224, [C.R.I.T., Centre de Recherches Interdisciplinaires et Transculturelles](#)
- EA 4661, [ELLIADD, Éditions, langages, littératures, informatique, arts, didactiques, discours](#)
- EA 4011, [ISTA, Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité](#)
- EA 3188, [Laboratoire de Psychologie](#)
- EA 3189, [LaSA, Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie](#)
- EA 2274, [Logiques de l'Agir](#) (Philosophie).

→ 2 Unités mixtes de recherche (UMR) :

- UMR-CNRS 6249, [Chrono-Environnement](#)

- UMR-CNRS 6049, UBFC, [ThéMA, Théoriser et Modéliser pour Aménager](#)

- Une Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE), unité de service et de recherche, fédérant des programmes de recherche des laboratoires associés

- USR-CNRS 3124, [MSHE Claude-Nicolas Ledoux](#)

- 2 écoles doctorales (ED) :

- [ED pluridisciplinaire LECLA : Lettres, Communications, Langues, Arts](#)
- [ED pluridisciplinaire SEPT : Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps.](#)

III.B. LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION ET LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES : ÉTAT DES LIEUX

III.B.1. DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE UNIQUE DU XIX^E SIÈCLE A LA CONSTITUTION D'UN RESEAU DE BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Les locaux de l'ancienne abbaye de Saint-Vincent situés rue Mégevand furent attribués à l'Université à la Restauration, au moment où fut construit le bâtiment qui abrite encore aujourd'hui la bibliothèque d'étude et de conservation. À la fin du XIX^e siècle, l'Université entreprit de gros travaux, et c'est aux alentours de 1891 que l'on aménagea une salle de lecture de 40 places, un magasin de stockage pour les livres et deux bureaux pour le personnel, donnant naissance à la bibliothèque universitaire. Très vite, ces locaux furent insuffisants, et après la Seconde Guerre mondiale, Maurice Piquard, alors bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque universitaire, réussit à convaincre le recteur de la nécessité d'agrandir la bibliothèque universitaire. La Direction des bibliothèques de France, par l'intermédiaire de son directeur Julien Cain, obtint dès 1949 des crédits de rénovation et de modernisation des bibliothèques universitaire dont Besançon put bénéficier.

La rénovation des bâtiments de l'Université fut confiée à l'architecte René Tournier, qui entreprit de surélever les bâtiments, permettant ainsi de transformer totalement la bibliothèque, de construire deux grands magasins comportant chacun deux niveaux de rayonnages métalliques (soit au total 14 000 ml de rayonnages) desservis par un monte-charge, de créer plusieurs bureaux, une salle de manutention, un ascenseur.

Le départ en 1955 du musée de géologie et de paléontologie permit alors de réaliser la salle de lecture des étudiants (118 places), la salle de lecture de professeurs (15 places), et la salle des catalogues dans laquelle fut installée la banque d'accueil. La disposition des espaces public est demeurée en l'état jusqu'en 2013. Bien que situés dans les mêmes locaux, la bibliothèque universitaire et la Faculté des lettres n'ont plus en commun que l'accès par le grand escalier.

Le brutal gonflement des effectifs de l'Université après la Seconde Guerre mondiale amène l'Université à trouver de nouveaux espaces pour s'implanter ; à partir de 1962 est créé le campus de la Bouloie qui accueille une partie des étudiants scientifiques. En 1967, une nouvelle bibliothèque universitaire (BU) est construite sur le campus pour accueillir les collections en sciences. Le développement de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Droit Sciences Économiques sur le campus de la Bouloie dans les années 1990 entraîne la construction de la BU Proudhon en 1997 sur le campus.

À l'aube des années 2000, il reste donc dans les locaux de la rue Mégevand les collections et les personnels de la BU Lettres et sciences humaines d'une part, de la BU Médecine d'autre part, ainsi que la direction et les services administratifs du Service Commun de la Documentation (SCD). La construction de la BU Santé sur les Hauts du Chazal à proximité du CHRU Minjoz est actée. C'est à ce moment que l'Unité de Formation et de Recherche Sciences du langage, de l'homme et de la société (UFR SLHS) entreprend des travaux dans ses locaux pour faire la jonction au 1^{er} étage des bâtiments A et B, impactant de fait la BU qui occupe alors 6 bureaux à cet endroit. Malgré le départ prévu des personnels et des collections de la BU Médecine courant 2002, il s'avère que les locaux libérés ne suffiront pas à accueillir la dizaine de collègues de la BU Lettres. C'est alors qu'est décidé le déménagement de la direction du SCD et des services administratifs dans les locaux de la future BU Santé, qui ouvre ses portes en 2003. Dans la bibliothèque historique de la rue Mégevand ne restent donc que les collections et les personnels de la BU Lettres et sciences humaines.

En 2006, la BU Lettres et sciences humaines décide de mettre une partie de ses collections en libre accès dans la salle de lecture, et obtient de l'UFR SLHS qu'elle lui cède la salle de cours Olivier de Chenevelle pour la transformer en salle de travail afin de maintenir le nombre de places de lecture déjà insuffisant. En 2011, de nouveaux travaux liés à la création d'un ascenseur dans le bâtiment A permettant l'accessibilité des locaux à tous les publics sont l'occasion pour la BU Lettres et sciences humaines de restructurer la salle de lecture restée en l'état depuis 1959. Les bureaux situés au 1^{er} étage ainsi que la salle de lecture des professeurs sont supprimés, ce qui permet de rénover et d'agrandir la salle de lecture. Des bureaux sont libérés par l'UFR SLHS au 2^e étage pour accueillir les personnels de la BU.

Parallèlement, l'extension de l'Université dans le Nord Franche-Comté entraîne la création de la BU de Montbéliard en 1991-1992, puis la construction de la BU de Belfort en 1999. Enfin, l'intégration de l'INSPE (encore appelé IUFM) à l'Université de Franche-Comté au 1^{er} janvier 2008 a permis l'intégration des 4 bibliothèques de l'INSPE (situées à Besançon, Vesoul, Lons-le-Saunier et Belfort) au réseau des BU existantes.

Le SCD compte désormais 10 bibliothèques réparties sur 4 départements et 5 villes :

→ À Besançon :

-
- BU Lettres et sciences humaines
 - BU Sciences-Sport Claude Oytana
 - BU Droit, Économie, Politique et Gestion Proudhon intégrant la BU IUT de Besançon
 - BU Santé
 - BU Éducation dans les locaux de l'INSPE

→ À Vesoul :

-
- BU Vesoul (INSPE-IUT)

→ À Lons-le Saunier :

- BU Éducation-Canopé

→ À Montbéliard :

- BU Montbéliard

→ À Belfort :

- BU Lucien Febvre à Belfort intégrant la BU Éducation.

En 2021-2022, 102 agents travaillent au SCD, ce qui représente 94,6 ETPT⁵⁵.

La BU Lettres et sciences humaines accueille une équipe composée de 20 personnes, soit au total : 18,3 ETP au 01 septembre 2021 répartis comme suit :

	Nombre d'agents	ETP
Personnels catégorie A	5	3.8
Personnels catégorie B	6	5.5
Personnels catégorie C (dont 1 personnel administratif)	9	9

⁵⁵ Equivalent Temps Plein Travaillé = effectifs physiques x quotité du temps de travail x période d'activité dans l'année. Un agent à 80%, recruté en milieu d'année, correspond à 0,4 ETPT.

III.B.2. LA BU LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

AUJOURD'HUI

La BU Lettres, première bibliothèque du réseau, située au cœur même des bâtiments de l'UFR SLHS est la plus ancienne BU et malgré quelques aménagements au cours des vingt dernières années, elle est devenue une bibliothèque peu adaptée aux besoins de son public.

La question de la construction d'une nouvelle bibliothèque de Lettres et sciences humaines n'est pas nouvelle. Plusieurs études ont vu le jour au cours des deux dernières décennies. Le projet de construction d'un bâtiment regroupant la BU Lettres et sciences humaines ainsi que les bibliothèques municipales du centre-ville s'est imposé. Ce projet est également l'occasion pour la Direction et les services administratifs du SCD de revoir leur implantation au sein du réseau des BU.

III.B.2.1. Le public

De par ses collections et son implantation au cœur des bâtiments de l'UFR SLHS, le public cible de la BU est l'ensemble des étudiants et des enseignants-chercheurs de l'UFR. La BU Lettres accueille aussi très régulièrement les étudiants de l'INSPE qui préparent les concours de l'enseignement ainsi que les étudiants de Santé qui utilisent la BU essentiellement comme lieu de travail.

Comme toutes les bibliothèques universitaires, la BU Lettres et sciences humaines est une bibliothèque publique, donc ouverte à tous. N'importe quel lecteur peut venir sur place consulter les collections et s'inscrire s'il souhaite utiliser les différents services. En 2022, 550 lecteurs extérieurs sont inscrits dans le réseau des BU.

III.B.2.2. Horaires d'ouverture et fréquentation

La BU Lettres est la deuxième bibliothèque la plus ouverte du réseau après la BU Santé. Elle est ouverte 60 heures par semaine, du lundi au vendredi (8h15-19h30) et le samedi matin (8h30 à 12h15). Il faut noter que l'ouverture de la BU est conditionnée par l'ouverture des locaux de l'UFR SLHS (en particulier pendant les vacances universitaires).

Le calendrier de la bibliothèque est calqué sur le calendrier universitaire de l'UFR SLHS : ouverture en horaires larges toute l'année universitaire, vacances et périodes de révisions comprises, de septembre à mai, et en horaires aménagés de juin à août. La BU est alors ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h30. Elle est fermée entre Noël et le Nouvel An ainsi que 4 semaines en été (dernière semaine de juillet – 3 premières semaines d'août).

La BU Lettres est une BU très fréquentée avec une fréquentation annuelle variant entre 250 000 et 300 000 entrées, même si les locaux ne permettent pas de répondre aux attentes des étudiants en termes de places de travail, comme l'ont montré les différentes enquêtes réalisées auprès du public en 2014 et 2022 et les statistiques du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation sur les BU françaises.

En 2018-2019, dernière année universitaire « complète » avant la crise Covid, la BU Lettres avait accueilli 251 664 lecteurs, soit 19.45 % de la fréquentation totale du SCD.

Figure 47 : Fréquentation annuelle de la BU Lettres de 2012 à 2021

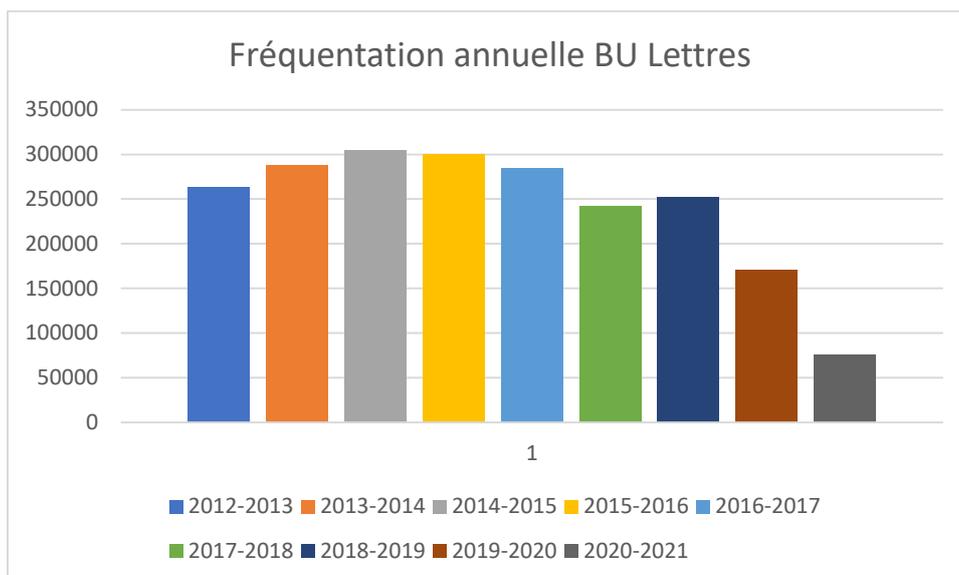
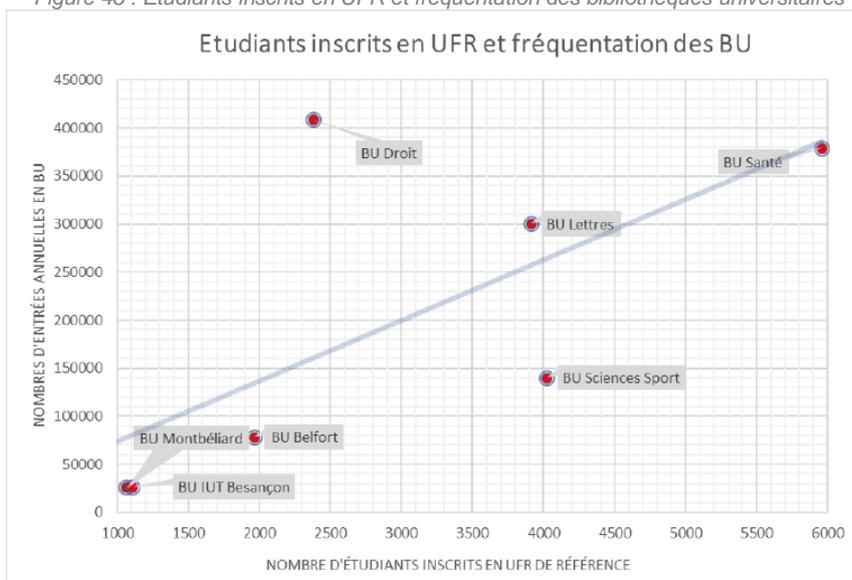


Figure 48 : Étudiants inscrits en UFR et fréquentation des bibliothèques universitaires



Pour essayer de pallier ce manque de places, la BU Lettres et sciences humaines a répondu à l'appel à projet national « BU Ouvertes + » pour mettre en place l'application Affluences, permettant aux lecteurs de connaître en temps réel le taux d'occupation des salles de lecture.

Cette application disponible sur internet et via les smartphones permet aux étudiants de prévoir leur venue à la bibliothèque en fonction de la disponibilité des places, mais aussi de réserver jusqu'à deux semaines à l'avance des espaces de travail en groupes voire des places individuelles de consultation (cette dernière possibilité avait notamment été mise en place pendant la crise Covid pour faciliter l'accès des usagers à la bibliothèque).

III.B.2.3. Les locaux et les espaces publics :

D'une surface totale de 4 619 m² (hors œuvre), la BU ne dispose comme espace destiné au public que de 610 m² soit 5.8 % des surfaces au public offertes au niveau du SCD.

Les espaces publics sont constitués de :

→ Un espace d'accueil surchargé comprenant :

- Une banque d'accueil servant aux inscriptions et à toutes les transactions avec le public : communication des documents des magasins, prêt entre bibliothèques, prêt de matériel, etc.
- Un espace de consultation de presse et périodiques équipé de 6 fauteuils
- Un espace reprographie : deux photocopieurs-scanners réseau en lien avec tous les postes informatiques de la BU, accessibles également à distance depuis les ordinateurs personnels des étudiants et enseignants de l'uFC
- Un espace de consultation de toutes les archives numérisées de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) doté de deux postes de consultation multimédia spécifiques
- Un espace de présentation des nouveautés
- Un espace permettant la présentation des documents par thématiques, ou pouvant accueillir de petites expositions.

→ Une salle de lecture de 168 places, comprenant :

- 13 postes informatiques
- 1 lecteur numériseur de microfiches.

→ Trois espaces de travail en groupe, réservables en ligne via l'application Affluences :

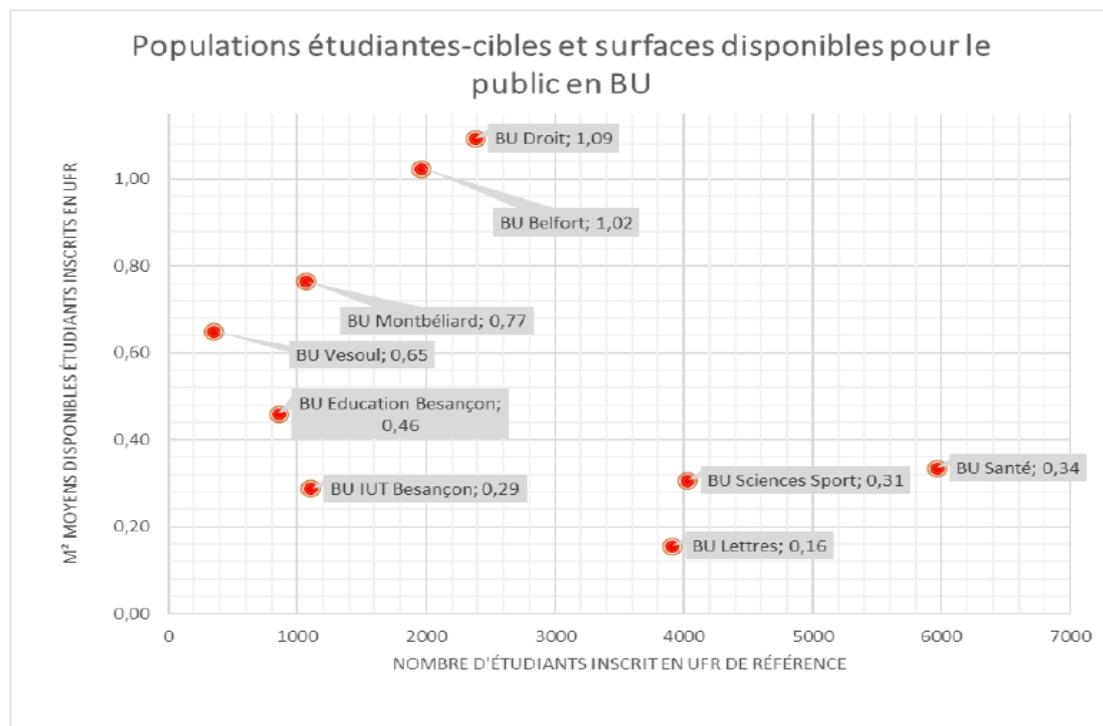
- Le pop-up blanc : salle de travail fermée, équipée d'un système de partage d'écran permettant le travail collaboratif, pouvant accueillir 5 personnes
- Le pop-up rouge, espace ouvert situé dans la salle de lecture, équipé d'un poste informatique et d'un système de partage d'écran pouvant accueillir 9 personnes
- Le pop-up vert, espace également ouvert dans la salle de lecture, équipé d'un système de partage d'écran, pouvant recevoir 4 personnes.

→ Sur le palier, hors zone antivol, l'espace communément appelé la BU'lle, composé de :

- *La BU'lle coworking*, salle de travail en libre accès de 25 places. 3 îlots de trois places, réservables via Affluences, ont été installés récemment dans la salle pour les étudiants souhaitant travailler en groupe.
- *La BU'lle formation*, une salle en libre accès équipée de 10 postes informatiques, utilisée comme salle de formation.

Avec ses 226 places de travail et de consultation et 28 postes informatiques, la BU Lettres était déjà en 2019 la BU présentant le moins de surface disponible pour le public (0,16 m² par étudiant inscrit). De plus, les places de travail étaient tellement étroites qu'il était impossible pour les étudiants d'occuper toutes les places simultanément.

Figure 49 : Surfaces disponibles pour le public en BU en fonction du nombre d'étudiants inscrits



La crise Covid a amené la bibliothèque à supprimer encore des places de consultation afin de permettre une distance minimale entre les places de travail. La BU Lettres n'a donc plus aujourd'hui que 177 places de travail et 25 postes informatiques pour 4800 étudiants.

III.B.2.4. Activité de la BU liée aux collections

Les collections physiques de la BU Lettres sont constituées :

- d'environ 350 000 monographies (ce qui représente 48 % des ouvrages du SCD)
- 18 000 thèses
- 1 950 titres de périodiques papier
- 2 000 DVD
- 10 000 mémoires et diplômes
- 52 000 microfiches de thèses

La BU donne accès aussi sur place et à distance à l'ensemble des collections numériques offertes au public universitaire par le SCD : abonnements à des bases de données et des bouquets de revues, ebooks, licences nationales.

On peut citer parmi d'autres dans les domaines qui concernent la BU Lettres :

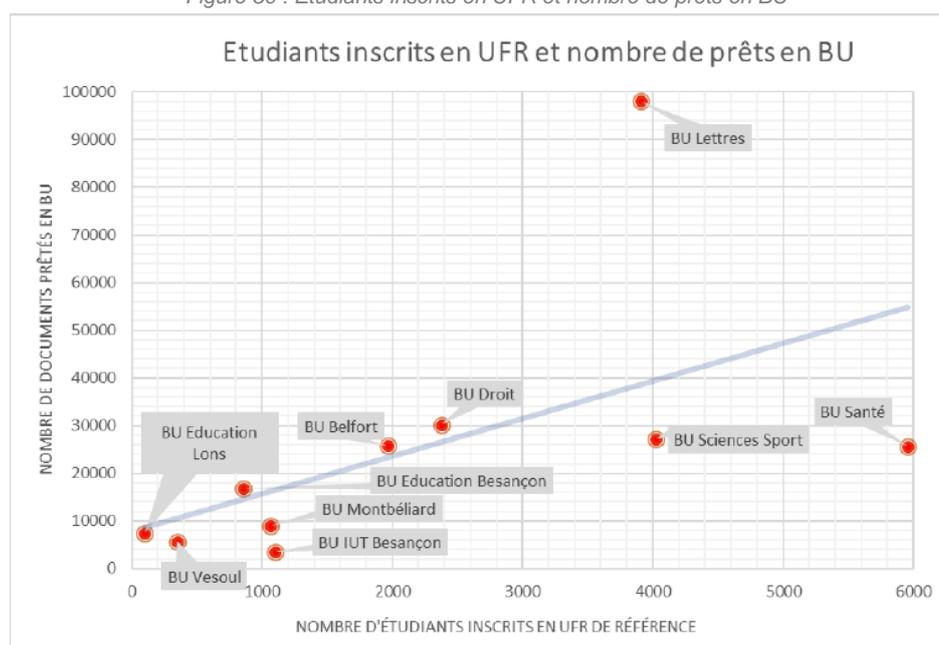
- Cairn : revues, collections Que-sais-je et Repères, ebooks)

- PsycArticles et Psychology and Behavioral Sciences Collection
- JSTOR Sciences et Arts collections V et VIII,
- Eighteenth Century Collections Online, et Early English Books Online,
- Europresse,
- Corpus de littérature française (Garnier),
- Année philologique
- Scholarvox, *etc.*

Les collections couvrent toutes les disciplines enseignées à l'UFR SLHS, et la BU Lettres accroît ses collections d'environ 3 500 documents par an. Actuellement, seulement 25 000 documents sont accessibles en libre accès pour le public, essentiellement des ouvrages destinés aux étudiants de licence. Il n'y donc pas de véritable visibilité des collections pour les lecteurs qui doivent recourir au catalogue pour connaître les fonds et faire des demandes d'ouvrages en magasin pour près de la moitié des emprunts.

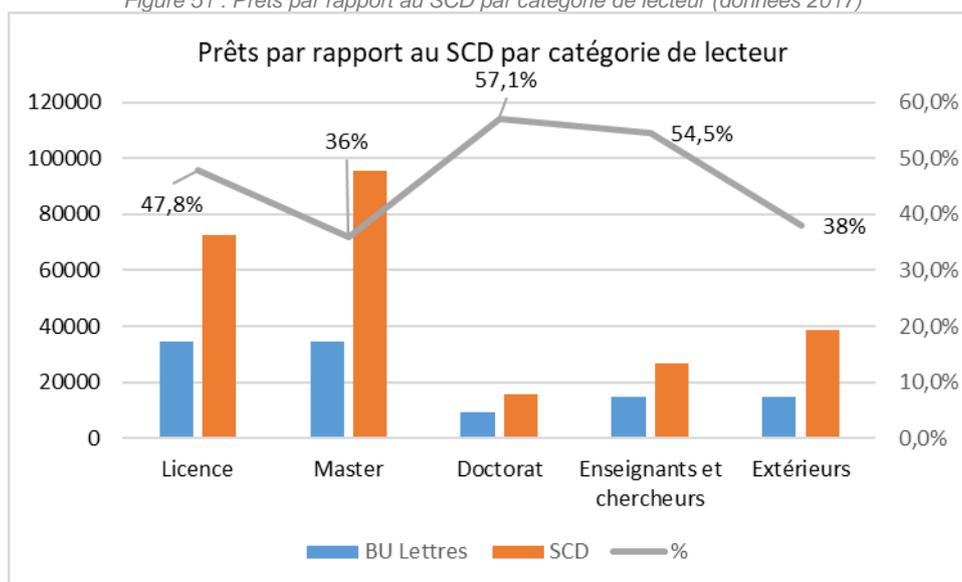
Malgré ce handicap certain, la répartition des prêts de documents par BU montre une forte concentration d'emprunts à la BU Lettres **36.2 % des prêts du SCD** en 2020-2021.

Figure 50 : Étudiants inscrits en UFR et nombre de prêts en BU



Selon les catégories de lecteurs, les prêts représentent de 36 % à 57 % des prêts de l'établissement.

Figure 51 : Prêts par rapport au SCD par catégorie de lecteur (données 2017)



Pour l'ensemble des services du réseau (réseau interne SCD ou réseau national dans le cadre du service du prêt entre bibliothèques), la BU Lettres est la BU ayant l'activité la plus importante du SCD :

III.B.2.5. Activité en lien avec le réseau SCD

Au cours des dernières décennies, le SCD a développé une forte politique de réseau, et ce à plusieurs niveaux.

- Le service du Prêt entre bibliothèques :

Au niveau national et international, l'ensemble des BU du SCD participent au service du prêt entre bibliothèques (PEB). Ce service permet par l'intermédiaire de différents réseaux de bibliothèques, d'obtenir le prêt ou la photocopie de documents non possédés par les BU de l'uFC. Inversement, il fournit à toute bibliothèque française ou étrangère des documents pour ses lecteurs.

La BU Lettres fournit plus de documents qu'elle n'en demande à l'extérieur. La richesse des collections de la bibliothèque est sans aucun doute à l'origine de cette demande importante des autres bibliothèques françaises et étrangères : **562** documents demandés en 2020-2021, essentiellement des ouvrages (83 %). Les lecteurs de Besançon ont quant à eux fait venir **414** documents.

L'activité du service du prêt entre bibliothèques reste forte à la BU Lettres, même si on a pu relever une très légère baisse au cours des dernières années.

- Le service du Prêt entre sites et prêt régional UBFC :

Au niveau local, le service du Prêt entre sites (PES) permet aux lecteurs de Besançon de faire venir dans leur bibliothèque à Besançon des documents des BU non bisontines (Belfort, Montbéliard, Vesoul et Lons-le-Saunier). Inversement les lecteurs des BU non bisontines peuvent faire venir des documents de Besançon.

En 2020-2021, la BU Lettres a fourni 588 documents sur un total de 2166 documents échangés et a demandé **464** documents.

En novembre 2021, le SCD a mis en place le service de prêt régional UBFC en collaboration avec l'université de Bourgogne (UB) et l'université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM) : les lecteurs de l'uFC peuvent désormais faire venir gratuitement dans leur bibliothèque universitaire des documents conservés dans une des bibliothèques de l'UB ou de l'UTBM et inversement les BU de l'uFC prêtent leurs documents aux lecteurs de l'UB et de l'UTBM.

- Le service de retours indifférenciés au sein de l'uFC :

Depuis 2015, les lecteurs du SCD ont la possibilité de rendre leurs documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau des BU : ce service qui était très attendu connaît un vif succès et c'est la BU Lettres qui enregistre la plus forte activité pour ce service, à la fois pour ses propres ouvrages rendus dans les autres bibliothèques du réseau (1269 documents en 2021, soit 30 % rendus dans le cadre des retours indifférenciés) et pour les ouvrages des autres BU rendus à la BU Lettres (**787** documents en 2021).

- Une offre de services numériques

Le SCD a été lauréat de plusieurs appels à projets régionaux successifs, ce qui a permis de mettre en place une nouvelle offre de services :

- mise en place d'un réseau d'espaces collaboratifs et d'espaces de travail en groupe tous équipés de système de partage d'écran (la BU Lettres possède trois espaces de ce type)
- pendant la crise Covid, mise en place d'un service de prêt à domicile d'ordinateurs portables pour les étudiants. Ce service a été maintenu à l'issue des deux confinements.
- mise en place d'un service de prêt d'ordinateurs portables à la journée sur les différents campus.

III.B.2.6. La formation aux compétences informationnelles : enjeu pour la réussite des étudiants

Accueillir les primo-inscrits

Le rapport de la Cour des comptes de juillet 2021 rappelle que les formations à la recherche documentaire contribuent largement à la réussite étudiante :

“Trop d'étudiants débutent et poursuivent leurs études sans avoir appris les rudiments de la recherche documentaire et du traitement de l'information à laquelle ils ont accès. Or, ces formations et plus largement la maîtrise de l'information sont significativement corrélées avec la réussite des étudiants.”

Malheureusement, les espaces actuels de la BU ne permettent pas de proposer un accueil systématique des étudiants de première année dont les effectifs sont en constante évolution. Les visites de groupes n'étant pas envisageables pour plus de 1600 étudiants, la BU s'est tournée vers des solutions alternatives telles que les “Cafés BU”, moments d'accueil informels et facultatifs organisés en période de rentrée qui ne permettent de capter que 20% des étudiants concernés.

Le nouvel équipement devra être adapté à la mise en place de séances de médiation obligatoires dans les cursus de première année. Ces “visites actives” ou ces jeux sérieux permettront aux étudiants de découvrir dès la rentrée les espaces, les services et les collections qui leur sont destinés.

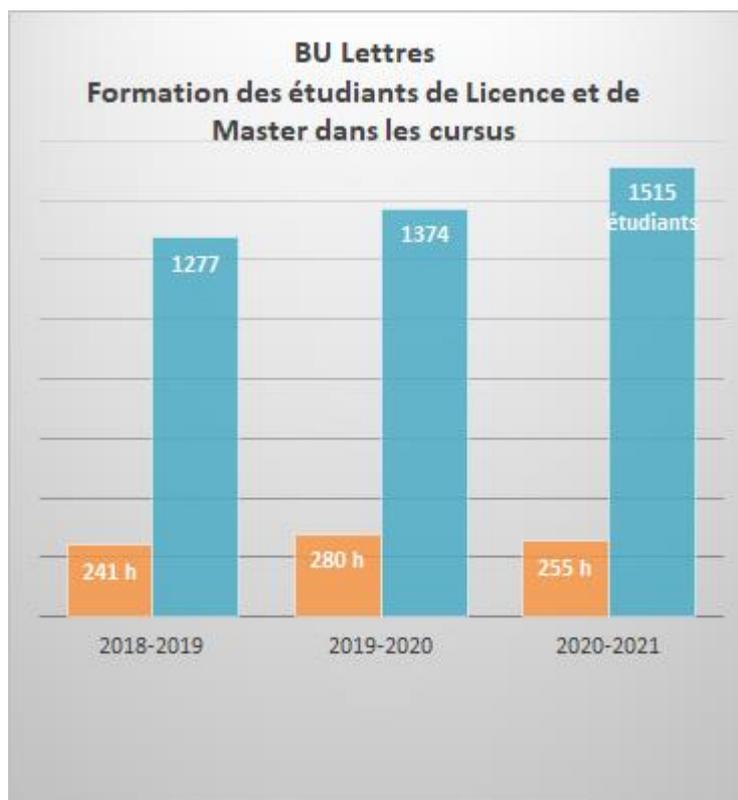
Former dans les cursus

L'équipe de formateurs de la BU est constituée d'une dizaine d'agents de toutes catégories (A, B, C) dont deux bibliothécaires chargées de la conception pédagogique et de la coordination. Un plan de

formation interne est mis en place annuellement pour permettre à chacun d'acquérir de nouvelles compétences : pédagogie, plagiat, manipulation de l'information, ressources numériques académiques, veille documentaire, Zotero, etc. La culture professionnelle des BAS (Bibliothécaires Assistants Spécialisés) et des magasiniers représente une forte valeur ajoutée pour la bibliothèque et le SCD.

Depuis 2012, sous l'impulsion de la mission transversale « formation » du SCD, **le nombre d'étudiants formés par la BU Lettres est en augmentation constante**. Depuis 2017, l'insertion des formations documentaires **dans les maquettes pédagogiques des cursus de l'UFR** s'appuyant sur un référentiel des compétences informationnelles diffusé aux responsables pédagogiques permet de former tous les étudiants de 2^e année de licence et une bonne partie des étudiants de première année de master.

Figure 52 : Formations documentaires dans les cursus en SLHS



La mise en place de **formations hybrides** dans les cursus de licence permet limiter le temps de face à face pédagogique parfois difficile à concilier avec les impératifs de service public. Dans le cadre des enseignements transversaux de Licence 2, chaque étudiant bénéficie de 8h de formation à la méthodologie documentaire et à la connaissance des ressources et des services de la BU :

- 4h de TD en présentiel
- 4h de cours à distance avec permanences de soutien et aide en ligne.

En 2020 et 2021, cette pratique régulière des formations distantes a permis à l'équipe d'assurer la continuité pédagogique en proposant l'intégralité des TD en ligne en mode synchrone via la plateforme pédagogique de l'université. Parallèlement, les formateurs de la BU interviennent dans 16 parcours de 7 masters pour former les étudiants à la connaissance des sources spécialisées et à l'utilisation de Zotero (gestion de références et présentation de la bibliographie).

Enfin, depuis de nombreuses années, la BU s'investit dans la formation des doctorants, des enseignants-chercheurs et des personnels scientifiques de l'UFC dans le cadre du programme *DocAdoct* proposé par le SCD et mise en place par le Collège doctoral UBFC.

Le manque de salles disponibles à l'UFR rend l'organisation des formations particulièrement complexe, la salle dont dispose actuellement la BU étant très utilisée en libre accès pour compenser le manque de places disponibles et ne permettant pas d'accueillir des groupes de TD de 25 étudiants. Il est donc crucial que le nouvel équipement dispose de 2 salles de 25 et 18 places permettant d'accueillir conjointement des groupes de TD et d'autres formations, notamment les groupes de professionnels en formation permanente (stages Bibliest accueillis par le SCD).

Ces salles devront être modulables et disposer d'équipements numériques adaptés à différents modes de « pédagogie active » (visites actives et jeux sérieux, travail en sous-groupes, etc.).

III.B.2.7. Les points forts de la Bibliothèque Lettres et sciences humaines :

- Une bibliothèque en lien direct avec l'UFR SLHS et à proximité de la majeure partie des espaces de formation (site Mégevand)
- Des liens forts avec l'UFR notamment en ce qui concerne les formations à la recherche documentaire, qui sont intégrées dans les maquettes (en licence, master et doctorat)
- Une bibliothèque du réseau du SCD qui bénéficie d'une politique documentaire menée au niveau de l'Université et de la complémentarité des 10 structures documentaires du réseau
- Des collections très riches, en particulier pour la recherche
- L'activité la plus forte du SCD sur place en termes de prêts de documents et de services à distance (PES, retours indifférenciés et PEB)
- Des délais de communication des documents en magasin réduits
- Le wifi dans tous les espaces de la BU.

III.B.2.8. Les points faibles de la Bibliothèque lettres et sciences humaines :

- Un bâtiment ancien ne permettant pas de faire évoluer les espaces et les services
- Des surfaces consacrées au public très insuffisantes
- Un manque criant de places de travail
- Des places de travail trop étroites
- Pas assez de prises électriques
- L'absence d'espaces fermés dédiés au travail collectif : trop souvent les étudiants sont amenés à travailler dans les espaces communs (l'escalier, les paliers) de l'UFR pour préparer un exposé, un oral
- L'absence de véritable espace détente pour les étudiants et les personnels au sein de la BU Lettres et de l'UFR SLHS. Les distributeurs de boissons et de friandises de l'UFR sont dans les halls d'accueil (espaces de circulation non isolés du froid et des courants d'air où il n'y a pas la possibilité d'installer de mobilier de détente)
- Des espaces ne permettant pas de différencier les espaces entre zones silencieuses et zones plus bruyantes, de diversifier les espaces entre places de lecture ou places de confort
- Un espace accueil servant à plusieurs services, ne permettant ni valorisation de la presse et des collections, ni animation culturelle et très contraignants pour les accueils de groupes
- L'absence d'espaces pour mettre en place une politique d'animation culturelle
- Une salle de formation sous-dimensionnée
- Un nombre de postes informatiques insuffisant

- Des collections en libre accès très insuffisantes
- Un manque de visibilité des collections en magasin
- Des services reprographie non isolés phoniquement
- Des services internes non fonctionnels : bureaux répartis sur 4 étages, circuit du livre complexe.

III.C. ENJEUX ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Enjeu de taille pour l'Université et l'UFR SLHS, la Grande Bibliothèque permettra de parachever la création d'un véritable campus de centre-ville, en offrant aux étudiants un lieu de vie et de culture, dédié à l'étude, à la recherche et au numérique.

La bibliothèque actuelle, peu visible et sous dimensionnée, ne permet pas à la communauté des étudiants et des chercheurs en sciences humaines et sociales de s'approprier comme ils le devraient cet espace pourtant indispensable de socialisation et d'étude. En effet, même si l'équipement de travail de l'étudiant tend à se réduire de plus en plus aujourd'hui à son ordinateur portable, l'échange en présentiel avec le groupe et/ou le travail dans une atmosphère propice à la concentration (hors d'un domicile bruyant ou riche en tentations de tous ordres) sont nécessaires et la bibliothèque est plus que jamais dans une société 2.0 la réponse spontanée et incontournable. La nouvelle bibliothèque offrira un lieu de vie et de travail qui permettra à l'UFR SLHS de répondre aux attentes de l'étudiant d'aujourd'hui, nomade et connecté, mais aussi devant s'approprier des nouvelles méthodes pédagogiques tournées vers la réalisation de projets et le travail en groupe.

Rappelons qu'une bibliothèque universitaire représente un important enjeu de démocratisation des savoirs ; en 2017, en Franche-Comté, le taux de poursuite de l'ensemble des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est inférieur au niveau national (72,2 % , France : 74,3 %) (rapport Strater Bourgogne-Franche-Comté, 2020, Ministère ESR), alors que parallèlement, le taux des élèves boursiers demeure très élevé (42 % à l'UFR SLHS) : en augmentant l'attractivité de l'UFR et de l'Université et en leur apportant une véritable valeur ajoutée, la bibliothèque permettra de capter et de séduire les étudiants franc-comtois, tout en participant à l'égalité des chances et à la politique d'équipement universitaire de proximité qui la distingueront de l'offre SLHS d'autres villes universitaires. Elle constituera aussi une véritable occasion de favoriser le passage du cycle secondaire au cycle universitaire en offrant aux collégiens et lycéens fréquentant l'équipement un accès direct et immédiat à l'Université. Elle se doit d'être une structure renforçant l'ambition des jeunes Francs-Comtois, en organisant un continuum depuis le premier accueil à la Bibliothèque d'Agglomération jusqu'à la découverte de l'Université (ce qui implique une politique d'animation concertée).

L'UFR SLHS accueille presque la moitié des étudiants étrangers de l'uFC venus dans le cadre d'un échange. La Grande Bibliothèque constituera un atout supplémentaire pour le rayonnement de l'UFR, de l'Université et de la ville de Besançon.

Dans le contexte actuel de concurrence internationale de plus en plus forte entre établissements d'enseignement supérieur, l'accès à l'information scientifique est un des éléments indispensables au renforcement de la compétitivité à l'international. De par ses missions⁵⁶, la bibliothèque universitaire est le vecteur d'accès à l'information scientifique au sein de l'Université ; elle est en outre un élément constitutif de l'identité et de l'image de l'établissement, en particulier auprès des étudiants et des enseignants-chercheurs étrangers.

La construction d'une nouvelle bibliothèque constitue donc un geste fort pour l'uFC : elle donnera une valeur ajoutée à son image et à son positionnement au niveau régional, national et international en la dotant d'un équipement moderne, connecté et adapté, à l'instar d'autres universités en France et à l'étranger (exemple lillois du Learning Center de Lille 1, du Rolex Center de l'EPFL en Suisse, ou encore du Learning Center qui vient d'ouvrir ses portes à Mulhouse). Son originalité et son envergure se fonderont sur la synergie locale entre l'Agglomération et l'Université qu'elle incarnera. Enfin et surtout, la Grande Bibliothèque offrira aux étudiants un outil de travail à la mesure de ce qu'ils sont en droit

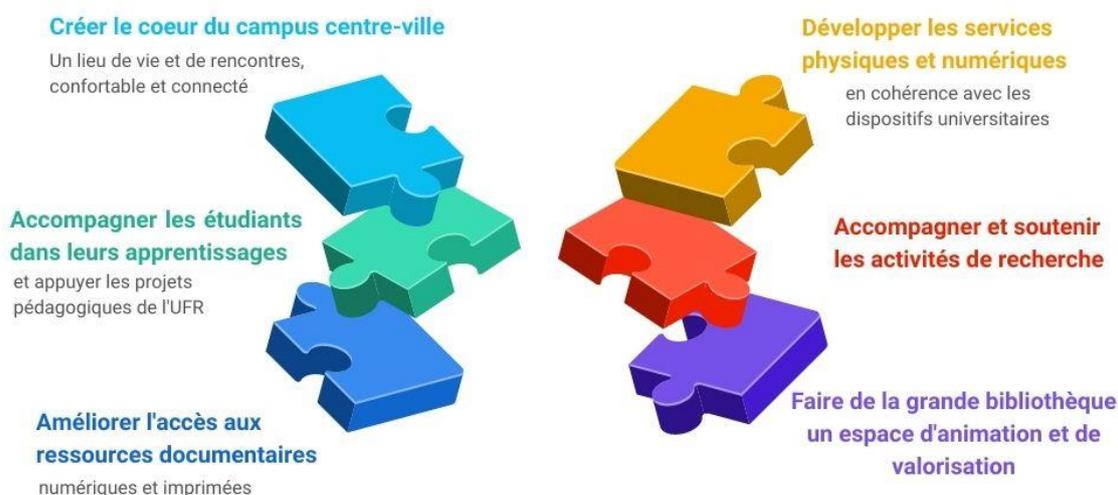
⁵⁶ Décret 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs. Site Légifrance. [en ligne].

d'attendre d'une bibliothèque au 21^e siècle, un lieu de vie et d'étude indispensable à leur réussite et ouvert sur la ville.

Les objectifs stratégiques de la Grande Bibliothèque se déclinent autour de 6 grandes thématiques, en lien avec les missions des SCD et les projets de l'Université :

Figure 53 : Les objectifs stratégiques de l'Université

Les objectifs stratégiques



III.C.1. CREER LE CŒUR DU CAMPUS CENTRE-VILLE : UN LIEU DE VIE ET DE RENCONTRES, CONFORTABLE ET CONNECTE

L'objectif est de créer un lieu emblématique, au cœur de ce campus de centre-ville, **permettant à chacun d'utiliser les espaces de la Grande Bibliothèque en fonction de ses besoins tout au long de la journée** : besoin d'un espace pour travailler seul ou à plusieurs, d'un endroit où retrouver des amis ou des collègues, d'un lieu pour faire une pause entre deux cours, boire un café, se détendre en feuilletant la presse, *etc.* La Grande Bibliothèque proposera différents types d'espaces et d'ambiances, ne ciblant pas de public spécifique, mais utiles à tous, permettant à chacun de s'appropriier les lieux et de les utiliser sans gêner les autres. L'idée à retenir est de ne pas figer les usages, les espaces, mais plutôt une volonté de **décloisonnement, d'appropriation, de flexibilité et de modularité.**

La localisation de la bibliothèque offrira à son public toutes les commodités d'un quartier animé en plein cœur de ville ; elle accueillera de fait sans doute des étudiants de toutes disciplines demeurant dans le centre de Besançon.

Les étudiants de l'UFR SLHS qui résident en centre-ville ne se rendent pas régulièrement sur le campus de la Bouloie et connaissent mal les services étudiants qui y sont implantés. Il est essentiel que la BU contribue à offrir à l'Université, aux associations étudiantes et aux partenaires extérieurs la possibilité de promouvoir leurs services, d'entrer en contact avec eux et d'organiser des rencontres dans des espaces adéquats comme ceux de la Grande Bibliothèque.

D'emblée, la bibliothèque se présente comme un bâtiment accueillant, donnant spontanément envie aux étudiants et aux enseignants de venir s'y installer. Le public doit pouvoir considérer la bibliothèque comme un endroit où il fait bon « être » et se sentir bien accueilli. Cette notion d'accueil doit s'imposer dans la structure et l'apparence du bâtiment. Dès les abords de la bibliothèque, le lecteur va percevoir un lieu calme, **chaleureux**, équipé de mobilier **confortable**, dans lequel il est facile de se repérer.

→ Ouvrir la bibliothèque largement pendant l'année universitaire

- Des horaires adaptés aux rythmes universitaires : amplitude maximale de septembre à mai, horaires aménagés de juin à août.
- Une ouverture étendue au samedi après-midi si les moyens humains le permettent : (actuellement : 8h30-12h15).
- Offrir aux étudiants avancés (masters et doctorants) et aux enseignants-chercheurs, des espaces de travail individuels et collectifs en dehors des horaires d'ouverture de la BU (en soirée, le dimanche) : création d'un espace « open+ » d'une quarantaine de places, accessible en autonomie sur réservation.
- Pouvoir ouvrir uniquement le rez-de-chaussée en horaires décalés (en l'isolant du reste de la bibliothèque) avec du personnel réduit et du personnel de sécurité : à étudier en fonction des besoins qui s'expriment dans les enquêtes auprès des usagers et en fonction de la politique d'ouverture impulsée au niveau national par le MESRI.

→ Faciliter l'accès à tous les publics

- Tous les espaces doivent être accessibles facilement en particulier aux personnes à mobilité réduite : pôles documentaires, espaces collaboratifs, espaces détente
- Faciliter les déplacements au sein de l'établissement, y compris dans les pôles documentaires grâce à une signalétique adaptée (en particulier visibilité des ascenseurs)
- Adapter les espaces et les services (installation de boucle magnétique à l'accueil, présence de places de travail adaptées aux personnes en fauteuil, espaces de travail ultra silencieux, etc.).

→ Accueillir les usagers dès l'entrée de la bibliothèque

- Création d'un espace clairement identifié avec du personnel de bibliothèque en permanence de l'ouverture à la fermeture de la bibliothèque
- Création d'un espace gradiné à proximité de l'entrée de la bibliothèque pour accueillir des groupes avant une visite ou un atelier ou pour des pauses informelles.

→ Offrir des espaces chaleureux, confortables

- Lumière naturelle et éclairage adapté en fonction des ambiances et des usages (travail sur écran, lecture, détente)
- Confort acoustique pour que le travail des uns ne dérange pas le travail des autres :
 - espaces silencieux dans les pôles documentaires
 - espaces de discussion dans les espaces de travail en groupe ou les salles de coworking avec une isolation phonique performante
- Confort thermique
- Confort du mobilier.

→ Tripler la capacité d'accueil de la bibliothèque

- Idéalement plus de 600 places
- Des places différenciées selon les usages :
 - Places de travail : avec chaises et tables de différentes sortes
 - Tables pour le travail individuel : tables individuelles ou tables filantes avec ou sans séparation
 - Grandes tables
 - Tables mobiles pour espaces collectifs
 - Places dites « confort » : canapés, chauffeuses, avec table basse ou tablette incorporée
 - Places détente : fauteuils, poufs, gradins avec coussins, *etc.*

→ Proposer des espaces d'échange, de travail en groupe

- Le hall commun à la BU et à la BA : espace d'échanges entre les publics des deux établissements.
- Le Café : lieu de rencontre entre les différents publics, cœur de vie de la Grande Bibliothèque
- Les gradins
- Les salles de travail collaboratif (les salles de groupes et la salle collaborative)
- Les espaces de rencontre à l'entrée des départements documentaires.

→ Offrir un lieu entièrement connecté

- Offrir un accès WIFI dans tout le bâtiment
- Donner accès à des prises électriques dans tout le bâtiment et pour toutes les places de travail
- Prêter du matériel sur place (ordinateurs portables, micros, vidéoprojecteurs, connectique, *etc.*).
- Offrir des espaces de tailles variables équipés pour la visioconférence
- Offrir des espaces optimisés pour les enregistrements audios et vidéos, et prêter le matériel nécessaire

- Développer les services en ligne existants et les applications mobiles dédiées (réservation d'espaces, prêt de documents, veille documentaire, *etc.*)

→ Offrir un service de petite restauration de qualité

- Au rez-de-chaussée, un espace « café » commun avec la bibliothèque d'agglomération avec une vraie restauration (type CROUS comme à Lilliad), et des distributeurs de qualité en dehors des horaires de présence des personnels du Café
- Un espace chaleureux, avec du mobilier adapté et confortable.

→ Faire de la BU le relais des services universitaires au centre-ville

- Accueillir ponctuellement les services de l'Université pour des présentations ou des ateliers :
 - Service OSE (Orientation-Stage-Emploi)
 - SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé)
 - BVE (bureau de la vie étudiante) : relais au centre-ville de la Maison Des Étudiants
 - Comité régional du sport universitaire de Franche-Comté
 - *Etc.*
- Accueillir les services extérieurs en lien avec la vie étudiante pour le logement, la restauration, la santé, les transports, *etc.* (CROUS, mutuelles étudiantes, GINKO)
- Accueillir les associations étudiantes pour des présentations ou des interventions : quelques exemples : Radio-Campus 102.4 FM, ESN (Erasmus Student Network), Vélocampus, Théâtre Universitaire de Franche-Comté, *etc.*
- Pour tous ces partenaires :
 - **Possibilité d'installer un accueil mobile dans le hall commun et d'y organiser des manifestations**
 - Possibilité de réserver des salles de travail en groupe
 - Possibilité d'afficher et de déposer des brochures dans un espace dédié dans **le hall commun.**

→ Favoriser les rencontres entre les membres de la communauté universitaire

- Faciliter les rencontres
 - Entre les étudiants
 - Entre les étudiants et les enseignants
 - Entre les enseignants
 - Entre les primo inscrits et les tuteurs
- Proposer des espaces de travail collaboratif
 - Réservables

<ul style="list-style-type: none"> ○ De taille variable de 4 à 8 places, d'équipement variable pour s'adapter aux besoins (réunions brainstorming, formation) ▪ Proposer une politique d'animation qui selon les besoins utilisera la salle collaborative, le Tiers-Lieu, l'espace gradiné.
<p>→ Favoriser le mélange des publics</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Via les espaces mutualisés ▪ Par des collections générales pouvant intéresser aussi le grand public ▪ En accueillant les élèves de terminale pour la préparation du baccalauréat : réservation possible des salles de travail en groupe au mois de mai-juin.
<p>→ Proposer l'accès aux services de la BU aux lecteurs non universitaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation sur place gratuite ▪ Accès aux services spécifiques sur inscription payante.

Moyens nécessaires

- Les besoins en personnel pour ouvrir la bibliothèque doivent être définis précisément en fonction de l'implantation des espaces publics et du personnel nécessaire à l'évacuation de ces espaces, que ce soit dans la journée en cas d'urgence ou en soirée.

Il semble difficile d'envisager que la bibliothèque puisse fonctionner uniquement avec des moniteurs étudiants et des vigiles comme dans certaines bibliothèques en horaires élargis, pour des raisons de sécurité liées à la configuration des locaux et à l'implantation des sorties de secours : le nombre d'agents nécessaires dans le bâtiment pour une ouverture de l'ensemble des espaces BU au public est a minima de 6-7, auquel s'ajoute à certaines heures le personnel assurant la navette une à deux fois par jour vers les magasins du site de Mégevand où sera conservée une grande partie des collections de la BU Lettres.

Des moyens humains suffisants seront donc à mobiliser pour permettre une ouverture 6 jours sur 7 : équipe de titulaires et heures de monitorat étudiant. Les personnels des services transversaux du SCD pourront venir en appui à l'équipe de la BU Lettres pour ajuster les plannings de services au public à l'ouverture et à la fermeture. Les scénarios d'ouverture et l'organisation des moyens RH sont en cours de définition.

- La réflexion qui doit être menée au sein de l'Université sur les modalités de travail en soirée ou le week-end n'a pas encore abouti. L'impact d'une possible ouverture élargie en soirée ou le week-end devra être chiffré préalablement à toute décision :
 - récupération asymétrique pour les personnels, ce qui impacte le fonctionnement général de la bibliothèque sur l'ensemble de la semaine
 - rémunération sous forme d'heures complémentaires majorées
 - coût des heures de vacation pour les étudiants.
- La présence d'équipes de sécurité pour l'ensemble du bâtiment pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque est préconisée.

- Des services de nettoyage performants pour maintenir des conditions d'hygiène et de propreté dans tout le bâtiment, en particulier les espaces de restauration, sont nécessaires. On veillera également à ce que le mobilier soit facile à nettoyer.
- Un système de réservation et d'accès automatisé aux salles de travail en groupe lié au compte ENT et à la carte multiservices (ou au logiciel Affluences, comme à Lilliad), est prévu dès la construction du bâtiment.

Exemples

Figure 54 : Bibliothèque, JKMM architects, Seinäjoki (Finlande)



© TU Tuomas Uusheimo

Figure 55 : Espace gradiné (Lilliad Learning Center Innovation, université de Lille)



Figure 56 : Mobilier détente (Lilliad Learning Center Innovation, université de Lille)



III.C.2. ACCOMPAGNER LES ETUDIANTS DANS LEURS APPRENTISSAGES ET APPUYER LES PROJETS PEDAGOGIQUES DE L'UFC

La nouvelle carte de formation de l'UFR, mise en place à la rentrée 2017, accorde une place importante aux *Projets disciplinaires tutorés* et aux *TER* (Travaux d'étude et de recherche) dès la deuxième année de licence. Ces **nouvelles modalités de travail** impliquent que l'étudiant, guidé par un enseignant, devienne acteur de son apprentissage : travail en équipe, réalisation d'entretiens, recherches documentaires, savoir-faire numérique, etc. Pour l'instant, l'UFR n'a ni les locaux ni les moyens disponibles pour accompagner pleinement les étudiants dans ces nouvelles pratiques. Or, **l'étudiant nomade** ne dispose pas toujours d'un « chez lui » à proximité ou n'est pas équipé du matériel nécessaire.

Pour répondre à ces nouveaux besoins qui deviennent aussi ceux de l'ensemble des étudiants de l'uFC, la BU mettra à disposition **des espaces de travail de tailles variées**, accessibles sur réservation, diversement équipés et modulables. Afin de s'adapter aux innovations pédagogiques et à l'évolution des pratiques, ces espaces seront conçus pour se plier à différents usages plutôt que d'être dédiés à un usage unique.

Parallèlement, la BU formera aux compétences informationnelles, favorisera l'accès au numérique et incitera à l'expérimentation et aux échanges. La BU favorisera l'innovation pédagogique en mettant à disposition du Centre d'accompagnement pédagogique de l'uFC et des enseignants des espaces et du matériel innovants.

Par ailleurs, les étudiants disposeront **d'espaces d'étude silencieux** plus traditionnels permettant de s'isoler pour un travail individuel et concentré au cœur des collections.

→ Proposer des espaces adaptés à toutes les formes d'apprentissage

- **Des espaces favorisant le travail individuel et la concentration :**
 - Des zones de travail silencieuses
 - Des tables filantes
 - Des places de travail permettant de s'isoler
 - La possibilité de réserver une salle pour un usage individuel (voir ci-dessous)
- **Des salles dédiées au travail collaboratif, sur réservation (idéalement 43 salles et 204 places) :**
 - Des salles de 4 à 8 places (30 salles de 4 places, 10 salles de 6 places, 3 salles de 8 places), utilisables par 1 à 8 personnes
 - Un système de réservation en ligne sur authentification
 - Un accès contrôlé par carte CMS
 - Une bonne isolation phonique et un éclairage chaleureux
 - Des niveaux d'équipement variables :
 - Niveau 1 : tableau blanc, écran, prises de courant
 - Niveau 2 : niveau 1 + projection ou écran partagé

- Des niveaux de confort variables :
 - Tables, chaises
 - Canapés, poufs, tables basses
- **Une salle collaborative (*coworking*) chaleureuse et accessible librement (20 places) :**
 - Pour favoriser les échanges informels
 - Pour les étudiants qui aiment travailler dans des ambiances « bruyantes »
 - Du mobilier mobile, des tableaux blancs, des fauteuils et des canapés, des cloisons mobiles, *etc.*

→ S'adapter aux besoins spécifiques liés aux cursus, aux certifications et aux concours

- **Permettre l'adaptation des espaces aux besoins :**
 - Prêt d'équipements : vidéoprojecteurs, matériel pour captation vidéo, ordinateurs portables, tablettes, appareils photo, *etc.*
 - Prêt de petit matériel : casques, micros, clés USB, cordons, adaptateurs, chargeurs, *etc.*
- **Répondre aux besoins pédagogiques :**
 - Favoriser l'accès aux cours à distance et aux échanges en visio-conférence
 - Offrir des espaces insonorisés adaptés aux enregistrements audios et vidéos
 - Favoriser l'expression orale en langue étrangère : s'exercer à haute voix, s'enregistrer, se filmer, participer à un atelier de conversation ou à un tandem linguistique
 - Proposer des lieux adaptés pour les entretiens et les enquêtes (sociologie, sciences du langage, *etc.*), la passation des tests (psychologie)
 - La préparation des oraux d'examens et de concours, les simulations de jury
 - *Etc.*
- Collaborer avec l'UFR SLHS et ses départements pour faire émerger les nouveaux besoins et évaluer les services proposés :
 - Participer aux réunions pédagogiques de l'UFR
 - Participer au conseil de gestion de l'UFR SLHS
 - Participer aux conseils de perfectionnement des diplômés.

→ Former aux compétences informationnelles à tous les niveaux du LMD

- **Des espaces dédiés à l'accueil, à la médiation et aux formations :**
 - Gradins à proximité de l'accueil (plus de 30 places)
 - 2 salles de pédagogie active de 18 et 25 places adaptées aux méthodes de pédagogie active dont l'équipement sera précisé par la suite selon les évolutions en matière d'innovation pédagogique et technologique
 - Petites salles réservables

- **Accueillir et former tous les nouveaux étudiants dès la rentrée universitaire (L1, étudiants étrangers, primo-inscrits) en organisant des « visites actives » ou des jeux sérieux**
- **Poursuivre la politique de formation de la BU dans les cursus de l'UFR :**
 - Formations dans les niveaux L, M et D selon un référentiel validé par l'uFC
 - Développement des formations hybrides (semi-distances) déjà mises en place
 - Parcours en accès libre sur Moodle
- **Proposer des ateliers libres :** rendez-vous individuels ou pour des petits groupes pour répondre aux besoins non couverts par les formations dans les cursus.

→ Favoriser l'accès au numérique

- Médiation
 - Site web : aides, tutoriels, modes d'emploi
 - Mise en place progressive d'espaces disciplinaires
- Équipements
 - Réseau wifi de qualité et facile à paramétrer
 - Prises électriques en grande quantité
 - Postes informatiques dans des espaces dédiés ou non
 - Prêt de matériel pour une utilisation sur place
 - Impressions et scanners
- Applications et logiciels
 - Bureautique
 - Outils recommandés et utilisés dans les cursus
- Collections numériques
 - Cf. *infra* « Améliorer l'accès aux ressources documentaires ».

→ Favoriser l'innovation pédagogique

- **Participer à la formation des enseignants-chercheurs en collaboration avec le Centre d'accompagnement pédagogique de l'uFC (CAP) :**
 - Accueillir les permanences et les actions de formation du CAP au Campus centre-ville
 - Animer des sessions de formation aux outils documentaires
 - Proposer des actions coordonnées avec le Learning Center de La Bouloie
- Mettre à disposition des équipements favorisant l'innovation pédagogique :
 - Équiper les salles de pédagogie active de mobilier et de matériel innovant pour en faire des espaces d'expérimentation : salles modulables, écrans partagés, vidéoprojecteurs interactifs, etc.
 - Favoriser la pédagogie inversée, appuyer les projets disciplinaires tutorés et les TER (Travaux d'étude et de recherche)
 - Proposer des logiciels/applications spécifiques recommandés dans les cursus ou destinés aux restitutions

- Prêter du petit matériel.

→ Proposer des collections adaptées aux besoins

Cf. *infra* « Améliorer l'accès aux ressources documentaires ».

Moyens nécessaires

- Disposer de moyens pour acquérir régulièrement du matériel adapté aux étudiants, en fonction des évolutions technologiques et des besoins pédagogiques.
- Disposer de mobilier mobile (chaises et tables sur roulettes, chaises nodes, etc.) pour les espaces de formation et les espaces de travail collaboratif ; veiller à l'autonomie du public dans le processus de réservation des salles de travail en groupe pour une gestion optimale de ces dernières.
- Collaborer étroitement avec l'UFR et ses différents départements pour identifier les nouveaux besoins et faire évoluer l'offre de service.
- Travailler en réseau avec le Learning Center de la Bouloie et avec le CAP afin de déployer une offre de services harmonisée sur les deux Campus de La Bouloie et du centre-ville et à l'échelle du réseau du SCD.

Exemples

Figure 57 : Salle de travail en groupe équipée (Bibliothèque des licences, Université Paris VI)
(Tableau blanc, mobilier mobile, accès par carte d'étudiant)



Figure 58 : Salle de travail en groupe pour 6 personnes (Lilliad Learning Center Innovation, université de Lille)



Figure 59 : Module d'accès par carte d'étudiant (Bibliothèque des licences, Université Paris VI)

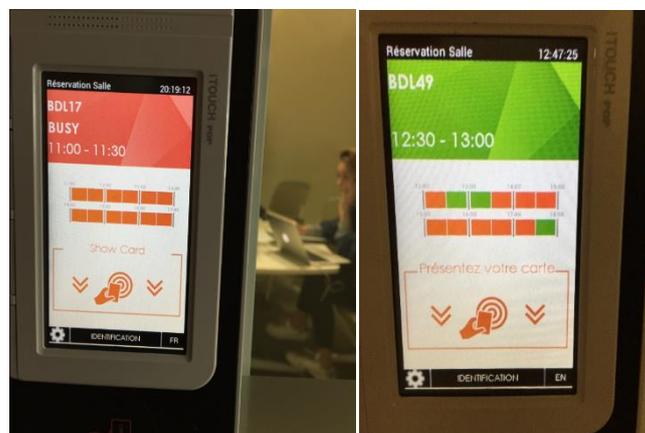
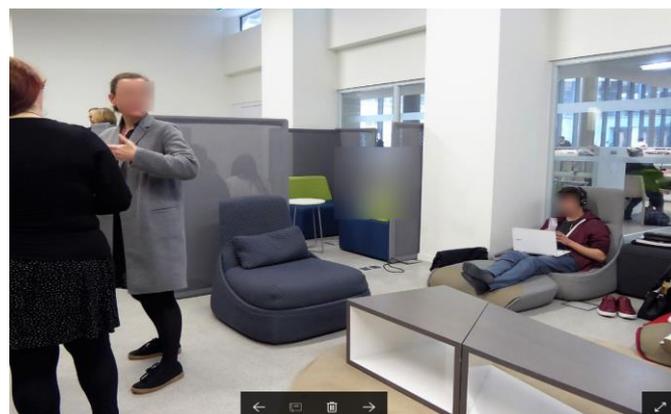


Figure 60 : Salle de co-working (Bibliothèque des licences, Paris VI)



III.C.3. AMELIORER L'ACCES AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES NUMERIQUES ET IMPRIMEES

La Grande Bibliothèque sera en mesure de proposer une offre élargie, harmonieusement répartie et organisée de ses collections, ainsi qu'un accès facilité aux documents en magasins.

Le Service Commun de la Documentation dont la mission est de répondre aux besoins documentaires de l'Université, veillera à l'équilibre indispensable et contractuel entre la formation et la recherche et entre les disciplines, de manière à ce que la BU Lettres reste parfaitement intégrée dans le réseau des BU de l'Université.

La BU Lettres et sciences humaines maintiendra une politique d'acquisition documentaire papier et électronique en corrélation étroite avec les enseignements de l'UFR et les axes de recherche des différents laboratoires.

La bibliothèque universitaire veillera aussi à répartir de façon la plus équilibrée possible ses acquisitions documentaires entre les différentes disciplines enseignées à l'UFR SLHS : les formations à faible effectif devront trouver à la bibliothèque les ouvrages de base dans leur discipline, et les formations à fort effectif devront pouvoir bénéficier dans la mesure du possible d'un nombre d'exemplaires suffisant pour les ouvrages essentiels, ainsi que d'une offre d'e-books de niveau pédagogie.

→ Doubler les collections en libre accès

- 50 000 documents en libre accès couvrant toutes les disciplines enseignées à l'UFR SLHS : ouvrages à destination des étudiants de niveaux L et M1, ouvrages de préparation pour les concours, ouvrages les plus consultés et ouvrages de niveau recherche les plus récents
- Des collections organisées selon des pôles documentaires thématiques liés aux enseignements
- Une présentation aérée, permettant de valoriser les collections, en particulier les nouveautés.

→ Fournir rapidement les documents stockés en magasin

- Disposer dans les magasins sur site des documents les plus consultés parmi les collections en accès indirect
- 80 % des documents demandés en magasin fournis dans les 20 minutes
- Fournir les documents stockés dans les locaux de Mégevand le plus rapidement possible, par la mise en place d'une navette quotidienne (entre 10 et 20 % des demandes).

→ Aménager les espaces pour optimiser la consultation des collections

- Des places de travail individuel dans chaque pôle documentaire : tables filantes, tables individuelles, tables de grande largeur
- Des espaces de travail collaboratif à proximité de chaque pôle documentaire pour permettre le travail à plusieurs sur les collections (Cf. *supra* « Accompagner les étudiants dans leurs apprentissages »)
- Des places « confort » dans chaque pôle documentaire

- Places équipées de prises électriques et d'un éclairage adapté.
- Consultation des fonds anciens dans une salle dédiée (Salle patrimoine de la bibliothèque d'agglomération).

→ Valoriser les collections de la bibliothèque

- Valoriser à l'intérieur des pôles documentaires (tables d'exposition, présentoirs)
- Diffuser les nouvelles acquisitions sur le site web, sur les différents écrans d'information
- Signaler les collections numériques complémentaires des collections papier dans les pôles documentaires
- Développer des outils documentaires pour accompagner la pédagogie et la recherche
 - Bibliographies en ligne pour les concours
 - Blogs disciplinaires
 - Accompagnement documentaire des expositions et des colloques
- Organiser des présentations thématiques en lien avec l'actualité, l'actualité de l'Université et de l'UFR
- Mettre en place une signalétique esthétique et efficace.

→ Maintenir une offre documentaire adaptée aux besoins de la pédagogie et de la recherche

- Adapter la politique documentaire aux maquettes
- Collaborer avec les enseignants pour les acquisitions
- Maintenir la possibilité de suggestions d'acquisition en ligne sur le site des BU
- Inciter les étudiants à communiquer leurs bibliographies
- Développer conjointement les collections imprimées et les collections numériques

→ Améliorer le signalement des ressources

- Via le catalogue Ariane signalant toutes les ressources numériques et physiques du SCD et de l'UBFC
- Via le site web du SCD : catalogue des revues, documentation électronique, outil de découverte, bibliographies thématiques, etc.

→ Favoriser la consultation des ressources en ligne

- Par la mise à disposition de places informatiques en nombre suffisant
- Par le prêt d'ordinateurs portables sur place
- Sur les ordinateurs individuels via le WIFI
- À distance, via l'accès distant aux ressources numériques

- Par la formation aux compétences informationnelles qui permet de développer la connaissance et l'utilisation de l'offre documentaire électronique de l'uFC : (Cf. *supra* « Accompagner les étudiants dans leurs apprentissages »).

→ Donner accès à toutes les ressources distantes via un guichet unique

- Cf. *infra* « Développer les services aux usagers ».

Moyens nécessaires

- Sécuriser les collections sur le site de Mégevand : travaux à prévoir pour maintenir l'accès aux magasins dans les étages au seul personnel de bibliothèque.
- Un bâtiment fonctionnel en interne, avec une liaison facile entre le guichet unique de services à l'accueil et les magasins d'une part, et entre les magasins et les espaces de travail internes d'autre part.
- Des moyens humains adéquats :
 - Une équipe de bibliothécaires et bibliothécaires assistants spécialisés, pour acquérir et signaler les collections, sélectionner les documents pour le libre-accès et les magasins sur site, développer des outils documentaires spécifiques et former aux compétences informationnelles
 - Une équipe de magasiniers pour assurer la gestion du magasin sur site et permettre un service régulier de navette avec Mégevand
 - Une équipe informatique solide au SCD pour maintenir un parc informatique conséquent et gérer et/ou développer les applications numériques (système informatisé de gestion de bibliothèque, site web, formulaires et services en ligne).
- Un équipement des documents de la Grande Bibliothèque en RFID en vue de l'utilisation des automates de prêt (et de l'harmonisation des collections de la Bibliothèque Universitaire avec les collections de la Bibliothèque d'Agglomération, également en RFID).
- Un budget documentaire permettant de répondre aux besoins de la pédagogie et de la recherche.

Exemples

Figure 61 : Places « confort » dans les espaces de consultation
(Bibliothèque des licences, Paris VI à gauche, Bibliothèque universitaire de Clignancourt à droite)



Figure 62 : Table de consultation avec séparateur et prises électriques (Bibliothèque des licences, Paris IV)

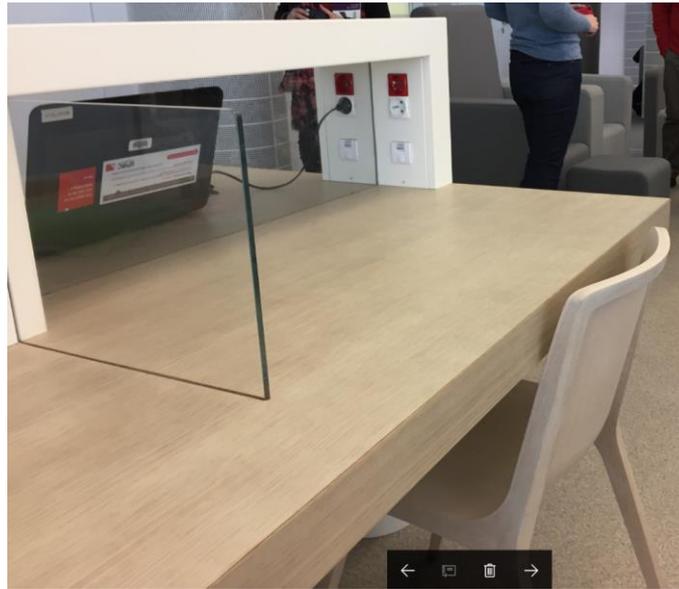
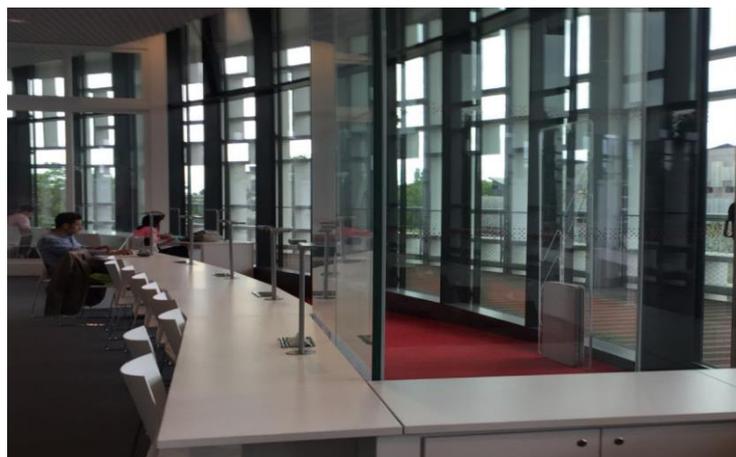


Figure 63 : Tables filantes (Lilliad Learning Center Innovation, université de Lille)



III.C.4. DEVELOPPER LES SERVICES PHYSIQUES ET NUMERIQUES EN COHERENCE AVEC LES DISPOSITIFS UNIVERSITAIRES : L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) ET LA CARTE MULTISERVICES.

La Bibliothèque universitaire continuera à **développer** ses services en fonction des besoins des usagers, avec le souci constant d'en **faciliter** les accès pour le public.

→ Proposer un guichet unique pour tous les services de la BU

- S'inscrire
- Emprunter
 - Des ouvrages en libreaccès
 - Des ouvrages des magasins de la Grande Bibliothèque et de Mégevand
 - Du matériel (ordinateur portable, tablette, clé USB, casque audio, vidéoprojecteur, matériel de captation vidéo, etc.)
- Récupérer
 - Des ouvrages réservés
 - Des ouvrages provenant d'une autre BU du réseau (service du Prêt entre sites)
 - Des ouvrages provenant des bibliothèques de l'UBFC (service du prêt régional)
 - Des ouvrages venant d'un autre établissement français ou étranger (service du Prêt entre bibliothèques)
- Rendre des documents de la bibliothèque ou d'une autre BU du réseau
- Réserver une salle de travail en groupe (en parallèle du système de réservation en ligne)
- Se renseigner sur les services et le fonctionnement de la BU
- Bénéficier de conseils bibliographiques.

→ Donner accès à tous les services numériques de la BU via le compte ENT⁵⁷

- Accéder à la documentation numérique

⁵⁷ L'Université met à disposition de ses usagers un Environnement Numérique de Travail (ENT), c'est-à-dire un compte informatique accessible grâce à des identifiants personnels ; il désigne un ensemble d'outils en ligne qui agrège l'information et permet un accès à distance aux ressources numériques.

- Réserver une salle de travail en groupe ou du matériel
- Consulter son compte lecteur
- Demander un document en magasin
- Réserver un document ou prolonger un prêt
- Suggérer un achat à la bibliothèque
- Faire une demande de prêt extérieur (via le formulaire en ligne de PES⁵⁸, prêt régional ou de PEB⁵⁹).

→ Faciliter l'accès aux différents services grâce à la carte unique : la carte multiservices de l'Université

- Pour les étudiants d'UBFC, les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et les personnels
- Carte de lecteur servant :
 - A s'inscrire et emprunter des documents
 - A donner accès aux espaces de travail en groupe sur réservation
 - A donner accès à l'espace « open + » en soirée ou week-end sur réservation
 - A payer via le compte IZLY les services de reprographie (photocopie, impression en réseau, scanner, etc.)

→ Mettre en place des services visant à rendre l'utilisateur autonome

- Proposer des automates de prêts à proximité de l'accueil et dans les pôles documentaires
- Permettre aux usagers de rendre les documents empruntés en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque (carrousel de retour et boîte de retour extérieure)
- Proposer une boîte de retour sur le site Mégevand permettant aux étudiants et aux enseignants de déposer leurs documents
- Proposer des casiers connectés sur le site de Mégevand permettant aux enseignants-chercheurs de récupérer sur site des documents provenant des magasins de Mégevand
- Développer les services en ligne : réservations de salles de travail en groupe, de matériel, prolongation de prêts, formulaires de demandes de PES et de PEB, demande de quitus, etc.
- Permettre aux lecteurs de savoir en temps réel s'il y a des places disponibles à la BU via l'application Affluences

Moyens nécessaires

- Favoriser l'harmonisation du dispositif d'accueil et de services entre Bibliothèque Universitaire et Bibliothèque d'Agglomération dans les limites de leur fonctionnement respectif, afin que l'utilisateur soit le plus à l'aise possible dans les deux espaces bibliothèque.

⁵⁸ Le Prêt Entre Sites (PES) est un service gratuit qui permet aux étudiants de la BU Lettres d'y faire venir un document qui se trouve dans une bibliothèque du Nord Franche-Comté (Belfort, Montbéliard ou Vesoul).

⁵⁹ Le Prêt Entre Bibliothèques (PEB) est un service payant qui permet d'obtenir des documents (ouvrages, thèses ou photocopies d'articles de périodiques) auprès de bibliothèques françaises ou étrangères si le service commun de documentation (SCD) de Franche-Comté ne les possède pas.

- Collaborer avec la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) de l'uFC et le pôle numérique du SCD pour la mise en place de ces services, ainsi qu'avec le service informatique de la Ville.
- Prévoir les moyens financiers et le temps de travail nécessaire en amont pour la mise en place des services préconisés (développement de la carte CMS, équipement en puces RFID des collections, etc.)

III.C.5. ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTIVITES DE RECHERCHE

Avec ses compétences scientifiques et techniques en matière de documentation et de traitement de l'information, le SCD assure à la communauté universitaire l'accès, sur site et à distance, à la documentation nécessaire à la recherche dans les domaines disciplinaires couverts par l'Université.

Il contribue également à diffuser et valoriser toute la production scientifique de l'uFC afin de la rendre visible, de la promouvoir et de **constituer progressivement sa mémoire institutionnelle**. L'une des grandes missions du SCD est en effet d'identifier et de diffuser les **travaux de recherche effectués au sein de l'Université et par ses chercheurs** (thèses, mémoires, articles). Le SCD est un service d'appui à la recherche et développe des services spécifiques destinés aux chercheurs.

→ Accompagner les chercheurs dans leur travail de recherche

- Offrir un accès à des espaces de travail individuels et collectifs en dehors des horaires d'ouverture de la BU (espace open+)
- Développer une offre de services dédiés aux chercheurs autour des collections et des espaces de la Grande Bibliothèque et des BU du SCD :
 - En lien avec le service « Appui à la recherche et science ouverte » du SCD, apporter une expertise aux chercheurs en SLHS autour de la diffusion et de l'évaluation de la recherche (bibliométrie), de la science ouverte et des humanités numériques. Accompagner les projets de recherche des laboratoires autour de l'ingénierie documentaire et de la gestion des données,
 - Travailler au développement de « services avancés » pour les chercheurs dans la Grande Bibliothèque et dans les BU du SCD pour faciliter leur accès à la documentation et aux espaces et optimiser leurs conditions de travail,
 - Renforcer les liens avec les acteurs de la recherche (laboratoires en SLHS, et au niveau de l'Université et du SCD, Commission Recherche de l'Université et vice-présidents Recherche uFC et UBFC). Participer aux réunions des instances de la recherche pour faire émerger les nouveaux besoins et évaluer les services proposés.
- Proposer des collections adaptées aux besoins et étoffer l'offre de documentation électronique pour favoriser l'accès à l'IST⁶⁰ :
 - Cf. *supra* « Améliorer l'accès aux ressources documentaires »
 - Collections numérisées de l'INA⁶¹ et du CNC⁶² consultables sur des postes multimédia dédiés
 - Accès à plus de 50 000 microfiches de thèses (depuis 1987) à partir d'un lecteur numériseur
- Proposer des formations :

⁶⁰ L'information scientifique et technique (IST) est l'ensemble des informations nécessaires aux professionnels de la recherche, de l'enseignement, de l'industrie et de l'économie, quelle que soit la discipline concernée.

⁶¹ INA : Institut National de l'Audiovisuel.

⁶² CNC : Centre National du Cinéma et de l'image animée.

- Formations « Accompagnement à la recherche » dans le plan de formation de l'Université, formations doctorales transversales (rubriques « Trouver et organiser sa documentation », « Rédiger, publier, valoriser sa recherche », « Science ouverte »),
- Formations documentaires à la carte
- Accueillir des formations dispensées par l'URFIST⁶³ ou d'autres organismes de formations à l'IST
- Rendre visible les collections des bibliothèques de laboratoire via le signalement au niveau local (catalogue BU), régional (catalogue du réseau UBFC) ou national (SUDOC⁶⁴)
- Proposer des conditions de prêt de documents spécifiques : nombre d'emprunts illimité, pour une durée de 2 mois (avec possible renouvellement)
- Proposer des salles réservables pour des rendez-vous (confidentialité), et des salles pour de petites réunions, pour rencontrer des étudiants et pour les visio-conférences : salles de groupes jusqu'à 8 personnes (équipées d'écrans, de prises électriques, de matériel de visio etc.)
- Services du Prêt régional et du Prêt entre bibliothèques
- Production de bibliographies en ligne dans le cadre de projets de recherche spécifiques
- Réalisation de projets sur les collections remarquables du SCD.

→ Accompagner les doctorants dans leur travail de recherche

- Offrir un accès à des espaces de travail individuels et collectifs en dehors des horaires d'ouverture de la BU (espace open+)
- Poursuivre le programme de formation mis en place avec le collège doctoral UBFC :
 - Utilisation des bases de données
 - Gestion des références bibliographiques
 - Structuration de la thèse
 - Dépôt et soutenance de la thèse
 - Publication
 - Dépôt dans les archives ouvertes
 - Identité numérique du chercheur
 - Ethique de la recherche et intégrité scientifique
 - Rédiger un plan de gestion de données
 - Etc.
- Mettre à disposition des espaces collaboratifs pour des entretiens et des séances de travail à plusieurs pour les besoins de la recherche.

→ Signaler et valoriser les productions et l'activité scientifiques de l'Université

⁶³ URFIST : Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique.

⁶⁴ Le catalogue du Système Universitaire de Documentation (SUDOC) est le catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il comprend plus de 12 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents (livres, thèses, revues, ressources électroniques, documents audiovisuels, microformes, cartes, partitions, manuscrits et livres anciens...).

- Dépôt et signalement des thèses de l'uFC
 - Dépôt dans STAR, application nationale de signalement et de dépôt des thèses électroniques
 - Dépôt dans HAL (archive ouverte pluridisciplinaire), visibilité de la production scientifique dans le portail HAL-uFC et dans les collections HAL des laboratoires.
- Dépôt et signalement des mémoires de master (sous forme papier et électronique) dans DUMAS (portail national d'archives ouvertes de travaux d'étudiants)
- Dépôt et diffusion des articles des chercheurs sur le portail HAL-uFC administré par le SCD ; amélioration du référencement et de la visibilité des laboratoires par la création de collections
- Soutien et expertise pour la publication et la mise en ligne de revues des laboratoires de l'uFC
- Un espace de présentation des publications des enseignants-chercheurs de l'UFR (soit un espace pour la bibliothèque, soit un espace par pôle documentaire) et des publications des Presses universitaires de Franche-Comté
- Présentation par les chercheurs de leurs travaux et de leurs publications (petites conférences ou tables rondes)
- Être le relais des laboratoires et des départements pour annoncer les journées d'étude et les colloques : affichage dans le hall commun, page Facebook, écran d'informations à l'accueil de la bibliothèque.

Moyens nécessaires

- Augmenter le budget dédié à la documentation électronique en vue de soutenir la recherche à l'uFC et de lui garantir l'accès aux sources de l'IST
- S'appuyer sur le service « Appui à la recherche et science ouverte » et le pôle numérique du SCD
- Renforcer les compétences et les moyens humains au SCD pour les positionner sur les services aux chercheurs, en lien étroit avec le Vice-Président Recherche et Valorisation et la Direction de la Recherche et de la valorisation de l'uFC
- S'appuyer sur les compétences et les moyens de la DSIN et le CAP de l'uFC.

III.C.6. FAIRE DE LA GRANDE BIBLIOTHEQUE UN ESPACE CULTUREL ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE UNIVERSITAIRE

L'Université développe une politique culturelle ambitieuse, à destination de la Cité, des scolaires et des étudiants. Elle vise d'une part à donner les moyens d'expression, d'expérimentation et/ou de préprofessionnalisation pour les étudiants ; d'autre part, à mettre en culture et en exposition les savoirs et les recherches universitaires, dans une approche ouverte, éclectique, qui peut mettre en regard les arts et les sciences, le patrimoine et l'actualité... pour le grand public (expositions interactives et participatives).

La politique de l'Université entre donc en résonance avec celle de la Grande Bibliothèque, outil de culture en mesure d'apporter des éclairages sur des sujets d'actualité.

Elle est portée par le service Sciences, arts et culture, qui coordonne les actions des différents acteurs culturels de l'Université : Université Ouverte, SCD, Bureau de la vie étudiante (et avec lui, l'animation des associations étudiantes), Presses Universitaires de Franche-Comté, laboratoires, etc. Le SCD a organisé plus de 40 actions culturelles dans les 10 BU du réseau pendant l'année universitaire 2021-2022.

La salle d'exposition de l'uFC initialement prévue dans le projet de Grande Bibliothèque fera l'objet d'un autre projet. Elle devrait être implantée à proximité de la Grande Bibliothèque sur le site Saint-Jacques, et la BU Lettres et le SCD seront avec la BA un partenaire naturel de cette future salle d'exposition.

Par ailleurs, le SCD poursuivra sa politique d'animations et d'actions culturelles mettant en valeur les richesses patrimoniales de l'Université et les productions réalisées par la communauté universitaire.

→ Développer des actions culturelles permettant de relier l'enseignement secondaire et le monde universitaire

- Liens avec la Maison Universitaire de l'Éducation :
 - Expérimentarium : rencontres doctorants-élèves par petits groupes permettant de comprendre le métier de chercheur et les thématiques de recherche
 - Ateliers de médiation scientifique sur les recherches de sciences humaines et sociales
 - Expérimentation de nouvelles formes d'apprentissage, accueil d'ateliers Canopé
 - Visites pour les scolaires de la Grande Bibliothèque, participation à la Journée portes ouvertes de l'Université...

→ Valoriser le patrimoine culturel et scientifique de l'Université

- Faire connaître via des expositions ou d'autres actions de valorisation les fonds patrimoniaux du SCD et de l'uFC
- Travailler en partenariat avec la Bibliothèque d'Agglomération et favoriser les synergies autour de la mise en valeur du patrimoine (notamment comtois et bisontin)

- Poursuivre le signalement et la préservation des documents patrimoniaux dans l'ensemble du réseau des BU ; assurer leur consultation sécurisée au sein de la Grande bibliothèque (en lien partenariat avec la bibliothèque d'agglomération)
- Développer la numérisation de documents patrimoniaux remarquables et songer à la création d'expositions virtuelles ou de bibliothèque numérique qui offriraient une vitrine remarquable pour l'uFC (travailler en commun avec les équipes de la Bibliothèque d'Agglomération, déjà expertes dans le domaine).

→ Valoriser les travaux des étudiants réalisés dans un cadre pédagogique

- Expositions de photos, textes ou autres productions (exemple : la boîte)
- Représentations théâtrales, lectures, concerts
- Accueillir l'animation culturelle et sociale d'associations étudiantes : atelier de langues de Erasmus students network.

→ Valoriser les productions des associations étudiantes ou autres

→ Réaliser des expositions thématiques de documents en lien avec l'actualité

- De l'Université
- De l'UFR : colloques, journées d'étude
- De la ville : salon littéraire
- Etc.

Moyens nécessaires

- Salle de consultation des fonds patrimoniaux adaptée aux exigences de sécurisation et de préservation des collections
- Magasins présentant des conditions de conservation adaptées
- Consolidation et renforcement des partenariats avec la Bibliothèque d'Agglomération ayant pour objectif commun la valorisation du patrimoine écrit et la communication autour des réalisations de l'Université, de la Ville et de la Grande Région.

TABLE DES MATIERES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Un projet urbain en plein cœur de centre-ville dans l'ancien hôpital Saint-Jacques	10
Figure 2 : Schéma fonctionnel de la Grande Bibliothèque	13
Figure 3 : Évolution de la population par iris à Besançon entre 2011 et 2016 (Données du Service d'Information Géographique, GBM).....	21
Figure 4 : Répartition de la population bisontine par classe d'âge en 2019.....	22
Figure 5 : Comparaison des revenus médians mensuels par territoire en 2019 (Données INSEE)	22
Figure 6 : Evolution de la précarité dans les quartiers (extrait de l'Analyse des Besoins Sociaux 2019, p.16).....	23
Figure 7 : Le réseau actuel des bibliothèques municipales de Besançon	24
Figure 8 : Évolution des lecteurs individuels par catégorie socioprofessionnelle entre 2011 et 2019	26
Figure 9 : Taux d'emprunteurs actifs 2019	27
Figure 10 : Lecteurs individuels 2019 par lieu de résidence	27
Figure 11 : Lecteurs individuels 2019 de GBM par bibliothèque d'inscription.....	28
Figure 12 : Prêts 2019 par zone de résidence des lecteurs.....	28
Figure 13 : Usagers nomades et sédentaires 2019.....	29
Figure 14 : Emprunteurs actifs par bibliothèque en 2019.....	30
Figure 15 : Emprunteurs actifs 2019 de la médiathèque Pierre Bayle par quartier de résidence.....	31
Figure 16 : Répartition par bibliothèque et par âge des emprunteurs actifs 2019	32
Figure 17 : La répartition par sexe des lecteurs adulte du réseau en 2019 par bibliothèque	32
Figure 18 : Emprunteurs par catégories d'âge et type de documents en 2019	34
Figure 19 : Type de documents adultes empruntés à Pierre Bayle en 2019, selon l'âge du lecteur	34
Figure 20 : Type de documents empruntés à Pierre Bayle en 2019 selon le sexe du lecteur	35
Figure 21 : Types de romans empruntés à Pierre Bayle adulte en 2019 selon le sexe du lecteur	35
Figure 22 : Emprunts par thèmes à Pierre Bayle en 2019 selon le sexe du lecteur	36
Figure 23 : Grandes disparités dans l'évolution des prêts par type de documents entre 2015 et 2019	37
Figure 24 : Prêts annuels par bibliothèque de 2016 à 2019.....	37
Figure 25 : Répartition des communications sur place par type de document à la BME en 2019.....	40
Figure 26 : Évolution des emprunteurs actifs individuels par bibliothèque entre 2011 et 2016	42
Figure 27 : L'avant et l'après gratuité : évolution des emprunteurs actifs entre 2011 et 2019.....	42
Figure 28 : Données à étudier pour évaluer la Grande Bibliothèque	45
Figure 29 : Librairie jeunesse the Poplar Kids Republic, Pékin, Chine, SAKO Architects	47
Figure 30 : Âge des collections.....	54
Figure 31 : Le schéma fonctionnel des départements de la Bibliothèque d'Agglomération.....	57
Figure 32 : Groupes accueillis à la médiathèque Pierre Bayle en 2019.....	69
Figure 33 : Origine géographique des consultations de Mémoire vive en 2021	78
Figure 34: Les dix pays ayant le plus consulté Mémoire vive en 2021	79
Figure 35: Evolution contrastée de la participation aux réseaux sociaux entre 2019 et 2020	81
Figure 36 : Taux moyen des inscrits selon les dépenses d'acquisition par habitant.....	94
Figure 37 : Comparaison des budgets d'acquisition documentaire entre différentes villes	95
Figure 38 : Budget moyen selon le nombre d'habitants	97
Figure 39 : Taux moyen d'inscrits selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque	99
Figure 40 : Horaires d'ouverture de la médiathèque des Capucins à Brest de septembre à juin	100
Figure 41 : L'UBFC en chiffres	114
Figure 42 : Répartition des étudiants de l'Université de Franche-Comté sur l'année scolaire 2019-2020	115
Figure 43 : Répartition des étudiants par domaines de formation en 2020-2021	115
Figure 44 : Profil des étudiants de l'UFR SLHS 2020-2021	117
Figure 45 : Liste des formations proposées à l'UFR SLHS pour la période 2017-2024	118
Figure 46 : Répartition des inscrits par discipline	119
Figure 47 : Fréquentation annuelle de la BU Lettres de 2012 à 2021.....	124
Figure 48 : Étudiants inscrits en UFR et fréquentation des bibliothèques universitaires	124
Figure 49 : Surfaces disponibles pour le public en BU en fonction du nombre d'étudiants inscrits	126

Figure 50 : Étudiants inscrits en UFR et nombre de prêts en BU	127
Figure 51 : Prêts par rapport au SCD par catégorie de lecteur (données 2017)	128
Figure 52 : Formations documentaires dans les cursus en SLHS	130
Figure 53 : Les objectifs stratégiques de l'Université	134
Figure 54 : Bibliothèque, JKMM architects, Seïnajoki (Finlande).....	139
Figure 55 : Espace gradiné (Lilliad Learning Center Innovation, université de Lille)	139
Figure 56 : Mobilier détente (Lilliad Learning Center Innovation, université de Lille).....	140
Figure 57 : Salle de travail en groupe équipée (Bibliothèque des licences, Université Paris VI).....	144
Figure 58 : Salle de travail en groupe pour 6 personnes (Lilliad Learning Center Innovation, université de Lille) ..	145
Figure 59 : Module d'accès par carte d'étudiant (Bibliothèque des licences, Université Paris VI)	145
Figure 60 : Salle de co-working (Bibliothèque des licences, Paris VI)	145
Figure 61 : Places « confort » dans les espaces de consultation	148
Figure 62 : Table de consultation avec séparateur et prises électriques (Bibliothèque des licences, Paris IV)	149
Figure 63 : Tables filantes (Lilliad Learning Center Innovation, université de Lille)	149